1°—

2°—

3°—

4°—

5°—

6°—

7°—

8°—

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

1°—Le Tombeau de Champlain, 1880, petit in-12, 92 pages.—Ouvrage couronné.

2°—Les Cercles Agricoles, 1881, petit in-12, 66 pages.

3°—États-Unis, Manitoba et Nord-Ouest, 1882, in-32, 184 pages.

4°—Fête Nationale des Canadiens-Français a Windsor, 1883, in-32, 152 pages.

5°—Historique de l'Église de Notre-Dame des Victoires, 1888, in-32, 88 pages.

6°—Jacques-Cartier, 1889, in-12, 350 pages.—Ouvrage couronné.

7°—Le Séminaire de Notre-Dame des Anges, 1890, in-8, 36 pages.

8°—La Nouvelle-France, 1891, in-8, 400 pages.

Champlain—

SAMUEL

CHAMPLAIN

FONDATEUR DE QUÉBEC ET PÈRE DE LA NOUVELLE-FRANCE

HISTOIRE

DE SA VIE ET DE SES VOYAGES

PAR

N. E. DIONNE

TOME PREMIER

QUÉBEC
A. COTÉ ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE DU FORT, 8

1891

F
5061.1
C5D5
V.1

P
M.
phi
que
ron
hist
biog
sail
Voi
pass
rati
côte
dev
que
l'U
P
nou

INTRODUCTION

—

Parmi les nombreux travaux que nous a légués M. l'abbé Laverdière, se trouve une *Notice biographique* du fondateur de Québec, modeste ouvrage que l'on peut considérer cependant comme le couronnement de la réédition de ce beau monument historique, appelé *Œuvres de Champlain*. Cette biographie ne fait qu'effleurer les traits les plus saillants de la carrière du fondateur de Québec. Voilà pourquoi n'y rencontre t-on que de courts passages relatifs à ses découvertes et à ses explorations dans la Nouvelle-France et le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Cette lacune devenait donc inévitable, dans le cadre restreint que s'était tracé le très regretté bibliothécaire de l'Université-Laval.

En entreprenant d'écrire la vie de Champlain, nous avons résolu de ne rien omettre de ces

longues courses aventureuses, que notre Fondateur a lui-même décrites avec une profusion de détails sur les coutumes et les mœurs des aborigènes que l'on est surpris de rencontrer sous la plume d'un écrivain peu familier avec les divers idiomes. Nous avons mis à cette tâche ingrate tout le soin possible. Cependant nous devons avouer avec franchise qu'il nous a fallu du courage et de la persévérance pour extraire la substance de cette masse de renseignements, jetés un peu pêle-mêle dans les deux éditions que comporte une partie intégrante de ses *Œuvres*. Aussi espérons-nous que le public nous pardonnera toutes les imperfections qui pourraient s'être glissées dans cet ouvrage, pour ne tenir compte que de notre bonne volonté.

Mais alors, dira-t-on, n'avez-vous pas trop présumé de vos forces, en essayant d'écrire la vie de l'immortel Champlain, de cet homme extraordinaire, qui fut non seulement le Fondateur de Québec, mais encore le Père de la Nouvelle-France ? Nous ne le craignons que trop, hélas ! mais, dites-nous, compatriotes, et vous surtout, citoyens de Québec, l'heure n'est-elle pas sonnée

où il importe de faire connaître par le menu les phases de la carrière mouvementée de ce fils de pêcheur, humble par la naissance, mais grand par le cœur et l'esprit, et devenu l'un des plus illustres rejetons de notre vieille mère-patrie. Aujourd'hui que le nom de Champlain est dans toutes les bouches, que, de toutes parts, des hommes noblement inspirés unissent leurs efforts pour ériger au premier gouverneur du Canada un monument digne du pays et de la ville qu'il a fondés, le moment n'est-il pas bien choisi de populariser ce héros, dont la vie fut consacrée au service de la Religion et de la Patrie ?

Faire connaître un homme aussi bien doué, n'est-ce pas, en outre, une œuvre utile ? Si, en nous efforçant de remémorer les états de service de Champlain, nous avons constaté avec chagrin notre impuissance, d'un autre côté, nous aurons eu la consolation d'avoir travaillé, dans la mesure de nos forces, à grandir sa mémoire au sein de notre population. Avec nous elle admirera sa conduite désintéressée, son détachement des biens terrestres, son courage, sa loyauté, sa foi profonde, son amour du prochain, enfin tout ce bel

ensemble de qualités qui ne se rencontrent que rarement réunis chez le même individu, à un degré aussi éminent. Pourrions-nous vanter assez cet esprit d'abnégation qui lui fit endurer, sans se plaindre, l'ingratitude de certains interprètes et employés des marchands ; cette charité à l'égard des indigènes et des colons, qui le poussait à les protéger en toutes circonstances ; le zèle qu'il déploya pour procurer la gloire de Dieu, qui lui faisait dire que " ni la prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête des pays ne sont rien en comparaison du salut des âmes, et que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume " ; ce même zèle qui l'induisit à traverser l'océan, pour attirer des missionnaires de France ; sa déférence enfin à l'égard de ces religieux qui n'eurent jamais de meilleur ami.

Ces nobles qualités du cœur brillaient en Champlain d'un vif éclat. Son intelligence n'était pas moins remarquable. Comme fondateur, il n'a jeté les bases que d'une seule ville, mais il aurait bientôt attaché son nom à Montréal et aux Trois-Rivières, si Dieu ne l'eut pas ravi si tôt à l'affec-

tion de son peuple. Il possédait à un haut degré le génie colonisateur, et c'est dans ce rôle, si difficile de tout temps, qu'il fit preuve de sagesse et de clairvoyance, et dans le choix des colons, et dans la direction qu'il sut imprimer à leurs premiers efforts. L'intelligence de Champlain se révèle dans de nombreux écrits, où l'observateur judicieux et pénétrant coudoie le savant et le marin aussi hardi qu'expérimenté. Comme cosmographe, il a eu l'immense mérite d'avoir surpassé tous ses devanciers, par l'abondance des descriptions et l'agencement heureux des données géographiques. C'est un nouveau titre de gloire que l'on doit ajouter à sa couronne resplendissante de tant de rayons lumineux. Plusieurs historiens, même de ceux qui ne comptent pas parmi les admirateurs des œuvres françaises, lui ont rendu le témoignage d'avoir fait entrer la science cartographique dans une nouvelle ère de progrès. Naturaliste, géographe, marin, cosmographe : Champlain était tout cela à la fois, et dans une mesure hautement remarquable pour l'époque où il vivait.

Est-il besoin d'appuyer sur la moralité de notre vertueux fondateur ? Qui voudrait exalter sa

chasteté, il lui suffirait de redire le témoignage des Hurons, qui, plus de vingt ans après sa mort, se complaisaient à le citer comme un modèle de cette vertu angélique, particulière aux âmes d'élite et marquées du sceau de la prédestination. Pas un gouverneur, sous l'ancien régime, n'a donné d'aussi grands exemples de foi, de piété, et de droiture d'intention. Aussi que de beaux sujets d'édification à tirer de cette vie chrétienne, embaumée du parfum des plus héroïques vertus.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la carrière de Champlain. Esquissée à grands traits, elle nous fera mieux comprendre la marche que nous avons dû suivre dans notre travail. Nous avions d'abord pensé qu'un volume nous suffirait à faire aimer et bénir l'admirable dévouement de notre héros. Nous nous étions trompé ; l'abondance et la richesse des matières nous ont forcé à diviser notre ouvrage en plusieurs volumes. Près de quarante années de voyages et de découvertes ne sauraient être racontées en moins d'espace que Champlain lui-même en a consacré, dans ses œuvres écrites, à relater les événements de sa vie. Aussi tenons-nous de lui-même la plupart des

renseignements qui nous ont servi à rapporter à notre tour les faits inhérents à sa personne.

Avant de devenir fondateur de colonies, Samuel Champlain servit dans l'armée française, par pur dévouement à la religion catholique. Ce fut le premier acte public de sa carrière agitée. Voulant ensuite goûter de la mer, il profita de la première occasion qui s'offrit, pour s'engager sur une flotte espagnole, plutôt dans le but de s'instruire dans des voyages au long cours, que de faire le coup de feu contre les ennemis de la fière et glorieuse Espagne.

La Providence, qui dispose des hommes comme elle l'entend, et toujours pour le mieux, le tira de cette vie d'aventures, pour le diriger vers nos plages, auxquelles les Européens, jusque là, n'avaient fait qu'aborder, sans s'y établir. Si la France n'avait pas complètement oublié le Canada découvert par l'un de ses enfants, elle l'avait beaucoup trop négligé. Il était réservé au modeste Saintongeois d'opérer ce prodige de réussir à attirer l'attention de la cour sur un pays qui appartenait à la couronne française par droit de décou-

verte, et dont elle devait plus tard, à ce titre, revendiquer la propriété.

Pendant que Pierre du Guast perdait son temps et creusait sa bourse à vouloir coloniser l'ilet de Sainte-Croix et le port Royal, Champlain utilisait son séjour en Acadie et reconnaissait le littoral de la Nouvelle Angleterre. Il travaillait en même temps, et non sans succès, à détourner les espérances de fortune qu'entretenait de Monts du côté de la Floride, pour les concentrer sur les rivages du fleuve Saint-Laurent, *l'ornement du pays*. Alors Québec fut fondé ; alors commença l'histoire de notre colonie, avec son " caractère d'héroïsme et de simplicité antique que lui communiquent, dit Ferland, la religion et l'origine du peuple canadien."

Québec était fondé, mais tout était à faire, et avec quelles ressources ? C'est ici que Champlain entre activement en scène. Que de luttes énergiques contre les monopoleurs du commerce des fourrures ? Que d'ambitions de fortune à faire taire par delà l'Atlantique ? Que de rivalités à apaiser de ce côté-ci, là où le commerce offrait

quelque avantage? Livrée toute vive aux mains de marchands, dont les visées ne dépassaient pas le désir effréné de s'enrichir, la Nouvelle-France gémit, pendant de longues années, sous le régime ruineux des compagnies mercantiles. Champlain eut bientôt saisi leurs tendances mercenaires, et lui, qui voulait, avant tout, fonder une colonie stable, fut obligé de lutter sans relâche contre ces hommes, qui se prévalaient de privilèges royaux pour détruire ce qu'il édifiait jour par jour, au prix des plus pénibles labeurs. Rien ne lui semble difficile quand il s'agit de consolider son œuvre. En vingt ans, il traverse dix-huit fois la mer, souvent dans des vaisseaux si fragiles, qu'il fallait avoir une témérité plus qu'ordinaire pour affronter une navigation aussi périlleuse. Chacun de ses voyages est pour le bien de la colonie. Prières, supplications, il met tout en jeu pour arracher à la cour un règlement de commerce qui ne soit préjudiciable à personne. Encouragé par les uns, rebuté par les autres, il n'hésite pas dans son désir de sauver les colons de la ruine. Mais un jour arriva, jour trois fois malheureux, où il lui fallut céder devant le plus terrible ennemi qui se fût jamais dressé

devant lui : la famine ! Ce fléau torturait Québec depuis plusieurs mois, quand une flotte anglaise vint menacer de ses canons la vie des quelques Français groupés autour du fort Saint-Louis. Comment résister à tant de calamités ? Il ne le pouvait pas, même s'il l'eut voulu, n'ayant à sa disposition ni pain ni poudre. Québec capitula honorablement, et son fondateur, subissant le sort des armes, reprit avec le plus grand nombre, le chemin de la France. C'était, pour Champlain, l'exil.

Jamais homme ne ressentit autant de chagrin que le père de la Nouvelle-France, qui voyait en un seul jour l'anéantissement de vingt années de travaux incessants. " Les jours me paraissent des mois," s'écriait-il sans cesse. Se décourage-t-il dans son malheur ? Renonce-t-il pour toujours à sa colonie qu'il a entourée de tant de soins, et qu'il a, pour ainsi dire, enlevée à la rapacité de compatriotes sans cœur ? Loin de se laisser abattre par l'adversité, Champlain à qui le malheur apporte comme un regain de courage, travaillera à faire restituer à ses anciens maîtres, un pays qui leur a été enlevé au mépris d'un traité solen-

nellement conclu. Il ne se lassera point, tant qu'il n'aura pas planté lui-même, sur la cime du cap Diamant, le drapeau fleurdelisé de son roi.

En 1633, Champlain quittait de nouveau la France, pour venir prendre les rênes du pouvoir. C'est à Québec qu'il vivra encore pendant deux années, à côté de ses chers colons et des sauvages, ses amis, avant que d'aller rendre compte au grand Maître de son administration. Du haut de son petit fort, il voit avec orgueil se développer le rameau qu'il a transplanté de France. Du côté de Beauport, des maisonnettes de jolie apparence s'élèvent à proximité du manoir seigneurial. Sur les bords de la rivière Lairet, les Jésuites ont fait ériger un modeste couvent, qui sert à la fois de résidence aux religieux et de séminaire aux petits enfants des bois. L'agriculture commence à prendre de l'essor ; Robert Giffard et des immigrants venus du Perche et de la Normandie, ont déjà grossi le faible noyau de population resté au pays après la capitulation de Québec. Près du fort, le petit clocher de Notre-Dame-de-Recouvrance annonce aux habitants que le vœu du gouverneur a été fidèlement rempli.

La colonie allait donc entrer dans une nouvelle ère de prospérité, de paix et de bonheur, quand le jour même où l'Eglise fête la naissance du Rédempteur de l'humanité, tout Québec assistait en larmes aux derniers moments de celui qui avait été son sauveur et son fondateur. Le 25 décembre 1635, après avoir reçu une dernière absolution du Père C. Lalemant, Champlain quittait cette vallée de larmes, pour aller recevoir la récompense de quarante années de dévouement à la Religion et à la Patrie de ses pères.

La première période, qui fait le sujet de ce volume, comprend les voyages de Champlain aux Indes, à Tadoussac, son séjour en Acadie, et l'histoire de la colonie, depuis la fondation de Québec, jusqu'à l'arrivée des Pères Récollets en 1615. Prise dans l'ensemble, cette phase peut être considérée comme la plus importante au point de vue des explorations et des découvertes.

Le second livre aura surtout pour objet de faire connaître les efforts des missionnaires récollets pour convertir les sauvages, et l'appui qu'ils reçurent de Champlain dans leur œuvre d'évangélisation. Ce fut durant cette période que les pre-

miers colons vinrent se fixer à Québec. Jusque là, Champlain n'avait eu pour compagnons sur cette terre étrangère, que des interprètes, des commis et des employés, gens peu disposés à se fixer au pays. Deux compagnies de marchands viendront en conflit, et la colonie sera sérieusement menacée dans son existence. Ce n'est que grâce à une sage intervention de la part de Champlain, que les querelles s'apaiseront, et que la paix règnera bientôt au sein de la population. Ce second livre embrassera une période de dix années, de 1615 à 1625.

Avec l'arrivée des Jésuites le cercle des missions sauvages prendra plus d'extension. La traite, durant cette période de 1625 à 1629, se continue toujours sur un grand pied, avec une organisation plus régulière. La création de la compagnie des Cent-Associés,sous l'impulsion du noble cardinal de Richelieu, aurait sauvé Québec de la ruine, si des circonstances malheureuses n'eussent empêché la flotte de Roquemont d'arriver à bon port. La famine suivit ce contre-temps, et, après elle, la capitulation de Champlain et sa rentrée en France.

Tels sont les divers sujets qui entreront dans le cadre d'un troisième livre.

Enfin, un dernier livre sera consacré au récit des événements des six dernières années de la vie de Champlain. Le pays est redevenu français ; les colons arrivent en assez bon nombre ; les Jésuites, de retour depuis 1632, établiront bientôt des résidences dans les endroits où le besoin de missionnaires se fait le plus vivement sentir ; Champlain régularise les affaires de traite, en fixant un marché unique aux nations qui s'y livrent ; enfin, la colonie progresse sous le double aspect religieux et matériel, lorsque la mort vient frapper son premier gouverneur, et l'enlever à l'affection des Français et des Sauvages.

Puisse cet humble travail tourner entièrement à la gloire de notre fondateur ! Puissent aussi nos compatriotes puiser dans ces pages qui leur sont dédiées, l'amour de leurs ancêtres, et pour Champlain, le respect et l'admiration !

VIE DE

CHAMPLAIN

PREMIÈRE PARTIE

1570 à 1615

CHAPITRE PREMIER

JEUNESSE DE CHAMPLAIN—1570-1599

Fondation de Brouage. — Son histoire.—Naissance de Champlain. — Son enfance. — Sa famille. — Entre dans l'armée. — Voyage en Espagne. — Le capitaine Provençal. — Champlain décide de prendre part à une expédition aux Indes Occidentales. — Don Francisque Colomb. — Départ pour l'Amérique espagnole.

La fondation de la ville de Brouage remonte à l'année 1555. Jacques de Pons, à qui l'on attribue l'honneur d'avoir jeté les premières assises de la future patrie de Samuel Champlain, n'eut pas la satisfaction de lui laisser le nom de Jacopolis, dont il

avait d'abord été question. Son origine véritable se rapporte à une tour appelée Broue, que l'on voyait quelques années plus tard se dresser du fond du bras de mer, qui, en s'avançant à deux lieues dans les terres, formait au moyen-âge un port des plus célèbres, comme marché d'échanges, des bords de l'océan, et que l'on croit avoir été le *Portus Santonum* de Ptolémée. Le lieu choisi pour le site de la nouvelle ville était marécageux, rempli de cailloux et de sables, produits du délestage des navires venant du nord pour s'y charger de sel.

Brouage, située, comme l'on sait, sur les côtes de la Saintonge, à une faible distance de La Rochelle, dut subir à plusieurs reprises le sort de son opulente voisine. Quelque temps après la bataille de Saint-Denis, en 1567, La Rochelle, s'étant livrée aux huguenots, devint la place d'armes du parti dans tout l'ouest de la France. L'amiral de Coligni, le prince de Condé, et la reine Jeanne d'Albret avec son jeune fils, Henri de Navarre, l'avaient choisie pour leur résidence. Brouage, également passée aux mains des protestants, leur fut enlevée par Rivière-Puy-Taillé, après la bataille de Moncontour, en 1569. Sept mois plus tard, elle retombait au pouvoir du comte de La Rochefoucauld, l'un des chefs huguenots, assisté de Jacques Sore, corsaire célèbre par son audace et ses cruautés.

S'étant un jour emparé d'un navire espagnol, il fit mettre à mort tous les Jésuites qu'il portait. Sa renommée sur les mers n'avait pas cependant éclipsé la réputation du capitaine Polain, le grand et valeureux défenseur de la cause catholique sur la Méditerranée et l'Atlantique. Après s'être emparé de Brouage, Polain fut un jour obligé, devant les forces supérieures de ses adversaires, de l'évacuer, mais non sans offrir de la résistance. Une fois maître de la ville, Mirambeau, autre chef huguenot, l'environna d'un fossès, l'entoura d'un bon rempart et de murailles garnies de flancs et de ravelins. Dès lors, écrit La Popelinière, le havre de Brouage était estimé, par toutes les nations, être le port le plus sûr et le plus commode qui fût en Europe.

Un an après la proclamation de la sainte Ligue (1577), les catholiques, commandés par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, vinrent mettre le siège devant Brouage. Après une succession d'engagements entre les flottes des ligueurs et des huguenots, la ville saintongeoise, se voyant sans secours, fut forcée de capituler. Ce fut durant cette guerre, aussi longue que désastreuse, que le roi de Navarre, au désespoir de ne pouvoir arracher Brouage aux mains de Saint-Luc, son habile défenseur, prit le parti extrême de ruiner son havre si commode, " le plus

beau que la mer eût formé sur ces côtes, " en coulant à l'entrée du chenal vingt bâtiments chargés de pierre. A dater de ce moment (1586), Brouage ne fit que décroître en importance. Ses salines conservèrent longtemps leur réputation, et l'on vit, pendant le XVIIe siècle, les pêcheurs de Bretagne et de Normandie, aussi bien que ceux de l'Aunis, accourir s'y approvisionner de sel pour leurs pêcheries en Acadie, dans la baie des Chaleurs et au Cap-Breton. La fièvre non moins que le retrait de la mer a fait de Brouage, le misérable hameau que l'on s'étonne de voir fièrement entouré de remparts et de bastions. (1)

Tels sont, en résumé, les principaux événements qui se rattachent à l'existence mouvementée à l'origine, puis calme et obscure, de la patrie de Samuel Champlain. L'immortel fondateur de Québec y vit le jour, vers l'année 1570. La *Biographie Saintongeoise* croit que ce fut en 1567. Mais il ne faut pas ajouter une trop grande foi à ce dire, vu que l'auteur ne mentionne aucune autorité à l'appui. Les dictionnaires biographiques n'ont fait à l'égard de cette date que se copier les uns les autres. Les archives de Brouage sont muettes sur cette naissance. Aussi les chercheurs les mieux disposés sont-ils revenus dé-

(1) Géographie universelle par E. Reclus, p. 513.

couragés de leurs pérégrinations à travers les monuments de la ville à laquelle revient l'honneur de cette paternité illustre. Champlain, lui-même, ne parle jamais de son âge dans les nombreux écrits qu'il a laissés après lui. Dans une circonstance pourtant, il dit, mais d'une manière bien obscure, faisant allusion à Pontgravé, que " l'âge de ce dernier le ferait respecter comme son père. " C'est en l'année 1619 qu'il s'exprimait ainsi. Le frère Sagard-Théodat, mineur récollet, racontant son voyage au Canada durant les années 1623 et 1624, dit que le sieur de Pont-Gravé était un vieillard, alors âgé de plus de soixante-dix ans. Il pouvait donc y avoir vingt ans de différence d'âge entre ces deux personnages. C'est assez pour expliquer la déférence de Champlain à l'égard du capitaine malouin. On en est donc encore réduit aux conjectures sur ce sujet. Heureux, si nous parvenons un jour à débrouiller le chaos qui entoure le berceau du premier gouverneur de la Nouvelle-France.

D'après la *Biographie Saintongeoise* (1), Champlain était issu d'une famille de pêcheurs. Son père s'appelait Antoine, et sa mère, Marguerite Le Roy. Il reçut à l'église le nom de Samuel. Ses parents

(1) Saintes, 1852, p. 140.

étaient catholiques, comme l'indiquent leurs noms de baptême. L'abbé Faillon, le savant auteur de l'*Histoire de la colonie française en Canada*, s'étonne qu'on ait baptisé notre héros sous le nom de Samuel. " Ce nom, dit-il, inusité chez les catholiques, était en honneur chez les protestants." (1) Cette objection, que Faillon soulève sans en tenter la moindre réfutation, ne vaut guère la peine qu'on s'y arrête. " Il y avait, ce semble, dit l'abbé Laverdière, dans une note à la Notice biographique de Champlain, publiée à la tête de ses Voyages, une insinuation plus naturelle à faire : c'est que, dans cette hypothèse, le père et la mère de Champlain avaient dû apostasier ; car son père s'appelait Antoine, et sa mère, Marguerite, deux noms tout à fait catholiques." (2)

Dans le contrat de mariage de Champlain, fait en 1610, son père est désigné sous le nom de *capitaine de la marine* ; il est aussi qualifié, dans le même document, d'homme noble. Cette noblesse se réduisait à bien peu de chose, équivalant, à notre sens, au titre d'homme honorable ou respectable. Les registres du Canada employaient souvent, au XVIIe siècle, cette expression de noble homme, et il

---

(1) Histoire de la colonie française, vol. 1, note XXI, p. 550.

(2) Notice biographique, p. XI, note 2.

n'est jamais venu à notre pensée de croire que ce qualificatif servit à désigner une origine nobiliaire. C'est bien à tort aussi que l'abbé Faillon accole au nom de Champlain le titre de seigneur de Brouage, qu'il dit être consigné dans son acte de mariage, quand il y est appelé simplement *sieur du dit lieu.* Il est vrai qu'à cette époque, comme au temps de Jacques Cartier, l'on employait indistinctement l'une ou l'autre de ces deux appellations, mais cette seigneurie s'appliquait tout aussi facilement à une propriété de valeur médiocre, comme une maison, un jardin ou un hôtel, qu'à un vaste domaine. Antoine Champlain est également applé *sieur* dans le contrat de 1610. Si ce titre indique l'anoblissement, il faudrait croire que le père était aussi inscrit au livre d'or. Cette supposition est dénuée de toute vraisemblance.

Revenons maintenant au jeune Samuel, dont la jeunesse s'écoula paisiblement au milieu de sa famille, vivant de la vie modeste des pêcheurs. Le curé de sa paroisse s'était chargé de son éducation intellectuelle et religieuse. Dans les intervalles des leçons, l'élève du Prieur suivait son père dans ses courses de pêche. C'est ainsi que de bonne heure il s'accoutuma à braver les tempêtes auxquelles la classe des pêcheurs est si souvent exposée. Le jeune

marin, ainsi formé à l'école du danger, acquiert bientôt la vertu stoïque qui brave tout, et rend le cœur insensible aux misères et aux rudes labeurs de la vie. L'enfant passe vite à l'état d'adolescent, et, dans ces conditions, il acquiert avant l'âge une trempe toute particulière, dont il se ressent toujours. Aussi voyons-nous cet humble fils de pêcheur se choisir une carrière à un âge où l'on ne songe guère qu'aux amusements ou aux joies du foyer. Cependant il pouvait avoir atteint ses vingt ans, lorsque, mettant de côté ses préférences pour la navigation, il courut offrir ses services au maréchal d'Aumont, dans les armées catholiques. Champlain eût mieux aimé voguer sur les mers, comme il nous l'apprend lui-même : " C'est cet art (la navigation), dit-il dans une épitre adressée à la reine régente, et imprimée au commencement de son édition du voyage de 1613, qui m'a, dès mon bas âge, attiré à l'aimer, et qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan." (1)

Samuel Champlain commença donc sa carrière par s'exercer au dangereux métier des armes. Il courut s'enrôler sous la bannière de la ligue contre Henri de Bourbon, dont les titres à la royauté de

(1) Epitre à la Reine Régente, mère du Roi, signée *Champlain*.

France étaient chaudement contestés par les Guises, et par un puissant parti catholique. Cette guerre dura vingt-deux ans, de 1576 à 1598 ; pendant cette longue période, l'on vit la France en proie aux plus lamentables dissensions, les batailles succéder aux batailles ; enfin, ce fut toute une ère d'assassinats et de crimes. La Rochelle étant le centre du parti huguenot, les ligueurs ne tardèrent pas à y porter leurs armes, et nous avons vu que, dès 1577, ils vinrent mettre le siège devant Brouage, sous la conduite du duc de Mayenne. Champlain nous dit qu'il " était employé en l'armée du roi sous messieurs le maréchal d'Aumont, de Saint-Luc, et maréchal de Brissac, en qualité de maréchal des logis de la dite armée durant quelques années." (1) Champlain était encore trop jeune, en 1582, pour prendre part à l'expédition aventureuse des Açores, dirigée par Catherine de Médicis contre don Antonio, concurrent de Philippe II au trône de Portugal. Plusieurs grands seigneurs de France, entre autres Charles de Cossé, comte de Brissac (2),

---

(1) Voyage aux Indes Occidentales, p. 1.

(2) Charles de Cossé-Brissac prit sous Henri III une grande part aux opérations de l'armée royale contre les calvinistes, se rangeant du côté des Ligueurs, et fut nommé en 1594 gouverneur de Paris par Mayenne. Remit cette place à Henri IV peu de mois après, et fut nommé maréchal. Il mourut en 1621, au siège de Saint-Jean d'Angely. Louis XIII lui avait donné le titre de duc en 1612.

s'étaient engagés à la hâte dans l'armée navale, dont le commandement avait été remis à Philippe Strozzi. Les Français furent battus, et de Brissac revint avec dix-huit navires seulement des soixante-quatre envoyés aux Açores. Mais, en 1586, alors que François d'Epinay de Saint-Luc [1] défendait Brouage attaquée par Henri de Navarre et le prince de Condé, il est assez probable que Champlain avait déjà quitté le foyer paternel pour défendre sa ville natale contre les envahisseurs huguenots. Il pouvait avoir alors vingt ans. Après la mort de Henri III, tombé sous le poignard d'un assassin [2], les ligueurs se soumirent les uns après les autres à l'autorité du roi de Navarre, devenu roi de France. Champlain continua à porter les armes, mais il dut subir l'autorité de ses chefs, devenus les ardents défenseurs de leur ancien adversaire. La Bretagne fut la dernière souveraineté à se rendre. Le duc de Mercœur, qui en avait le gouvernement depuis plusieurs années, visait à l'indépendance. Henri IV essaya plusieurs fois de l'amener à se rendre, en lui faisant des proposi-

(1) François d'Epinay de Saint-Luc, baron de Crèvecœur, beau-frère du maréchal d'Aumont, et chambellan de Henri III, qui le nomma gouverneur de la Saintonge. Défendit Brouage contre les calvinistes et fut pris à Coutras en 1587. Servit sous Henri IV, qui le fit grand-maître de l'artillerie. Fut tué devant Amiens, en 1597, par les Espagnols.

(2) Henri III tomba sous le poignard de Jacques Clément, le 1 août 1589.

tions de paix, agréées souvent, mais aussitôt rompues par le duc rebelle. Ce fut dans cet intervalle de négociations infructueuses que le maréchal d'Aumont [1] fut chargé du commandement de Rennes, afin de surveiller les agissements de Mercœur. C'était vers 1594, quatre ans avant la soumission du plus obstiné des ligueurs. Champlain fut donc témoin des derniers efforts de Mercœur, non moins que de l'agonie de cette interminable querelle, qui finit par le traité de Vervins, le 2 mai 1598. En y apposant sa signature, Henri IV s'assurait pour toute sa vie la paisible possession d'un trône longtemps convoité. L'armée fut licenciée, et Champlain retourna à Brouage, après avoir consacré une grande partie de sa jeunesse au service d'une noble et sainte cause. Catholique, il avait fièrement combattu contre Henri de Navarre, chef de la religion prétendue réformée, comme il l'avait défendu, lorsqu'il eut abjuré son erreur. [2]

Ce fut dans les dernières années du règne de Henri IV, père du peuple français, que l'on tenta de nouveaux efforts pour coloniser la Nouvelle-France et

---

(1) Jean d'Aumont, dit le Franc-Comtois, maréchal de France, né en 1522, périt d'un coup de mousqueton, le 19 août 1595, en combattant Mercœur, à Camper, près de Rennes.

(2) Henri IV se convertit au catholicisme en 1593.

l'Acadie. Tous ne furent pas également couronnés de succès. Le marquis de la Roche vit échouer sur les rivages de l'île de Sable une expédition mal organisée. Chauvin et Pont-Gravé avaient obtenu le privilège du commerce des pelleteries au Canada, à la condition, sinon expresse du moins tacite, qu'ils feraient passer à Tadoussac un gros contingent de colons. Mais ils n'en firent rien, et trafiquèrent uniquement avec les sauvages. D'autre part, des marchands de Saint-Malo, Laval et Vitré s'étaient formés en compagnie pour rouvrir la route des Indes orientales et des mers du sud que leur avaient montrée les frères Parmentier et Paulmier de Gonneville. Michel Frotet, sieur de la Bardelière, et François Grou, sieur du Clos-Neuf, ancien connétable de Saint-Malo, furent les principaux héros de ces expéditions constituées dans le but de disputer aux Portugais le monopole du commerce de l'Orient. Tous deux trouvèrent la mort dans ces voyages périlleux, et le résultat qui s'ensuivit dut être la ruine de la compagnie. Les quelques survivants des équipages revirent leur patrie durant l'été de 1603, alors que Champlain était muni de pouvoirs que lui avait délégués Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe, et successeur de Chauvin dans ses privilèges de trafic au Canada. Cet homme distingué avait pris une

part active dans les guerres de la Ligue contre le parti huguenot, mais il fut un des premiers à se soumettre à Henri IV, après son accession au trône. Coïncidence étrange, le commandeur de Chastes renoue la chaîne, apparemment interrompue, des hommes qui, au XVIe siècle, portèrent quelque intérêt à la Nouvelle-France, en devenant l'acquéreur de la magnifique résidence que Jean Ango avait fait peindre à fresque par des peintres italiens. Ce riche armateur dieppois fut, en effet, l'auteur de l'expédition des frères Parmentier et de Jean Verrazano aux terres neuves et sur les côtes de l'Atlantique. Aymar de Chastes à son tour, devenu puissant par la fortune et l'influence, confia à Champlain la conduite d'un voyage au Canada, pour l'accomplissement des grands desseins qu'il avait formés.

Mais avant que de prendre le chemin de la Nouvelle-France, Champlain avait sillonné d'autres mers et abordé aux rivages des Iles Occidentales. Aussitôt après les conclusions du traité de Vervins, se trouvant sans emploi, et condamné à vivre dans un désœuvrement peu conforme à ses projets de faire son chemin dans le monde, il résolut d'embrasser une carrière plus en rapport avec ses goûts et ses aptitudes. Une occasion favorable devait bientôt s'offrir. Il avait un oncle, le capitaine Provençal, " tenu pour

un bon marinier de France, et qui pour cette raison avait été entretenu par le roi d'Espagne comme pilote général de ses armées de mer." (1) Ce parent se trouvait alors à Blavet, place forte que les Espagnols avaient occupée durant les guerres de la Ligue jusqu'au traité de Vervins, mais qu'ils devaient évacuer sans retard. Le capitaine Provençal avait été chargé par le maréchal de Brissac de conduire dans leur pays les hommes de la garnison de Blavet. (2) Informé de cette mission, Champlain se rendit auprès de son oncle, et lui demanda la permission de l'accompagner. L'occasion était belle pour le fils du pêcheur de Brouage, de reprendre ses habitudes d'autrefois, et de compléter son apprentissage au rude métier de marin. Grande fut sa joie, lorsqu'au commencement d'août de l'année 1598, il put voguer sur l'Atlantique à côté de son protecteur, le commandant du *Saint-Julien*, navire de 500 tonneaux, en route pour l'Espagne.

Le voyage fut traversé de difficultés : une brume épaisse dispersa les vaisseaux, et l'amiral faillit se

---

(1) Voyage aux Indes, p. 2.

(2) Blavet, situé à l'embouchure de la rivière du même nom, était à l'époque de la Ligue, un poste important dont les Espagnols s'emparèrent. Cette forteresse, aujourd'hui Port-Louis, fut alors ruinée, puis rebâtie et fortifiée de nouveau par Louis XIII, qui lui donna son nom. Son port est bon, et les plus grands vaisseaux y arrivent aisément. Lorient, au fond de la baie, fut, après 1666, le principal établissement de la Compagnie des Indes.

perdre sur un rescif. Cependant l'escadre réussit à se réunir aux îles de Bayonne, en Galice. Dix longs jours s'y passèrent à réparer les avaries du vaisseau amiral. Après avoir doublé le cap Saint-Vincent, l'on vint mouiller dans le port de Cadix (1), lieu de débarquement de l'ancienne garnison de Blavet. Les vaisseaux français que le roi d'Espagne avait nolisés pour rapatrier ses soldats, furent aussitôt congédiés, à l'exception toutefois du *Saint-Julien* dont il avait encore besoin. Le navire du capitaine Provençal dut rester en rade de Cadix pendant un mois, et dans l'intervalle Champlain occupa tout son temps à reconnaître la ville et ses environs. Il avait déjà, durant son voyage, dressé une carte des endroits où la flotte avait fait escale, le cap Finistère et le cap Saint-Vincent. A Cadix, il consacra ses loisirs à tracer un plan minutieux de la ville. On peut prévoir déjà, dans le jeune marin, l'observateur persévérant, cherchant dans ses voyages à s'instruire plutôt qu'à s'amuser.

---

(1) Cadix, ville d'Espagne, sur la côte occidentale de l'Andalousie, située dans une petite île de même nom. Charles V en connaissait si bien l'importance, qu'il recommanda à Philippe II, son fils, de conserver trois places qu'il regardait comme les trois boulevards de ses Etats : Flessingue, dans les Pays-Bas, le fort de la Goulette, en Afrique, et Cadix, en Espagne. En 1596, les Anglais prirent Cadix, qu'ils brûlèrent, après l'avoir pillée. Cependant, ils la rendirent quelque temps après aux Espagnols, et quand Champlain y vint, les Espagnols en étaient les maîtres.

Après un mois de repos, le *Saint-Julien* continua sa route jusqu'à San-Lucar-de-Barameda [1], à l'entrée de la rivière de Séville où il devait, avant que d'en partir, séjourner trois mois de plus. Pendant que Champlain portait ses investigations dans tous les lieux qui pouvaient l'intéresser, et en dessinait la topographie, arrivait à San-Lucar une patache espagnole, venant en ligne directe des Indes occidentales pour informer le roi qu'une flotte anglaise était en mer avec l'intention de s'emparer de Porto-Rico. A cette nouvelle, Philippe, roi d'Espagne, leva à la hâte une armée de deux mille hommes, tant soldats que mariniers, et fit appareiller vingt navires, au nombre desquels le *Saint-Julien*, " reconnu comme fort navire et bon voilier," pour les transporter aux Indes. " Ce dont je reçus une extrême joie, écrit Champlain, me promettant par ce moyen de satisfaire à mon désir, et pour ce je me résolus fort aisément d'aller avec lui " [2] (l'oncle Provençal). Mais, quelque diligence que l'on fît pour radouber, équiper et ravitailler les vaisseaux en partance, ils ne

---

(1) Cette ville, que Champlain appelle Saint-Luc de Baramedo, est située à l'embouchure du Guadalquivir. Son port est la clef de Séville qui en est à quinze lieues. Tous les vaisseaux qui remontent à Séville, passent sous le canon de San-Lucar.

(2) Voyage aux Indes, p 4

purent prendre la mer avant l'arrivée d'une seconde patache portant la triste nouvelle que les Anglais s'étaient emparé de Porto-Rico. De sorte que le départ de la flotte fut arrêté par ordre royal.

Champlain se vit par là frustré dans son espérance. Ce dut être un fâcheux contre-temps pour notre héros auquel un voyage de cette nature devait apporter beaucoup d'attrait. Mais un nouveau concours de circonstances vint bientôt le favoriser. Un seigneur, du nom de Francisque Colomb, chevalier de Malte, était arrivé à San-Lucar, pour prendre la charge de général de la flotte qui allait tous les ans aux îles du golfe du Mexique. Voyant que le *Saint-Julien* était prêt à faire voile, il l'engagea au fret ordinaire, moyennant un écu par tonneau, mensuellement. Le capitaine Provençal, dont les services avaient été requis ailleurs, demanda à son neveu s'il accepterait la charge de son navire. Jugez de la joie de Champlain à cette proposition inattendue, joie tempérée par la crainte de ne pouvoir obtenir l'agrément de don Francisque Colomb. Non seulement celui-ci le lui accorda, mais il lui promit de plus son assistance, et il tint parole.

Enfin, la flotte espagnole fit voile pour l'Amérique espagnole. C'était au commencement de janvier 1599. " C'est ici, s'écrie M. Laverdière, que l'on commence

à remarquer en notre auteur une qualité infiniment précieuse, celle d'observateur scrupuleux et intelligent, qui ne manque aucune occasion de servir la louable ambition de la science, aussi bien que les intérêts de la patrie. Non seulement il tient journal comme s'il était déjà chef de l'expédition ; mais encore il note sur son passage la position des lieux, les productions du pays, les mœurs et les coutumes des habitants." (1) Nous le suivrons pas à pas à travers ces contrées, découvertes en grande partie, un peu plus d'un siècle auparavant, par Christophe Colomb, de chevaleresque mémoire. La biographie de Champlain serait bien incomplète, si l'on ne faisait qu'effleurer ces deux années de voyages au nouveau monde. La relation qu'il en a laissée suffirait pour établir sa réputation de géographe et de navigateur expert. C'était plus qu'un simple voyage de touriste qu'il entreprenait. Les terres américaines, dont il entrevoyait déjà toutes les beautés à travers les prismes de son imagination, surexcitée par l'attrait du nouveau, avaient été parcourues en tous sens par les Espagnols affamés d'or et de richesses de toute nature. Lui aussi était mû par un puissant motif : c'était l'avidité de voir et de se renseigner

(1) Not. biogr., p. XIV.

sur ces lieux dont on rapportait tant de merveilles. Son unique ambition était d'en revenir chargé de plans et de cartes qu'il pourrait utiliser plus tard, pour le bénéfice de ses compatriotes. C'est dans ces louables dispositions qu'il s'embarqua sur le *Saint-Julien*, qui n'avait pas bougé du port de San-Lucar-de-Barameda depuis le commencement d'octobre précédent.

CHAPITRE DEUXIÈME

VOYAGE AUX INDES OCCIDENTALES, — 1599-1601

Départ de Champlain pour l'Amérique espagnole. — Explore les îles du golfe du Mexique : la Guadeloupe, Porto-Rico, Saint-Domingue. — Continue sa course jusqu'à la Nouvelle Espagne. — Visite Saint-Jean d'Ulloa, Vera-Cruz. — Se rend jusqu'à Mexico. — Flore et faune du Mexique. — Indiens de ce pays. — Isthme de Panama. — A qui attribuer l'idée première du canal de Panama. — Champlain à Porto-Bello. — Rebrousse chemin et va à la Havane. — Quatre mois à Cuba. — Retourne en Espagne. — Son voyage dure deux ans et deux mois.

La première terre que don Francisque Colomb aperçut, six jours après son départ d'Espagne, fut une des îles Canaries, découvertes, en 1402, par Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, qui en prit le titre de roi. (1) Passant ensuite par le golfe de Damas (2), la flotte continua sa course vers le Ponant. Des vents contraires firent que la traversée fut plus longue qu'elle aurait dû. Ce ne fut qu'au bout de

---

(1) Ce sont les anciennes îles Fortunées, *insulæ Fortunatæ*. On en compte sept principales : Ténériffe, Fortaventura, Canarie, Palma, Lancerote, Gomera et l'île de Fer. Le premier méridien passait jadis par l'île de Fer. Elles sont situées entre les 15o 40' et 20o 30' longitude, et les 27o 39' et 29o 30' latitude nord.

(2) La grande Canarie offre une rade excellente, dite baie de Palmas. Ne serait-elle pas le golfe de Damas dont parle Champlain ?

deux mois et six jours depuis que les vaisseaux avaient levé l'ancre, que l'on entrevit l'île de la Désirade, la première qui se présente en arrivant au groupe des Antilles. Champlain remarque qu'elle avait une bonne rade à la bande de l'est, et il lui donne sept lieues de tour. Cette île était alors inhabitée et toute couverte de bois. (1)

De la Désirade les vaisseaux vinrent mouiller à Nacou, l'un des havres les plus beaux et les plus sûrs de l'île de la Guadeloupe. Elle était peuplée de sauvages, car à l'arrivée des Français descendus à terre pour s'approvisionner d'eau fraîche, plus de trois cents Indiens, qui les avaient aperçus, prirent la fuite en se dirigeant vers les montagnes, de sorte qu'il fut impossible d'en attraper un seul. Ici l'on fit une ample moisson de fruits *de plaisant goût*. Cette île est située, d'après Champlain, au 15e degré, et peut mesurer vingt lieues de longueur sur douze de largeur. Il l'appelle *Gardalouppe*. (2)

---

(1) La Désirade est située entre l'île d'Antigua qu'elle a au nord, celle de Sainte-Marie Galande qu'elle a au midi, et la Guadeloupe à l'occident. Fut découverte par Christophe Colomb en 1493. Les Français s'y établirent les premiers, et ils la possèdent encore. On y cultive surtout le coton.

(2) La Guadeloupe, la *Karukera* des Indiens, fut découverte le 4 novembre 1493 par Colomb. Il lui donna le nom de *Guadelupe*, à cause de la ressemblance de ses montagnes avec la Sierra Guadelupe en Espagne. Négligée par les Espagnols, elle fut occupée en 1635 par les Français, qui en chassèrent les Caraïbes. Cette île fut occupée à diverses reprises par les Anglais, en 1759, 1794, 1810 et 1815. De la Guadeloupe dépendent administrativement

Après avoir consacré quarante-huit heures au ravitaillement des navires, Colomb donna l'ordre du départ, dans la direction du nord-ouest, vers Porto-Rico. L'on aperçut bientôt les Virgines, au nombre de plus de *huit cents*, toutes désertes et inhabitées. (1)

L'île Marguerite s'offrit ensuite à la vue. C'est ici que se faisait la pêche des perles par les esclaves noirs. Tous les jours, plus de trois cents canots quittaient la rade de la ville, appelée aussi La Marguerite, pour aller retirer du fond des eaux les ostrormes

---

Marie-Galande, les Saintes, la Désirade, et la partie française de l'île Saint-Martin.

Duplessis et l'Olive furent les fondateurs du premier établissement de la Guadeloupe. Ils partirent de Dieppe le 20 mai 1635, et arrivèrent le 28 juin, emmenant avec eux quatre religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs : le Père Pélican, doyen de la Faculté de Paris, le P. Griffon, le P. Nicolas de Saint-Dominique, et le P. Raymond Breton. Les historiens mentionnent les noms de douze dominicains espagnols qui arrosèrent cette île de leur sang : six en 1603 et six en 1604, tués à coups de flèches par les Sauvages. Duplessis mourut le 4 décembre 1635, trois semaines avant Champlain. L'Olive y demeura seul chargé du commandement. En 1636, M. Aubert, capitaine de l'île de Saint-Christophe, reçut le gouvernement de la Guadeloupe. Le Père du Tertre, auteur d'une *Histoire des Indes* fort estimée, y séjourna pendant plusieurs années.

La Guadeloupe est séparée en deux parties par un bras de mer, ou plutôt par un canal étroit que les habitants appellent *Rivière salée*. La partie orientale se nomme *Grande-Terre* ; elle a vingt-cinq lieues de long sur six de large : la partie occidentale se nomme *Basse-Terre* ; elle a quatorze lieues sur cinq.

(1) Les îles Vierges sont au nombre de 40. Colomb les nomma ainsi en l'honneur des 11,000 vierges. La plupart d'entre elles ne sont que des rochers secs et arides. Tortola, l'une de ce groupe, servit pendant longtemps de refuge aux flibustiers hollandais, depuis 1648 jusqu'en 1666, alors qu'ils furent chassés par des flibustiers anglais.

ou huitres renfermant la perle précieuse. L'Espagne entretenait des officiers chargés de recevoir les paniers que chaque nègre rapportait avec soi du fond de la mer.

Enfin, la flotte vint mouiller devant la ville de San-Juan de Porto-Rico. Tout y était dans la plus profonde désolation, et la ville et le château ou forteresse. Les Anglais, qui s'en étaient rendus maîtres quelques mois auparavant, y avaient laissé des marques de leur passage. La ville avait été pillée, en grande partie incendiée, les marchands avaient été faits prisonniers pour la plupart, et ceux qui réussirent à s'évader, s'étaient réfugiés dans les montagnes d'où ils n'osaient plus sortir. Ils auraient pu facilement retourner à leur poste, car les Anglais n'y avaient séjourné que pendant un mois. Quand la flotte espagnole, commandée par don Colomb, y arriva, en avril 1599, l'île avait été évacuée par les pirates anglais, depuis quinze jours seulement. Ils avaient chargé leurs douze navires de sucre, cuir, gingembre, or, argent, melasse, conserves de gingembre, canisiste ou cassia. Un Indien, qui parlait assez bon espagnol, raconta au général comment cette prise de Porto-Rico avait eu lieu. Personne ne connaissait l'existence, à une demi-lieue du château, d'un passage ou descente par où les Anglais s'étaient

introduits dans l île. Ayant mouillé leurs vaisseaux à proximité de ce passage, ils débarquèrent nuitamment, au nombre de six cents, bien armés, et au point du jour, quatre cents d'entre eux se ruèrent dans la ville, qui n'offrit aucune résistance. Le gouverneur se rendit, à condition qu'il aurait la vie sauve. Après le départ des Anglais, les Indiens avaient travaillé à relever leur forteresse. Don Colomb enregistra soigneusement tous les détails de cette narration du sauvage, et il envoya aussitôt à la recherche de ceux qui étaient demeurés cachés dans les montagnes.

L'île de Porto-Rico contient, au témoignage de Champlain, environ 70 lieues de long et quarante de large. (1) Il remarque qu'elle était couverte de

(1) Cette île n'a réellement que quarante lieues de long sur vingt de large. Ponce de Léon y débarqua en 1509 ; elle resta soumise aux Espagnols jusqu'en 1593, vers l'époque où nous sommes. Quand Champlain y arriva, elle venait de passer par toutes les horreurs d'un assaut meurtrier livré par George Clifford, comte de Cumberland. Les Espagnols avaient été contraints de capituler, et l'île passa au pouvoir des Anglais, le 7 juillet. Clifford, qui voulait s'y installer, fit transporter les habitants à Carthagène, afin d'avoir le champ plus libre pour y établir une colonie anglaise. Mais, avant de pouvoir réaliser son projet, la dyssenterie réduisit ses troupes à leur plus simple expression. Le 14 août de la même année, il abandonna le commandement de l'île à sir John Berkeley. Celui ci, prévoyant qu'il ne pourrait pas conserver longtemps la place, suivit bientôt Cumberland ; il le rencontra aux Açores, et tous deux regagnèrent l'Angleterre, après avoir perdu plus de sept cents hommes. Depuis lors, les Espagnols sont restés paisibles possesseurs de Porto-Rico. Le rapport de Champlain sur les agissements des Anglais et des Espagnols, lors de la prise de Porto-Rico, ne concordent pas avec les données de l'histoire.

beaux arbres, entre autres de cèdres, palmes, sapins, palmistes, et d'un autre qu'il appelle sombrade [1], dont la manière de croître est assez singulière. Quand ses branches sont parvenues à une certaine hauteur, leurs extrémités s'inclinent jusqu'au sol, où elles prennent racine ; les nouvelles branches qui en proviennent retombent à leur tour pour prendre aussi racine, et ainsi de suite. " J'ai vu tel de ces arbres, dit Champlain, de telle étendue qu'il tenait plus d'une lieue et quart ; il n'apporte aucun fruit, ayant la feuille semblable à celle du laurier, un peu plus tendre." [2]

Les fruits qui attirèrent davantage son attention, appartiennent au climat tropical. Ce sont les plantes [3], les oranges, des citrons de grosseur prodigieuse, des citrouilles de terre, des algarobas [4], des pappittes [5], le corazon [6], gros comme le poing, ayant

(1) De l'espagnol *sombra*, ombre feuillue. Ficus americana maxima, le *Clusea rosea* de Saint-Domingue, ou Figuier maudit marron. (Ed. Soc. Hakluyt.) C'est le clusier.

(2) Voyage aux Indes, p. 11.

(3) Fruit du plantanier.

(4) *Algaroba* ou *Algarova*, nom donné par les Espagnols à certaine espèce d'Acacia du nouveau monde, à cause de sa ressemblance avec l'algarobe, caroubier ou fève de Saint-Jean, dont la gousse fournit une excellente nourriture pour les bestiaux. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) Fruit du papayer.

(6) Corazon. *Anona muricata*, corassol, de l'espagnol *corazon*, cœur, ainsi nommé de la forme du fruit. Quelques écrivains font dériver ce nom de Curaçoa, supposant que la graine fut apportée par les Danois. Le nom donné dans le pays était *memin*. (Ed. Soc. Hakl.)

le goût de crême sucrée. Champlain mentionne aussi une racine appelée cassave [1] que les Indiens mangeaient en guise de pain ; car ils ne cultivaient pas de blé.

Parmi les animaux, Champlain remarque le caméléon [2], dont l'espèce était très répandue. " Il a, dit-il, la tête assez pointue, le corps assez long pour sa grosseur à savoir un pied et demi, il n'a que deux jambes qui sont devant, la queue fort pointue, mêlée de couleur grise jaunâtre." [3]

La flotte espagnole passa un mois à Porto-Rico. Après ce laps de temps, don Colomb la divisa en trois bandes, se réservant pour lui-même quatre galions. Trois furent envoyés à Porto-Bello, et les autres, au nombre desquels le *Saint-Julien*, prirent la direction de la Nouvelle-Espagne. Chaque galion avait sa patache. Pendant que le général cinglait vers

(1) Le cassave ou manioc, *jatropha manihot*, contient à l'état frais un suc laiteux très vénéneux, mais dont les propriétés délétères disparaissent par la cuisson ou l'exposition à l'air. La racine ratissée, lavée et rapée, puis soumise au pressoir et desséchée fournit une fécule nourrissante, dont les sauvages faisaient une farine dite *conaque*, et le pain de cassave. Le tapioca ou sagou blanc n'est autre chose que la fécule de manioc séchée sur des plaques chaudes et réduite en grains irréguliers.

(2) Le caméléon, genre des reptiles, a l'aspect d'un lézard à grosse tête, avec une peau chagrinée. Animal timide et inoffensif. On a dit qu'il changeait de couleur à volonté. Il a une couleur propre, mais dont la nuance change sous l'effet des impressions qu'il peut éprouver. Ces variations s'expliquent par un jeu du pigment placé sous l'épiderme.

(3) Voyage aux Indes, p. 12.

Terre-Ferme [1], Champlain, de son côté, prenait la route du Mexique. La première île qui s'offrit sur son passage fut Saint-Domingue [2], et il alla mouiller à Porto Platte, excellent port de mer. Champlain y prit terre, afin de s'assurer s'il n'y venait pas de vaisseaux étrangers pour faire le trafic, malgré la défense du roi d'Espagne. La liberté était promise aux nègres, qui, après avoir découvert un navire contrebandier, iraient en donner avis au général d'armée ou au gouverneur.

Champlain parcourut environ une lieue dans les terres avant qu'il pût apercevoir un nègre; celui-ci l'informa que deux vaisseaux français étaient ancrés dans le port de Mancenille. [3] L'amiral se hâta de courir

---

(1) Terre-Ferme, nom donné à la partie septentrionale de l'Amérique du Sud. Elle était bornée à l'ouest par la mer du Sud, (Océan Pacifique), au nord et à l'est, par la mer du Nord (golfe du Mexique et l'Océan Atlantique), et au midi par le pays des Amazônes et par le Pérou. Elle appartenait aux Espagnols, à l'exception de la Goyame ou Guyane. Ses principales villes étaient Panama, Portobel, Carthagène.

(2) L'île de Saint-Domingue, l'ancienne *Espanola*, aujourd'hui *Haïti*, est la plus belle de l'archipel des Antilles. Sa longueur est d'environ cent soixante-quinze lieues sur une largeur moyenne de trente. La ville du même nom fut bâtie par Barthélemy Colomb, en 1496, sous le nom de *Nouvelle Isabelle*. Fut presque détruite en 1504, par un ouragan et rebâtie sur la rive droite de l'Ozoma sous le nom de *Santo-Domingo* du prénom du père de Colomb, qui avait saint Domingue pour patron. Drake s'en empara en 1586, et les Français, en 1795. Elle se constitua en république indépendante, en 1843.

(3) Il y avait deux baies de ce nom; l'une à la côte de l'île de Cuba, et l'autre, près de Monte-Christo, sur l'île de Saint-Domingue. Voir Charlevoix, vol. II, p. 209, 211.

à la poursuite de ces étrangers, mais à Mancenille on lui apprit qu'ils étaient déjà rendus au Port aux Mousquittes [1], près de la Tortue, petite île située à l'entrée du port. [2] Ce havre, assez spacieux, était ainsi appelé à cause de la quantité énorme de chesons ou cousins dont les piqûres étaient redoutables. L'information du nègre était véridique, car à l'arrivée des galions espagnols, les deux navires français s'étaient hâtés de prendre la mer pour s'enfuir. Mais, se voyant serré de trop près, l'équipage de l'un d'eux se sauva à terre dans des chaloupes, et l'autre alla se briser sur le rivage. Tous les marins parvinrent ainsi à s'échapper, à l'exception toutefois d'un malade infirme, qui déclara que ces navires étaient de Dieppe, et que treize autres, tant anglais, français que flamands, vaisseaux de guerre et marchands, s'étaient réfugiés dans le port de Saint-Nicholas. L'amiral espagnol résolut de les poursuivre jusqu'au bout. Les ayant aperçus le lendemain à l'entrée de cette baie, il se concerta longuement avec les capitaines et les pilotes de l'escadre pour décider du genre d'attaque. Impossible de leur donner la chasse, car

(1) C'est la baie Moustique dont parle le P. Charlevoix ; elle était située à quelques lieues à l'ouest de Port-de-Paix, près de l'embouchure des Trois-Rivières, au nord de l'île de Saint-Domingue.

(2) La Tortue est à deux lieues au nord de la grande île. Elle a huit lieues de long sur deux de large. Cette île servit de retraite aux boucaniers.

le vent contraire les avait jusque là empêchés de pénétrer dans le havre de refuge. On résolut donc de les attendre, pour les bombarder au moment où ils essaieraient de gagner le large. L'amiral fit attacher les galions les uns par derrière les autres, de manière à présenter à l'ennemi le plus de front possible, et donner aux canons une portée plus facile. Tout ce déploiement militaire n'eut pas le résultat attendu, car lorsque les vaisseaux étrangers arrivèrent à eux, les voiles gonflées et leurs canonniers prêts à mettre le feu aux amorces, le courage de nos Espagnols faiblit, et ils s'enfuirent à leur tour. Pour masquer leur lâcheté, ils firent semblant de donner la chasse aux ennemis, qui les laissèrent bientôt loin derrière eux. Il est bien certain, dit Champlain, que si l'amiral eut voulu, il les eût pris, ayant de meilleurs vaisseaux, plus d'hommes et de munitions de guerre ; et les vaisseaux étrangers ne furent préservés que par la faute de courage des Espagnols.

Champlain rapporte un fait bien propre à nous donner une triste opinion de la valeur guerrière de ses compagnons de voyage. Durant la chasse à l'escadre ennemie, une petite patache se trouva tout à coup mêlée parmi les vaisseaux. C'était un embarras en même temps qu'un sujet d'anxiété pour ces bravaches. Aux sommations qui furent faites à l'équi-

page d'avoir à baisser leurs voiles, aucune réponse ne fut donnée. L'amiral mit deux pataches à sa poursuite, et au bout de deux heures elles purent l'aborder. N'apercevant personne sur le tillac, le capitaine de la barque espagnole crut avoir affaire au diable, et il enjoignit à ses soldats de sauter sur ce petit vaisseau plein de mystères. Ceux-ci étaient tellement effrayés qu'ils n'obéirent à leur chef que sous le coup de menaces. Ce n'était pourtant qu'une épave, qui ne contenait aucun être humain.

L'île de Saint-Domingue ne renfermait alors qu'une seule ville appelée l'Espagnole, aujourd'hui Saint-Domingue, habitée ordinairement par des Espagnols et des Indiens. Ces derniers avaient des mœurs douces, et étaient les amis des Français, avec qui ils faisaient le trafic, en cachette des Espagnols. Les seules mines étaient de cuivre. Après avoir quitté Saint-Domingue, les galions longèrent la rive méridionale de l'île de Cuba, reconnurent les Caïmanes et jetèrent l'ancre dans un port de l'une d'elles. Champlain en parcourut deux en tous sens, et il captura des lapins, quelques oiseaux et un lézard gros comme la cuisse, " de couleurs grise et feuille morte." Ils levèrent l'ancre le même jour, et vinrent pénétrer dans le canal de la Sonde, endroit de navigation dangereuse, où " il faut toujours avoir la sonde en la

main." Une patache, chargée de soldats et de marins de l'escadre, y périt. Cependant, tous ceux qu'elle portait purent se sauver, les uns à la nage sur des planches, les autres sur des avirons, et franchir ainsi les deux lieues qui les séparaient des vaisseaux.

Huit jours plus tard, la flotte atteignit Saint-Jean-de-Luz (1), le premier port de la Nouvelle-Espagne, après avoir parcouru 400 lieues depuis Porto-Rico. Cette place forte était mieux connue sous le nom de Saint-Jean d'Ulloa, bien que Champlain lui en attribue un autre. Deux cents soldats occupaient la garnison. La forteresse ou château comprenait toute l'île, qui est de six cents pas de long et de deux cents cinquante pas de large. Le havre n'était ni sûr, ni commode. A deux mille pas du château, sur la terre ferme, se dressait une petite ville marchande, nommée Bouteron, et à quatre lieues de cette dernière, Cham-

(1) Si cette ville était ainsi appelée du temps de Champlain, elle dut bientôt transformer son nom, car nous voyons dans le *Voyage à Mexico* de Gage, en 1625, que "le vrai nom de la ville est Saň Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz, de celui du vieux havre de Vera-Cruz, qui est à six lieues. Mais le havre de l'ancienne Vera-Cruz, ayant été trouvé trop dangereux pour les vaisseaux, à cause de la violence du vent de nord, fut entièrement abandonné par les Espagnols, qui se retirèrent à San Juan d'Ulhua, où leurs navires trouvèrent bon ancrage, grâce à un rocher qui sert de forte défense contre les vents ; et, pour perpétuer la mémoire de cet heureux événement, qui arriva le Vendredi-Saint, ils ajoutèrent au nom de San Juan d'Ulhua, celui de la Vraie-Croix, emprunté au premier havre, qui fut découvert le Vendredi-Saint de l'année 1519." Le P. Charlevoix écrit S. Jean d'Ulua, Vol. II, p. 135.

plain aperçut une autre ville, bien située, sur les bords d'une rivière, à deux lieues de la mer. Vera-Cruz ou Vraie-Croix, tel était son nom.

Après quinze jours de résidence à Saint-Jean d'Ulloa, Champlain, se sentant poussé à faire des explorations à l'intérieur du pays, demanda et obtint congé de son amiral pour se rendre jusqu'à Mexico, distant d'environ cent lieues. " Il ne se peut voir, dit-il dans son enthousiasme, ni désirer un plus beau pays que ce royaume de la Neuve-Espagne, qui contient trois cents lieues de long et deux cents de large....grandes campagnes unies à perte de vue, chargées d'infinis troupeaux de bestial.... qui ont les pâtures toujours fraîches en toutes saisons.... Tout ce pays est décoré de fort beaux fleuves et rivières, qui traversent presque tout le royaume.... La terre y est fort fertile, rapportant le blé deux fois en l'an et en telle quantité que l'on saurait désirer, et en quelque saison que ce soit il se trouve toujours du fruit nouveau très bon dans les arbres, car quand un fruit est à maturité, les autres viennent et se succèdent ainsi les uns aux autres, et ne sont jamais les arbres vides de fruits, et toujours verts..... Mais, ajoute-t-il, tous les contentements que j'avais eus à la vue des choses si agréables n'étaient que peu de chose au regard de

celui que je reçus lorsque je vis cette belle ville de Mechique." (1)

Pendant un mois que notre voyageur séjourna dans ce pays, où la nature étale avec profusion ses richesses, il consacra presque tout son temps à enrichir sa mémoire d'une grande varieté de détails sur la faune et la flore des tropiques. Il semble avoir tout vu, tant il donne de descriptions complètes des plantes et des animaux. Mexico renfermait alors douze à quinze mille Espagnols, six fois autant d'Indiens chrétiens, et une quantité de nègres vivant dans l'esclavage. Un grand nombre de ces derniers étaient employés aux travaux des mines d'argent dont le roi d'Espagne tirait un revenu annuel très considérable. Ces mines gisaient à deux lieues de Mexico. La ville était entourée d'eau, à l'exception d'une petite langue de terre de trois cents pas de long. Quatre grandes rivières venaient se décharger dans le lac : c'étaient les rivières de Terre-Ferme, de Chille, de Cayou et de Mexique, toutes poissonneuses et bordées de terres arables et fertiles.

Les principales productions indigènes que Champlain décrit sont : la cochenille (2), dont le commerce

(1) Voyage aux Indes, p. 21, 22, 23 passim.

(2) C'est le *Cactus Opuntia*, insecte qui fournit une belle couleur écarlate. " La croyance que la cochenille était la graine d'une plante subsistait encore

appartenait au seul roi d'Espagne ; le canimé [1], qui laisse échapper un baume, analogue à la gomme de sapin, valant deux écus l'once ; le cacou, ou cacao, dont le fruit servait de monnaie aux Indiens ; le goyave [2], l'acoyate, [3] l'algarobe, le carreau [4], les serolles, [5]

---

longtemps après la conquête du Mexique. Dans le dessin que Champlain nous donne de cette plante, les graines sont figurées exactement comme les insectes s'attachent aux feuilles pour s'en nourrir. La jalousie du gouvernement espagnol, et le sévère monopole qu'il faisait de ce produit, empêchèrent qu'on en connût la vraie nature et son mode de propagation, et donnèrent naissance à diverses fables et conjectures." (Ed. Soc. Hakl.)

(1) *Canimé* ou *Animé*. Johnston en distingue deux espèces : l'*animé Oriental*, et l'*animé Occidental*, appelé, dit-il, par les Espagnols, *Canimé*. Moquin-Tandon (Botanique Médicale) en distingue aussi deux espèces : 1o le Courbaril diphylle, *Hymenæa Courbaril* (Linn.), qui fournit une grande quantité de résine transparente, appelée *résine animé occidentale*, ou *Copal d'Amérique* ; 2o le Courbaril verruqueux, *Hymenæa verrucosa* (Gærtn.), *résine animé orientale*, vulgairement appelée *Copal d'Orient*.

(2) *Psidium* (Linn.) " Sa qualité est de resserrer le ventre, étant mangé vert, dont aussi plusieurs s'en servent contre le flux du sang ; mais étant mangé mûr, il a un effet tout contraire."—De Rochefort, *Hist. des Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Ahuacahuitl*, nom indigène dont on a fait par corruption *Agouacat*, l'Avogade ou *Avogada* des Espagnols. (Ed. Soc. Hakl.)

(4) Le fruit d'une des variétés du *Cactus Opuntia*, le Nuchtli des Mexicains, appelé par les Français *raquette*, à cause de la forme de ses feuilles. " Ce que nos Français appellent Raquette à cause de la figure de ses feuilles ; sur quelques-unes de ses feuilles, longues et hérissées, croît un fruit de la grosseur d'une prune-datte ; quand il est mûr, il est rouge dedans, et dehors comme de vermillon. Il a cette propriété, qu'il teint l'urine en couleur de sang aussitôt qu'on en a mangé, de sorte que ceux qui ne savent pas ce secret, craignent de s'être rompu une veine, et il s'en est trouvé qui, ayant aperçu ce changement, se sont mis au lit, et ont cru être dangereusement malades." —De Rochefort, *Voyage aux Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) De l'espagnol, *ciruela*, prune. (Ed. Soc. Hakl.)

le palmiste [1], les coques ou cocos [2], la plante, les melons, les patates [3], la noix d'Inde, les concombres et les pommes.

Les animaux qui ont le plus attiré l'attention de Champlain et dont il a fait des dessins assez exacts, sont les serpents à sonnettes, le lézard, les dragons, les caïmans, les tortues, les tigres, la sivette. Il dit avoir vu un petit animal " gros comme des barbeaux, qui vole de nuit, et fait une telle clarté en l'air, que l'on dirait que ce sont autant de petites chandelles." Si l'on avait, dit-il, trois ou quatre de ces petits animaux, l'on pourrait aussi bien lire de nuit qu'avec une bougie.

Champlain fait une longue narration de la nature, des mœurs et des croyances des Indiens du Mexique. Ceux qui n'étaient pas soumis à l'Espagne, adoraient la lune. Dans leurs cérémonies, qui commencent

---

(1) " Au temps de Champlain, il n'y avait de connues que deux espèces de palmistes (excepté le cocotier, que l'on appelait Palmiste par excellence) : le Palmiste franc, *Areca oleracea* (Linn.) et le Palmiste épineux, *Areca spinosa* (Linn.)." (Ed. Soc. Hakl.)

(2) " Le *Cocos lapidea* de Gærtner, dont le fruit est plus petit que le coco ordinaire, et dont on fait de petits vases ou tasses, etc." (Ed. Soc. Hakl.)

(3) " Il y a huit ou dix sortes de patates, différentes en goût, en couleur et en feuilles. Pour ce qui regarde les feuilles, la différence est petite ; car elles ont presque toutes la forme de cœur..... Il suffit d'en nommer les plus communes, qui sont les Patates vertes, les Patates à l'oignon, les Patates marbrées, les Patates blanches, les Patates rouges, les Patates orangées, les Patates à suif, les Patates soufrées..." (Du Tertre, *Hist. des Antilles.*)

par un grand festin, accompagné de chansons et de danses, ils se jettent le visage contre terre, et tous ensemble invoquent leur dieu en disant : " O puissante et claire lune, fais que nous puissions vaincre nos ennemis, et que les puissions manger, à celle fin que ne tombions entre leurs mains, et que mourant nous puissions aller avec nos parents nous réjouir. " Après avoir fait cette courte prière, ils se reprenaient à danser, à chanter pendant des heures entières, entremêlant leurs cérémonies grotesques d'invocations répétées à leur divinité.

Les Indiens soumis à la couronne espagnole étaient tenus, sous peine de punition corporelle, d'assister à des offices religieux que les Espagnols faisaient célébrer expressément pour eux. Cette religion de contrainte ne fit jamais de fervents prosélytes.

Il y avait des Indiens vagabonds, vivant dans des espèces de caches avec toute leur famille, et parcourant ainsi le pays D'autres, devenus la propriété des seigneurs ou marchands, étaient sédentaires et se livraient à la culture du sol.

Champlain rapporte d'autres détails sur ce pays entièrement à la merci des Espagnols, et qu'il visita durant un mois entier. Il se mit ensuite en route pour Saint-Jean d'Ulloa, où il s'embarqua sur une patache pour Porto-Bello, à quatre ou cinq cents

lieues de distance. (1) Il lui fallut trois semaines pour faire ce long trajet. Sa surprise fut grande en n'y trouvant qu'une terre mauvaise, ou malsaine. La pluie y était presque constante, et si elle cessait pour une heure, une chaleur torride venait contaminer l'air, au point que la plupart des soldats et des marins nouvellement arrivés, y contractaient presque toujours des maladies mortelles. Le port était bien gardé. Deux forteresses, avec trois cents hommes en garnison, en gardaient alors l'entrée. Le roi d'Espagne l'avait ainsi fortifiée, parce qu'il considérait ce poste important, à raison de sa proximité avec le Pérou. (2)

De Porto-Bello, Champlain dut se rendre à Panama, en traversant l'isthme qui sépare ces deux endroits, puisqu'il nous apprend que la rade est bonne et que Panama était une ville fort marchande. Puis il ajoute : " L'on peut juger que si ces quatre lieues de terre étaient coupées, l'on pourrait venir de la mer du sud en celle de deçà, et par ainsi l'on raccourcirait le chemin de plus de quinze cents lieues ; et depuis Panama jusques au détroit de Magellan ce serait une

(1) Porto-Bello ou Porto-Bel, sur l'isthme de Panama, à environ vingt lieues de la ville de Panama, sur la côte de l'océan Pacifique. Ces deux villes étaient d'une grande importance pour le commerce des Espagnols.

(2) Le nom de Pérou, alors, comme on le voit, ne désignait pas seulement une partie occidentale de l'Amérique du Sud ; c'est ce que confirme le nom de Péroutiers. Des cartes du seizième siècle nomment les Antilles, îles du Pérou.

île, et de Panama jusqu'aux terres neuves une autre île, de sorte que toute l'Amérique serait en deux îles. (1)

Ce n'est donc pas à tort que des écrivains ont attribué à Champlain l'honneur d'avoir été l'un des premiers à lancer l'idée du percement de l'isthme de Panama, idée dont la mise à exécution est à la veille de se réaliser, grâce à l'énergie et à l'esprit d'entreprise du grand Français, Ferdinand de Lesseps. (2)

L'Espagne avait besoin, dès cette époque, et ce besoin ne fit que s'augmenter avec le temps, d'un bon service de transport dans l'isthme. Les trésors du Pérou s'expédiaient en Europe par la voie de Panama, et se rendaient au travers de l'isthme, de Panama à Porto-Bello, d'où les galions les emportaient. Cependant, entre ces deux ports de mer, il n'y eut jamais qu'une détestable route. Quelquefois on envoyait des marchandises d'Europe à Panama en les faisant arriver à Chagres, d'où elles remontaient en bateau jusqu'à Cruces. De Cruces à Panama, elles allaient à dos de mulet, sans qu'il y eût seulement un cantonnier pour veiller au chemin. C'était par là

(1) Voyage aux Indes, p. 41.

(2) " La jonction de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique à travers l'isthme de Panama, n'est pas, comme on le voit, une idée moderne. Champlain a peut-être le mérite de l'avoir émise le premier. (Ed. Soc. Hakl.)

pourtant que s'acheminaient les voyageurs se rendant au Pérou ou au Chili, à la Nouvelle-Grenade, au Venezuela, ou aux autres possessions espagnoles du littoral du Pacifique. Les relations les moins irrégulières, qu'il y eut entre les deux océans, étaient du port d'Acapulco à la Vera-Cruz par Mexico. Si l'Espagne eut mieux entendu l'art des communications dans ses domaines du nouveau monde, elle eût tiré des trésors immenses. " Agir de la sorte, écrit M. Chevalier, pour les communications en général et pour les rapports entre les deux océans que sépare l'Amérique en particulier, c'était méconnaître ses intérêts, froisser ceux de la civilisation et légitimer sa propre déchéance ; car si dans les affaires privées la propriété implique le droit d'abuser ou de ne pas user, il n'en est pas de même dans celles de la civilisation. Ici subsiste, de droit divin, une loi de confiscation contre les Etats qui ne savent pas tirer parti du *talent* que le Maître leur a confié, ou qui s'en servent contrairement à quelques-uns des penchants les plus invincibles de la civilisation, comme est celui du rapprochement des continents et des races. Ce droit extrême est écrit trop souvent en lettres de sang et de feu à toutes les pages de l'histoire, pour qu'il soit possible de le révoquer en doute." (1)

(1) M. Chevalier, *L'isthme de Panama*, Paris, 1844, p. 32, 33.

Mais l'Espagne avait bien dégénéré de sa grandeur, depuis le jour où Cortez, au siège de Mexico, lançait sur les lacs seize mille embarcations, alors que rien n'arrêtait ses soldats, ni les fleuves, ni les solitudes, ni les montagnes. Cependant les conseils de la science ne lui avaient pas fait défaut. En 1551, Lopez de Gomara, auteur d'une *Histoire des Indes* " faite, dit M. de Humboldt, avec autant de soin que d'érudition, " proposait la réunion des deux océans par des canaux en trois points, Chagres, Nicaragua et Tehuantepec. L'idée resta à l'état fantastique, et c'est à la France que revient la gloire de l'avoir reprise pour la mener à bonne fin.

Champlain passa un mois à Porto-Bello, puis il reprit la route de Saint-Jean d'Ulloa. Ce devait être vers la fin de l'année 1599. Un nouveau siècle s'ouvrait, et avec lui, une ère glorieuse pour le nom français en Amérique. Jusqu'alors les Espagnols avaient été les seuls souverains de ces contrées, abondantes en richesses de toute nature. Depuis les découvertes de Christophe Colomb, dont ils s'attribuaient le mérite, ils avaient sillonné en tous sens le golfe mexicain, exploré les Antilles, et fouillé tous les sols. Mais, suivant l'expression de François I, comme Adam dans son testament ne leur avait pas légué l'Amérique pour en être les uniques maîtres,

nous ne devons pas être surpris d'y constater la présence des Anglais et des Français. Plusieurs années encore s'écouleront avant que d'Esnambuc et de Poincy viennent arborer sur les promontoires de la Martinique et de Saint-Christophe le drapeau de la France. Avant qu'arrive cette heure, prévue peut-être par Champlain, dès l'année 1600, celui-ci aura déjà jeté les fondations de Québec sur les hauteurs de l'antique Stadaconé que Jacques-Cartier avait reconnue soixante-cinq ans auparavant.

Mais poursuivons notre récit. Champlain séjourna deux semaines à Saint-Jean d'Ulloa, avant de mettre à la voile pour la Havane [1], lieu de rendez-vous fixé par don Francisque Colomb. Un ouragan terrible vint s'abattre sur les vaisseaux ; le pilote était dans un embarras si grand que, sans la rencontre d'une patache qui lui indiqua la route, c'en était fait d'eux. L'on finit cependant par se rendre heureuse-

---

(1) Capitale de l'île de Cuba. " Il n'y avait pas longtemps que l'on savait que Cuba était une île, lorsqu'en 1512, Ponce de Léon, se dirigeant vers la Floride, découvrit le canal de Bahama. Ce passage, situé au nord-ouest de Cuba, sembla aux Espagnols la route la plus favorable pour leurs expéditions vers le Mexique..... Dès lors, les vaisseaux, partant de Carthagène ou de Porto-Bello, relachèrent dans le port connu maintenant sous le nom de la Havane..... C'était le seul point de l'île où l'on rencontrait quelque mouvement, quelque vie ; tout le reste de la contrée était négligé, la culture presque nulle ; et il se passa plus de deux siècles avant qu'une si riche possession fût considérée autre chose qu'une étape commode."—Elias Regnault, *Hist. des Antilles*, Paris, 1849, p. 99.

ment à la Havane, où Colomb était arrivé le premier. Dix-huit jours après, Champlain profita du départ d'un vaisseau qui s'en allait à Carthagène, pour entreprendre ce voyage. Cette ville est située sur la terre ferme, à peu de distance au nord-est du golfe de Darien. Le roi d'Espagne y entretenait deux galères pour sa défense. Champlain y séjourna un mois et demi, pendant lequel il prit des notes sur le pays et leva une carte de la ville. Puis il s'en retourna à la Havane, où le général lui fit un très bon accueil, "pour avoir vu par son commandement les lieux où j'avais été."

Champlain passa quatre mois sur l'île de Cuba, et il recueillit une foule de renseignements sur les ressources de cette île importante. "Le port de la Havane, dit-il, est un lieu des plus beaux que j'ai vu en toutes les Indes..... Au dedans du dit port il y a une baie qui contient en rondeur plus de six lieues..... L'île est fort montagneuse ; il n'y a aucune mine d'or ou d'argent, mais plusieurs mines de métal, dont ils font des pièces d'artillerie..... Il ne croît ni blé ni vin : celui qu'ils mangent vient de la Neuve Espagne ..... Il y a quantité de bestial, comme bœufs, vaches et pourceaux, qui est la meilleure viande de toutes les autres en ce pays-là. En toutes ces Indes, ils tiennent grande quantité de bœufs,

plus pour en avoir les cuirs que pour les chairs. Pour les prendre ils ont des nègres qui courent à cheval après ces bœufs, et avec des hastes (lances ou piques) où il y a un croissant au bout fort tranchant, coupent les jarrets des bœufs, qui sont aussitôt écorchés, et la chair si tôt consommée, que vingt-quatre heures après l'on n'y en reconnaît, étant dévoré de grand nombre de chiens sauvages et autres animaux de proie. " (1)

L'automne était arrivé, et en même temps s'assemblait à la Havane toute la flotte des Indes pour retourner en Espagne. Passant par le canal de Bahama, entre la Havane et la Floride, sur un parcours de quatre-vingts lieues, Champlain fait la remarque que l'on prenait toujours cette route pour retourner des Indes. Il dit avoir reconnu la Bermude (2), île montagneuse, qu'il ne fait pas bon d'approcher, où il pleut presque toujours, et tonne si souvent, qu'il semble que le ciel et la terre doivent s'unir. Parlant de la Floride, il croit que c'est une des meilleures terres que l'on puisse désirer. Si elle était cultivée, elle serait très fertile. Mais le roi

(1) Voyage aux Indes, p. 43, 44.

(2) Ces îles furent découvertes en 1557 par J. Bermudes. Toutefois un vaisseau portugais, en partant de l'île de Saint-Domingue, l'avait abordée en 1543, et de ce fait date la première information précise de ces îles.—Oviedo, liv. 4 ch. 26.

d'Espagne n'en faisait aucun cas, parce qu'il n'y avait pas de mines précieuses. Beaucoup de Sauvages y demeuraient, mais toujours en hostilité avec les Espagnols, qui s'y étaient fortifiés.

Après avoir subi une tempête, qui dispersa la flotte pendant plus de six mois, l'on aperçut les îles Açores. (1) Une fois ces îles reconnues, l'on distingua bientôt, à travers les vapeurs océaniques, le cap Saint-Vincent. Deux vaisseaux anglais, armés en guerre contre l'Espagne, qui voguaient dans ces parages, furent capturés et amenés jusqu'à Séville (2), terme du voyage.

Au dire de Champlain, son absence avait duré deux ans et deux mois. C'est donc au commencement de mars 1601 qu'il faut placer son retour des Indes

---

(1) Archipel découvert en 1432 par Cabral, composé de neuf îles dont les principales sont Saint-Michel et Terceira. Angra, dans cette dernière, est le chef lieu.

(2) *Hispalis* des Carthaginois, et *Romula* des Romains. Cette ville est située sur la rive gauche du Guadalquivir, à 76 kilomètres de son embouchure. Ses nombreux monuments ont donné lieu au proverbe espagnol : " Qui n'a pas vu Séville, n'a rien vu." Elle conserve religieusement toutes les archives de l'Amérique espagnole depuis sa découverte par Colomb. Patrie de Las Casas, de Murillo et de Rodrigue de Velasquez. On attribue sa fondation à Hercule. Deux vers qu'on lit sur une des portes, résument son histoire :

Condidit Alcides, renovavit Julius urbem
Restituit Christo Fernandes tertius heros.

Après la conquête de l'Amérique, Séville eut le monopole du commerce avec les nouvelles colonies. Cadix le lui enleva au commencement du XVIIe siècle.

Occidentales et de la Nouvelle-Espagne. Ce voyage lui fut grandement utile. Que d'expérience et de connaissances acquises, et dans la navigation et dans la géographie d'un pays qu'on ne peut bien connaître sans l'avoir vu.

Le récit intéressant qu'il en a laissé dénote, chez son auteur, beaucoup de science sur l'histoire naturelle et des notions assez exactes en cosmographie. (1)

---

(1) Voir Note 1, à l'Appendice.

CHAPITRE TROISIÈME

VOYAGE DE 1603

Aymar de Chastes succède à Chauvin dans ses privilèges au Canada. — Compagnie formée par le Commandeur. — Champlain et Gravé chargés de faire les explorations dans le Saint-Laurent et Prévert dans la Gaspésie. —Arrivée à Tadoussac. — Rencontre d'un parti de Sauvages de différentes nations. — Fêtes solennelles et croyances religieuses des Sauvages. — Champlain leur enseigne le culte du vrai Dieu. — Remonte le Saint-Laurent jusqu'aux rapides de Lachine. — Retourne à Tadoussac et de là à Percé. — Sa rencontre avec Prévert. — Rejoint Gravé à Tadoussac, puis repasse en France. — Mort du Commandeur de Chastes. — Champlain se rend à la cour. — Rapport de son voyage à Henri IV.

Chauvin avait succédé à Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche, dans ses privilèges pour le trafic des pelleteries. Plus soucieux de faire sa fortune que de fonder une colonie sur le sol vierge de la Nouvelle-France, le négociant normand avait jeté sur les plages de Tadoussac un simulacre d'établissement, qui servit de tombeau aux quelques misérables matelots qu'il y avait abandonnés à leurs propres ressources. Malgré son manque de fidélité à remplir un engagement d'honneur, Chauvin réussit à conserver son monopole pendant trois années consécutives. Les Malouins n'avaient pourtant pas failli,

suivant une habitude vieille de douze ans, de porter leurs plaintes à la cour, se réclamant des services rendus à la France par Jacques Cartier, leur compatriote, "comme si la ville de Saint-Malo, dit Champlain, avait contribué aux frais des découvertures de Jacques Cartier, qui y fut par commandement, et aux dépens du Roi François premier ès années 1534 et 1535 découvrir ces terres aujourd'hui appelées Nouvelle-France ? Si Cartier a découvert quelque chose aux dépens de Sa Majesté, tous les sujets peuvent y avoir autant de droit et de liberté que ceux de S. Malo." (1) Il n'y a pas de doute que les Malouins eussent mieux fait d'invoquer d'autres motifs que celui de la priorité des découvertes de leur illustre concitoyen, après avoir contesté et arraché à ses successeurs et héritiers un monopole qu'ils avaient obtenu au même titre. Le roi ne tint compte qu'à demi de leurs représentations. Chauvin étant mourant à Honfleur d'une maladie contractée durant son dernier voyage à Tadoussac, Henri IV jeta ses regards sur un de ses plus fidèles sujets, heureux de s'acquitter d'une dette de reconnaissance. La Providence permit en outre que le successeur de Chauvin fut un excellent catholique. "Homme très honorable, écrit Champlain,

(1) Troisième voyage, Ed. 1613 ch. IV.

bon catholique, grand serviteur du roi, qui avait dignement et fidèlement servi Sa Majesté en plusieurs occasions signalées [1], " tel était Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe, chevalier de Malte, commandeur de Lormeteau, et grand maître de l'ordre de Saint-Lazare. [2] Henri III l'avait aussi pourvu de l'abbaye de Fécamp.

Catherine de Médicis, mère d'Henri III, ayant entrepris d'enlever à Philippe II le trône de Portugal, avait tenté à deux reprises de s'emparer des îles Açores, une des possessions du roi d'Espagne. Nous avons été témoins du résultat malheureux de la première expédition, commandée par Philippe Strozzi. La reine mère voulut avoir sa revanche, et elle chargea le vice-amiral de Chastes du soin de conduire une flotte aux îles Açores. Mais cette seconde campagne n'aboutit à rien. Aymar de Chastes retourna à son gouvernement de Dieppe, et lorsque la ligue

(1) Voyages de Champlain, Ed. 1632, liv. 1 ch. 7.

(2) Après la mort de Jeannot de Castillon, de Milan, arrivée à Vercell l'an 1572, Grégoire XIII unit l'Ordre de Saint-Lazare à celui de Saint-Maurice, et en accorda la grande maîtrise à Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Celui-ci étant mort, le roi Henri III donna la grande maîtrise à Aymar de Chastes. Jean de Gayan lui succéda, et sur la démission volontaire qu'il donna de cette charge à Henri IV, l'an 1605, ce prince en pourvut Philbert de Nerestang, qui fut aussi premier grand-maître de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, auquel l'ordre de Saint-Lazare fut lui-même uni dans la suite.—*Histoire des ordres militaires, ou des chevaliers*, etc.—Amsterdam, 1721.

commença à se dissoudre, il fut un des premiers à déclarer son allégeance à Henri IV. Cette considération seule suffit pour expliquer la facilité avec laquelle il obtint des lettres patentes qui lui permettaient de fonder un établissement au Canada.

Son plan était grandiose et bien digne d'un homme de sa vertu et de son patriotisme. "Bien qu'il eût la tête chargée d'autant de cheveux gris que d'années, il voulait encore, dit Champlain, laisser à la postérité par cette louable entreprise une remarque très charitable en ce dessein, et même s'y porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au service de Dieu et de son roi, en y faisant une demeure arrêtée, pour y vivre et mourir glorieusement. (1)

Comme les dépenses de l'expédition projetée menaçaient d'être élevées, M. de Chastes forma une compagnie de gentils-hommes et des principaux marchands de Rouen et d'ailleurs. Les Malouins, qui ne s'étaient pas encore désistés de leurs prétentions, avaient pu obtenir du roi la permission pour deux des leurs de faire le trafic au Canada, à condition qu'ils supporteraient une partie des frais d'organisation. Des lettres à cet effet furent adressées à la

(1) Voy. de Ch. Ed. 1632, liv. 1, ch. 7.

communauté des bourgeois, autorisant Gilles Eberard, sieur du Coulombier, et un nommé Prévert, à faire des explorations au Canada ; mais il parut compris que ce ne serait pas dans la même direction que les vaisseaux de la compagnie de M. de Chastes, car Pont-Gravé, que le roi avait choisi pour commander la flotte, " comme personne qui avait déjà fait le voyage et reconnu les défauts du passé " (1), reçut l'ordre de se rendre à Tadoussac. Il avait promis, en outre, de poursuivre sa route jusqu'au saut Saint-Louis, et même au-delà, et de faire rapport au retour. L'on se proposait ensuite de faire un second embarquement, auquel devait prendre part le commandeur de Chastes, qui abandonnerait son gouvernement de Dieppe. " Sur ces entrefaites, écrit Champlain, je me trouvai en cour, venu fraîchement des Indes occidentales, où j'avais été près de deux ans et demi, après que les Espagnols furent partis de Blavet, et la paix faite en France. Allant voir de fois à autre le sieur commandant, jugeant que je lui pouvais servir en son dessein, il me fit cette faveur de m'en communiquer quelque chose et me demanda si j'aurais pour agréable de faire le voyage, pour voir ce pays, et ce que les entrepreneurs y feraient." (2) Champlain se

(1) Voy. de Ch. Ed. 1632, liv. 1, ch. 7.
(2) *Ibid.*

mit entièrement à la disposition du commandeur, lui faisant observer toutefois, qu'étant l'obligé du roi et par naissance et par la pension qu'il devait à sa munificence, il attendrait un ordre de sa part avant de contracter un tel engagement. Après avoir fait ses adieux à l'Espagne, au retour de l'Amérique, Champlain était revenu en France, probablement à Brouage, pour revoir ses vieux parents, et aussi pour mettre en ordre les notes de son voyage. Un rapport détaillé, et rédigé avec un soin scrupuleux, fut soumis à Henri IV, qui se montra tellement satisfait, qu'il lui accorda une pension, en même temps qu'il le nommait son géographe. M. de Chastes obtint facilement la permission pour son protégé, et M. de Gebvre, secrétaire des commandements du roi, lui expédia, dans tous les termes voulus, une lettre d'autorisation, " avec lettre adressante à Pont-Gravé, pour que celui-ci le reçût en son vaisseau, lui fît voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise."

" Me voilà expédié, dit-il, je pars de Paris, et m'embarque dans le vaisseau (1) du dit Pont l'an 1603," le quinzième jour d'avril. La flotte, composée de moyennes barques, jaugeant de douze à quinze ton-

(1) Ce vaisseau était la *Bonne-Renommée.*

neaux, fit voile de Honfleur. Il fallut relâcher au Havre-de-Grâce pour une journée, en attendant un vent favorable. Durant la première quinzaine, la navigation fut assez heureuse. Mais le 30, jour de Pâques, il s'éleva une grande tourmente, " qui paraissait être plutôt foudre que vent," laquelle dura jusqu'au 16 avril. Le 2 mai on prit connaissance du grand banc, et le six, les barques vinrent si près de Terreneuve. que l'on pouvait entendre le bruit des vagues déferlant sur la côte, mais sans l'apercevoir, à cause de la brume. Le cap de Sainte-Marie, (1) les îles Saint-Pierre, (2) le cap de Raye, les îles Saint-Paul et le cap Saint-Laurent (3) s'offrirent tour à tour à leurs regards, depuis le 7 jusqu'au 18 du même mois. Deux jours plus tard, l'île d'Anticosti fut signalée, et la flottille, contournant la pointe méridionale de cette île, longea la côte de Gaspé, et la rive sud du fleuve Saint-Laurent jusqu'au Bic, (4) d'où elle traversa directement au nord jusqu'à Tadoussac. (5) Ce fut le 24 de mai

(1) Ce nom se trouve dans la Cosmographie de Jehan Alfonce.

(2) Ainsi appelées par le pilote de Roberval.

(3) Sur l'île du Cap-Breton, éloignée de deux lieues du cap Nord.

(4) Jehan Alfonce l'appela le cap de Marbre, et Jacques Cartier avait donné au havre le nom d'îlots Saint-Jean, parce qu'il y était entré le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

(5) Tadoussac veut dire *mamelles*, et dérive d'un mot montagnais *totouchac*. Le P. Jérôme Lalemant, dit (Rel. 1646) que les sauvages appelaient ce lieu *Sadilege*. Thevet, dans son Grand Insulaire, croit savoir que les sauvages

seulement que se termina le voyage, après avoir passé un mois et neuf jours sur l'eau. Deux jours plus tard les vaisseaux vinrent mouiller dans la baie de Tadoussac, dont l'entrée est formée par deux pointes : à l'ouest la pointe aux Alouettes, et la pointe aux Vaches à l'est. Champlain les désigne respectivement sous le nom de pointe de Saint-Mathieu et de tous les Diables. (1)

Le lendemain du jour qu'ils mirent pied à terre, Champlain et Pont-Gravé s'empressèrent d'aller à la rencontre d'un parti de sauvages cabanés à la pointe de Saint-Mathieu. Ils amenaient avec eux deux Indiens que Pont-Gravé avait fait consentir à le suivre en France dans un voyage précédent. Quand ils arrivèrent au milieu des indigènes, — ils étaient une centaine environ —, ceux-ci étaient en train de faire tabagie, c'est-à-dire de festiner. Anadabijou, leur chef, les reçut très cordialement, les fit asseoir

---

appelaient le Saguenay *Thadoyseau*. Mais Thevet, aussi bien que Jehan Alfonce, n'étaient pas particuliers pour défigurer les noms de lieux. Ainsi nous lisons dans les ouvrages du pilote Saintongeois *Tropkome* pour *Trapobane ; Hermouse* pour *Ormus ;* les *Exoires* pour les Açores ; l'*Alcanir* pour le *Guadalquivir.*

Nous trouvons souvent dans les plus anciennes cartes de la Nouvelle-France *Tadenac*, pour désigner Tadoussac. Sur la carte de Molyneux (1600) vers la mer de Saguenay de Jehan Alfonce (probablement le lac Saint-Jean) nous lisons ces mots : " le lac Tadanac, dont les limites sont inconnues."

(1) Plus tard Champlain l'appelle pointe aux Alouettes, nom qu'elle a conservé.

dans sa cabane à côté de lui, les autres sauvages étant rangés en deux files de chaque côté. Un des sauvages rapatriés prit alors la parole et prononça un long discours. Il raconta, au grand ébahissement de ses auditeurs, toutes les merveilles qu'il avait vues, les bons traitements dont il avait été l'objet. Le plus profond silence régna pendant tout ce discours. Anadabijou distribua ensuite du petun à ses hôtes et aux chefs, et après avoir fait tirer quelques bouffées de son calumet, il prononça une longue harangue, parlant posément, s'arrêtant quelquefois, comme pour songer à ce qu'il allait dire. Il se félicitait d'avoir pu conquérir l'amitié des Français, car il n'y avait pas de nations auxquelles il voulait plus de bien ; mais il était surtout très heureux d'apprendre que le roi désirait peupler leur terre et les aider dans leurs guerres.

Puis le festin se continua. Une récente victoire remportée sur les Iroquois était la cause de cette réjouissance. Champlain apprit d'eux que les Etchemins, les Algonquins et les Montagnais, au nombre de mille, étaient allés à la rencontre de l'ennemi commun à l'entrée de la rivière des Iroquois, qu'ils en avaient tué un cent dans une surprise. Pour preuve de leur assertion, ils exhibèrent aux yeux des

Français les crânes sanglants qu'ils avaient emportés avec eux.

Cette petite fête ne fut que le prélude d'une autre beaucoup plus extraordinaire dont Tadoussac fut témoin douze jours plus tard. Un grand nombre de Sauvages étaient venus se joindre aux autres dans l'intervalle, et tous ensemble avaient dressé leurs wigwams sur la grève de Tadoussac, tout près des barques françaises. Ce fut le 9 juin qu'eurent lieu ces réjouissances, consistant en danses, chants, harangues et jeux. Tessouat, grand sagamo des Algonquins de l'île, (1) semblait jouer un rôle important dans cette démonstration publique. Quelquefois, dit Champlain, il se levait et s'en allait haranguant et disait aux Montagnais et Etchemins : " Voyez comme nous nous réjouissons de la victoire que nous avons obtenue sur nos ennemis ; il faut que vous en fassiez autant, afin que nous soyons contents." Et tous les sauvages de s'écrier : *ho, ho, ho*, c'est-à-dire *oui, oui, oui*, en signe d'approbation. Puis Anadabijou fit un cadeau à chacun des Algonquins, consistant en haches, épées, chaudrons, viande de loup-marin ou d'orignal. Le tout se termina par

(1) Ce chef sauvage résidait sur les bords de la rivière des Algonquins ou des Outaouais, à proximité de l'île des Allumettes. Il était venu à Tadoussac pour la traite.

des courses, à la suite desquelles l'on distribuait des prix aux plus alertes.

Après avoir raconté longuement ces fêtes publiques, Champlain nous donne des détails intéressants sur les mœurs et les coutumes des Sauvages, sur leur manière de faire tabagie, sur leurs croyances religieuses. Ils dirent à Champlain qu'ils croyaient à l'existence d'un Dieu créateur de toutes choses, mais ils avaient une singulière façon d'expliquer la création de l'homme. " Après que Dieu eût fait toutes choses, disaient-ils, il prit quantité de flèches, et les mit en terre, d'où il sortit hommes et femmes, qui ont multiplié jusqu'à présent, et sont venus de cette façon. " Champlain ayant demandé au sagamo s'il ne croyait point qu'il y eut un autre Dieu, il répondit que leur croyance était qu'il y avait un Dieu, un Fils, une Mère et le Soleil ; que Dieu était le plus grand des quatre ; le fils et le soleil étaient bons, mais la mère ne valait rien, et le père pas trop bon."(1)

Les Sauvages étaient convaincus que la divinité avait eu autrefois des communications avec leurs ancêtres. Un jour, raconta le sagamo, cinq des nôtres s'enfuirent vers le soleil couchant, rencontrèrent Dieu, qui leur demanda : " Où allez-vous ? " Ils dirent :

(1) Des Sauvages, ou Voyage de 1603, ch. 3.

" Nous allons chercher notre vie. " Dieu leur répondit : " Vous la trouverez ici. " Mais ils passèrent, sans se soucier de la parole divine. Dieu prit une pierre, et en toucha deux qui furent aussitôt transformés en pierres. Dieu s'adressant aux trois autres, leur posa la même question : " Où allez-vous ? " " Même réponse que la première fois.—" N'allez pas plus loin, s'écria la voix divine, vous trouverez ici la vie. " Ne voyant rien venir, ils continuèrent leur chemin. Dieu prit alors deux bâtons, en toucha les deux premiers, qui furent changés en bâtons. Mais le cinquième s'arrêta et n'alla pas plus loin. Dieu lui donna de la viande, et après en avoir mangée, il retourna au milieu des siens. (1)

Une autre fois, continua le même discoureur, il y avait un homme abondamment pourvu de tabac, Dieu lui emprunta un jour son pétunoir, et après en avoir fait usage, le rompit en plusieurs fragments. Le sauvage dit alors : " Pourquoi as-tu brisé mon pétunoir ? Tu vois bien que je n'en ai point d'autre." Dieu lui en offrit un autre, disant : " En voilà un que je te donne, porte-le à ton grand Sagamo ; qu'il le garde, et s'il le garde bien, il ne manquera de rien, ni tous ses compagnons." Depuis que le Sagamo eut en sa possession ce pétunoir, ses sujets ne manquè-

(1) Des Sauvages, ou Voyage de 1603, ch. 3.

rent de rien. Ayant eu le malheur de le perdre, la famine s'établit chez eux en permanence.

Quant au diable, ils avaient leurs pilotois [1] ou sorciers qui lui parlaient souvent ; il leur donnait des conseils dont ils étaient esclaves. Tuer un Français, ou même un des leurs, rien n'était plus simple pour eux, du moment que Satan en avait ainsi décidé.

Ces barbares vivaient donc au milieu des plus grossières comme des plus stupides superstitions, n'observant pas même la loi naturelle, vivant pour la plupart comme des brutes. Cependant Champlain crut qu'il serait facile de les amener au christianisme, si les Français venaient à habiter au milieu d'eux. Oui, si tous ses compatriotes avaient déployé le même zèle que lui pour opérer leur conversion. Mais, combien peu travaillèrent à cette œuvre apostolique, au moins parmi ceux qui vécurent de son temps.

Reprenons le fil des événements, en suivant Champlain dans la rivière Saguenay dont il remonta le cours avant de se rendre au saut Saint-Louis. Rendu à douze ou quinze lieues, il n'osa pas pousser plus loin ce voyage, qui ne paraît pas l'avoir beaucoup intéressé. " Toute la terre que j'ai vue, dit-il, ce ne

(1) Il paraîtrait que ce mot *pilotois* ou *pilotoa* était d'origine basque. Les Sauvages se servaient aussi du mot *Aoutmoin* qui signifie sorcier.

sont que montagnes de rochers la plupart couvertes de bois de sapins, cyprès et boulle, terre fort malplaisante, où je n'ai point trouvé une lieue de terre plaine tant d'un côté que d'autre." Les Sauvages lui apprirent qu'après avoir franchi le premier saut, d'où originait le Saguenay, il y en avait huit autres. L'on pouvait ensuite voguer librement pendant une journée. Il fallait encore en passer dix avant d'arriver dans un lac qu'ils traversaient en deux jours. (1) Des sauvages vivaient à son extrémité. Trois grandes rivières se déchargeaient dans ce lac. Ces rivières tiraient leur source dans le voisinage de deux ou trois *manières de lacs* (2), d'où le Saguenay lui-même originait. Les Sauvages faisaient ce parcours en dix journées de canots. Le long de ces rivières étaient échelonnées de nombreuses bourgades montagnaises (3),

---

(1) Le lac Saint-Jean, appelé *Piecouagamik* par les Sauvages.—Rel. 1647, p. 65.

(2) Ce sont les lacs *Kinouagamiou* et *Kinouagamichich*.

(3) Il est probable que ces Sauvages appartenaient à la nation du Porc-Epic ou des *Kakouchakis* qui n'étaient éloignés de Tadoussac que de cinq ou six journées. Les Jésuites y établiront une mission sous le nom de Saint-Jean, vers le milieu du XVIIe siècle.—Relation de 1652, p. 16. Le P. Claude Dablon décrit ainsi leur pays : " C'est le pays des loutres, des orignaux, des castors et principalement du porc-épic ; c'est pour cela que les Sauvages qui y font leur résidence s'appellent Kakouchac, prenant leur nom du mot kakou, qui en leur langue signifie porc-épic : c'était autrefois l'endroit où toutes les nations qui sont entre les deux mers, de l'est et du nord, se rendaient pour faire leur commerce ; j'y ai vu plus de vingt nations assemblées."—Rel. de 1672, p. 44.

qui échangeaient les marchandises européennes qu'ils trafiquaient avec les Français à Tadoussac, pour des fourrures que leur apportaient des Indiens du nord. Ceux-ci leur avaient appris l'existence d'une mer salée. " Je tiens que si cela est, dit Champlain, que c'est quelque golfe de cette mer qui dégorge par la partie du nord dans les terres." C'était évidemment la baie d'Hudson que ces tribus septentrionales avaient aperçue dans leurs excursions de pêche et de chasse.

Champlain n'avait séjourné au pays de Tadoussac que trois semaines (du 26 mai au 18 juin), et déjà il avait puisé une masse de connaissances sur ce petit coin du pays et sur ses habitants. On se plait toujours à reconnaître en lui l'observateur intelligent, qui ne perd aucune occasion de s'instruire pour son profit particulier, et pour le bénéfice d'autrui. C'était, dira-t-on, le but de sa mission en Canada. Sans doute, mais combien d'autres, à sa place, auraient préféré rester tranquilles à Tadoussac, sans se préoccuper de connaître les Sauvages dans leur vie intime, de se faire ami avec eux, et de leur apprendre les premières notions de la foi chrétienne. Au grand Sagamo qui lui narre ces contes fabuleux au sujet de l'Etre suprême, il montre un Dieu bon, sacrifiant son fils pour sauver le monde, se faisant homme, vivant sur

la terre, y "guérissant les malades, ressuscitant les morts, chassant les diables, illuminant les aveugles, enseignant aux hommes la volonté de Dieu son père, pour le servir, honorer et adorer ; une trinité en laquelle il n'y a point de plus tôt ou d'après, rien de plus grand ni de plus petit." (1) C'est ainsi, et par un langage à peu près équivalant sur la sainte Vierge et les saints du ciel, que Champlain se faisait déjà l'évangélisateur de ces pauvres idolâtres, plus à plaindre encore qu'à blâmer pour leur ignorance et leurs croyances superstitieuses.

Après avoir échangé un adieu avec les Sauvages des trois nations alliées, Champlain et Pont-Gravé partirent pour le saut Saint-Louis. Ce voyage dura quinze jours. L'on reconnut l'île au Lièvre, ainsi nommée par Jacques Cartier, l'île aux Coudres, "où il y a force ardoise," la petite rivière Saint-François. Les chaloupes longèrent la rive sud de l'île d'Orléans et vinrent mouiller à Québec, qui, dit Champlain, est un détroit de la rivière de Canadas, qui a quelque trois cents pas de large. (2) "Il y a à ce détroit, du côté du nord, une montagne assez haute, qui va en abaissant des deux côtés ; tout le reste est pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines

(1) Voyage de 1603, chap. 3.
(2) Le fleuve, à cet endroit, mesure vingt arpents de large.

d'arbres, comme chênes, cyprès, boulles, sapins et trembles, et autres arbres fruitiers sauvages, et vignes ; qui fait à mon opinion, si elles étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres. Il y a, le long de la côte du dit Québec, des diamants dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. " (1)

Champlain et ses compagnons ne firent que s'arrêter à Québec, où il n'appert pas qu'ils aient rencontré de Sauvages. Ils continuèrent à remonter le fleuve, faisant un court séjour à Sainte-Croix (2), antique bourgade d'Ochelaï où Jacques Cartier s'était arrêté en 1535. Champlain signale les rivières Jacques-Cartier et Batiscan, du côté du nord, ainsi qu'une petite île près de l'embouchure de cette dernière. Il l'appelle Saint-Eloi. Il mentionne aussi une autre île, à trois lieues de Sainte-Croix, proche de la terre du sud. Ce ne peut être que l'îlet du Richelieu qu'il choisit plus tard pour servir de rendez-vous aux Sau-

(1) Voyage de 1603, ch. 5.

(2) Cette rivière fut ainsi appelée en souvenir de Jacques Cartier. On a cru pendant longtemps,—et Champlain partage aussi cette fausse opinion,—que le découvreur avait hiverné en cet endroit en 1535-36. Le voisinage de Sainte-Croix, nom donné à la pointe où l'on place la bourgade d'Ochelaï, contribua dans les premiers temps du pays à rendre la confusion plus générale, vu que Cartier avait appelé Sainte-Croix la rivière St-Charles à l'entrée de laquelle il séjourna. Mais Champlain changea bientôt d'idée, et il prouvera plus loin (Ed. 1613, liv. 2, ch. 4.) que Cartier n'a pu hiverner ailleurs que dans la rivière Saint-Charles.

vages et aux Français, désireux de faire la traite des pelleteries. Champlain fait la remarque que du côté sud du fleuve, le pays est beau et uni, les terres y sont les meilleures qu'il ait vues, couvertes de bois, de vignes, de poires, noisettes, cerises, groseilles rouges et vertes, et de certaines petites racines de la grosseur d'une petite noix ayant le goût des truffes, et très bonnes rôties ou bouillies. Toute cette terre est noire, dit-il, sans aucuns rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise; elle est fort tendre, et si elle était bien cultivée, elle serait de bon rapport..... "Tout le côté du nord, ajoute-t-il, est fort uni et agréable..... elle est sable mouvant ; mais entrant quelque peu dans les bois, la terre est bonne."

Nos explorateurs arrivèrent bientôt aux Trois-Rivières (1), où ils crurent s'apercevoir que la température était plus douce qu'à Sainte-Croix, et la végétation plus avancée. Champlain crut avec raison que ce poste se prêterait bien à un établissement fortifié.

---

(1) C'est la *rivière de Fouez*, de Jacques Cartier, et le *Metaberoutin* des Sauvages. C'était déjà un poste de traite connu des Français, car, en 1600, lorsque Chauvin persistait à fixer sa chétive colonie à Tadoussac, Pont-Gravé lui remontra plusieurs fois qu'il fallait aller à mont le dit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant été un autre voyage jusqu'aux Trois-Rivières pour trouver les Sauvages, afin de traiter avec eux.—(Ed. 1632, liv. 1, ch. 6.) Cette rivière est le Sair Maurice, auquel les historiens ont le plus souvent donné le nom de Trois-Rivières, parce que deux îles la séparent à son embouchure en trois branches, appelées les *Chenaux*.

C'eût été, d'après lui, un bon moyen de tenir en respect les Iroquois, ennemis des sauvages de Tadoussac et du lac Saint-Jean. Ces derniers n'osaient pas descendre le Saint-Maurice, de crainte de tomber entre les mains de ces féroces barbares, qu'ils redoutaient à bon droit. Champlain essaya de remonter le cours de cette rivière, mais les rapides le firent bientôt rebrousser chemin.

Le 29 juin, Champlain et Pont-Gravé entraient dans le lac Saint-Pierre [1], ainsi appelé à cause du saint dont l'Eglise célèbre la fête ce jour-là, puis remontèrent le Saint-Laurent jusqu'à la rivière des Iroquois, après avoir côtoyé les îles de Sorel, " au nombre de trente, " couvertes de noyers et de vignes. A l'embouchure de la rivière étaient cabanés, dans un petit fort, des sauvages qui se disposaient à aller attaquer les Iroquois dans leur pays. Champlain résolut de remonter le cours de la rivière. Tout alla bien pendant les premières heures, mais lorsqu'il eut fait cinq ou six lieues, le courant l'empêcha de passer outre. Il fit un portage d'une couple de lieues, et se trouvant en présence de la même difficulté, il s'en revint au lieu du départ. Les Sauvages lui apprirent l'existence du rapide de Chambly, de deux gra· ls

(1) Jacques Cartier l'avait baptisé lac d'Angoulême, nom que l'on voit défiguré sur la plupart des cartes du XVIe siècle.

lacs situés plus profondément dans les terres, et dont l'un devait par la suite porter le nom de Champlain, ainsi que de la rivière Hudson, par laquelle on pouvait se rendre à la Floride. Cartier avait recueilli des aborigènes de la bourgade de Stadaconé des renseignements fort ressemblants à ceux-ci, sur la rivière des Iroquois et les pays situés beaucoup plus au sud, où il y avait oranges, amandes, noix, c'est-à-dire la Floride.

Le premier jour de juillet, nos voyageurs n'étaient plus qu'à deux journées de barques du terme de leur voyage. Ils aperçurent les îles de Verchères que Champlain prit pour une seule île, une autre qu'il appela plus tard Sainte-Hélène, et une troisième à la bande du nord, où les canots furent mis en sûreté ; puis ils prirent un esquif très léger, construit expressément pour remonter le saut Saint-Louis. Les Sauvages, leurs guides, montaient un canot d'écorce. La navigation du fleuve, à partir de cet endroit, est très difficile et surtout périlleuse, à cause des roches et des courants rapides. Aussi l'embarcation de nos Français, quelque légère qu'elle fût, se trouva bientôt arrêtée dans sa course, et ils n'avaient pas franchi l'espace de trois cents pas, qu'il leur fallut se mettre à l'eau pour passer outre. Les Sauvages, de leur côté, n'avaient éprouvé aucun retard. Le saut Saint-

Louis apparut bientôt à leur regard. " Je vous assure, écrit Champlain, que jamais je ne vis un torrent d'eau déborder avec une telle impétuosité comme il fait, bien qu'il ne soit pas beaucoup haut, n'étant en d'aucuns lieux que d'une brasse ou de deux, et au plus de trois. Il descend comme de degré en degré, et en chaque lieu où il y a quelque peu de hauteur, il s'y fait un ébouillonnement étrange de la force et raideur que va l'eau en traversant le dit saut, qui peut contenir une lieue... Et en outre ce saut premier il y en a dix autres, la plupart difficiles à passer." (1)

Se voyant donc dans l'impossibilité de franchir le cours impétueux des eaux bouillonnantes du fleuve, Champlain et ses compagnons prirent pied sur le rivage, et suivirent ainsi le fil de l'eau sur un assez long parcours. Mais c'était du temps perdu, car ils reconnurent bientôt qu'il leur était impossible d'aller au-delà, à moins de se munir d'un bon canot sauvage et de se condamner à faire les portages, aussi souvent qu'ils rencontreraient des obstacles à la navigation. De retour aux barques, Champlain se prit à questionner les Sauvages sur la géographie du pays. Ce qu'il tenait à savoir par dessus tout, c'était d'où le fleuve prenait sa source. Voici les renseignements

(1) Voyage de 1603, ch. 8.

qu'il obtint d'eux, par signes plutôt qu'en paroles. Passé le premier saut, il y avait, cinq ou six lieues plus loin, une rivière [1] qui se rendait au pays des Algonquins, à environ 60 lieues de distance du grand fleuve. Il fallait ensuite passer cinq rapides [2], d'environ un demi-quart ou un quart de lieue chacun. Le fleuve s'élargissait plus loin, pour former un lac de quinze ou seize lieues de long. [3] Puis, après avoir franchi une succession de lacs et de rapides de moindre importance, l'on arrivait à un lac de 80 lieues de longueur. [4] Au bout de ce lac, il y avait un saut quelque peu élevé. [5] De là on entrait dans un autre lac [6] de soixante lieues, dont l'eau avait la réputation d'être très salubre. A l'extrémité de ce lac, commençait un détroit [7] de la rivière, qui pénétrait assez avant dans les terres. Les Sauvages avouèrent à Champlain qu'ils n'avaient pas été plus loin, et qu'ils ne connaissaient que par ouï-dire l'extrémité d'un autre lac [8] ; en été le soleil se couchait

(1) Rivière des Outaouais.

(2) Les Cascades, les Cèdres, et les rapides du Coteau-du-Lac, qui se subdivisent en deux ou trois, suivant la route.

(3) Le lac Saint-François, qui a environ douze lieues.

(4) Le lac Ontario, ou des Entouhoronons.

(5) La chute de Niagara.

(6) Le lac Erié, ou des Eriehronons (nation du Chat.)

(7) La rivière Détroit.

(8) Le lac Huron, ou mer douce.

au nord de ce lac, tandis qu'en hiver ses derniers rayons venaient se répandre à son milieu. L'eau en était très mauvaise ou salée. Ce qui fit croire à Champlain que c'était la mer du Sud.

Comme il est facile d'en juger, les détails étaient assez exacts. Des Algonquins que Champlain rencontra quelques jours plus tard, en redescendant le fleuve à l'île d'Orléans et un peu plus haut que Tadoussac, ne firent que confirmer ces témoignages. A part les exagérations dont les Sauvages émaillent toujours leurs récits, surtout en ce qui a trait aux chiffres et aux distances, ces données sur les lacs Ontario, Erié, la chute Niagara, la rivière du Détroit, et les rapides du Saint-Laurent, ne manquaient pas d'une certaine précision. Mais Champlain n'avait pas une haute opinion de leur véracité. " Il n'y faut pas tant ajouter de foi, dit-il, que ce soit avec raisons apparentes, bien qu'il y en aie quelque peu."

Pont-Gravé et Champlain ne firent pas un long séjour dans les parages du saut Saint-Louis. Arrivés le trois juillet, ils en repartirent le lendemain, un vendredi, et vinrent jeter l'ancre aux Trois-Rivières le dimanche suivant. Deux jours plus tard, ils revoyaient le promontoire de Québec, et le vendredi, 11 du mois, ils étaient de retour à Tadoussac. Comme la saison n'était pas très avancée, Champlain décida de pous-

ser ses découvertes dans une nouvelle direction. La Gaspésie, dont il avait aperçu la côte en arrivant au Canada, était un pays nouveau pour lui, et qui devait apporter à son amour des découvertes un champ bien vaste. Aussi ne manqua-t-il pas, durant le court voyage qu'il y fit, de se bien renseigner, non seulement sur sa topographie, mais encore sur les peuples qui l'habitaient, et les ressources qu'il pouvait offrir au commerce et à l'industrie des hommes de sa nation. Son expédition ne dura que 22 jours, et il put réunir, en aussi peu de temps, une foule de détails sur la Gaspésie, la baie des Chaleurs, la côte du Nouveau-Brunswick, le Cap-Breton, l'Acadie, la baie Française. Il apprit même l'existence de la rivière Saint-Jean, "laquelle va proche du lac des Iroquois, par où les sauvages de la côte de l'Acadie leur vont faire la guerre." A mi-chemin entre Tadoussac et Gaspé, sur la rive sud du Saint-Laurent, Champlain rencontra un parti de sauvages conduits par Armouchides, leur sagamo, tenu pour l'un des plus hardis parmi les sauvages. Ils se dirigeaient vers Tadoussac pour troquer des flèches et des peaux d'orignal contre les castors et les martes des Montagnais, Etchemins et Algonquins.

Champlain visita la baie de Gaspé, la baie des Morues dont on a fait Malbaie, par une corruption

évidente de l'expression anglaise *Molue Bay*, enfin Percé et son rocher " où il a un trou par où les chaloupes et bâteaux peuvent passer de haute mer," et l'île de Bonne-aventure. " Tous ces dits lieux de Gachepay, Baie des Molues et île Percée, sont les lieux où se fait la pêche du poisson sec et vert." Les Sauvages lui assurèrent qu'au fond de la baie des Chaleurs commençait une rivière (1) au bout de laquelle était un lac (2) de vingt lieues, qui asséchait pendant l'été. En creusant dans le lit de ce lac, à environ un pied de profondeur, on trouvait un métal ressemblant à l'argent. A quelque distance de là gisait une mine de cuivre. Champlain apprit ainsi des Sauvages l'existence de mines, mais il ne parait pas avoir attaché trop d'importance aux affirmations qu'il reçut d'eux. Les rapports que lui fit à l'île Percé le sieur Prévert, de Saint-Malo, qui revenait du pays des mines, sans être absolument faux, comportaient beaucoup d'exagération. Champlain nous raconte assez longuement tout ce qu'il plut au navigateur malouin de lui narrer à ce sujet, " avec l'intention de lui en bailler d'une," suivant l'expression de Lescarbot. Cette mine se confondait pour ainsi dire, avec une montagne assez élevée, s'avançant dans la mer,

(1) La rivière Ristigouche et son tributaire, la Métapédiac.

(2) Le lac Métapédiac.

reluisant beaucoup au soleil, bien qu'une couche de vert de gris dût obscurcir le métal, qui était du cuivre. Au pied de la montagne, l'on pouvait amasser des fragments de cuivre, qui se détachaient à la longue. Quatre lieues plus loin, vers la côte d'Acadie, se trouvait une montagne de peinture noire dont les Sauvages se servaient pour se teindre la figure. Puis, à environ six lieues plus loin, près de la côte acadienne, était une île, où les sauvages avaient vu un métal brun obscur, mais d'une cassure blanche, qu'ils utilisaient, à cause de sa tenacité, pour fabriquer des flèches et des couteaux.

D'après le témoignage de Prévert, Champlain conclut que la mine de cuivre gisait au nord d'une baie dans laquelle plusieurs petites rivières venaient déverser leurs eaux. Il est sans doute ici question du bassin et du canal des Mines et des contrées avoisinantes.

Muni de tous ces renseignements qu'il enregistra soigneusement dans ses cartons, Champlain quitta l'île Percé, le dix-neuf juillet, pour revenir à Tadoussac. Une tempête le força à relâcher à plusieurs endroits le long de la côte méridionale du fleuve. Il prit alors le parti de gagner le nord, vint mouiller près de la rivière Sainte-Marguerite, reconnut la rivière des Rochers, la pointe des Monts, le cap Saint-Nicolas,

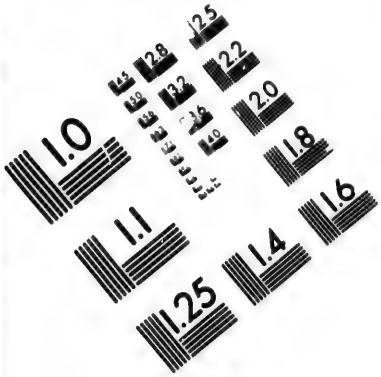

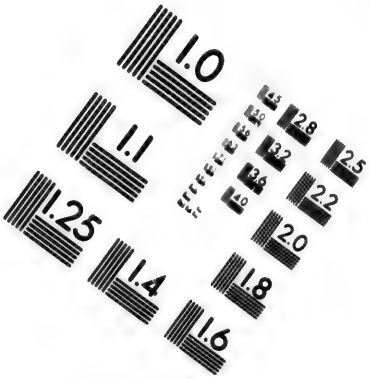

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

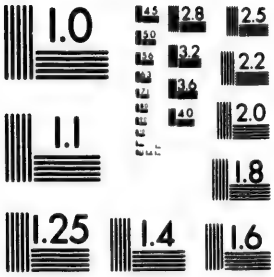

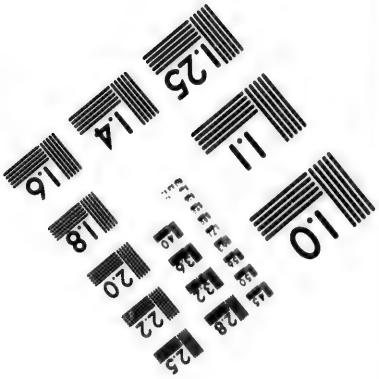

2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

l'entrée de la rivière Manicouagan, la baie des Outardes, la pointe de Betsiamis, les îlets de Jérémie, les Escoumains, l'anse aux Basques. Enfin, le trois août il atteignit la rade de Tadoussac, où il renouvela connaissance avec les Sauvages qu'il avait vus, cantonnés à l'embouchure de la rivière des Iroquois, et il apprit d'eux qu'ils avaient engagé la bataille sur les bords du premier lac. Ils avaient rapporté, comme trophées, les têtes de leurs ennemis tués durant la bataille. Un seul Montagnais avait été blessé. Ces sauvages étaient à la veille de reprendre le sentier de la guerre contre les Iroquois. Avant que de partir, Begourat, leur chef, les réunit sur une grande place publique, et là ils se livrèrent à des danses et à des festins, suivant leur habitude. Les femmes, parées de matachias, prirent une part toute particulière à cette fête d'adieu. La tabagie terminée, elles s'étaient emparé des canots, et s'avançant jusqu'à une certaine distance du rivage, elles simulèrent un combat, à coups d'avirons, qu'elles se renvoyaient, tout en évitant de se blesser. Quand elles furent rassasiées de s'abîmer d'eau et de coups de pagaies, elles se retirèrent dans les cabanes. Les hommes reprirent leurs canots, en route pour le pays des Iroquois.

Champlain et Pont-Gravé quittèrent Tadoussac à leur tour, le seizième jour d'août, s'arrêtant à l'île de Percé, où le sieur Prévert était rendu. Ils amenaient avec eux le fils de Begourat, et une femme iroquoise que Pont-Gravé avait réussi à sauver du supplice. Prévert avait aussi à son bord quatre Sauvages, un homme de l'Acadie, une femme et deux enfants de Canadiens.

Enfin, le 24 août, les deux vaisseaux relâchèrent de Gaspé. Après une traversée de vingt-sept jours, l'on aperçut la rade du Havre-de-Grâce, et Champlain vint débarquer à Honfleur. Le commandeur de Chastes était mort, le 13 du mois de mai précédent (1).

(1) Le commandeur de Chastes fut d'abord inhumé dans l'église des Minimes de Dieppe, dont il fut l'un des bienfaiteurs, aux frais du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, son parent. Après la suppression de ce couvent, M. de Viel-Castel, sous-préfet de Dieppe, fit exhumer, en 1827, avec le concours de l'ingénieur Frissard et de celui de M. Féret, archiviste de la ville, les restes mortels du commandeur, et ils furent transportés avec honneur dans l'église de Saint-Rémi. A l'issue de la messe solennelle qui eut lieu à cette occasion, on déposa le cercueil dans la chapelle de la sainte Vierge, à côté de celui de Philippe de Montigny, autre gouverneur de Dieppe. Sur une table en marbre noir, on lit cette inscription :

Ici reposent
EMAR DE CHATTES
Mort en M. DC. III
et
PHILIPPE DE MONTIGNY
Mort en M. DC. LXXV
Tous deux
Gouverneurs de Dieppe.

Le chœur de cette église renferme un souvenir de l'Amérique : c'est un superbe bas-relief représentant des sauvages, pour rappeler les voyages des

Cette mort constituait une perte pour le Canada, en même temps qu'elle affligea profondément Pont-Gravé et Champlain. Ceux-ci reposaient toute leur confiance dans ce personnage, le croyant sérieusement disposé à coloniser la Nouvelle-France. " Malaisément, dit Champlain, un autre pourrait entreprendre cette entreprise, si ce n'était un seigneur de qui l'autorité fut capable de repousser l'envie. " M. de Chastes jouissait d'un grand prestige à la cour ; aussi les marchands malouins, rouennais et autres avaient-ils piteusement échoué dans leurs démarches auprès du roi, pour qu'il renonçât au système exclusif de traite en faveur de particuliers. L'expédition de 1603, organisée sous les yeux du commandeur, faisait bien augurer pour celles qui s'ensuivraient. " En cette entreprise, dit Champlain, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir été bien commencée. " Au lieu de jeter sur le sol du Canada des centaines de colons, recrutés dans les bas-fonds de la société française, comme Roberval et le marquis de la Roche

---

Dieppois au nouveau monde. Le tombeau du célèbre armateur Jean Ango est dans la vaste église de Saint-Jacques, à Dieppe. Au nombre des premiers colons venus de cette ville au Canada, nous pouvons citer le chirurgien Adrien Duchesne, Jean Cochon, Charles LeMoine, Jean Gloria, Louis Fontaine, Jean Routier, Georges Pelletier, Jacques Aubusson. Les premières religieuses hospitalières venues à Québec pour y fonder un monastère de leur ordre, appartenaient à la communauté de Dieppe. Cette ville est donc intéressante à visiter pour un Canadien-Français.

avaient fait, sans avoir, au préalable, préparé un lieu convenable pour les recevoir, M. de Chastes s'était dit, qu'il fallait tout d'abord faire un examen de la Nouvelle-France, étudier ses ressources, son climat, s'assurer des dispositions des Sauvages. Puis il avait jeté les yeux sur Samuel Champlain pour aller à la découverte de l'endroit le plus propice aux fins d'un établissement, que l'on peuplerait sans retard.

La mort du commandeur pouvait déranger tous ces plans habilement conçus, si le futur fondateur de Québec n'avait été là présent pour exhorter le roi à ne pas les abandonner. Il s'était rendu à la cour aussitôt qu'il eût mis le pied sur le sol de sa patrie, et il exhiba aux yeux de Henri IV, la carte qu'il avait minutieusement dressée des pays reconnus, ainsi que la relation de son voyage. (1) Le roi parut tellement satisfait du rapport de son géographe, qu'il lui promit, non seulement de ne pas négliger l'œuvre projetée, mais encore de la favoriser.

---

(1) Voir Note 2, en appendice.

CHAPITRE QUATRIÈME

VOYAGE EN ACADIE — 1604

Amitié de Champlain pour Gravé, sieur du Pont. — Pierre du Guast, sieur de Monts, succède à Aymar de Chastes. — Sa commission du 8 novembre 1603. — L'Acadie. — Beautés et richesses de ce pays. — Délimitations de l'Acadie. — Départ de Champlain, de Monts, Gravé et Pontrincourt pour l'Amérique. — Le capitaine Rossignol. — Exploration des côtes de la péninsule acadienne. — Noms donnés aux ports et aux îles du littoral. — Champlain visite seul une partie de la côte. — Retard de Gravé. — De Monts et Champlain découvrent la baie Française, et le Port-Royal. — Mines. — Voyage à la rivière Saint-Jean. — L'île de Sainte-Croix. — On décide d'y fonder un établissement. — Constructions qu'on y érige.

Nous avons vu jusqu'à présent, dans les divers essais de colonisation, comme dans le commerce des pelleteries au Canada, figurer presque au premier rang le sieur du Pont. Chauvin avait été son associé, mais ils opinaient différemment sur le choix d'un poste fixe pour le commerce. Pont-Gravé aurait préféré se fortifier aux Trois-Rivières. Pour Chauvin, Tadoussac était le bout du monde. Satisfait du commerce qu'il y faisait, son ambition n'alla pas au-delà. De Monts et Champlain étaient revenus dégoûtés de ce petit coin de pays, fermé à tout espoir agricole, et où le climat laissait beaucoup à désirer. Mais tandis

que de Monts semblait attiré par les douceurs d'un climat plus méridional, Champlain et Pont-Gravé s'en tenaient toujours au Saint-Laurent. Cette similitude de vues dut contribuer à faire des amis de ces deux hommes, devenus presque inséparables, depuis leur voyage de 1603. Champlain eut toujours une grande confiance dans Pont-Gravé qu'il " respectait à l'égal d'un père". " C'est la féconde initiative de Pont-Gravé, écrit Moreau, qui a été plus tard l'occasion de la découverte et de la colonisation de l'Acadie ; car, jusqu'à la première expédition de de Monts, on connaissait à peine quelques points des côtes occidentales de la presqu'île. Il a de plus eu le mérite de donner l'exemple de ces associations de navigateurs et de marchands auxquelles le gouvernement lui-même a eu recours quand il a voulu imprimer une impulsion plus vive au mouvement des colonies américaines ; mais on doit lui reprocher d'avoir eu moins en vue les avantages futurs d'une fondation stable, d'un établissement solide, que les profits actuels de son industrie. C'était un armateur intelligent et actif ; ce n'était ni un politique ni un administrateur." (1)

Connaissant les idées de M. de Monts, nous ne devons pas être surpris de le voir tourner ses regards

---

(1) M. Moreau, Histoire de l'Acadie Française, ch. II, p. 11 et 12.

vers l'Acadie, du moment que le roi le choisit pour remplacer le commandeur de Chastes. Du reste, il connaissait déjà le pays, pour y avoir fait " diverses navigations, voyages et fréquentations." Pierre du Gua ou du Guast [1], sieur de Monts, était natif de la province de Saintonge, de même que Samuel Champlain. Le roi l'avait honoré de sa confiance en le nommant gentilhomme ordinaire de sa chambre, et gouverneur de Pont. Pendant les guerres de la Ligue, il imita la conduite des autres gouverneurs de villes et de provinces, et se prononça fortement pour Henri IV, proclamé roi de France. Les services qu'il rendit au roi, en cette occasion, furent d'un grand poids pour lui faire obtenir sa commission, qui fut signée à Fontainebleau le 8 novembre 1608. L'édit royal le nommait "lieutenant général au pays de la Cadie, du 40° au 46°, pour peupler, cultiver et faire habiter les dites terres le plus promptement, faire rechercher mines d'or, d'argent, etc., bâtir des forts et des villes, concéder des terres, etc., à condition d'y planter la foi catholique, apostolique et romaine, permettant de laisser vivre chacun dans sa religion."

Pierre du Guast appartenait à la religion protestante. On aurait pu faire un meilleur choix, car,

(1) L'abbé Faillon écrit Dugas.

malgré les bonnes dispositions dont le nouveau lieutenant général de l'Acadie était animé, il ne put empêcher que catholiques et protestants fussent mis sur un pied d'égalité dans tout ce qui se rapportait à cette entreprise. C'était déjà un grand danger pour le succès de l'œuvre. Aussi verrons-nous les animosités entre catholiques et huguenots dégénérer en chicanes sérieuses, amenant peu à peu la ruine de la colonisation du côté de l'Acadie. Ce qui fera écrire à Champlain, à qui le vice de cette organisation n'avait pas échappé : " Voilà comme les entreprises qui se font à la hâte, et sans fondement, et faites sans regarder au fond de l'affaire, réussissent toujours mal."

L'Acadie allait désormais attirer à soi les regards de la France. C'était, dans l'opinion de M. de Monts, et cette opinion était assez généralement partagée, l'endroit le plus beau, le plus riche et le plus fertile de la Nouvelle-France. " On estimait ses ports excellents, dit Moreau, son sol fécond, dans l'intérieur surtout, ses côtes abondantes en poissons de toutes sortes. N'avait-on pas pêché dans les mers qui la baignent, la morue, le saumon, le maquereau, l'éperlan, le hareng, la sardine, le loup-marin, la vache marine, le phoque et la baleine ? On avait été frappé d'admiration à la vue de ses grands bois ; et on ne doutait

pas qu'on ne dût trouver, le long du littoral, des mines de cuivre, de fer, de charbon et de gypse. C'était d'ailleurs la contrée la plus fréquentée par les pêcheurs de Normandie, de Bretagne, de la Rochelle et du pays basque, qui, depuis près d'un siècle, n'avaient pas cessé d'être comme les éclaireurs des grandes découvertes." (1)

De Monts était assez bien doué sous le rapport de la fortune, mais ne se sentant pas capable de soutenir, à lui tout seul, les frais d'un établissement aussi grandiose, il fit société avec des marchands de Rouen, de La Rochelle et autres lieux. Le roi voulut leur aider à sa manière, et il leur accorda, en vertu de lettres patentes du 18 décembre de la même année, la diminution des droits d'entrée en France des marchandises qu'ils rapporteraient de l'Acadie et du Canada, et il leur octroya en outre, pour dix ans, le privilège exclusif du commerce des pelleteries et autres marchandises, " depuis le cap de Raze jusqu'au 40e degré, comprenant toute la côte de l'Acadie, terre et Cap-Breton, baie de Saint-Cler (2), de Chaleur, îles Percées, Gaspay, Chisedec (3), Mesamichi (4), Lesque-

(1) *Hist. de l'Acadie*, ch. 2, p. 13.

(2) Baie sur la côte occidentale de Terreneuve.—V. carte de Champlain.

(3) Chichedec, baie sur la côte nord du Saint-Laurent, où demeuraient des Batsiamites.

(4) Miramichi.

min [1], Tadoussac, et la rivière de Canada, tant d'un côté que d'autre, et toutes les baies et rivières qui entrent au-dedans des dites côtes."

Les écrivains ne s'accordent pas sur les délimitations de l'Acadie, quoique, généralement parlant, on puisse la rapporter à la Nouvelle-Ecosse actuelle. Moreau croit que ce nom a été donné alternativement et simultanément quelquefois, à la presqu'île qui sépare le golfe Saint-Laurent de la baie de Fundy ou baie Française, et au pays compris entre le fleuve Saint-Laurent au nord, le golfe du même nom à l'ouest, l'Océan Atlantique au midi, depuis le cap de Canseau jusqu'à la rivière Penobscot, à l'est enfin, une ligne droite partant de l'embouchure de cette rivière pour aboutir à Québec ou à Montréal. D'après le même, l'Acadie comprendrait les îles que baigne l'océan, de la baie Verte à Pentagouet (Penobscot), et plus particulièrement les côtes de la presqu'île acadienne, la rive de la baie de Fundy, qui s'étend de son extrémité septentrionale la plus reculée dans la baie de Beau-

(1) Escoumins ou Excomminquois vivaient sur la rive nord du golfe Saint-Laurent. Si on s'en rapporte au P. Biard, ces sauvages devinrent les ennemis des Français à la suite d'un rapt commis par des Basques. "Mais ils payèrent bien leur maudite incontinence, et non seulement eux, mais aussi ceux de S. Malo et beaucoup d'autres, ont pâti et pâtissent tous les ans ; car ces sauvages sont furieux et s'abandonnent désespérément à la mort pourvu qu'ils aient espérance de tuer ou méfaire."—Relation 1611, p. 7 et 8.

bassin jusqu'à l'île de Menane, près de l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, et la partie du littoral qui la continue à l'est jusqu'à la rivière de Penobscot.

D'après Denys, le pays appartenant à la France du temps qu'il était gouverneur dans ces parages, était divisé en quatre provinces :

1° Celle des Etchemins ou Malécites, commençant à la rivière Pentagouet, et s'étendant jusqu'à la rivière Saint-Jean : c'était une partie de la côte de Norembègue.

2° Celle de la baie Française : elle se limitait aux côtes de la péninsule acadienne, depuis la baie de Fundy jusqu'au cap Fourchu (Yarmouth), et était occupée par les Micmacs ou Souriquois.

3° Celle de l'Acadie proprement dite, depuis le cap de Sable jusqu'au détroit de Canseau.

4° Celle du Saint-Laurent, entre Canseau et Honguedo ou le cap Forillon. Denys devint gouverneur de cette dernière province.

L'Acadie, comme on voit, ne se limitait pas, même à l'époque qui nous occupe, à la seule presqu'île connue maintenant sous le nom de Nouvelle-Ecosse ; elle comprenait, en outre, cette partie de la terre ferme qui s'étend de la rivière Saint-Jean à la rivière Penobscot. Ces limites furent l'objet de longues disputes entre la France et l'Angleterre, et quoique

fixées par le traité d'Utrecht, elles ne cessèrent pas d'être la cause de dissensions entre les deux nations rivales, entraînant à leur suite des guerres sanglantes et presque interminables.

Avril venait de s'ouvrir. M. de Monts avait fait publier dans tous les ports et havres de France les défenses portées par le roi contre les trafiquants de fourrures. Quatre vaisseaux, ancrés au Havre-de-Grâce, n'attendaient plus qu'un signal pour cingler vers l'Amérique. Cent-vingt artisans s'étaient embarqués sur deux des navires, dont l'un, de 120 tonneaux, était commandé par Pont-Gravé, et l'autre, de 150 tonneaux, par M. de Monts, qui avait pris à son bord Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, gentilhomme picard, et Samuel Champlain, plus quelques prêtres catholiques et des ministres protestants. Le capitaine Timothée, du Havre-de-Grâce, le commandait, et Pont-Gravé avait pris avec lui le capitaine Morel, de Honfleur, marin expérimenté, et fervent catholique. Poutrincourt passait en Acadie, avec l'intention d'y choisir des terres pour y passer le reste de ses jours avec sa femme et ses enfants. Poutrincourt avait pris part aux guerres de la Ligue, dans les rangs des catholiques. Lescarbot raconte que " Henri IV le tenant en personne assiégé dans le château de Beaumont, lui voulut donner le comté du dit lieu pour se

rendre à son service ; ce qu'ayant refusé, il le fit depuis gratuitement, voyant Sa Majesté réduite à l'Eglise catholique romaine. Le roi lui rendit par sa bouche ce témoignage, qu'il était un des hommes de bien et des plus valeureux de son royaume." (1) Poutrincourt était chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, maître de camp de six compagnies d'hommes et capitaine de l'une d'elles ; il fut, sous la régence de Marie de Médicis, nommé gouverneur de Méry-sur-Seine.

De plus en plus anxieux de continuer ses découvertes, Champlain avait accepté avec empressement l'invitation que lui fit M. de Monts de l'accompagner, à condition qu'il ferait un rapport de son voyage.

Le départ des vaisseaux eut lieu du Havre-de-Grâce. M. de Monts prit le devant et laissa la rade le 7 avril, trois jours avant Pont-Gravé. Rendez-vous avait été fixé à Canseau (2), mais une fois en mer, M. de Monts changea son itinéraire, et fila en droite ligne dans un petit port, situé entre La Hève (3) et le

---

(1) Hist. de la N. F.

(2) Ce mot s'écrit aussi *Canceau* ou *Campseau*. Les Anglais en ont fait *Canso*. Ce mot est d'origine sauvage, dit Lescarbot.

(3) Le Père Biard écrit que La Hève avait été appelée port Saint-Jean.

cap de Sable. (1) Un capitaine normand, du nom de Pierre Fritot dit le Rossignol, du Havre-de-Grâce, y faisait la traite avec les sauvages de la côte acadienne. De Monts, fort de son autorité et de sa commission, confisqua ce vaisseau (2), et donna au port le nom de son commandant. C'est aujourd'hui la petite ville de Liverpool. M. de Monts continua sa course vers le sud et vint mouiller dans un autre havre qu'il appela le port au Mouton, "à l'occasion d'un mouton qui s'étant noyé revint à bord, et fut mangé de bonne guerre." L'on résolut d'y attendre Pont-Gravé, et d'envoyer Champlain explorer le littoral. L'équipage descendit à terre, et l'on se cabana sur une pointe à l'entrée du port, pendant qu'une chaloupe allait à la recherche de Pont-Gravé, dont l'absence trop longue pouvait exposer les hommes de M. de Monts à une disette pénible. Ils auraient souffert en réalité, si on n'eut trouvé dans le voisinage une ample moisson de lièvres.

Champlain partit du port au Mouton le 19 mai, avec Ralleau, secrétaire de M. de Monts, et dix

(1) D'après l'annotateur de l'édition canadienne des Voyages de Champlain, le cap de Sable ne serait autre que le fameux cap de Norembègue, dont parle Jehan Alfonce. Champlain, comme nous le verrons plus tard, place ce cap et la rivière de ce nom sur la terre ferme et plus au sud que le cap de Sable. Le Père Biard, qui a écrit plusieurs années avant Champlain, croyait que la Norembègue était le pays plus au sud que la baie Française (de Fundy.)

(2) Voir pièce A, en appendice.

hommes pour conduire la barque qui les portait. Pendant cette expédition, qui dura un mois, Champlain explora toute la côte jusqu'au port Sainte-Marguerite [1] par les 44° et demi. Champlain nomma le cap Négré, à cause de la ressemblance frappante de ce promontoire avec une tête de nègre. A quatre lieues plus loin, il remarqua un cap fort dangereux, à raison, dit-il, " des rochers qui jettent presque une lieue à la mer." C'est le cap de Sable, à deux lieues de la baie du même nom. Les explorateurs débarquèrent à l'île aux Cormorans [2], où ils firent une provision d'œufs de ces oiseaux marins. Les îles de Tousquet et aux Tangueux s'offrirent ensuite à leur vue. Ils y trouvèrent une telle quantité de tangueux, qu'il leur était facile de les tuer à coups de bâtons. Le rivage d'une autre île était tout couvert de loups-marins ; ils en prirent tant qu'ils voulurent. Champlain nomma ensuite les îles aux Loups-marins, aborda au cap Fourchu, puis après avoir contourné la pointe méridionale de l'Acadie, il vint atterrir à l'île Longue, où se trouve le passage pour entrer dans

(1) Champlain lui donna ce nom, parce qu'il y entra probablement le 10 juin, jour de la fête de sainte Marguerite. C'était la baie Sainte-Marie.

(2) M. Laverdière croit que cette île porte aujourd'hui le nom de *Shag Island*.

la baie Française. (1) De ce passage, en suivant la direction nord-est sur un parcours de deux lieues, il y a une anse où l'on peut ancrer en sûreté. En ce lieu, il y a, dit Champlain, une mine d'argent très bonne, selon le rapport d'un mineur nommé maître Simon. Un peu plus au nord, Champlain trouva une mine de fer qui, au témoignage du même, devait rapporter cinquante pour cent. Mais, dit Lescarbot, " il y a une mine de fer, mais elle n'est point abondante, selon l'épreuve qu'on en a fait pardelà et en France." Enfin, Champlain reconnut la baie Sainte-Marie qu'il appelle Sainte-Marguerite. " Au fond de cette baie, dit-il, y a un chenal qui assèche de basse mer, autour duquel y a nombre de prés et bonnes terres pour cultiver." Champlain donna l'ordre de rebrousser chemin, et l'on atteignit le port au Mouton vers la mi-juin, au grand contentement de M. de Monts, qui commençait à croire que la barque avait été engloutie par les flots avec son équipage. Champlain lui raconta son voyage, et lui assura que le meilleur endroit pour les vaisseaux était par le 44e degré de latitude, c'est-à-dire dans la baie Sainte-Marie.

---

(1) Aujourd'hui appelée la baie de Fundy. " On ne peut deviner, dit M. Forland, pourquoi les Anglais l'ont nommée baie de Fundy. Auraient-ils traduit par *Bay of Fundy* les mots que portent d'anciennes cartes : *Fond de la Baie.*"—Cours d'Hist., I, p. 65, note 2.

Mais Pont-Gravé n'était pas encore de retour. Trois semaines s'étant écoulées depuis que l'on s'était fixé temporairement au port au Mouton, M. de Monts dépêcha un Français avec quelques sauvages pour tâcher de le découvrir le long de la côte, en gagnant Canseau. (1) Ils aperçurent en effet son vaisseau dans la baie des Iles. Pont-Gravé prit connaissance de la lettre de M. de Monts, et au lieu d'aller le rejoindre, il préféra décharger les vivres et munitions destinés aux hivernants, et s'en retourner ensuite à Tadoussac pour y faire la traite.

Le lieutenant général se trouvait maintenant en possession de deux navires, le sien et celui du capitaine Rossignol. Tous deux continuèrent leur course dans la direction du cap de Sable, pour ne s'arrêter que dans la baie Sainte-Marie. Aucun incident remarquable pendant ce court trajet. Mais deux ou trois jours après leur arrivée, un des prêtres missionnaires, Nicolas Aubry (2), s'égara dans la forêt, pendant

---

(1) Lescarbot dit. " Le sieur de Monts passant à Campseau, devait laisser quelque croix à un arbre, ou missive y attachée. Ce qu'il ne fit point, ayant outrepassé le dit lieu de Campseau de beaucoup pour avoir pris sa route trop au sud, à cause des bancs de glaces."—Hist. de la N. F., liv. 4, ch. 3.

(2) Nicolas Aubry, "jeune homme d'Eglise, parisien de bonne famille, à qui il avait pris fantaisie de faire le voyage avec le sieur de Monts, et ce, dit-on, contre le gré de ses parents, lesquels envoyèrent exprès à Honfleur pour le divertir et ramener à Paris."—Lescarbot, liv. 4, ch. 2 et 4.

qu'il cherchait son épée qu'il y avait oubliée. Il fut ainsi perdu pendant seize ou dix-sept jours, sans pouvoir se bien orienter. M. de Monts envoya des Français et des sauvages à sa recherche, qui ne purent le retrouver. On le croyait mort, quand, un jour, au grand contentement de tout le monde, on le vit revenir en chaloupe. Ce pauvre prêtre avait vécu d'oseille et de fruits sauvages, errant à travers les bois, jusqu'à ce qu'enfin il aperçut la mer, près de l'île Longue, à l'entrée de la baie Française. Les privations et les fatigues l'avaient beaucoup épuisé, et il était résigné à mourir sur un rocher perdu où depuis plusieurs jours il guettait une chaloupe ou un vaisseau, lorsqu'enfin Dieu permit qu'une des chaloupes de M. de Monts passa de ce côté. (1) L'abbé Aubry leur fit signe avec son chapeau, accroché au bout d'une gaule, et les pêcheurs vinrent à son secours.

Dans cet intervalle, M. de Monts était allé avec Champlain à la découverte le long des côtes de la baie Française. Le but principal de cette expédition était de trouver un endroit plus propice à un établis-

---

(1) " Comme on était après déserter l'île (de Sainte-Croix), Champdoré fut renvoyé à la baie Sainte-Marie avec un maître de mines qu'on y avait mené pour tirer de la mine d'argent et de fer ; ce qu'ils firent.... là ou après quelque séjour, allant pêcher, le dit Aubry les aperçut."—Lescarbot, liv. 4, ch. 4.

sement que la baie Ste-Marie. Leurs recherches ne furent pas vaines, car à peine avaient-ils fait quelques lieues vers le nord-est, qu'ils aperçurent l'entrée d'un des plus beaux ports du monde, et pour la grandeur de son enceinte et pour la profondeur de ses eaux. Champlain l'appelle Port-Royal. (1) L'ouverture de cette baie n'a que huit cents pas de largeur, mais à mesure qu'on y avance, elle s'agrandit sensiblement jusqu'à ce qu'elle acquière une lieue. Sa longueur est double de sa plus grande largeur. Trois rivières viennent s'y déverser. L'une, venant de l'est, appelée rivière à l'Equille (2), du nom d'un petit poisson très abondant en cet endroit, a presque un quart de lieue à son embouchure où se trouve une île charmante d'une demi-lieue de circonférence. Cette île que Lescarbot indique sous le nom de Biencourville, et qui prit plus tard le nom d'île aux Chèvres (3), était toute couverte de bois, comme pins, sapins, pruches bouleaux, trembles et chênes. Il y a une autre île, distante de l'autre de près de deux lieues, à proximité

(1) Quoiqu'en dise Lescarbot, ce fut Champlain et non M. de Monts, qui baptisa Port-Royal. Champlain est très particulier à ce sujet, et quand il dit *j'ai nommé*, il ne peut pas être question d'un autre. Lorsque M. de Monts donne à la baie Française le nom qu'elle a malheureusement perdu, Champlain n'hésite pas à lui en attribuer le mérite.

(2) Cette rivière portera bientôt le nom de rivière du Dauphin, aujourd'hui rivière Annapolis.

(3) Ile d'Hébert dont les Anglais ont fait *Bear Island*.

de laquelle serpente une autre rivière, appelée Saint-Antoine [1] par Champlain. Elle porta bientôt le nom d'Hébert, qui fut l'un des premiers habitants de Port-Royal. L'île reçut aussi le même nom. La troisième rivière n'est qu'un ruisseau rempli de roches : on l'appela le ruisseau de la Roche. [2]

M. de Monts et Champlain quittèrent la baie de Port-Royal, charmés de sa beauté et des avantages qu'elle offrait à un établissement, et s'enfoncèrent plus avant dans la baie Française, dans l'espérance de trouver la fameuse mine de cuivre dont Prévert avait rapporté monts et merveilles. [3] Après avoir doublé le cap des deux Baies, ou Chignectou, ils aperçurent l'île Haute ; ils y trouvèrent une mine de cuivre. De là ils entrèrent dans un port où ils comptaient rencontrer ce qu'ils cherchaient. C'est le havre à l'Avocat, que Champlain appelle le port aux Mines. Ils firent une excursion d'un quart de lieue le long des montagnes, mais inutilement. Celle dont Prévert avait parlé à Champlain, d'après le dire des sauvages, n'existait pas dans cette localité. Cependant,

---

(1) Cette rivière devint aussi *Bear River* dans la bouche des Anglais. Lescarbot l'appelle rivière Hébert.

(2) Rivière de l'Orignac, d'après Lescarbot.

(3) Prévert n'avait fait que rapporter à Champlain ce que lui apprirent deux ou trois de ses hommes qu'il avait envoyés avec des sauvages, à la recherche de mines.

écrit Champlain, " nous trouvâmes en ce port deux mines de cuivre, non en nature, mais par apparence, selon le rapport du mineur qui les jugea être très bonnes." Lescarbot a cru à l'existence d' " un haut rocher entre deux baies de mer où le cuivre est enchassé dans la pierre, fort beau et fort pur, tel que celui qu'on dit cuivre de rozette." " Mais, ajoute-t-il, de s'amuser à le rechercher, ce n'est chose encore de saison. La première mine, c'est d'avoir du pain et du vin, et du bestial " Le même Lescarbot dit que parmi les roches de cuivre, l'on trouvait quelquefois des roches incrustées de diamants. Il s'y trouvait aussi certaines pierres bleues transparentes, valant tout autant que les turquoises. Champdoré, l'un des charpentiers de M. de Monts, avait taillé dans le roc une de ces pierres qu'il avait emportée en France. Là, il la divisa en deux fragments qu'il fit monter par un homme de l'art. M. de Monts et Poutrincourt à qui il en avait fait cadeau, les avaient trouvées si belles, qu'ils les jugèrent dignes d'être présentées au roi et à la reine. Un orfèvre offrit à Poutrincourt quinze écus pour celle qu'il destinait à Sa Majesté.

Le 20 juin, la petite troupe dirigée par M. de Monts quitta le port des Mines, bien résolue de ne s'arrêter qu'après avoir trouvé un lieu pour s'y fixer définitivement. Quant à la montagne de cuivre, on la cher-

cherait plus tard, à la première occasion favorable. Cependant, nos Français ne désespéraient pas encore. Prévert avait annoncé à Champlain que la montagne si brillante au soleil était éloignée de cinq ou six lieues de la baie des Mines, et que deux petites rivières, l'une venant dans la direction du Cap-Breton, et l'autre du côté de Gaspé, se jetaient dans une autre baie, qui, d'après le contexte, devait être la baie de Chignectou [1] ou Beaubassin. Les barques côtoyèrent le littoral de cette baie, sans ne rien apercevoir que des montagnes ordinaires, une entre autres, ayant la forme d'un chapeau de cardinal. Puis elles gagnèrent le sud-ouest, dans la direction de la côte de la terre ferme, et vinrent s'arrêter à l'embouchure d'une rivière, qui fut nommée Saint-Jean, à cause de la fête de saint Jean-Baptiste. Les sauvages l'appelaient *Ouigoudi*. " Elle est étroite en son entrée, dit Champlain, puis vient à s'élargir : et ayant doublé une pointe, elle étrécit de rechef, et fait comme un saut entre deux grands rochers, où l'eau y court d'une si grande vitesse, que y jetant du bois il enfonce en bas, et ne le voit-on plus. Mais attendant la pleine mer, l'on peut passer fort aisément ce détroit : et lors elle s'élargit comme d'une lieue par aucuns endroits, où

(1) D'après Jean de Laët, elle fut aussi appelée baie de Gênes.

il y a trois îles." [1] Champlain ne fit qu'en explorer l'estuaire, mais Ralleau apprit de Schoudon [2], chef d'une tribu indienne campée le long de ses rives, que les sauvages se rendaient à Tadoussac, en suivant son cours, n'ayant à franchir à pied qu'un petit espace de terrain. Remontant en effet la rivière Saint-Jean jusqu'au petit saut, les sauvages pouvaient engager ensuite leurs embarcations dans la rivière Madawaska, qui les conduisait au lac Témiscouata. Ils n'avaient plus à faire par terre que quelques lieues pour arriver au fleuve Saint-Laurent, presque en face de Tadoussac, sur la rive opposée.

Comme il n'y avait pas de temps à perdre, si l'on voulait bâtir une demeure et se mettre en état de résister, pendant l'hiver, aux éléments et aux sauvages, M. de Monts, toujours guidé par l'idée de choisir un endroit tempéré, n'avait encore pu fixer son choix. Ni la baie Sainte-Marie, ni Port-Royal, ni la rivière Saint-Jean n'avaient attiré son attention. L'on descendit encore plus au sud. La terre qu'ils aperçurent était bordée d'îles, grandes et petites. M. de Poutrincourt faillit se perdre en visitant l'une d'elles, l'île aux Margaux, ainsi appelée par le grand nombre de ces

(1) Voyages de Champlain, édit. 1613, ch. 3.

(2) Lescarbot l'appelle *Chkoudun*.

oiseaux qu'on y aperçut. Champlain mentionne encore l'île Manane. Enfin les barques se trouvèrent au milieu d'un groupe d'îles assez agréables, enfermées dans une espèce de cul-de-sac, où vient déboucher une rivière de près d'une demi-lieue de large à son embouchure. C'est la rivière des Etchemins, mieux connue par la suite sous le nom de Sainte-Croix. (1) A travers les îles nombreuses dont Champlain n'a jamais pu savoir le nombre, il y avait un îlot assez près de terre, du côté de l'ouest de la rivière, pouvant mesurer huit ou neuf cents pas de circuit, aux bords assez escarpés, à l'exception d'un seul endroit très bas se terminant en une pointe de sable mêlé d'argile. Cet îlot était couvert de sapins, bouleaux, érables et chênes. La côte se trouvant éloignée d'environ mille pas, il était facile de s'y fortifier. M. de Monts, jugeant que la situation était bonne, et que ce pays offrait plusieurs avantages, résolut de s'y arrêter définitivement. Quant aux sauvages que l'on espérait amener au christianisme, tout en travaillant à rétablir la paix souvent rompue entre eux, il serait facile de se mettre en communication au moins avec ceux du voisinage. M. de Monts donna à l'île le nom de Sainte-Croix, parce que, au témoignage de

(1) La rivière *Scoudic*.

Lescarbot, il y avait, deux lieues plus loin, des ruisseaux qui venaient se décharger dans la rivière en formant une croix. (1)

Le poste était fixé; il importait de s'y mettre confortablement, et en lieu de résister à toute attaque extérieure. M. de Monts commença par élever une barricade sur un îlet ou gros rocher, à mi-chemin entre la terre-ferme et l'île de Sainte-Croix, et il plaça un canon pour en protéger les abords. Cet ouvrage terminé, il fut résolu d'envoyer chercher les Français restés dans la baie Sainte-Marie, en attendant qu'on les avertît d'aller ailleurs. Leur arrivée ne tarda pas longtemps, et tout le monde se mit aussitôt à l'œuvre, les uns travaillant au défrichement, d'autres charroyant le sable pour les fondations des édifices projetés, et préparant le bois de charpente. Champlain et Champdoré érigèrent à la hâte, avec quelques serviteurs, une

---

(1) "Et d'autant qu'à deux lieues au-dessus il y a des ruisseaux qui viennent comme en croix se décharger dans ce large bras de mer, cette île de la retraite des Français fut appelée Sainte-Croix.—Lesc., liv. 4, c. 4. "L'île de Sainte-Croix, ou l'île Neutre, dit Williamson, est située dans la rivière en face de la ligne de division entre Calais et Robbinstown, où elle fait angle avec le bord de l'eau. Elle contient douze ou quinze acres, et est droit au milieu de la rivière Scoudic, quoique le passage des vaisseaux soit d'ordinaire du côté de l'est. C'est ici que les commissaires nommés en vertu du traité de 1783, trouvèrent, en 1798, les restes d'une fortification très ancienne, et décidèrent ensuite que cette rivière était vraiment celle de Sainte-Croix."—*History of Maine, Introduction.*

maisonnette qui servirait de résidence temporaire à M. de Monts. Celui-ci avait fixé les dimensions des nouveaux édifices : le magasin devait avoir neuf toises de long, trois de large et douze pieds de hauteur. Des manœuvres se mirent aussi en frais de construire un four pour cuire le pain, et un moulin à bras pour faire les moutures. Il y avait là tout un essaim d'ouvriers et d'artisans, des menuisiers, des charpentiers, des serruriers, des maçons habiles dans leur spécialité, et, si l'on en juge par les récits de Champlain, ils étaient tous gens moraux et paisibles. Evidemment, M. de Monts avait eu le choix heureux dans le recrutement de sa petite colonie. On ne pourrait peut-être pas en dire autant de la préférence qu'il donna à cet îlot, resserré dans ses limites, inaccessible, en réalité, aux sauvages, mais impropre à toute fin colonisatrice. Le lieutenant général de l'Acadie avait cette idée fixe qu'il fallait pour réussir chercher, avant tout, un climat plus humain que celui de Tadoussac ; elle l'avait conduit jusqu'au 45° 20'. Devait-il y trouver ce qu'il ambitionnait tant ? C'est ce que nous verrons bientôt.

CHAPITRE CINQUIÈME

HABITATION A L'ILE DE SAINTE-CROIX — 1604-1605.

Hivernage sur cette île. — Sa topographie et son climat durant l'hiver. — Description de l'établissement. — Champlain est chargé de l'exploration des côtes de la Norembègue. — L'île des Monts-Déserts. — La rivière Pentagouet ou Penobscot. — Rencontre de chefs sauvages. — Les monts Bedabedec. — Champlain retourne à l'île de Sainte-Croix. — Hiver de 1605 rigoureux. — Le scorbut décime les Français. — De Monts décide d'abandonner son île. — Champlain fait une seconde exploration sur la côte américaine. — Se rend jusqu'au pays des Armouchiquois. — Son voyage dure cinq semaines.

L'île de Sainte-Croix n'a qu'une demi-lieue de circonférence. Son sol est peu fertile, n'étant composé en grande partie que de sable. Le soleil de juillet réchauffa vite cette terre légère, et les jardinages sur lesquels les nouveaux colons devaient surtout compter, ne firent que languir par le manque d'eau et sous les rayons brûlants de l'astre du jour. Le bois ne fit pas défaut au début, mais les constructions nouvelles le rendirent tellement rare, que l'on faillit geler durant l'hiver. Pour surcroît d'infortune, le froid commença à se faire sentir de bonne heure à l'automne. Il devint bientôt très intense. Toutes les

boissons se prirent en glace dans les tonneaux, à l'exception toutefois d'un certain vin d'Espagne dont on avait ample provision. L'eau douce vint aussi à manquer, et les glaces empêchèrent toute communication avec la terre ferme. On eut d'abord recours au cidre, mais celui-ci s'épuisa vite, de sorte que pour s'empêcher de mourir de soif, on buvait de l'eau de neige. Il n'y avait ni fontaines ni ruisseaux sur cette île inhospitalière.

La situation n'était pas gaie, et, disons-le, M. de Monts était le seul coupable de ce malheureux état de chose. Pourquoi avait-il dédaigné Port-Royal, où il aurait pu se procurer à l'aise une eau potable. Champlain l'excuse. " Il était malaisé, dit-il, de reconnaître ce pays sans y avoir hiverné, car en y arrivant en été, tout y est fort agréable, à cause des bois, beaux pays et bonnes pêcheries de poisson. Il y a six mois d'hiver en ce pays." Après tout, le climat de Sainte-Croix ne valait pas mieux que celui de Tadoussac, qui avait tant effrayé M. de Monts. Aussi dut-il être fort désappointé de ce contretemps, d'autant plus fâcheux qu'il n'avait eu d'autre but, en allant se fixer sous une latitude plus méridionale, que de l'éviter.

Champlain a laissé une carte de l'île de Sainte-Croix, avec un plan détaillé des logements qui y furent

élevés. On remarque plusieurs corps de logis isolés, formant dans l'ensemble un vaste quadrilatère. D'un côté, c'était la résidence de Champlain, de Champdoré et d'Orville, avec un grand jardin contigu. Près de celle-ci, on avait érigé une petite maison pour l'usage des missionnaires. Tout auprès une forge. De l'autre côté, prenaient place le magasin, le logement destiné aux suisses, la résidence de M. de Monts, une salle publique où l'on passait le temps, les jours de pluie, une construction pour le sieur Boulay et les artisans. Dans un angle du quadrilatère, on remarque le logis de Geneston, de Sourin et des artisans et un autre à l'usage des sieurs de Beaumont, la Motte, Bourioli et Fougeray. (1) Plusieurs jardins étaient circonscrits dans cette vaste enceinte. On ne voit qu'un arbre au milieu de cet amas de constructions et de palissades. Un fortin se dressait sur une des extrémités de l'île ; on s'y rendait par un chemin de pied. L'abbé Aubry avait sa chapelle à quelque distance des autres édifices, près du canon du fort.

---

(1) La liste la plus complète qu'il nous a été possible de dresser des personnes qui hivernèrent sur cette île, porte dix-sept noms. Ce sont : M. de Monts, Champlain, Champdoré, L. Hébert, d'Orville, Geneston, Sourin, Beaumont, La Motte, Bourioli, Fougeray, de Vitré, l'abbé Aubry, Cramolet, Boulay, Lefèvre, de Rétel, François Addenin, domestique de M. de Monts et Simon le mineur. Nous avons lu quelque part, que le prêtre succomba au scorbut durant l'hiver.

Tel était le plan de l'habitation de Sainte-Croix. C'était faire beaucoup de dépenses pour aboutir à un résultat bien déplorable, comme la suite des événements le démontrera.

Pendant que les ouvriers étaient occupés aux travaux de construction, M. de Monts avait dépêché le capitaine Foulques, qui avait pris le commandement du vaisseau de Rossignol, pour aller chercher à Canseau le reste des provisions que Pont-Gravé y avaient déposées, avant de prendre la route du Saint-Laurent, quelques semaines auparavant. Chemin faisant, il s'était emparé de plusieurs vaisseaux basques qui trafiquaient au mépris des défenses du roi, et il avait expédié les maîtres de ces contrebandiers pour rendre compte de leur conduite à M. de Monts. Pont-Gravé avait chargé son pilote, un nommé Guillaume du Glas [1], de Honfleur, de les transporter en barque auprès du lieutenant général. Celui-ci les reçut avec la plus grande humanité, et les renvoya à Pont-Gravé, lui mandant de ramener leurs vaisseaux à La Rochelle. La justice serait appelée à régler l'affaire.

M. de Monts était bien l'âme dirigeante de la colonie. Non seulement il s'efforçait de pourvoir à

(1) Voir Note 3, en appendice.

tous ses besoins, mais il n'oubliait pas non plus la mine de cuivre qui troublait ses rêves. Champlain reçut la charge d'aller à sa découverte. Il prit avec lui un sauvage du nom de Messamoüet, qui prétendait l'avoir vue, et neuf matelots. A huit lieues de Sainte-Croix, en tirant vers la rivière Saint-Jean, l'on trouva en effet une mine de cuivre, pouvant contenir, au témoignage du mineur, dix-huit pour cent de métal pur. D'autres recherches n'ayant amené aucun résultat, Champlain rebroussa chemin, et quand il arriva, les vaisseaux étaient sur le point de partir pour la France. M. de Monts avait tout arrangé. Poutrincourt, qui n'avait eu d'autre intention en traversant la mer que de faire l'examen des lieux en vue d'y établir sa famille, désirait s'en retourner. Mais auparavant, il s'était assuré la possession de Port-Royal, par un document signé de la main du lieutenant général, qui avait reçu du roi le pouvoir de distribuer des terres à qui bon lui semblerait. Ralleau suivit Poutrincourt, et le 31 août 1604, tous deux dirent adieu aux insulaires de Sainte-Croix. (1)

Champlain ne songeait nullement à revoir sa patrie. Il avait une mission à remplir, et par consé-

(1) "Le sieur de Poutrincourt avait laissé ses armes et munitions de guerre en l'île Sainte-Croix en la garde du sieur de Monts, comme un arrhe et gage de la bonne volonté qu'il avait d'y retourner."—Lescarbot, liv. 4, ch. 5.

quent. d'autres intérêts à servir que les siens propres. M. de Monts lui ayant confié la tâche d'aller explorer les côtes de la Norembègue, il affréta aussitôt une patache de 17 à 18 tonneaux, et prit avec lui deux guides sauvages et douze matelots. La petite troupe quitta l'île de Sainte-Croix, le deux septembre ; mais une tempête qui avait empêché Poutrincourt de sortir de la rivière, retint aussi la patache captive jusqu'au cinq. Le premier jour, on découvrit vingt-cinq lieues de côtes, traversant une mer couverte d'îles, pleine de rochers, forçant parfois la barque à tirer des bordées de quatre lieues. Champlain les nomma îles Rangées. Le même jour, il passa tout près d'une autre île de quatre à cinq lieues de long, et la barque vint se briser sur une roche à fleur d'eau. Cette île n'est séparée de la terre ferme que par un tout petit bras de mer. Elle est couverte de montagnes, environ sept ou huit, rangées les unes proche des autres. Champlain l'appela l'île des Monts-Déserts. (1) C'est encore le nom qu'elle porte aujourd'hui.

---

(1) Les sauvages appelaient cette île *Pemetiq* (Relation 1611, ch. 23) c'est-à-dire *celle qui est à la tête*. C'est ici que les Français vinrent s'établir en 1613 et y fondèrent Saint-Sauveur sur la côte nord-est, dans un magnifique havre appelé aujourd'hui *Bar Harbour*. Les restes mortels du frère du Thet et des autres Français tués durant un engagement avec les Anglais, reposent sur la pointe Fernald. En 1688, Lamothe Cadillac fut nommé seigneur du

Le lendemain, sixième jour du mois, l'on aperçut dans le fond d'une jolie anse située au pied des montagnes de cette île, une petite fumée, qui laissa croire à Champlain qu'elle devait être habitée. En effet, il vit bientôt deux canots sauvages se diriger vers lui, et puis faire halte à environ une portée de mousquet. Champlain envoya deux des siens à leur rencontre, mais les sauvages se sauvèrent. Le lendemain, ils vinrent à bord de la barque de Champlain, et causèrent avec les guides. Quelques petits présents les amadouèrent complètement. C'étaient des chasseurs de la nation des Etchemins, venus de la rivière Pentagouet à l'île des Monts-Déserts pour y pêcher et faire la chasse aux castors. Ils firent l'offre à Champlain de l'amener avec eux à l'endroit de leur résidence, où demeurait Bessabez, leur chef. "Je crois, dit Champlain, que la rivière Pentagouet [1], est celle que plusieurs pilotes et historiens appellent

---

Mont-Désert et des îles adjacentes. La longueur de l'île du nord au sud est d'environ quinze milles et demi, et sa plus grande largeur de treize milles. A l'endroit où elle est le plus proche de la terre ferme, un pont de sept cents pieds la fait communiquer avec la ville de Trenton. On y aperçoit treize pics distincts dont le plus élevé atteint 1527 pieds : c'est la montagne Verte.

(1) Champlain l'appelle Peimtegoüet. D'après l'abbé Maurault, Pentagouet n'est autre chose que *Pentagouit,* qui signifie *endroit d'une rivière où il y a des rapides.* Les Anglais ont donné la préférence au mot Penobscot (*Penaouaosket,* là où la terre est couverte de pierre.)—Hist. des Abénaquis, p. 5.

Norembègue, et que la plupart ont écrit être grande et spacieuse..... On décrit aussi qu'il y a une grande ville fort peuplée de sauvages adroits et habiles, ayant du fil de coton. Je m'assure que la plupart de ceux qui en font mention ne l'ont vue, et en parlent pour l'avoir ouï dire à des gens qui n'en savaient pas plus qu'eux..... Qu'aucun y ait jamais entré il n'y a point d'apparence ; car ils l'eussent décrite d'une autre façon, afin d'ôter beaucoup de gens de cette doute." (1)

Champlain parle ici avec connaissance de cause, car il prit la peine de parcourir la Pentagouet, devenue légendaire par des descriptions fantastiques que Jehan Alfonce a agrémentées d'un luxe de détails dont on ne peut se faire qu'une faible idée sans les avoir lues. Il la remonta sur un parcours de vingt-cinq lieues, et il ne vit aucune ville, ni village, ni apparence qu'il y en ait jamais eu. Put-il apercevoir, tout au plus, le long de ses rives, une ou deux cabanes inhabitées, de construction souriquoise. Le pays qu'elle arrose parut agréable à l'œil de notre explorateur ; il était boisé de chênes plantés comme à loisir. Champlain eut ici une entrevue avec le chef Bessa-

(1) Voyages de Champlain, Ed. 1613, ch. 5.

bez [1] et avec un autre du nom de Cabahis. Tous deux étaient escortés d'une soixantaine de sauvages. C'était la première fois, disaient-ils, qu'ils voyaient des chrétiens. Champlain leur fit annoncer par son interprète qu'il était envoyé auprès d'eux par M. de Monts pour leur assurer son amitié, et les mettre d'accord avec leurs ennemis, les Souriquois et les Canadiens. Il ajouta qu'il désirait habiter près d'eux, afin de leur montrer la culture de la terre, et les tirer de l'existence misérable qu'ils menaient. Ce petit discours, plein de bienveillance et de belles promesses, parut les satisfaire. Champlain leur fit cadeau de haches, patenôtres, bonnets, couteaux et autres *jolivetés*. Puis chacun se retira, les sauvages allant de leur côté, et Champlain retournant à sa barque, très heureux d'avoir connu quelques représentants de cette tribu.

Champlain quitta la rivière Pentagouet, le 17 septembre, pour continuer ses explorations vers le sud.

---

(1) *Betsabes*, écrit le P. Biard (Rel. 1611, p. 8.) Ce sauvage fut un des plus fidèles amis des Français. Après la prise de Saint-Sauveur par les Anglais, Betsabez et deux autres chefs leur offrirent de prendre soin d'eux et de les nourrir pendant un an jusqu'à l'arrivée des navires qui les transporteraient en France au bout de ce temps. De cette manière, disaient-ils aux pères jésuites, vous ne tomberez pas entre les mains des méchants *Ingrès* (c'est ainsi qu'ils appelaient les Anglais.) Kadesquit était à l'entrée de la rivière Pentagoüet et les Français s'y seraient établis si les sauvages de l'île n'eussent insisté pour les amener chez eux, disant que leur demeure était si saine et si agréable, que quand les sauvages de l'île étaient malades, ils s'y faisaient transporter et y trouvaient la guérison.

Deux jours plus tard, comme il passait près de l'embouchure d'une petite rivière, il aperçut Cabahis, qui prit passage avec eux, et les accompagna jusqu'à douze lieues plus loin. Chemin faisant, Champlain voulut apprendre de lui l'endroit exact d'où la rivière Norembègue tirait sa source. Passé, dit-il, le saut de la rivière (à vingt lieues environ de son embouchure) on entre dans un lac par où les Sauvages vont à la rivière Sainte-Croix ; après avoir fait portage, ils entrent bientôt dans la rivière des Etchemins. Une autre rivière aboutit au lac ; après l'avoir parcourue pendant quelques jours, ils traversent un autre lac ; arrivés à son extrémité, ils entrent dans une autre rivière, qui vient se décharger à une lieue de Québec. C'est la rivière Chaudière que les aborigènes suivaient pour se rendre à Québec.

Les montagnes de Bedabedec furent en vue, le 20 du même mois, et après avoir rangé la côte, sur un parcours de dix à douze lieues, Champlain renonça à son projet de se rendre jusqu'à la rivière Quinibequi. Les Sauvages l'avaient abandonné ; les vivres se faisaient rares, et le mauvais temps, qui durait depuis plusieurs jours, le forçait à tout instant de relâcher aux îles, très nombreuses dans ces parages. Ce fut le 23 septembre qu'il rebroussa chemin, et neuf jours plus tard il abordait à l'île de Sainte-Croix, convaincu

qu'il n'y avait aucun endroit, le long de la côte de Norembègue, qui offrait plus d'avantages à une habitation que le poste choisi par M. de Monts.

La première neige tomba le six du mois d'octobre. Ce fait n'est pas sans précédent dans les annales acadiennes. Mais il est très rare aujourd'hui que l'on soit témoin d'un hiver aussi prématuré. On serait tenté de croire, par ce que dit Champlain, que l'hiver commença à la même date. Mais c'est peu probable, car la neige d'octobre ne reste pas ordinairement, bien qu'on éprouve des froids assez vifs à cette saison. A la fin d'avril suivant, l'île était encore couverte de trois à quatre pieds de neige. Ce dut être un hiver exceptionnellement rigoureux. Nous avons déjà vu à quelles misères les Français furent réduits pendant leur séjour dans cette île, à cause de la disette d'eau. La neige fondue constituait pour eux un danger constant pour l'éclosion de certaines maladies. On ne put s'y soustraire. Le scorbut se déclara bientôt au milieu de la colonie, qui se composait en tout de 79 personnes. Sur ce nombre trente-cinq succombèrent, et vingt autres touchèrent au seuil de la mort. Les chirurgiens, qui ne connaissaient rien d'un mal aussi étrange, ne surent trouver le bon remède. Eux-mêmes en furent atteints et restèrent, comme les autres, avec une grande gêne de respiration et des douleurs

intermittentes. La température du mois de mai devait ramener la santé, en même temps que ranimer leur espérance en des jours meilleurs.

Après un hiver aussi triste, il n'est pas surprenant de voir M. de Monts chercher à planter sa tente dans un endroit plus commode, jouissant d'une température plus supportable. Moreau dit que Sainte-Croix n'avait jamais été pour de Monts qu'une résidence d'hivernage. Nous croyons, au contraire, que son plan bien arrêté était de s'y fixer en permanence, à cause des grandes dépenses qui y furent faites. Après tout, on aurait bien pu se dispenser de construire une vingtaine d'édifices, quelques-uns à deux étages, pour un hiver seulement. Lescarbot, dont le témoignage n'est pas suspect sur ces tentatives d'établissement en Acadie, au moins en ce qui regarde la partie matérielle, fait la leçon donne à M. de Monts : " Quand on va dans un pays, dit-il en substance, pour posséder la terre, on ne s'arrête point dans les îles pour s'y emprisonner. Si encore cette île eut été traversée par des rivières ou même des ruisseaux, si le sol eut été propice à l'agriculture, c'eut été à demi mal ....." Mais il n'y avait pas même les éléments essentiels à la vie, de l'eau douce. Tous les regards étaient donc tournés vers la France, quand, au milieu de mai, les vaisseaux attendus depuis un mois n'apparurent pas

encore. M. de Monts résolut alors de faire appareiller deux barques, suffisamment grandes pour transporter ses compagnons jusqu'à Gaspé, rendez-vous général de la flotte française. Les préparatifs de départ n'étaient pas encore terminés,lorsque Pont-Gravé vint aborder un jour, vers les onze heures du soir, à l'île de Sainte-Croix. Son vaisseau qu'il avait mis à l'abri dans un lieu sûr, à quelque distance, arriva le lendemain, et signala son arrivée par une canonnade en règle et au bruit des trompettes. Quarante hommes formaient l'équipage. Un autre navire, chargé de vivres et de munitions, était parti de Saint-Malo, et ne tarderait pas à paraître. Cette bonne nouvelle, qu'apportait Pont-Gravé, causa un peu de joie dans la colonie en détresse. La résolution fut bientôt prise de ne pas retourner en France, mais il fallait nécessairement trouver un lieu plus favorable à un établissement. M. de Monts ne démordait pas encore de son idée première : se fortifier sous un climat chaud, dans le voisinage de la Floride. L'expédition de Champlain n'ayant pas rapporté des résultats satisfaisants, il voulut entreprendre d'explorer lui-même la côte américaine, au moins jusqu'au pays des Armouchiquois. Toute une caravane prit part à ce voyage dangereux. Champlain fut chargé du pilotage des barques, lesquelles portaient quelques gentils-hommes,

vingt matelots, un sauvage du nom de Panonias qui devait agir comme guide, et sa femme qui, étant alliée à la nation armouchiquoise, pouvait servir à établir l'amitié entre les Français et les sauvages de la côte.

Le départ se fit le 18 du mois de juin. Douze jours furent consacrés à l'exploration des îles, des baies et des pointes de terres, jusqu'à l'embouchure de la rivière Pentagouet. Le vendredi, premier jour de juillet, l'on parcourut les vingt-cinq lieues qui séparent la pointe de Bedabedec de la rivière Quinibequi. (1) L'on s'arrêta à trois cents pas environ de son entrée. Champlain mit une chaloupe pour remonter le cours d'une rivière voisine (Chipscot) et pour nouer connaissance avec les Sauvages de l'endroit. Manthoumermer, leur chef, vint en canot au-devant d'eux et leur fit force protestations d'amitié. M. de Monts leur présenta des galettes et des pois dont ils furent contents. Le lendemain, les Indiens guidèrent la chaloupe de Champlain par un autre chemin que celui par où elle était venue, et la conduisirent à une chute d'eau qu'on eut toutes les peines du monde à franchir, et au-dessous de laquelle on vit un lac (2), long de trois à

(1) Rivière Kénébec.

(2) C'est la baie de Merry-Meeting, formée par la jonction du Kénébec au nord, et de la rivière Sagadahok ou Amouchcoghin, ou Androscoggin.

quatre lieues, dans lequel descendaient le Quinibequi et une autre rivière par où devaient venir Marchim et Sasinou, deux capitaines sauvages que Manthoumermer s'était chargé de faire avertir pour y rencontrer Champlain. Celui-ci, ne les voyant point, rebroussa chemin pour rejoindre ses compagnons.

Le 8 du même mois, l'on continua de naviguer vers le sud, passant par une baie [1] remplie d'îles, d'où l'on aperçut à l'ouest de hautes montagnes, demeure d'un capitaine nommé Aneda. " Je me persuadai par ce nom, remarque Champlain, que c'était un de sa race qui avait trouvé l'herbe appelé *Aneda* que Jacques Cartier a dit avoir tant de puissance contre la maladie appelé scorbut, qui tourmenta ses gens aussi bien que les nôtres, lorsqu'ils hivernèrent en Canada. Les Sauvages ne connaissent point cette herbe, ni ne savent que c'est, bien que le dit sauvage en porte le nom." Cette supposition de Champlain n'a pas sa raison d'être, car si ce capitaine sauvage eut été de même origine que les aborigènes de Stadaconé, qui enseignèrent à Jacques Cartier l'usage de l'*aneda*, il aurait compris la signification de ce mot, et il l'aurait apprise aux Français. Sachant qu'*aneda* veut dire épinette, Champlain aurait pu s'en servir plus tard

(1) La baie de Casco, contraction du mot sauvage *Acocisco*.

pour soigner les scorbutiques de sa nation. Or, rien ne prouve qu'il ait connu ce spécifique. (1)

On se rendit en outre à la rivière Chouacouet, où l'on reçut la visite d'une quantité de Sauvages, différant des Etchemins sous plusieurs rapports. Ils avaient la tête presque entièrement rasée, sauf le sommet où ils laissaient croître leurs cheveux, qu'ils entrelaçaient de diverses façons par derrière avec des plumes ; ils se peignaient le visage de noir et de rouge, comme les autres Sauvages. Ils étaient gens fort dispos et bien construits. Ils avaient pour armes des piques, des massues, des arcs et des flèches, au bout desquelles ils piquaient la queue d'un poisson appelé *signoc* ou *siguenoc*. Ils labouraient et cultivaient la terre, ce que Champlain n'avait pas encore vu faire, et, au lieu de charrue, ils avaient un instrument de bois fort dur, fait en manière de bêche. M. de Monts et Champlain descendirent à terre pour examiner leur labourage sur le bord de la rivière Chouacouet (2), leur manière d'ensemencer la terre, et les produits de leur culture, consistant surtout en

(1) Voir le chapitre suivant qui traite du scorbut et de son traitement.

(2) Le nom de *Saco*, que porte aujourd'hui cette rivière, de même que la baie où elle se jette, vient évidemment de ce nom sauvage *Chouacouet*, ou, si l'on veut, de *Sawaḥquatok*, comme on le trouve dans les auteurs anglais. De *Souacouet* on a fait *Sacouet*, et enfin *Saco*. (Voyages de Champlain, Ed. can., note 2, p. 53.)

blé-d'Inde, citrouilles et tabac. Ils jugèrent, d'après la nature de leurs récoltes, que l'air y était plus tempéré qu'à Sainte-Croix. Cependant, Champlain crut que le froid y devait être assez vif en hiver.

On continua à ranger la côte en partant de la rivière Chouacouet, mais, à peine eut-on fait six ou sept lieues, que le vent devint contraire et força à jeter l'ancre. L'on débarqua sur une rive agréable où l'on aperçut deux sauvages qui furent pris d'abord pour des outardes. Tous deux se sauvèrent dans les bois, dès qu'ils aperçurent les Français. On retourna ensuite à deux ou trois lieues vers Chouacouet, jusqu'à un cap nommé le port aux Iles [1], à cause des îles qui en étaient voisines, par la hauteur de 43 degrés 25 minutes de latitude. Après avoir doublé ce cap, l'on atteignit bientôt un autre cap, qui fut appelé cap aux Iles [2], près duquel ils virent plusieurs sauvages qui vinrent à eux dans un canot, puis, changeant tout à coup de résolution, gagnèrent le rivage pour s'y livrer à leurs danses accoutumées. Champlain les suivit jusqu'à terre et donna à chacun d'eux un couteau et un biscuit. Ces sauvages dirent à Champlain

(1) C'est le cap Porpoise ou cap au Marsouin. "Le cap Porpoise, dit Williamson, est un havre étroit et de difficile accès." On a donné le nom de *Mousom* à la rivière du cap Porpoise, par corruption probable du mot *marsouin*.

(2) C'est le cap Anne.

que tout ce pays-là était cultivé, et habité par six peuplades distinctes. (1) Poursuivant la route, on vint jeter l'ancre près d'un petit ilot, où l'on passa deux heures pour avoir des informations sur le compte des indigènes de la côte. Leurs canots n'étaient point fabriqués en écorce de bouleau, comme ceux des Canadiens, des Souriquois et des Etchemins, mais d'une seule pièce d'arbre creusé avec du feu ou des cailloux rougis à la flamme, dépouillé de son écorce, et arrondi par dessous. Il fallait beaucoup d'adresse pour les manœuvrer.

Le lendemain, 17 juillet, on fut mouiller au cap Saint-Louis. (2) Au moment d'y arriver, la barque s'échoua sur un rocher, mettant tout l'équipage en péril. " Si nous n'y eussions promptement rémédié, s'écrie Champlain, elle eut bouleversé dans la mer, qui perdait à l'entour, où il y avait cinq à six brasses d'eau ; mais Dieu nous préserva." Quinze ou seize canaux étaient rangés à sec le long du rivage.

Honabetha, capitaine, attiré par des présents, vint dans la barque, et se retira bien repu et chargé de cadeaux. Ces Indiens se livraient aussi à l'agriculture, car Champlain aperçut des champs de blé d'Inde

(1) Les sauvages de Weechagaska, de Neponsitt, de Punkapaog, de Nonantum, de Nashaway, et d'une partie des Nipmucks.

(2) Pointe Brandt par la latitude de 42° 6'.

au milieu desquels un grand nombre de maisonnettes. Une petite rivière, appelée Gua [1] en l'honneur de M. de Monts, se décharge dans la baie avoisinant le cap Saint-Louis. Champlain crut que cette rivière se rendait jusqu'au pays des Iroquois.

Le 18 juillet, on doubla le cap Saint-Louis par les 24 degrés et trois quarts de latitude, puis longeant la côte, l'on s'arrêta à divers endroits cultivés par des Indiens, et l'on vint passer la nuit dans une baie appelée le port du cap Saint-Louis. [2] Le lendemain on aperçut le cap d'une grande baie qui fut nommée Sainte-Suzanne du Cap-Blanc [3] à dix lieues du cap Saint-Louis. " Le Cap-Blanc est une pointe de sable qui va en tournoyant vers le sud quelque six lieues." Le 2 du même mois, on mouillait dans un port dangereux, situé à 42 degrés environ ; c'était le port de Mallebarre. [4] Sur le rivage on aperçut des cabanes rondes, couvertes de grosses nattes de roseaux et entourées de jardins. Elles appartenaient aux Armou-

---

(1) C'est la rivière Saint-Charles d'aujourd'hui, qui se décharge dans la baie de Boston.

(2) C'est dans ce port que les célèbres *Pilgrim Fathers*, fondateurs de la Nouvelle-Angleterre, abordèrent quinze ans plus tard Ils l'appelèrent Plymouth, pour consacrer le souvenir de leur ville d'Angleterre.

(3) Le capitaine Gosnold avait abordé à cet endroit, en 1602, et l'avait appelé cap Cod.

(4) Le port de Nauset, lat. 41 ° 50.

chiquois, habitants de ce pays. On noua quelques relations avec eux ; on n'eut pas à s'en féliciter, car ces Indiens étaient voleurs et traîtres. Depuis le cap aux Iles, les Sauvages que l'on vit ne portaient que rarement des fourrures ; ils allaient d'ordinaire presque nus, et quand, par hasard, ils se couvraient, c'était avec des robes faites de tissus d'herbes et de chanvre. Ils se peignaient le visage en rouge, en noir et en jaune ; ils n'avaient naturellement presque pas de barbe, et s'arrachaient le peu qu'ils en pouvaient avoir, à mesure qu'elle croissait.

Le voyage n'avait pas encore été marqué par aucun incident bien remarquable. Nos explorateurs avaient eu des rencontres fréquentes avec les diverses peuplades sauvages échelonnées le long de la côte américaine, et, dans toutes les occasions, la paix et la bonne entente n'avaient pas cessé de régner entre eux. Mais cette belle harmonie fut troublée un jour, sans qu'il y eût cependant de la faute des Français. Quatre ou cinq matelots étaient descendus à terre dans le port de Mallebarre pour emplir leurs chaudières d'eau douce. Les sauvages, qui épiaient leurs allées et venues, accoururent au devant d'eux et s'emparèrent de force de l'une des chaudières, et s'enfuirent précipitamment. Alarmés de voir les matelots revenir à la barque en criant de tirer sur les voleurs, d'autres

sauvages, qui s'y trouvaient dans le même moment, se jetèrent à la mer. Ce que voyant leurs compagnons du rivage, ils retournèrent droit vers le matelot à qui ils avaient enlevé la chaudière, et lui enfoncèrent plusieurs coups de couteau dans la poitrine. L'on commença de la barque une fusillade contre ces mécréants, qui fuyaient aussi vite qu'un cheval à la course. Le mousquet de Champlain lui creva dans les mains, et il se crut mort. Mais, heureusement, il n'en fut rien. Un sauvage qui n'avait pu s'échapper des mains des Français, et que l'on avait tenu garotté, fut bientôt relâché, surtout lorsqu'on apprit que les assassins des Français étaient étrangers à la tribu cabanée dans le port. Ce fut le seul incident malheureux du voyage. La victime fut, au dire de Lescarbot, un charpentier de Saint-Malo.

Ne trouvant pas de lieu satisfaisant à son gré pour y asseoir solidement sa petite colonie, M. de Monts, après avoir, à travers mille et une difficultés, exploré plus de quatre cents lieues de côtes, résolut de retourner à l'île de Sainte-Croix.

Durant les cinq semaines qui s'étaient écoulées depuis le commencement de cette expédition (du 18 juin au 25 juillet), il n'avait pu s'élever au-delà de trois degrés de latitude. Mais le temps qu'il avait consacré à la reconnaissance de ces contrées

nouvelles, n'était pas perdu. On avait contracté avec les aborigènes des liens d'amitié dont on pourrait tirer plus tard un bon parti. M. de Monts s'en revenait aussi avec la conviction qu'il était aussi facile de créer un établissement stable sur quelqu'une des rives de l'Acadie. Quant à Champlain, son parti était pris depuis longtemps déjà. Il ne voyait d'avenir certain pour l'extension du nom français que dans la vallée du Saint-Laurent. Nous constatons, au cours du récit de ses courses aventureuses vers les contrées méridionales, qu'il songeait toujours à Québec. Plusieurs rivières qu'il indique, quelquefois erronément, devaient servir de moyens de transport aux Sauvages errant entre les régions arrosées par ces rivières et le vieux promontoire de Stadaconé.

Le retour à l'île de Sainte-Croix se fit en neuf jours. A Chouacouet, Marchim, chef indien que Champlain n'avait pu voir au lac Quinibeki, vint à eux. Ce capitaine avait la réputation d'être le plus vaillant entre tous les siens. Sa gravité et sa physionomie prévenaient en sa faveur. Il y eut échange de présents. Marchim leur donna un jeune Etchemin pris à la guerre. Sasinou ne se montra pas, bien qu'il fût attendu. A sa place apparut un autre capitaine appelé Anassou, qui leur apprit que des pêcheurs européens avaient tué cinq sauvages, et que leur

vaisseau était à dix lieues du port, tout près d'une île. (1)

A leur arrivée à Sainte-Croix, le 3 août, nos explorateurs aperçurent le navire du capitaine des Antons, récemment arrivé de France, avec un chargement de provisions et d'autres secours pour les *hivernants*. La situation allait donc s'améliorer.

---

(1) Il paraît assez certain que c'était le vaisseau anglais l'*Arkhangel* commandé par le capitaine Weymouth, qui s'était ancré à l'île Monahigan, que Champlain appela la Nef, à cause de sa ressemblance à un navire. Weymouth n'avait pas tué de sauvages, comme le raconte Anassou ; au contraire, il les avait très bien traités. Ces sauvages étaient Sassacomouet, Maneddos, Skitsuaroos, Amohouet, et un sagamo du nom de Tahanedo.

CHAPITRE SIXIÈME

LE SCORBUT OU MAL DE TERRE

Le scorbut est un obstacle à la colonisation française en Canada. — Symptômes de cette maladie contagieuse, décrits par Jacques Cartier et par Champlain. — Ses causes. — Opinion du Père Biard et de Lescarbot. — Mal de terre et scorbut de mer — Les deux sont-ils différents ? — Remèdes chez les divers peuples de l'Europe. — Amedda ou épinette blanche.

Un des obstacles à la colonisation de la Nouvelle-France, fut la maladie appelée scorbut, fléau terrible, épidémique, contagieux, et presque toujours fatal dans ses conséquences. Champlain, Lescarbot et le Père Biard en ont écrit assez longuement, essayant d'en donner les causes probables, mais sans pouvoir en appliquer le véritable remède, pour la raison que le spécifique que les sauvages de Stadaconé avaient appris à Jacques Cartier, leur était inconnu. Ils en connaissaient le nom sauvage, *anedda* ou *amedda*, et voilà tout. Particularité remarquable, c'est que l'épidémie ne se déclarait dans les rangs des Français que lorsqu'ils étaient établis sur notre sol. Rarement il est question qu'elle se soit déclarée à bord des vaisseaux sur lesquels ils faisaient la traversée de l'Océan.

Pourtant ces voyages duraient deux et trois mois. Comment expliquer cette espèce d'immunité sur mer, lorsque sur les rives de nos fleuves, sur les bords de l'océan, dans nos îles, le fléau se développait avec rage, tuant en quelques semaines les pauvres contagiés.

Si l'on en croit Lescarbot, la maladie éclatait au commencement de l'hiver, pour sévir jusqu'au printemps suivant. Les premiers atteints mouraient au commencement de janvier, tandis que ceux qui ne tombaient sous ses coups qu'en février ou en mars, avaient de grandes chances d'en réchapper aux beaux jours du printemps. Les symptômes étaient peu variables, comme on pourra facilement s'en convaincre à la description qu'en ont laissée Cartier et Champlain. Cartier est le premier qui a donné une description de cette maladie, qui, durant l'hiver de 1535-36, lui enleva vingt-cinq de ses compagnons. Sur cent dix qu'ils étaient, il n'y en eut que trois ou quatre, à part le découvreur, qui n'en furent pas affectés. Tels étaient les symptômes :

" Les uns perdaient la soutenue, et leur devenaient les jambes grosses et enflées, et les nerfs retirés, et noircis comme charbon, et aucunes toutes semées de gouttes de sang, comme pourpre. Puis montait la dite maladie aux hanches, cuisses, épaules, aux bras et au

col. Et à tous venait si infecte et pourrie par les gencives que toute la chair en tombait jusqu'à la racine des dents, lesquelles tombaient presque toutes." (1)

Il est facile de reconnaître, d'après la description de ces symptômes, l'affection scorbutique ; mais, le caractère des cas signalés par Cartier a une gravité toute particulière, qu'on ne rencontre plus que rarement de nos jours. Tant il est vrai que ces fléaux des siècles passés ont une tendance bien accusée soit à disparaître, soit à s'adoucir. Les grandes pestes, telles que la lèpre, l'éléphantiasis des Grecs, le choléra-morbus même, ont revêtu des formes mitigées qui les rendent moins redoutables aux nations.

Roberval vit mourir cinquante des siens durant l'hiver de 1542-43 qu'il passa à Charlesbourg-Royal ou François-Roi, à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge.

Cartier avait eu la douleur de se voir enlever environ le quart de son équipage. C'était une proportion assez considérable, mais qui eût été accrue, sans doute, si la Providence ne lui eut apporté le spécifique sauvage. L'épreuve fut plus sérieuse pour la colonie de M. de Monts à l'île de Sainte-Croix. Nous

(1) Brief récit, p. 3.

avons vu que sur 79 personnes, trente-cinq, d'après Champlain, et trente-six suivant Lescarbot, y moururent, ou près de la moitié. Il est certain que le défaut de bons remèdes occasionna la perte d'un aussi grand nombre. Il y avait un chirurgien sur l'île, mais il n'y comprit rien. La science médicale, à cette époque, n'avait pas encore été mise au courant des maux particuliers aux émigrants en terre étrangère. De Monts, consulta les principaux médecins de Paris à ce sujet, et n'en obtint aucune réponse satisfaisante, car dans les émigrations postérieures, il n'appert pas que les chirurgiens qui en faisaient partie, fussent chargés d'ordonnances nouvelles. (1)

Quoiqu'il en soit, la maladie, telle que décrite par Champlain, ne diffère pas de ce qu'en avait dit Jacques Cartier. Le fondateur de Québec, toujours particulier dans ses descriptions, nous fournit avec le plus grand soin les détails d'un mal qui sévit plusieurs fois sous ses yeux. Parlant de l'épidémie de l'île de Sainte-Croix, il dit :

" Durant l'hiver, il se mit une certaine maladie entre plusieurs de nos gens, appelée *mal de la terre*, autrement scorbut, à ce que j'ai ouï dire depuis à des hommes doctes. Il s'engendrait à la bouche de

(1) Lescarbot, Hist. de la N. F. liv. 4, c. 6.

ceux qui l'avaient de gros morceaux de chair superflue et baveuse (qui causait une grande putréfaction) laquelle surmontait tellement, qu'ils ne pouvaient presque prendre aucune chose,sinon que bien liquide. Les dents ne leur tenaient presque point, et les pouvait-on arracher avec les doigts sans leur faire de douleur. L'on leur coupait souvent la superfluité de cette chair, qui leur faisait jeter force sang par la bouche. Après il leur prenait une grande douleur de bras et de jambes, lesquelles leur demeurèrent grosses et fort dures, toutes tachetées comme des morsures de puces, et ne pouvaient marcher à cause de la contraction des nerfs : de sorte qu'ils demeuraient presque sans force, et sentaient des douleurs intolérables. Ils avaient aussi douleurs de reins, d'estomac, et de ventre ; une toux fort mauvaise, et courte haleine ; bref, ils étaient en tel état, que la plupart des malades ne pouvaient se lever ni remuer et même ne les pouvait-on tenir debout, qu'ils ne tombassent en syncope : de façon que de 79 que nous étions, il en mourut 35 et plus de 20 qui en furent bien près : la plupart de ceux qui restèrent sains, se plaignaient de quelques petites douleurs et courte haleine. Nous ne pûmes trouver aucun remède pour la curation de ces maladies." (1)

---

(1) Voy. de Champlain, Ed. 1613, liv. 1, ch. VI.

Le froid était pourtant moins sévère sur cette île, située sous le 45° 20' parallèle, qu'au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet. Mais, comme nous l'avons vu, l'hiver de 1604-1605 fut exceptionnellement rigoureux. Nos Français n'étaient pas habitués à un pareil climat, et ils eurent aussi à souffrir de toutes les misères inhérentes à un premier hivernage.

Ce qui eut lieu à Sainte-Croix se répéta à Port-Royal, durant le premier hiver que les Français y résidèrent (1605-1606.) " De 45 que nous étions, écrit Champlain, il en mourut 12 dont le mineur, (Maître Jacques) fut du nombre, et cinq malades, qui guérirent le printemps venant." (1) Le chirurgien Deschamps, de Honfleur, homme expert en son art, eut beau se creuser la cervelle pour trouver un remède au mal, il n'y réussit pas. Il fit l'autopsie de quelques cadavres et il constata les mêmes résultats que lors de l'épidémie de l'île de Sainte-Croix.

Durant l'hiver qui suivit la fondation de Québec, le scorbut exerça de nouveau ses ravages parmi les Français. Dix-huit en furent frappés, et dix en moururent. Le chirurgien Bonnerme y succomba, après avoir exposé ses jours pour le soulagement des malades.

---

(1) Voy. de Champlain, Ed. 1613, liv. 1, ch. XI

Les Français tentèrent un jour de s'établir sur l'île de Miscou, située, comme on le sait, à l'entrée de la baie des Chaleurs. Le premier hiver qu'ils y passèrent, leur apporta bien des épreuves, si on en croit l'écrivain des *Relations des Jésuites*. En 1635, deux Pères Jésuites vinrent s'y fixer pour administrer les sacrements aux vingt-trois personnes qui composaient la petite colonie. Le scorbut se déclara au milieu d'eux. Le Père Dumarché fut obligé de fuir le théâtre de ses travaux apostoliques, et son compagnon, le Père Turgis, y mourut, après avoir enterré le commis, le chirurgien et huit ou neuf ouvriers.

Deux autres religieux les remplacèrent en 1637, mais il ne furent pas plus heureux que leurs devanciers. Le Père Gondoin fut contraint par la même funeste maladie d'abandonner la mission de Miscou ; le Père Claude Quentin y perdit la santé. Plus tard le P. Dolbeau, le P. Martin de Lyonne, jésuites, faillirent aussi y laisser leurs os. Comme on voit, les missionnaires n'étaient pas plus épargnés que le commun des pauvres manouvriers.

Nous pourrions citer encore plusieurs exemples se rapportant à ce fléau. Mais ceux que j'ai donnés doivent suffire pour prouver amplement que le scorbut nuisit considérablement à la colonisation, et même à l'évangélisation de la Nouvelle-France.

Champlain croit qu'une des causes de la maladie provenait de vapeurs particulières, qui s'échappaient du sol fraîchement remué que le soleil n'a pas eu encore l'occasion d'assainir ou, si l'on veut, de désinfecter. Mais citons son opinion toute entière :

" Or je tiens, dit-il, que ces maladies ne proviennent que de manger trop de salures, et légumes, qui échauffent le sang, et gâtent les parties intérieures. L'hiver aussi en est en partie cause qui resserre la chaleur naturelle qui cause plus grande corruption de sang ; et aussi la terre quand elle est ouverte il en sort de certaines vapeurs qui en sont encloses lesquelles infectent l'air : ce que l'on a vu par expérience en ceux qui ont été aux autres habitations après les premières années que le soleil eût donné sur ce qui était déserté, tant de notre logement qu'autres lieux, où l'air y était beaucoup meilleur et les maladies non si âpres comme devant.....

.....Depuis le mois d'avril jusqu'au 15 de décembre l'air y est si sain et bon, qu'on ne sent en soi aucune mauvaise disposition.

Mais janvier, février et mars sont dangereux pour les maladies qui prennent plutôt en ce temps qu'en été, pour les raisons ci-dessus dites ; car pour le traitement, tous ceux qui étaient avec moi étaient bien vêtus, et couchés dans de bons lits, et bien

chauffés et nourris, s'entend des viandes salées que nous avions, qui à mon opinion les offensaient beaucoup ; et à ce que j'ai vu, la maladie s'attaque aussi bien à un qui se tient délicatement, et a bien soin de soi, comme à celui qui sera le plus misérable. Nous croyions au commencement qu'il n'y eût que les gens de travail qui fussent pris de ces maladies ; mais nous avons vu le contraire. Ceux qui naviguent aux Indes Occidentales et plusieurs autres régions, comme vers l'Allemagne et l'Angleterre, en sont aussi frappés qu'en la Nouvelle-France. Depuis quelque temps les Flamands en étant attaqués en leurs voyages des Indes, ont trouvé un remède fort singulier contre cette maladie, qui pourrait bien servir: mais nous n'en avons point la connaissance pour ne l'avoir recherché. Toutefois je tiens pour assuré qu'ayant de bon pain et viandes fraîches, qu'on n'y serait point sujet." (1)

D'après Champlain, trois causes contribuaient à l'éclosion du scorbut : le froid, les aliments salés, et les émanations terrestres, après un premier labourage. Cette dernière cause ne pouvait guère entrer en ligne de compte, parce qu'il est bien difficile de comprendre que le sol gelé jusqu'à une profondeur de six à huit

(1) Voyages de Champlain, édit. 1613, liv. 2, ch. VI.

pouces et recouvert de trois à quatre pieds de neige, laisse échapper un miasme spécifique agissant comme corrupteur du sang.

Le Père Biard, dans la Relation de 1611, citant l'opinion de Champlain, ajoute :

" Son dire n'est pas impertinent, ni sans exemples : néanmoins on peut opposer que les mariniers qui ne vont qu'à la côte pour pêcher, et ne défrichent aucunes terres, ni ne les habitent, nonobstant souvent tombent en ce mal, surtout les Bretons, car il me semble que ce mal les va tirant entre tous les autres...

" J'en ai ouï d'autres, qui philosophaient autrement, et non sans physique. Ceux-ci opinaient que le demeurer accroupi pendant un long et sombre hiver, tel qu'est celui du Canada, avait causé ce mal aux nouveaux habitants ; que, de tous les gens du sieur de Monts, qui premièrement hivernèrent à Sainte-Croix, onze seulement demeurèrent en santé ; c'étaient les chasseurs, qui en gaillards compagnons, aimaient mieux la picorée que l'air du foyer, courir un étang que de se renverser paresseusement dans un lit, de pétrir les neiges en abattant le gibier que non pas de deviser de Paris et de ses rôtisseurs auprès du feu." (1)

---

(1) Relation 1611, p. 4.

Lescarbot émet l'opinion qu'outre les viandes salées, il y a plusieurs autres causes du scorbut : ainsi les viandes détériorées, " comme poissons séchés, morues et raies empunaisées, toutes viandes mélancholiques," les eaux bourbeuses, l'air vicié par des émanations impures de marécages, les vents du nord ou du nord-ouest, les nourritures mauvaises durant les traversées de la mer, furent, d'après lui, les causes de cette contagion si funeste.

Au commencement du XVIIe siècle, la science distinguait entre le scorbut de mer et le scorbut de terre. Champlain appelle ce dernier le *mal de terre.* On croyait alors que les deux maladies provenaient de causes différentes. bien qu'il fût impossible de se tromper sur la similitude des symptômes. C'était toujours la putridité des gencives, l'enflure des jambes, les taches caractéristiques, avec la raideur de l'articulation du genou, et la tendance syncopale. On vient de lire les descriptions qu'en donnent Cartier et Champlain, et qui n'a remarqué leur ressemblance ?

A l'examen des organes internes, on était également frappé de l'apparence presque identique, dans tous les cas, des organes et de la décomposition qu'ils avaient subie. Cœur blanc et pourri ; ses cavités entièrement remplies d'un sang corrompu. Poumons noirâtres et putrides. Plèvre remplie de sérosités

mêlées de sang. Rate en décomposition. Qu'on lise le rapport de Cartier qui avait fait ouvrir le corps de Philippe Rougemont :

" Et fut trouvé qu'il avait le cœur tout blanc et flétri, environné de plus d'un pot d'eau, rousse comme date ; le foie beau, mais avait le poumon tout noirci et mortifié, et s'était retiré tout son sang au-dessus du cœur ; car, quand il fut ouvert, sortit au-dessus du cœur une abondance de sang noir et infect. Pareillement, avait la rate par devers l'échine un peu entamée, environ deux doigts (comme si elle eut été frottée sur une pierre rude)." (1)

Voici maintenant ce que dit Champlain :

" L'on trouve à beaucoup les parties intérieures gâtées, comme le poumon, qui était tellement altéré, qu'il ne s'y pouvait reconnaître aucune humeur radicale ; la rate céreuse et enflée ; le foie fort legueux et tacheté, n'ayant sa couleur naturelle ; la veine cave ascendante et descendante remplie de gros sang coagulé et noir ; le fiel gâté." (2)

Le docteur Lind rapporte les observations faites dans l'hôpital Saint-Louis à Paris, en 1699, par le docteur Poupart. Dans le plus grand nombre des cas, il a remarqué la putridité extraordinaire des

(1) Brief récit, p. 35*b*.

(2) Voyages de Champlain, Ed. 1613, ch. VI.

gencives, l'enflure des jambes, les taches livides, la rudesse de la peau, la raideur des articulations, les défaillances, souvent une mort subite, des hémorrhagies de toute espèce. A l'examen interne, il a trouvé la plèvre et le péricarde remplis d'une sérosité tellement corrosive, qu'elle produisait une inflammation de la peau chez les médecins qui y plongeaient la main. Tous les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans avaient les épiphyses en partie détachées du corps des os, les cartilages du sternum séparés des côtes.

En 1699, le scorbut régnait épidémiquement dans Paris. Le docteur Pouport fit des dissections minutieuses des personnes qui succombèrent au fléau dans les salles de l'hôpital Saint-Louis. (1) Lord Anson rapporte, de son côté, les résultats d'autopsies faites sur les cadavres de mariniers emportés par le scorbut de mer. Ils ne diffèrent pas des autres. Mêmes symptômes, mêmes altérations organiques sous le scalpel.

Il résulte donc, que la distinction entre le scorbut de terre et le scorbut de mer ne peut exister que dans les mots. L'importance attachée par Champlain aux miasmes terrestres, se trouve singulièrement affaiblie devant ces faits que la science médicale a pu

(1) Mémoire de l'Académie des sciences, 1699, p. 237.

établir depuis que le fondateur de Québec a philosophé, comme dit le P. Biard, sur les causes du mal de terre.

Le docteur Lind, membre du collège des médecins d'Edimbourg, écrivait, au siècle dernier, un *Traité sur le scorbut*.

" On remarque, dit-il, que les premières colonies du nord envoyées en Amérique, furent extrêmement sujettes au scorbut. Cette maladie causait une si grande mortalité pendant l'hiver, surtout parmi les premiers Français qui habitèrent le Canada et la Nouvelle-France, qu'ils furent souvent sur le point d'abandonner leurs habitations. Les Naturels du pays n'étaient pas même exempts de cette cruelle maladie, au lieu qu'à présent les colonies sont entièrement saines, de même que plusieurs autres, qui sont situées dans des endroits plus froids et plus au nord. On serait porté à attribuer ceci aux fatigues et aux incommodités, auxquelles les colonies naissantes sont nécessairement exposées ; mais nous voyons que beaucoup de misérables passent tous les hivers dans la Nouvelle-Finlande, lesquels, à cause de leur extrême pauvreté, souffrent davantage ou du moins tout autant que les premières colonies ; ils sont privés près de huit mois de l'année de végétaux récents, et

n'ont d'autre nourriture que du poisson salé et séché, du gros pain ; en un mot, leurs provisions sont beaucoup plus mauvaises que celles qu'on a sur les vaisseaux. L'air qu'ils respirent est plus froid, plus grossier et plus humide que ne l'est ordinairement celui de la mer. Malgré tous ces inconvénients, ils sont assez communément exempts du scorbut ; et c'est ce qu'on attribue à la *bière de sapin*, dont ils se servent pour boisson ordinaire." (1)

Ellis, dans sa relation, intitulée *Voyage to Hudson Bay*, rapporte que sur cent personnes employées dans les comptoirs anglais, il n'en mourait plus, vers le milieu du XVIIIe siècle, tandis que les premiers voyageurs y périrent presque tous du scorbut. C'est le sort fatal qui avait été réservé à l'équipage du général Monck, en 1619 (2), à celui de Thomas James, dans l'île de Charleton, en 1631 (3), et à la plupart de ceux qui tentèrent de s'établir à la Baie d'Hudson.

En 1633 et en 1634, on déposa sept matelots au Spitzberg et dans le Groenland, afin de s'assurer s'il serait possible de passer l'hiver dans ces lieux réputés inhabitables durant la saison la plus rigoureuse de

(1) Lind, Traité sur le scorbut, Paris, 1788, vol. 1, p. 266-267.

(2) Churchill's Collection of voyages, vol. 1, p. 541.

(3) Harris' Collection of voyages, vol. 2, p. 406.

l'année. Le scorbut les fit tous mourir, et on ne retrouva d'eux que le journal qu'ils avaient laissé de leurs infortunes. (1) Un accident vint prouver que ces contrées étaient habitables. C'est Churchill qui le rapporte dans le 4e volume de sa *Collection*. Un vaisseau laissa dans le même endroit (2) huit hommes de son équipage, lesquels, par conséquent, furent obligés d'y passer l'hiver ; la saison fut également rude, ils n'avaient d'autre nourriture que celle qu'ils pouvaient se procurer à la chasse : aucun d'eux ne périt. Ce bonheur fut dû au manque de moyens qu'on aurait cru nécessaires, quoique pernicieux au fond, pour les faire subsister, et les préserver de cette maladie, c'est-à-dire l'eau-de-vie, le biscuit, et la viande salée.

Dans le cas des matelots déposés au Spitzberg et dans le Groenland, on avait eu recours à des potions anticorbustiques purgatives, à l'eau-de-vie et à une variété d'aliments qui eurent un effet tout autre que ce qu'on en attendait. Avec un baril de petite bière de sapin ou de sapinette, ces gens-là n'auraient pas péri. Telle est l'opinion du docteur Lind. C'était aussi le remède des sauvages du temps de Jacques Cartier. Car il n'y a pas de doute que l'*anedda* dont

(1) Churchill's Coll., vol. 3, p. 347.

(2) *Ibid*, vol. 4, p. 745.

celui-ci parle dans sa relation avec tant d'éloges, n'était rien autre chose que l'épinette blanche, si commune dans nos forêts canadiennes. Le docteur Lind croit que c'est le grand sapin de l'Amérique ; car, dit-il, quoique les pins et les sapins, dont il y a beaucoup de variétés, diffèrent les uns des autres par leur grosseur et leur forme extérieure, la longueur et la disposition de leurs feuilles, la dureté de leur bois, etc., ils paraissent avoir les mêmes vertus, et sont très efficaces dans le scorbut. Le petit sapin avec lequel on fait cette bière salutaire, fournit un baume supérieur à la plupart des térébenthines. (1)

Quelques-uns ont cru que l'*anedda* était le sassafras, et d'autres, l'aubépine ; mais Cartier, dans son troisième voyage, parle de l'aubépine blanche, et dit que l'*anedda* a trois brasses de plus haut que la généralité des autres arbres.

La simple décoction des sommités des feuilles, ou même de l'écorce et du bois de cet arbre, est antiscorbustique, mais elle est beaucoup plus efficace, lorsqu'on la fait fermenter avec la melasse, comme lorsqu'on veut faire la bièrre d'épinette. La melasse contribue, par sa qualité diaphorétique, à en faire un remède

(1) C'est le baume du Canada, que les Anglais appelaient baume de *Gilead*. En France, durant le XVIe siècle, on donnait au sapin le nom de baumier du Canada.

plus convenable ; on peut transporter sur mer quelques sacs de branches d'épinette, et préparer en tout temps cette boisson salutaire.

Les Sauvages avaient appris à Jacques Cartier leur procédé pour fabriquer le merveilleux antiscorbutique : il fallait piler l'écorce et les feuilles du bois, les mettre bouillir dans l'eau, puis boire ce breuvage de deux jours l'un et appliquer le marc sur les jambes enflées.

L'effet de ce remède fut si souverain, que les pauvres malades de Cartier voulaient se tuer à qui en aurait le premier, " de sorte qu'un arbre aussi gros et aussi grand qui se puisse voir fut employé en moins de huit jours. Si tous les médecins de Louvain et de Montpellier y eussent été avec toutes les drogues d'Alexandrie, ils n'en eussent pas tant fait en un an, écrit le découvreur, que le dit arbre a fait en huit jours." (1)

Dans tous les pays froids, les indigènes avaient leur remède particulier. Les naturels du Groenland se servaient du cochléria et de l'oseille mélangés. (2) Le

---

(1) *Brief Récit.*

(2) *Vid. Acta Haffniensia*, vol. 1, obs. 9.

Observons, en passant, la bonté de la Providence qui fit croître ces plantes en abondance dans tout le pays, *ubi morbus, ibi remedium ;* c'est une observation des anciens qui ne se trouve nulle part aussi bien vérifiée que dans le Groenland.

remède de la Norvège consistait en une terre rougeâtre et noirâtre, qu'on trouvait dans le sol, près de Bergen ; c'était un sudorifique puissant. Les Suédois regardaient la décoction des jeunes branches de sapin comme spécifiques dans le scorbut. Le trèfle d'eau (*trifolium palustre*) est la plante que les Danois estimaient le plus ; [3] ils la donnaient tantôt seule, tantôt avec le cochléaria.

Mais de tous ces remèdes qui firent fureur, durant le 17e et le 18e siècle le plus recommandé fut le sapin. Sa vertu antiscorbutique, reconnue depuis longtemps par les aborigènes des environs de Stadaconé, fut découverte par hasard, dans une guerre entre les Suédois et les Moscovites. L'armée suédoise avait été presque entièrement décimée par le scorbut. Erlenius, médecin du roi, recommanda la décoction de jeunes branches de sapin, et les malades les plus affectés furent radicalement guéris. Ce remède devint alors fameux, et le sapin mâle, *picea major sive abies rubra*, fut appelé *pinus antiscorbutica*. On a trouvé aussi que le pin des montagnes, *pinus sylvestris*, était un très bon antiscorbutique.

Lind ne parle que des propriétés du sapin, et semble ignorer l'épinette, que l'on croit correspondre à l'*anedda*

---

(3) *Act Haff.* vol. 3, obs. 75.

des sauvages. Cependant, il nous apprend que la bière de sapinette ou d'épinette était largement employée contre le scorbut, au Cap-Breton et au Canada. Un Français, M. Duhamel de Monceau, avait livré au public, avant que Lind écrivît son *Traité du scorbut*, la recette dont on se servait au Canada pour fabriquer la bière d'épinette. " On fait, en Canada, cette liqueur, dit-il, avec une espèce de sapin qu'on nomme *épinette blanche* " (1)

La coutume s'en est conservée. On utilise l'épinette, soit en branches, soit en liqueur, pour préparer ce breuvage si connu et toujours si agréable, quand il est bien fait. On ne l'emploie plus guère contre le scorbut que nous connaissons à peine ; c'est surtout comme rafraîchissant et calmant de la soif qu'il a conservé sa popularité dans nos villes et campagnes. Cette vieille tradition suffirait seule à nous faire croire, que l'*anedda* des sauvages n'était rien autre chose que l'épinette blanche.

C'est à ce spécifique que réfère Lescarbot, sans le connaître, quand, après en avoir énuméré plusieurs assez faciles à prendre, " comme le bon vin, accompagné d'une pinte de bonne humeur," il ajoute : " Et pour un dernier et souverain remède, je renvoie le

(1) *Traité des Arbres et Arbustes.*

patient à l'arbre de vie (car ainsi le peut-on bien qualifier), lequel Jacques Cartier appelle *Annedda*, non encore connu en la côte du Port-Royal, si ce n'est d'aventure le Sassafras, dont il y a quantité en certains lieux, et est certain que le dit arbre y est fort singulier. Mais le sieur Champlain, qui est présentement en la grande rivière de Canada, passait l'hiver au quartier même où le dit Cartier hiverna, à charge de le reconnaître et en faire provision." (1)

---

(1) Lescarbot, *Hist. de la N. F.*, liv. IV, c. VI.

CHAPITRE SEPTIÈME

PORT-ROYAL — 1605-1606

Déménagement de l'habitation de Sainte-Croix. — Description de l'établissement de Port-Royal. — Champlain va à la découverte d'une mine de cuivre. — Le mineur Jacques, d'Esclavonie. — L'hiver de 1606. — Maladie et mortalités. — Maladresse de Champdoré punie sévèrement par Gravé. — Arrivée de Lescarbot, de Poutrincourt et de Louis Hébert. — Fêtes à cette occasion. — Champlain se décide à continuer ses explorations vers le sud.

L'été tirait à sa fin, lorsque l'on commença à opérer le déménagement de l'habitation de Sainte-Croix. Les barques transportèrent à Port-Royal les maisons toutes démantibulées, le matériel militaire, les vivres, de sorte qu'il ne resta plus sur l'île que le magasin, contenant une petite barrique de vin et quelques mesures de sel qui y furent oubliées. Pont-Gravé et Champlain étaient partis en éclaireurs, afin de chercher un lieu favorable, qui fut à l'abri des vents de nord-ouest dont les colons avaient eu le plus à souffrir durant l'hiver précédent. La baie explorée en tous sens, il fut décidé qu'on s'établirait vis-à-vis de l'île située à l'embouchure de la rivière de l'Equille.

L'endroit était légèrement élevé, et du côté du nord, à environ une lieue de distance, l'on pouvait facilement apercevoir une chaîne de montagnes. Une forêt épaisse recouvrait tout ce pays, à l'exception d'une pointe, distante d'une lieue et demie de la rivière. Des chênes clairsemés et quelques lambruches poussaient en cet endroit, sur une terre maigre et sablonneuse. Quoique cette localité apportât plus de facilités à un défrichement, l'on ne persista pas dans l'idée première de s'y arrêter, car la distance eût été un inconvénient.

De Monts, Pont-Gravé et Champlain furent unanimes à approuver le choix de la nouvelle résidence. Tout le monde se mit immédiatement à l'œuvre de reconstruction. L'habitation mesurait dix toises de longueur sur huit de largeur. Du côté de l'est, on avait érigé un magasin de même profondeur. Au nord était le logement de M. de Monts, de quarante pieds de long. Entre le corps de logis et le magasin, à l'angle nord-est du carré de bâtiments, une maisonnette isolée servait de demeure à Champlain et à Pont-Gravé. Du côté de l'ouest était la demeure des ouvriers à laquelle attenait une petite plate-forme. Quatre canons défendaient la place du côté de l'eau. En face de la rivière, dont on n'était séparé que par une étroite lisière de terrain, se trouvaient un four,

la cuisine, la forge et un hangar pour y déposer les agrès des chaloupes, lequel fut plus tard converti en résidence pour Boulay. A l'angle sud-est, une palissade de pieux, ayant l'apparence d'une plateforme, protégeait la porte de l'habitation. Une grande croix avait été élevée à environ 20 pieds du mur du magasin, qui faisait face à la forêt.

Telle fut la première demeure des Français dans la future capitale de l'Acadie, Il n'y avait rien de somptueux dans ces constructions, l'élégance avait fait place à la solidité dans leur structure. Lorsqu'elles furent à peu près terminées, l'on y installa les provisions apportées de l'île de Sainte-Croix, et cette besogne fut expédiée d'autant plus rondement, que M. de Monts attendait l'heure où les vaisseaux seraient libres pour prendre le chemin de la France ; les intérêts de sa colonie y réclamaient sa présence. D'Orville reçut d'abord le commendement du fort, mais la maladie l'empêcha d'accepter ce poste d'honneur. M. de Monts s'adressa alors à Pont-Gravé, qui consentit à agir comme lieutenant, durant son absence. Champlain, de son côté, s'engagea à pousser ses découvertes vers les contrées méridionales, au contentement de M. de Monts, qui ne désespérait pas encore de rencontrer vers la Floride ce qu'il n'avait pu trouver encore à la suite de longues et de patientes recherches.

Après le départ de M. de Monts, il ne restait plus que 40 à 45 personnes à Port-Royal. Pont-Gravé mit tout en œuvre pour le parachèvement des habitations. C'etait ce qu'il y avait de mieux à faire, en attendant l'ouverture de la saison des grands froids. L'on fit aussi quelques défrichements sur le bord de la rivière ; on y traça même deux grands jardins, dont l'un était l'ouvrage de Champlain. " J'en fis un, dit-il, pour éviter oisivité, entouré de fossés pleins d'eau, auxquels y avait de fort belles truites que j'y avais mises, et où descendaient trois ruisseaux de fort belle eau courante, dont la plupart de notre habitation se fournissait. J'y fis une petite écluse contre le bord de la mer, pour écouler l'eau quand je voulais. Ce lieu était tout environné de prairies, où j'accommodai un cabinet avec de beaux arbres, pour y aller prendre de la fraîcheur. J'y fis aussi un petit réservoir pour y mettre du poisson d'eau salée, que nous prenions quand nous en avions besoin. J'y semai quelques graines, qui profitèrent bien ; et y prenais un singulier plaisir : mais auparavant il y avait bien fallu travailler. Nous y allions souvent passer le temps : et semblait que les petits oiseaux d'alentour en eussent du contentement : car ils s'y amassaient en quantité, et y faisaient un ramage et gazouillis si

agréable, que je ne pense pas jamais en avoir ouï de semblable." (1)

Champlain n'occupait pas seulement ses loisirs à faire du jardinage et à pêcher la truite. Désireux de connaître la vérité au sujet de la mine de cuivre dont l'existence lui avait été signalée par Prévert, il courut en barque à la rivière Saint-Jean, de l'autre côté de la baie Française, pour y rencontrer Schoudon. Ce sauvage prétendait le connaître, car c'était lui, disait-on, qui y avait mené les gens de Prévert. Il y conduisit Champlain sans se faire prier, mais à son grand désappointement, il n'y trouva que quelques fragments de cuivre de l'épaisseur d'un sou, et d'autres plus épais, enchassés dans une gangue pierreuse de couleur grise et rouge. Maître Jacques, mineur, qui passait pour, " bien entendu à la recherche des minéraux " (2), fit une courte excursion sur les côteaux voisins, et ne trouva pas de cuivre, mais une espèce de mine qui, étant exploitée, pouvait rapporter un bon profit. Mais il était difficile d'arriver à ce résultat, vu que l'eau de la mer venait couvrir deux fois par jour ces rochers métalliques ; leur extrême dureté en aurait rendu l'exploitation des plus pénibles.

(1) Voy. de C., Ed. 1613, ch. XI.

(2) Maître Jacques, natif d'Esclavonie, *ibid.*

Champlain s'en revint à Port-Royal, complètement fixé au sujet de cette mine fantastique. Les Sauvages avaient joué un tour de leur façon aux matelots du capitaine malouin, et celui-ci avait ajouté foi aux histoires plus ou moins croyables que les Indiens de Shédiac lui avait rapportées, et sur la montagne de cuivre et sur l'apparition à Miscou d'un certain diable appelé gougou. Rien n'était venu troubler la tranquillité de Port-Royal, pendant l'absence de Champlain, et tout y aurait été pour le mieux, car il y avait des vivres en assez grande abondance, si le scorbut n'eut semé le deuil au milieu des *hivernants*. Douze en moururent, et de ce nombre fut le mineur Jacques. Cinq autres malades en réchappèrent. Le chirurgien Deschamps [1], de Honfleur, " homme expert en son art," ne comprit rien à cette maladie étrange. L'autopsie de quelques corps fit bien voir qu'elle ne différait pas de la maladie qui avait décimé la colonie de l'île de Sainte-Croix. On ne pouvait en attribuer la cause à la rigueur du climat, car le froid fut modéré cet hiver-là, et la neige commença seulement à tomber le vingt décembre. Mais on buvait de la mauvaise eau ; au lieu de s'approvisionner à une

(1) Guillaume Deschamps, lieutenant du premier barbier du roi, bourgeois de Honfleur.

source vive, comme on le faisait du temps de Lescarbot, on allait puiser dans les ruisseaux plus ou moins vaseux du voisinage. A part cela, l'on n'avait pas creusé de fossés autour de l'habitation, de sorte que les eaux voisines, filtrant à travers le sol, venaient séjourner dans les caves, au-dessus desquelles étaient les logements.

L'hiver ne devait pas se passer avant que Champlain eût rempli sa promesse d'aller découvrir la côte de la Floride. Le 16 mars, la barque qui devait transporter la troupe dont Pont-Gravé faisait partie, quittait Port-Royal et cinglait vers la côte de la terre ferme, dans la direction de l'île Menane. L'on fut forcé de relâcher à une autre île plus méridionale, dans une anse de sable où le vent donnait avec force. Durant la nuit, la tourmente devint si impétueuse, que l'ancre dérapa ; la barque fut entraînée au gré des vents, et elle allait se briser contre un rocher, quand une vague énorme vint la soulever au-dessus de l'écueil qui avait menacé pendant un instant de la mettre en pièces. Une fois cet obstacle franchi, la mer la jeta sur une petite plage sablonneuse. Au bout de quatre jours, les avaries étaient réparées, et le calme avait succédé à la tempête. L'on atteignit bientôt le port aux Coquilles, à l'entrée de la rivière Sainte-Croix. La brume et la neige empêchèrent nos

voyageurs d'aller plus loin, et Pont-Gravé, inquiet sur le sort de ses compagnons encore malades du scorbut, résolut de revenir à Port-Royal, pour reprendre bientôt le chemin de la Floride. Quoique souffrant d'une affection du cœur, le lieutenant de M. de Monts partit de nouveau pour les découvertes, mais au moment où la barque allait franchir l'ouverture de la baie, la mer, fort houleuse ce jour-là, la saisit et la poussa avec violence sur les rochers. Du coup le gouvernail fut rompu, une partie de la quille et trois ou quatre planches furent enfoncées. La barque s'emplit d'eau. Schoudon et d'autres sauvages, qui se trouvaient là comme par hasard, vinrent à la rescousse des naufragés et leur aidèrent à sauver les provisions du voyage, abandonnant l'embarcation au gré des flots. Champdoré, pilote, fut accusé de l'avoir jetée malicieusement à la côte. Au moment de partir, le matin de l'accident, Pont-Gravé lui avait dit de ne lever l'ancre que s'il jugeait le temps convenable. On comprendrait, que dans un moment de mauvaise humeur, à la suite d'une affaire qui aurait pu lui coûter la vie, sans compter qu'elle lui faisait manquer une expédition qui lui souriait, Pont-Gravé eût réprimandé sévèrement Champdoré pour sa gaucherie. Il fit plus que cela. Rendu à Port-Royal, le pilote fut garotté et mis aux fers, en attendant qu'on l'expédiât

en France pour le livrer aux mains de la justice. Champlain aussi fait peser sur sa tête la responsabilité de cet accident : " Ce fut une grande disgrâce, dit-il, et faute de prévoyance au Maître, qui était opiniâtre et peu entendu au fait de la marine, qui ne croyait que sa tête. Il était bon charpentier, adroit à fabriquer des vaisseaux, et soigneux de les accommoder de choses nécessaires : mais il n'était nullement propre à les conduire." (1) Pont-Gravé cependant se relâcha de sa sévérité première ; il fit enlever les menottes à Champdoré pour lui permettre de parachever une barque qu'il avait mise en chantier. Cette barque devait servir à transporter, à court délai, tous les colons, soit au Cap-Breton, soit à Gaspé, pour de là se rendre en France sur des navires de pêcheurs. On attendit jusqu'au 15 juillet, le retour de M. de Monts. Ne le voyant pas venir, l'on partit le lendemement, laissant la garde de l'habitation à deux braves dont Lescarbot nous a conservé les noms. Ce sont La Taille et Miquelet : " Je ne puis que je ne loue, dit-il, le gentil courage de ces deux hommes..... et méritent bien d'être ici nommés, pour avoir exposé si librement leurs vies à la conservation du bien de la Nouvelle-France. Car le sieur du Pont n'ayant

(1) Voy. de Ch., Ed. 1613, ch. XI.

qu'une barque et une patache, pour venir chercher vers la Terreneuve des navires de France, ne pouvait point se charger de tant de meubles, blés, farine et marchandises qui étaient par delà, lesquels il eut fallu jeter dans la mer (ce qui eût été à notre grand préjudice, et en avions bien peur) si ces deux hommes n'eussent pris le hasard de demeurer là pour la conservation de ces choses. Ce qu'ils firent volontairement et de gaieté de cœur." (1)

Champlain et Pont-Gravé quittaient Port-Royal, mais non sans espoir de retour. Dans l'idée de M. de Monts, l'établissement ne devait être que temporaire. Ces atermoiements eurent l'effet de retarder le développement de la colonisation de l'Amérique par les Français, car, si au lieu de perdre le temps à chercher un endroit propre à fixer ses gens, dépensant à cette fin des sommes considérables, il eut pris son parti dès l'année de son arrivée en Acadie, nous aurions eu, à l'époque où nous sommes, une colonie déjà prospère. Deux années avaient été perdues dans des tâtonnements à peu près inutiles. A quoi servirent en effet, pour la fin que l'on cherchait, toutes ces pérégrinations le long des côtes ? Champlain seul, en sa qualité de géographe, pouvait les utiliser

(1) Lescarbot, liv. 4, ch. XII.

au point de vue de la science nautique. Disons aussi qu'il s'y employa sérieusement. Port-Royal offrait pourtant de grands avantages à une colonie naissante. Son port immense, pouvant contenir des flottes considérables, offrait un abri aussi sûr que commode aux navigateurs. Le climat y était tempéré, et l'hiver beaucoup moins rude que dans les autres ports de la presqu'île acadienne. La chasse et la pêche ne faisaient pas défaut, et l'on apercevait des terres magnifiques le long des rivières qui venaient se décharger dans la baie. C'était, en réalité, un pays charmant, le plus beau, le plus fertile qui se puisse voir. Les sauvages micmacs des alentours possédaient des mœurs douces, et la présence des Français au milieu d'eux, ne souleva ni leurs murmures ni leurs mécontentements. Leur chef, Membertou, était un bon ami pour eux, et lorsqu'ils quittèrent Port-Royal, le 16 juillet 1606, celui-ci s'engagea de protéger l'habitation et les deux Français qui avaient consenti à y résider.

Cependant, M. de Monts n'avait pas oublié ses colons de l'Acadie, malgré tous les embarras que lui avaient suscités les pêcheurs et les marchands jaloux de ses privilèges. Ils avaient porté leurs plaintes à la cour, alléguant qu'on les empêchait de gagner leur vie, que le trésor royal souffrirait par la diminu-

tion des droits douaniers. Les marchands de La Rochelle et de Saint-Malo se montrèrent les plus obstinés dans leur opposition à l'entreprise de M de Monts. Des personnages influents s'interposèrent en leur faveur, et firent tant de tapage qu'ils obtinrent du roi la révocation de sa commission. C'était consommer la ruine de cet homme entreprenant, qui avait engouffré cent mille livres en trois ans. On lui offrit, pour le dédommager, six mille livres à prendre sur les profits éventuels du trafic des pelleteries. " Mais quelle dépense, s'écrie Champlain, lui eut-il fallu faire en tous les ports et havres pour recouvrer cette somme, s'informer de ceux qui auraient traité, et le déportement qu'il faudrait, sur plus de quatre-vingts vaisseaux qui fréquentent ces côtes ? C'était lui donner la mer à boire, en faisant une dépense qui eut surmonté la recette, comme il en a bien apparu. Car le dit sieur de Monts n'en a presque rien retiré et a été contraint de laisser aller cet arrêt comme il a pu. Voilà comme ces affaires furent ménagées au Conseil de sa Majesté : Dieu fasse pardon à ceux qu'il a appelés, et amender ceux qui sont vivants. Hé, bon Dieu ! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger mûrement des affaires, premier que d'en venir là ? Ceux qui ont le moins de connaissance crient

le plus fort, et en veulent plus savoir que ceux qui en auront une parfaite expérience ; et ne parlent que par envie, ou pour leur intérêt particulier, sur de faux rapports et apparences, sans s'en informer davantage." (1)

M. de Monts ne persévéra pas moins, en dépit de toutes les injustices dont il était victime, dans la résolution de poursuivre son entreprise, dût-il se ruiner à la tâche. Poutrincourt, qui avait déjà traversé la mer en même temps que lui, était son ami et son confident. Il lui écrivit pour lui raconter ses peines, lui offrant aussi le commandement d'une nouvelle expédition, avec la charge de lieutenant à la place de Pont-Gravé. Le gentilhomme picard, que ses occupations avaient jusque-là retenu en province, se rendit à Paris en toute hâte, et accepta d'autant plus volontiers les offres de M. de Monts, qu'il songeait à revoir son domaine de Port-Royal. Des ordres furent aussitôt donnés pour l'affrète[illegible]t d'un navire. Le *Jonas*, du port de 150 tonneaux, fut armé et équipé à La Rochelle avec les fonds de la compagnie dont M. de Monts était resté le chef. Le onze de mai, il cinglait vers l'Acadie, portant à son bord plusieurs artisans, des gentilshommes, entre autres

(1) Voy. de Ch., Ed. 1632, liv. 1, ch. 8.

Marc Lescarbot, avocat parisien, un érudit et un gai compagnon. " Nous ne croyons pas, écrit Moreau, que les annales de la France américaine aient conservé à aucune époque le souvenir d'une physionomie plus originale et plus intéressante que celle de ce zélé volontaire de la colonisation..... Ce n'était pas l'amour de la gloire ou le désir des richesses qui le conduisait aux rivages acadiens, c'était la curiosité et un peu le dégoût du monde..... Il voulait, disait-il lui-même, voir la terre oculairement et fuir un monde corrompu." (1)

Lescarbot était l'ami de Poutrincourt. Leurs rapports sociaux dataient de loin, et rien ne fut plus facile à Lescarbot que de s'attacher à la personne de celui en qui il reposait sa confiance, pour le suivre par delà les mers. Quand il arriva à La Rochelle, au commencement d'avril, il fut reçu à bras ouverts, et, avant son départ, il composa en vers ses adieux à la France. Quelques jours auparavant, il avait fait ses pâques dans la ville d'Orléans, " devoir accoutumé, dit-il, à tous chrétiens de prendre viatique spirituel de la divine communion, mêmement puisque nous allions en voyage." Lescarbot donne à entendre, par ce langage, qu'il n'était pas catholique. Cepen-

(1) Moreau, *Hist. de l'Acadie*, p. 28.

dant, il est assez étrange de le voir remuer ciel et terre pour trouver un prêtre qui voulut accompagner l'expédition. Quelque effort qu'il fît, aucun ne s'offrit, personne n'étant disponible.

Le *Jonas* mit la voile vers le milieu d'avril; mais en sortant de la rade, il alla se briser sur une des tours de la chaîne. Ce contre-temps retarda le voyage d'un mois. Le capitaine Foulques fit radouber son vaisseau avec le plus de diligence possible, et le onzième jour de mai, le *Jonas* gagna la mer, à la faveur d'un petit vent d'est, et le lendemain il ancrait à Chef-de-baie [1], havre de sûreté, où d'ordinaire les vaisseaux allaient s'abriter contre les vents trop forts. La traversée fut heureuse, malgré les tempêtes dont nos voyageurs eurent à souffrir. " Quelquefois aussi, dit Lescarbot, nous avions des calmes bien importuns durant lesquels on se baignait en la mer, on dansait sur le tillac, on grimpait à la hune : nous chantions en musique...." [2] L'on célébra la fête de saint Jean-Baptiste [3] dans le voisinage du grand banc de Terreneuve. Le samedi, quinze juillet, Canseau était

(1) Champlain écrit *Chédebois*, mais nous croyons que le mot propre est *Chef-de-baie*.

(2) Lescarbot, liv. 4, ch. 12.

(3) Sur le soir, nous appareillâmes pour notre route poursuivre, après avoir fait bourdonner nos canons, tant à cause de la fête de saint Jean que pour l'amour du Sieur Poutrincourt, qui porte le nom de ce saint. (*Ibid.*)

en vue, et le 22, le vaisseau jetait l'ancre dans le Port au Mouton, où l'on trouva les cabanes de M. de Monts parfaitement conservées. Enfin le 27 de juillet, le *Jonas* entrait, bannière déployée au sommet du grand mat, dans le port Royal, salué par les canonnades du fort où La Taille et Miquelet, avertis par Membertou de l'arrivée inattendue d'un grand vaisseau, avaient tout d'abord cru à l'apparition d'ennemis. Mais, bientôt rassurés à la vue du drapeau blanc, ils saluèrent les nouveaux venus avec les plus grands transports de joie.

Pont-Gravé, Champlain et les autres, étaient partis depuis onze jours. Ce fut par un pur hasard que, chemin faisant, ils firent la rencontre, près de l'île aux Cormorans, d'une chaloupe montée par Ralleau, qui avait abandonné le *Jonas* à Canseau, afin d'être plus certain de découvrir les gens de Port-Royal, si, comme cela était arrivé, ils s'étaient décidés de quitter Port-Royal. Le secrétaire de M. de Monts leur annonça l'arrivée de M. de Poutrincourt avec cinquante hommes, et plusieurs autres bonnes nouvelles qui décidèrent Pont-Gravé et Champlain à rebrousser chemin avec leur escorte. Lorsqu'ils arrivèrent à leur ancienne habitation, Poutrincourt y était installé depuis quatre jours. Tous ses hommes s'étaient mis à l'œuvre. Il y avait parmi eux des charpen-

tiers, des menuisiers, des maçons, des tailleurs de pierre, des taillandiers, des serruriers, et un apothicaire. Ce dernier s'appelait Louis Hébert. (1) Nous le retrouverons à Québec, plusieurs années après, plus occupé à la culture de la terre qu'à l'exercice de son art. Depuis le jour où Pont-Gravé et Champlain foulèrent de nouveau le sol de Port-Royal, ce fut une réjouissance générale parmi tous ces gens. " Le sieur de Poutrincourt, écrit Lescarbot, fit mettre un muid de vin sur le cul, l'un de ceux qu'on lui avait donné pour sa bouche, et permission de boire à tous venants tant qu'il dura, si bien qu'il y en avait qui se firent beaux enfants." (2) Le départ de Pont-Gravé, le 28 août, mit fin à cette petite débauche publique. Ayant appris par le sieur des Antons, commandant du *Saint-Etienne*, que des vaisseaux faisaient la traite sur le littoral du Cap-Breton, Pont-Gravé voulut leur donner la chasse. Poutrincourt lui confia le *Jonas*, avec instruction de le ramener en France. Tous les *hivernants* de l'année précédente s'étaient embarqués à

---

(1) Parlant du sol de Port-Royal, Lescarbot dit qu'on y trouvait une terre de même nature que la sigillée ou *Bolus Armenicus*, " ainsi qu'en plusieurs occasions notre apothicaire Maître Louis Hébert très suffisant en son art, en a fait l'expérience." En plusieurs autres endroits de son récit, on constate que Hébert s'occupait d'herborisation.

(2) Lescarbot, liv. 4, ch. 14.

son bord, excepté toutefois Champlain, Champdoré, Fougeraye et de Vitré.

Il avait été résolu qu'on passerait l'hiver suivant à Port-Royal, bien que M. de Monts eût prié Poutrincourt d'aller à la recherche d'un lieu plus convenable sous le rapport de la température et de la santé que l'île de Sainte-Croix et même que Port-Royal, dont il ne *faisait plus de cas.* Poutrincourt obtempéra aux désirs de son chef. En conséquence, il se mit à l'œuvre pour organiser une expédition vers le sud, avec l'intention de poursuivre les découvertes interrompues forcément jusqu'alors. Champlain, Champdoré, le chirurgien et Robert Gravé [1], fils de François, furent de la partie. Poutrincourt avait eu la précaution, avant de partir, de faire labourer un petit coin de terre, à une lieue et demie de l'habitation. [2] On y avait semé du blé, du chanvre, du lin, des navettes, du raifort et des choux. La plupart de ces graines avaient germé et couvraient le sol de verdure, quand, le 28 du mois d'août, le *Jonas*, le *Saint-Etienne* et la barque de M. de Poutrincourt mettaient à la voile, les deux premiers pour le Cap-Breton et la

(1) Voir Note 4, en Appendice.

(2) C'est l'endroit où est aujourd'hui Annapolis, au sud de la rivière de l'Equille ou Annapolis, à peu de distance du lieu où la petite rivière du Moulin déverse ses eaux dans celles de l'Equille.

France, et l'autre pour aller reconnaître la côte de l'Amérique, aussi loin qu'il serait possible. On avait fixé au 14 novembre la date ultime du voyage. Lescarbot avait été chargé " d'avoir l'œil à la maison et de maintenir ce qui restait de gens, en concorde." " A quoi j'avais condescendu, dit-il, (encore que cela eut été laissé à ma volonté) pour l'assurance que nous nous donnions que l'an suivant l'habitation se ferait en pays plus chaud par delà Malebarre, et que nous irions tous de compagnie avec ceux qu'on nous enverrait de France." (1)

---

(1) Lescarbot, liv. 4, ch. 13.

CHAPITRE HUITIÈME

LA COLONIE DE PORT-ROYAL — 1606-1607

Expédition le long de la côte atlantique. — Le port Fortuné. — Attaque des sauvages. — Retour à Port-Royal. — Lescarbot et le *Théâtre de Neptune*. — La vie à Port-Royal. — Poutrincourt bâtit un moulin. — L'*Ordre de Bon-Temps*. — Hiver agréable. — Voisinage des sauvages. — Lescarbot, historien de la Nouvelle-France. — Jugement sur cet homme. — Sa commisération pour les sauvages. — Lettres de M. de Monts à Poutrincourt l'informant du retrait de son privilège. — Résolution de passer en France. — Dernier voyage de Champlain à la rivière Saint-Jean et à l'île de Sainte-Croix. — Départ pour la France. — De Monts abandonne l'idée d'établir une colonie en Acadie, et tourne ses regards vers le Saint-Laurent.

Le voyage d'exploration que M. de Poutrincourt entreprenait pour se conformer aux desseins de M. de Monts, n'offre rien d'extraordinaire, et vouloir en donner toutes les péripéties, serait s'exposer à des répétitions sans fin. Son premier soin fut d'aller visiter l'île de Sainte-Croix, où rien n'était changé depuis son abandon. Les jardinages avaient une assez belle apparence. On y trouva du blé en pleine maturité et de la plus belle venue. De cet endroit, on se mit en devoir de contourner les baies, de doubler les caps et d'explorer l'embouchure des

rivières. C'était du temps perdu, car toute la côte jusqu'au cap Mallebarre avait déjà été visitée, et M. de Monts n'ayant pas été satisfait, il eût mieux valu, ce nous semble, se diriger sans arrêt sur Mallebarre et poursuivre le voyage plus au sud, en faisant une inspection minutieuse des lieux encore ignorés. C'est ce que Champlain comprit, mais ses représentations à ce sujet ne se firent pas jour, ou elles furent inutiles. Schoudon, le sauvage etchemin de la rivière Saint-Jean, et Messamouet, capitaine des Micmacs en la rivière du port de la Hève, s'étaient joints au parti de Français pour les accompagner jusqu'à Chouacouet, où, disaient-ils, ils voulaient contracter alliance avec Olmechin et Marchim. Messamouet avait fait un voyage en France, et avait demeuré à Bayonne chez le sieur de Grandmont, gouverneur de la ville basque. Champlain proposa à Poutrincourt de s'arrêter dans un endroit qu'il n'avait pu examiner de près dans ses voyages antérieurs : c'est un lieu charmant de la côte, offrant un asile sûr aux vaisseaux. Il fut nommé Beauport. (1)

Le deux octobre, l'on atteignait Mallebarre. Les jours suivants, l'on vint mouiller dans une baie près du cap Batturier, à 12 ou 13 lieues plus loin. S'étant

(1) Aujourd'hui *Gloucester*.

laissé engager, par les indications des sauvages, à travers des brisants et des bancs de sable, qu'il fallut passer comme au hasard, on eut toutes les peines du monde à en sortir ; on passa par-dessus une pointe de sable qui s'avançait à près de trois lieues dans la mer. Après avoir jeté l'ancre au travers des écueils, on envoya une chaloupe pour chercher un chenal que l'on supposait devoir conduire à un port indiqué par les sauvages. Un de ceux-ci revint et fit entendre que l'on pourrait entrer par la pleine mer, offrant de piloter lui-même la grande barque. Enfin, on entra dans ce port comme par miracle, avec un gouvernail rompu, que l'on avait été obligé de raccommoder avec des cordages. Ce port, qui fut estimé être à la hauteur de 42 degrés ⅓ de latitude, reçut le nom de Fortuné [1], comme pour marquer que, si on ne l'avait à la fin trouvé, on eût été perdu. On aperçut sur le rivage cinq à six cents sauvages presque nus. Ils étaient agriculteurs et connaissaient le mode de conserver le blé, au moyen de fosses creusées à cinq ou six pieds dans le sable, sur le penchant des côteaux ; les grains étaient auparavant enfermés dans de grands sacs d'herbes, puis ils fermaient la fosse en la couvrant de plusieurs pieds

(1) Le port de Chatham, à sept ou huit lieues de Mailebarre, par la latitude de 41 degrés et deux tiers.

de sable au-dessus du sol. " Ce serait, dit Champlain, un lieu fort propre pour y bâtir et jeter les fondations d'une république, si le port était plus profond et l'entrée plus sûre qu'elle n'est." M. de Poutrincourt s'y arrêta pendant plusieurs jours, et dans l'intervalle, il visita tout le pays circonvoisin, et en revint enchanté.

Suivant une coutume propre aux Français, depuis que Jacques Cartier mit le pied sur le sol du Canada, M. de Monts avait planté une croix, l'année précédente, à l'entrée de la rivière Quinibeki et à Mallebarre. Poutrincourt en fit autant dans le port Fortuné. Les sauvages, présents à cette cérémonie, crurent y voir un empiètement sur leurs droits de maîtres du sol. Dès lors, ils donnèrent des signes de malveillance. Poutrincourt s'en aperçut, et au lieu de passer la nuit à terre avec ses gens, comme il avait fait à plusieurs reprises déjà, il donna l'ordre d'entrer dans la barque. Quatre imprudents ne jugèrent pas à propos d'obéir. Pendant la nuit, les sauvages se jetèrent sur eux, en poussant des cris terribles et les mirent à mort. Réveillés par ce tapage infernal, les Français coururent à la hâte à l'endroit d'où il venait, mais ils ne purent qu'apercevoir les Indiens fuyant en désordre. Les quatre cadavres furent enterrés au pied de la croix, et l'on retourna à la

barque. Mais les sauvages, non contents d'avoir assassiné quatre personnes sans défense, revinrent sur leurs pas, exhumèrent une de leurs victimes, et abattirent la croix. Quelques coups de mousquet partis de la barque provoquèrent une nouvelle fuite de ces barbares. Ce fut le seul accident du voyage, mais il avait été bien sérieux, et il aurait pu l'être davantage, si Poutrincourt n'avait pas agi avec la prudence que l'on sait. Un cinquième avait reçu une flèche en pleine poitrine. Il nous paraît assez probable que le blessé n'était autre que Jean Duval, qui, en 1608, monta une conspiration contre la vie de Champlain, quelques jours après son arrivée à Québec. (1) Avant que de quitter le port Fortuné, les compagnons de Poutrincourt relevèrent la croix que ces misérables avaient profanée.

A trois reprises différentes, l'on tenta de pousser les découvertes plus au sud, mais le vent contraire s'y opposa chaque fois. Alors, il fut résolu de retourner à Port-Royal. La crainte de manquer de vivres, l'approche de l'hiver, la maladie de deux Français,

---

(1) Notre opinion est basée sur le passage suivant de Lescarbot : " Le cinquième avait une flèche dans la poitrine, mais il échappa pour cette fois-là ; et vaudrait mieux qu'il y fût mort : car on nous a fraîchement rapporté qu'il s'est fait pendre en l'habitation que le sieur de Monts entretient à Québec.... ayant été auteur d'une conspiration faite contre le sieur de Champlain.— Lescarbot, liv. 4, ch. 16.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

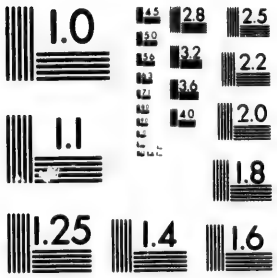

2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

militaient d'ailleurs en faveur d'un prompt retour. Le résultat de ce voyage ne fut pas, en somme, d'une grande utilité. Champlain n'y apprit que peu de nouveau, puisqu'il n'avait guère été plus loin qu'en 1605, environ un demi degré. La petite troupe fut reçue à son arrivée à Port-Royal par une réjouissance publique. Lescarbot et ses compagnons allèrent au-devant d'eux, puis les introduisirent dans le fort que l'on avait décoré d'inscriptions et de feuillages. Sur la porte d'entrée, avaient été placées les armes de France, environnées de couronnes de lauriers, avec la devise du Roi : *Dno protegit unus.* Au-dessous des armes de M. de Monts, on lisait les mots : *Dabit Deus his quoque finem.* Les armes de M. de Poutrincourt étaient aussi entrelacées de couronnes de feuilles, avec la devise : *In via virtuti nulla est via.* Lescarbot avait composé un petit drame de circonstance, intitulé : le *Théâtre de Neptune.* " C'est médiocre d'invention, écrit Moreau, plus médiocre de style ; mais il faut tenir compte du lieu où la scène se passait, ce magnifique bassin du Port-Royal, dont les eaux reflétaient la riante verdure de l'île aux Chèvres et que couronnait la majesté des montagnes ; il faut tenir compte aussi de la bonne volonté des acteurs, de la joie pure des spectateurs, de l'abandon naïf de tous. Peut-être trouvera-t-on, en se figurant dans son cadre

splendide le tableau que présentait la colonie ainsi assemblée et groupée autour de son chef, que cette nouveauté n'était ni sans attraits ni sans grandeur." (1)

L'hiver (2) approchait. Cependant, la température était encore assez douce, pour permettre de travailler au jardinage, en vue du printemps suivant. Poutrincourt fit ériger un moulin, à une lieue et demie de l'habitation, près d'une petite chute de la rivière, désignée sur les cartes de Champlain et de Lescarbot sous le nom de rivière du Moulin. On y avait fait aussi dans les environs quelques essais agricoles. Pour occuper ses loisirs durant l'hiver, Champlain fit une allée sur le bord du bois, pour se rendre plus facilement à un petit ruisseau fort poissonneux. La truite y abondait. (3) Cette allée, comprenant près de deux mille pas, était le lieu favori des promeneurs. Poutrincourt avait d'abord entretenu l'idée de se rendre jusqu'au port, en continuant l'ouverture du chemin, du fort au ruisseau de la Truitière. Mais il l'abandonna, car il lui aurait fallu abattre le bois et aplanir le terrain sur un parcours de trois lieues et demie.

---

(1) Moreau, *Hist. de l'Ac.*, p. 42 et 43.

(2) Lescarbot l'appelle le père grisart.

(3) Champlain lui donna le nom de Truitière. Il était du côté de l'ouest de l'habitation, tandis que le jardin était à l'est.

L'hiver de 1606–7 ne fut pas rigoureux, et les colons de Port-Royal menèrent joyeuse vie, en dépit du scorbut, qui en fit mourir sept. Huit ou dix autres, bien que sérieusement malades, réchappèrent par les bons soins du chirurgien Etienne. " Nous passâmes cet hiver fort joyeusement, dit Champlain, et fîmes bonne chère." Lescarbot ajoute quelques détails du plus grand intérêt. " Je dirai que pour nous tenir joyeusement et nettement, quant aux vivres, fut établi un Ordre en la Table du sieur de Poutrincourt, qui fut nommé l'*Ordre de Bon-Temps*, mis premièrement en avant par Champlain, suivant lequel ceux d'icelle table étaient maîtres d'hôtel chacun à son tour, qui était en quinze jours une fois. Or, avait-il le soin de faire que nous fussions bien et honorablement traités. Ce qui fut si bien observé, que (quoique les gourmands de deçà nous disent souvent que là nous n'avions point la rue aux Ours de Paris) nous y avons fait ordinairement aussi bonne chère que nous saurions faire en cette rue aux Ours, et à moins de frais. Car il n'y avait celui qui deux jours devant que son tour vint ne fût soigneux d'aller à la chasse, ou à la pêcherie, et n'apportât quelque chose de rare, ontre ce qui était de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de saupiquets de chair ou de poisson : et au repas du midi et

du soir encore moins : car c'était le grand festin ; là où l'Architriclin, ou Maître-d'hôtel (que les sauvages appellent *Atoctegic*) ayant fait préparer toutes choses au cuisinier, marchait la serviette sur l'épaule, le baton d'office en main, le collier de l'Ordre au col, et tous ceux d'icelui Ordre après lui portant chacun son plat. Le même était au dessert, non toutefois avec tant de suite. Et au soir avant rendre grâce à Dieu, il résignait le collier de l'Ordre, avec un verre de vin à son successeur en la charge, et buvaient l'un à l'autre." (1)

La petite colonie française passa ainsi l'hiver, au milieu des plaisirs et agréments de toute sorte. L'excessive abondance de la chasse leur fournissait tous les jours des mets de la plus grande délicatesse. Que dire de leur variété ? C'étaient les canards, les outardes, les oies grises et blanches, les perdrix, les chairs d'élan, de caribou, de loutre, d'ours, de lapin, de castor, dont l'Architriclin savait " faire chose qui valait bien ce qui est en la rôtisserie de la rue aux Ours." Les sauvages rôdaient tous les jours autour du fort, et, comme ils étaient amis des Français, ceux-ci leur distribuaient du pain ainsi qu'à des pauvres. On faisait cependant exception pour le

(1) Lescarbot, liv. 4, ch. 17.

sagamo Membertou et les autres capitaines, qui étaient admis à la table du maître. " Ce peuple aime les Français, dit Lescarbot, et en un besoin s'armeront tous pour les soutenir." (1) Membertou jouissait à cinquante lieues à la ronde d'une réputation de guerrier habile et sanguinaire. A l'époque où nous sommes il pouvait avoir atteint sa centième année, bien qu'il n'en annonçât pas plus de cinquante. Il n'avait pas encore un seul cheveu blanc. Il prétendait avoir connu Jacques Cartier, lors de son passage dans la baie des Chaleurs, et il y avait de cela soixante-onze ans. Il était déjà marié et père de famille dans le temps. Ce fait assez étrange, nous engage à en signaler un autre aussi frappant, et que peu d'écrivains ont remarqué. Une des cartes de Lescarbot donne le nom de la Roque à la montagne située dans le voisinage de l'habitation de Port-Royal. N'est-il pas permis de croire que ce fût pour rappeler le souvenir du passage, dans ces contrées, de Roberval, sieur de la Roque ? Celui-ci, en effet, dut tenter de s'établir quelque part, dans le golfe Saint-Laurent, suivant les témoignages de Charlevoix et de Lescarbot lui-même, qui croient que ce fut au Cap-Breton. Qui sait si Membertou ne connut pas, en 1541, le

(1) Lescarbot, liv. 4, ch. 17.

gentilhomme picard, comme il avait pu connaître Cartier, en 1534 ? Ce sont des conjectures qui nous paraissent raisonnables.

Lescarbot nous révèle ainsi dans son *Histoire de la Nouvelle-France* une foule de souvenirs historiques du plus piquant intérêt. Contemporain du marquis de la Roche, qui mourut en l'année 1606, et des autres Français attirés au Canada par des intérêts divers, d'une grande mémoire et d'une imagination très vive, — ses écrits en font foi —, il a pu, grâce à ces avantages particuliers, recueillir une foule de faits échappés à Champlain. Les chapitres de son *Histoire*, relatifs au séjour qu'il fit à Port-Royal, sont plus attrayants qu'un roman, et voilà pourquoi nous nous sommes complu à en détacher d'aussi nombreux extraits. L'on peut dire qu'il fut l'âme de la colonie, qui bénéficia de ses services. Non-seulement il encourageait ses compagnons à cultiver la terre, mais il leur prêchait d'exemple. « Je puis dire, sans mentir, raconte-t-il, que jamais je n'ai tant travaillé du corps pour le plaisir que je prenais à dresser et cultiver mes jardins, les fermer contre la gourmandise des pourceaux, y faire des parterres, aligner les allées, bâtir des cabinets, semer froment, seigle, orge, avoine, fèves, pois, herbes de jardin et les arroser, tant j'avais envie de connaître la terre par ma propre

expérience." (1) Nous l'avons vu presque s'indigner devant le choix de l'île de Sainte-Croix, parce qu'on ne pouvait y faire de la culture en grand, emprisonné comme on l'était dans cet îlot aussi exigu.

Quoique huguenot, Lescarbot n'était pas un mauvais élément de colonisation. Sa conduite au moment du départ de La Rochelle, n'était pas d'un protestant, ni d'un impie. Il n'aimait pas les Jésuites, comme tous ceux qui avaient embrassé le gallicanisme ou le protestantisme. Il avait tort, mais son ignorance peut lui servir d'excuse. N'ayant pu obtenir de prêtres pour desservir les colons, il accepta avec plaisir la tâche que lui confia Poutrincourt d'instruire les autres sur leurs devoirs. " Cela ne fut pas du tout sans fruit, écrit le naïf historien, plusieurs m'ayant rendu témoignage qu'ils n'avaient jamais tant ouï parler de Dieu en bonne part, et ne sachant auparavant aucun principe de ce qui est de la doctrine chrétienne ; qui est l'état actuel auquel vit la plupart de la chrétienté. Et s'il y eut de l'édification d'un côté, il y eut aussi de la médisance de l'autre, parce que d'une liberté gallicane, je disais volontiers la vérité ; mais enfin nous avons été bons amis." (2)

---

(1) Lescarbot, liv. 4, ch. 6.

(2) Lescarbot, liv. 4, ch. 6.

Lescarbot aimait les sauvages, et il aurait voulu qu'on s'employât à leur conversion. Il raconte à ce sujet une anecdote arrivée à Poutrincourt. Celui-ci étant à la cour, après son premier voyage en Acadie, parlait des sauvages infidèles devant un ecclésiastique tenu pour fort zélé, et disait qu'il y aurait moyen d'en convertir au moins cent mille à Jésus-Christ. Cet ecclésiastique, que ce chiffre ne parut pas frapper, s'écria : " N'y a-t-il que cela ! " comme pour donner à entendre que ce n'était pas suffisant pour engager un missionnaire à traverser l'océan pour opérer ce faible résultat. " Certes, s'écrie Lescarbot indigné, quand il n'y en aurait que la centième partie, voire encore moins, on ne devrait point la laisser perdre. Le bon Pasteur ayant d'entre cent brebis une égarée, laisse les nonante-neuf pour aller chercher la centième [1]. On nous enseigne, (et je le crois ainsi), que quand il n'y eut eu qu'un homme à sauver, notre Seigneur Jésus-Christ n'eut dédaigné de venir pour lui, comme il a fait pour tout le monde. Ainsi, il ne faut point faire si peu de cas de ces pauvres peuples, quoiqu'ils ne fourmillent point comme dans Paris ou Constantinople." [2]

---

(1) Matth., 18, v. 12 et 13.

(2) Lescarbot, liv. 4, ch. 10.

Dans l'*Epître au Roi*, que l'on trouve en tête de son *Histoire*, Lescarbot donne la mesure de sa considération pour les sauvages idolâtres : " Pourrons-nous trouver, dit-il, aucune excuse valable devant le trône de Dieu, quand les peuples nous accuseront du peu de pitié que nous aurons eue, et nous attribueront leur défaut de conversion ? Si nous ne savions l'état auquel ils sont, nous serions hors de reproche ; mais nous le voyons, nous le touchons, nous le sentons ; et nous n'en avons aucun souci ! " Voilà le langage d'un chrétien et même d'un apôtre ?

Lescarbot n'était pas seulement un érudit, un poète et un catéchiste, il avait aussi des connaissances dans les arts et dans la médecine. De sorte que l'on peut dire qu'il possédait un fonds de connaissances presque universelles. " Tous les jours, dit Charlevoix, il inventait quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut être, dans un nouvel établissement, un esprit cultivé par l'étude. Il eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire." (1) Ce jugement, porté par un Jésuite, ne laisse plus guère de trace à la critique contre cet homme, critique que certains historiens ont poussée jusqu'à la

(1) Charlevoix, livre troisième.

malveillance, peut-être parce qu'ils n'avaient pas suffisamment examiné ses écrits.

Avec le départ de Lescarbot et de Champlain se ferme la plus belle page de l'histoire de Port-Royal. Ce n'est pas un chapitre, mais un livre volumineux qu'il faudrait écrire sur la naissance et le développement de la première colonie acadienne, qui en furent comme l'âge d'or. Mais en attendant que quelqu'un se laisse entraîner à écrire cette épopée, nous ajouterons quelques mots sur les derniers jours du Port-Royal de 1606, fondé par Poutrincourt, avec la coopération aussi utile qu'efficace de Champlain et de Lescarbot. Le printemps était arrivé, " le soleil commençait à échauffer la terre, et œillader sa maîtresse d'un regard amoureux," quand un jour,—c'était le 24 mai—, Membertou vint au fort avertir qu'il avait vu une voile dans la baie. Poutrincourt s'embarqua aussitôt dans une chaloupe avec Champdoré et Daniel Hay pour aller la reconnaître. C'était une petite barque française, conduite par un nommé Chevalier [1], jeune malouin, lequel était porteur de lettres adressées à Poutrincourt par M. de Monts. Celui-ci lui annonçait la naissance du duc d'Orléans,

---

(1) Les sauvages l'appelaient *Mercaterin*, mot d'injure emprunté aux Basques, signifiant, d'après Lescarbot, " comme un *racque-de-saxe*."

second fils de Henri IV [1], et lui mandait de ramener ses compagnons en France. Son privilège de traite ayant été révoqué, la Compagnie dont il était le chef se trouvait par le fait même dissoute. Ces lettres furent lues publiquement. L'on résolut, de consentement unanime, à repasser en France, tout en regrettant de voir évanouir de si légitimes espérances. Ce qui n'empêcha pas toutefois une grande démonstration au sujet de la naissance du petit duc. Des feux de joie furent allumés, et l'on chanta un *Te Deum* en signe de réjouissances. Comme il ne pouvait être question de traverser la mer avant l'arrivée du vaisseau qui devait venir chercher les colons, Poutrincourt envoya Chevalier à la rivière Saint-Jean et à Sainte-Croix pour y faire la traite. Lescarbot, qui n'avait pas encore bougé de Port-Royal, l'accompagna avec le plus grand empressement. Poutrincourt et Champlain, de leur côté, firent une exploration détaillée du fond de la baie Française, et en revenant, s'arrêtèrent au port des Mines. Une fois sortis de l'embouchure du port Royal, ils mirent le cap au nord-est quart est et longèrent vingt-cinq lieues de côte, jusqu'à un promontoire assez élevé que Poutrincourt tenta d'escalader au péril de sa vie.

(1) Celui-ci mourut le 17 novembre 1611, à l'âge de quatre ans. Son frère Gaston prit, après sa mort, le titre de duc d'Orléans.

Ce lieu fut nommé le cap de Poutrincourt. (1) A trois ou quatre lieues plus au nord (2), Champlain découvrit, dans une petite baie, une vieille croix, toute couverte de mousse et presque toute pourrie, " signe évident, dit-il, qu'autrefois il y avait été des chrétiens. " (3)

Chevalier, Lescarbot et Champdoré firent un court séjour à Ouigoudi, où ils purent examiner de près la bourgade commandée par Schoudon. Une bonne partie des sauvages étaient de Gaspé ; ils s'étaient arrêtés là en route pour aller porter la guerre chez les Armouchiquois. Membertou était parti dès le commencement de juin, avec environ quatre cents des siens. Tous les sauvages amis, c'est-à-dire les Micmacs ou Souriquois et les Etchemins, avaient reçu la consigne l'automne précédent et durant l'hiver, de se rallier à Chouacouet, afin d'envahir en masse le pays ennemi. Actaudin et Actaudinech, deux des fils de Membertou, servirent d'émissaires à cette occasion. Lorsque la petite troupe de Français reconnut, quelques jours plus tard, l'île Menane, les sauvages de l'Acadie étaient campés sur cette île, se rapprochant à petites

(1) C'est le cap *Split*, ou cap Fendu ; lat. 45o 22'.

(2) Baie de Grev'lle.

(3) Voy. de Ch., Ed. 1613, ch. 16.

journées du pays qu'ils désiraient atteindre. L'on passa outre, par crainte de ces sauvages auxquels il n'est pas prudent de se fier, surtout quand ils se sentent les plus forts, et l'on se hâta d'aborder à l'île de Sainte-Croix. Les bâtiments de M. de Monts étaient assez bien conservés ; le magasin était découvert d'un côté. Le barillet de vin d'Espagne qui avait été oublié dans les caves, était encore intact. On trouva dans le jardin des choux, de l'oseille et de la laitue, et dans la cour plusieurs tonneaux vides auxquels des matelots mirent le feu pour s'amuser.

De l'île Sainte-Croix, l'on vint mouiller au milieu d'un groupe d'îles habitées par des sauvages. Oagimont, leur sagamo, vint à la rencontre des Français, et leur dit, qu'ayant été blessé, il n'avait pu se joindre au parti de Membertou. Ce personnage était bien connu de M. de Poutrincourt, qui lui avait demandé plusieurs fois de lui donner une fillette de onze ans, fort gentille, pour en faire présent à la reine. Mais le sagamo n'avait jamais consenti à se séparer de son enfant. Oagimont voulut absolument reconduire les Français, qui retournèrent à Port-Royal, sans pousser plus loin leurs investigasions dans ces parages. En route, Lescarbot avait trouvé par hasard une mine d'acier ; Poutrincourt en

tira des morceaux assez gros, qu'il fondit en lingots. Il en fit fabriquer un couteau pour montrer au roi. Poutrincourt et Champlain étaient rendus à Port-Royal depuis la veille ; la barque qui avait été envoyée à Canseau avec une partie des ouvriers de l'habitation, était aussi de retour, et prête à recevoir un nouveau chargement. Une autre barque, ainsi qu'une petite chaloupe, devaient servir à transporter ceux qui restaient. Avant le départ général, Poutrincourt rassembla tout le monde, et proposa à quelques-uns d'entre eux de rester encore un an, promettant à chacun une barrique de vin, et du blé en abondance. Mais les huit qui se présentèrent, auraient consenti à ne pas s'en aller, si Poutrincourt eut augmenté leurs gages. Mais il ne voulut point, de sorte que tous, du premier au dernier, décidèrent de retourner en France.

Le trente juillet, jour fixé pour le départ, les colons, excepté Poutrincourt, Champlain et sept matelots, faisaient leurs adieux à Port-Royal, le plus grand nombre, pour ne plus jamais le revoir. Ceux-ci y prolongeaient leur séjour afin de faire la récolte des blés dont la maturité était prochaine. Ce ne fut que le onzième jour d'août qu'ils désertèrent ce lieu si cher à leur cœur, pour aller rejoindre leurs compa-

gnons à Canseau, où le *Jonas* devait tous les prendre Lescarbot, qui était de la première expédition, nous apprend qu'à quatre lieues de Canseau, ils firent la connaissance d'un vieillard basque, du nom de Savalette, natif de Saint-Jean-de-Luz, qui en était à son quarante-deuxième voyage transatlantique. Et comme les terreneuviens n'en faisaient généralement qu'un par année, il s'ensuit que ce pêcheur avait commencé, vers 1565, à rôder sur les eaux du golfe. Savalette avait seize hommes à gages, et son vaisseau pouvait transporter cent milliers de morue sèche ; il prétendait que sa pêche de 1607 lui vaudrait un bénéfice de dix mille francs. Lescarbot vante beaucoup la courtoisie du vieux pêcheur basque.

Poutrincourt et Champlain firent le tour de la péninsule acadienne en seize jours, après avoir relâché au cap Fourchu, à la Hève, à Chibouctou et dans le port de Savalette, où ils furent bien accueillis par le capitaine. Les préparatifs du départ général étant terminés, le *Jonas* prit la mer le trois septembre, sous la conduite de Nicolas Martin, maître de navire. On relâcha à Roscoff, dans la Basse-Bretagne ; et le *Jonas* entrait dans le havre de Saint-Malo, aux premiers jours d'octobre. C'était pour le gros des Français le terme du voyage. Poutrincourt, son fils,

et Lescarbot se rendirent au mont Saint-Michel, et Champlain continua sa route jusqu'à Brouage, après avoir séjourné trois ans et cinq mois dans l'Acadie.

L'Acadie ne fut pas cependant abandonnée à elle-même, après la rentrée en France de M. de Poutrincourt, et les projets de colonisation de M. de Monts rencontrèrent, pour se réaliser, d'autres personnes de dévouement, dont Poutrincourt lui-même et son fils Biencourt ne furent pas les moins zélés ni les moins sérieux. Mais leurs entreprises se firent à la hâte et, comme le remarque Champlain, " sans fondement, et sans regarder au fond de l'affaire." C'est ce qui explique leur peu de succès. " Il est fort à remarquer, remarque M. Rameau, combien, à cette époque, il se trouva d'hommes, en France, mus par ce désir d'étendre dans les pays nouveaux leur race et leur patrie ; ce sentiment revêtait dans leur esprit la forme du patriotisme le plus élevé..... Au commencement du dix-septième siècle, ces idées généreuses régnaient dans toute leur nouveauté, et tous les hommes qui coopérèrent à la création de l'Acadie en étaient fortement imbus ; ce fut même dans cette contrée que firent leur apprentissage, nous le répétons, plusieurs de ceux qui devaient plus tard se distinguer sur d'autres rivages, tels que de Monts,

Champlain, Pont-Gravé et Hébert. Dans ce commerce journalier, leur esprit s'éleva, et l'expérience qu'ils acquirent ne leur fut point inutile au Canada ; de sorte que l'Acadie fut non-seulement notre première colonie, mais en quelque sorte une pépinière de fondateurs de colonies." (1)

Tels furent en effet Champlain et Louis Hébert. L'amitié contractée entre eux sur les bords de la rivière de l'Equille, devait se renouveler, dix ans plus tard, à Paris, alors que le *ramasseur* d'herbes de la *Prée Ronde*, après avoir de nouveau tenté le sort en Acadie, cherchait un asile pour lui et sa famille sur un autre rivage. Nous le retrouverons enfin en 1617, à Québec, défrichant les premiers arbres de la forêt, qui depuis s'est transformée en une ville, la plus française de l'Amérique. Dans les champs où mûrissaient naguère les blés du bonhomme Hébert, pousse aujourd'hui toute une génération d'hommes remplis de foi dans l'avenir de leur patrie, parce qu'ils croient à l'agriculture, et qu'ils placent dans son développement le secret de la prospérité publique. L'idée qui fit mouvoir Poutrincourt à Port-Royal était partagée par Champlain. Et tous deux furent plus intelligents et plus sérieux dans leurs entre-

(1) Rameau, *Une colonie féodale*, p. 30, 32, 33.

prises colonisatrices que leurs devanciers. Au lieu de travailler à s'enrichir par le commerce, comme Chauvin et les autres marchands, ils visèrent, avant tout, à créer un bon noyau d'agriculteurs, et à le faire germer par la religion et la charité à l'égard des indigènes. C'est ce qui explique pourquoi Champlain n'eut jamais beaucoup de confiance dans les entreprises de Chauvin. Quant à de Monts, il ne fut jamais son homme. Le plan, si cher à son cœur, d'asseoir une colonie dans les pays où fleurissent la vigne et l'oranger, ne sourit jamais qu'à demi au futur fondateur de Québec. C'est ainsi qu'il s'en ouvrit un jour au Père Coton, quand il lui représentait tout l'avantage qu'il y aurait, pour la conversion des infidèles, à se fixer à Québec, quand il lui assurait que le commerce pourrait se faire beaucoup plus sûrement par le fleuve Saint-Laurent qu'en Acadie, " malaisé à conserver à cause du nombre infini de ses ports, qui ne se pouvaient garder que par de grandes forces ; joint que le terroir y est peu peuplé de sauvages ; outre que l'on ne pourrait pénétrer par ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitants sédentaires, comme on pourrait faire par la rivière Saint-Laurent, plutôt qu'aux côtes d'Acadie." (1)

(1) Voy. de Ch., Ed. 1632, liv. 1, ch. 1.

De Monts finit cependant par se laisser convaincre par l'évidence des faits et la force des circonstances. Comme nous le verrons plus tard, il consentit à porter ses regards du côté du Saint-Laurent, mais cette heure ne sonna que lorsque Champlain lui eut " fait goûter les raisons pourquoi il était plus à propos et convenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. " (1) C'est alors que Champlain put enfin réaliser le rêve qu'il caressait depuis cinq ans, de fonder une colonie de Français sur les rives du grand fleuve, l'*ornement du pays*.

---

(1) *Ibidem*, ch. 2.

CHAPITRE NEUVIÈME

SAUVAGES DE L'ACADIE

Division de l'Acadie par provinces. — Peuplades sauvages qui l'habitaient.— Souriquois et Etchemins. — Sagamies et sagamos. — La grande guerre des Souriquois contre les Armouchiquois. — Bataille dans la baie de Chouacouet. — Croyances et mœurs des Souriquois. — Ils demandent le baptême. — Conversion du chef Membertou et de sa famille. — Son caractère et les qualités qui le distinguaient.—Grand ami des Français.— La langue souriquoise ou micmaque.

Nous avons vu, dans un chapitre précédent, qu'il y avait divergence d'opinions sur ce qu'il fallait entendre par Acadie. Les uns la limitaient à la péninsule de la Nouvelle-Ecosse ; d'autres comme Denys, la partageaient en quatre divisions ou provinces : celle des Etchemins, depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la Pentagouet ou Penobscot ; la seconde comprenait les côtes de la baie Francaise, et se terminait au cap Fourchu ; la troisième, portant le nom d'Acadie, embrassait les côtes depuis le cap de Sable jusqu'au détroit de Canseau ; la quatrième enfin, appelée province du Saint-Laurent, formait le gouvernement de Denys, et comprenait le Cap-Breton,

l'île de Miscou, la baie des Chaleurs, la Gaspésie jusqu'au cap Forillon. Ces quatre provinces étaient peuplées par deux tribus sauvages, distinctes par la langue, bien que d'origine commune. Elles formaient deux rameaux détachés de la grande souche algonquine, nation puissante du Canada. C'étaient les Etchemins déjà nommés, échelonnés le long des rivières Saint-Jean et Sainte-Croix, et les Souriquois, qui habitaient l'Acadie, le Cap-Breton et la Gaspésie. Au sud, de la rivière Pentagouet, étaient les Armouchiquois, dont les bourgades puissantes se trouvaient sur les bords de la mer jusqu'à Chouacouet, les Massachusetts, les Wampanoags, les Pequods, les Narragansetts. Williamson croit que les Etchemins ou Malécites étaient les mêmes que les Armouchiquois [1], à cause de la ressemblance entre leurs noms. Mais nous croyons qu'il fait erreur, car ces deux peuples différaient essentiellement et par la langue, et par les habitudes et par le caractère.

Les Souriquois de l'Acadie et du golfe Saint-Laurent, appelés aussi Micmacs, ne dépassaient pas alors

---

(1) Ce nom, suivant M. I. Morault, est dérivé du mot *almousiski*, qui, dans la langue abénaquise, signifie *terre du Petit-Chien ;* et on les appela ainsi parce que, sur leurs terres, il y avait grand nombre de ces petits chiens. Plus tard, les Abénaquis les appelèrent *Massadzozek* (de *mase* grosse, *wadzo* montagne, et de la terminaison *sek*, à, vers) à cause des monts Alleghanys ; d'où les Anglais auraient fait *Massachusetts*.

3,500 âmes. (1) Les Etchemins étaient plus nombreux, environ 5,000. (2) Ils vivaient, comme tous les sauvages adonnés à la pêche et à la chasse, sur le bord des rivières et sur le littoral de la mer. Leur gouvernement était celui de la famille où tout est en commun, avec un chef nommé sagamo pour gouverneur. L'autorité souveraine s'étendait sur une région assez mal délimitée qu'on appelait sagamie. Il y avait les sagamies de la Hève, de Saint-Jean, de Sainte-Croix, et de Pentagouet. Nous avons préalablement mentionné les sagamos Membertou, de la baie Sainte-Marie, Schoudon, de la rivière Saint-Jean, Sasinou, de Quinibeki, Bessabés, de Pentagouet. Il y en avait d'autres, moins importants cependant.

Le sagamo était ordinairement l'aîné de la famille la plus puissante et la plus nombreuse. Cependant, cette haute dignité était élective, et non héréditaire en principe. C'est à lui qu'incombait le soin d'entretenir les chiens de chasse, de construire les canots de pêche, et d'amasser les provisions pour tous ses sujets. Les sagamos d'une même nation entretenaient entre eux des relations suivies, et chaque

---

(1) Les Micmacs comptent aujourd'hui 4,108 individus. Sur ce nombre, il y en a 2,145 dans la Nouvelle-Ecosse.

(2) Il n'y a plus que 880 Malécites, disséminés dans le Nouveau-Brunswick. On en rencontre 200 dans le comté de Témiscouata et dans le township Viger.

année, ils s'assemblaient en conférence pour traiter des affaires générales de leur confédération. On réglait les questions de paix et de guerre avec les tribus étrangères. Les sagamos seuls avaient voix délibérative dans les conseils ; eux seuls portaient la parole, à l'exception de certains autmoins ou devins de grand âge et renommée. Mais il arrivait quelquefois qu'un même individu était en même temps sagamo et autmoin. Membertou en est un exemple remarquable. Si, dans ces assemblées générales, l'on apprenait que les tribus voisines ou étrangères se préparaient à la guerre ou qu'elles avaient tué quelqu'un des leurs, l'on dépêchait aussitôt des messagers vers les nations de même langue ou de même origine pour les convoquer à une réunion spéciale, où l'on décidait la ligne de conduite à suivre. Ces délibérations, quelquefois prolongées, se terminaient souvent par la confusion, sans résultat.

A l'époque qui nous occupe, (1606-1607), les Souriquois et les Etchemins avaient résolu de porter la guerre chez les Armouchiquois. Ils s'étaient réunis durant l'été de 1607. Les sauvages étaient venus de tous les coins de la Gaspésie et de l'Acadie, et lorsque Lescarbot visita l'entrée de la rivière Saint-Jean, il y rencontra un parti de Souriquois de la Gaspésie. Les Montagnais de Tadoussac, commandés par Ana-

dabijou, avaient aussi été fidèles au rendez-vous. C'étaient des amis de vieille date, bien que les sauvages du bas du fleuve, entre autres les Bersiamites, leur fussent hostiles. La guerre présente avait été occasionnée par l'assassinat de Panonias. Ce crime, qui criait vengeance au ciel, datait de l'année précédente. Panonias était allé trafiquer chez les Armouchiquois des marchandises du magasin de Port-Royal. Ceux-ci le mirent à mort sans raison, et son corps fut apporté d'abord par Bessabés, sagamo de la rivière Pentagouet, et puis remis aux sauvages de Sainte-Croix, qui l'embaumèrent et lui firent de superbes funérailles, à leur façon. En fin de compte, Membertou fit venir la dépouille du chef à Port-Royal où, pendant huit jours, les échos des bois retentirent des clameurs des sauvages consternés. Les parents de Panonias le gardèrent dans leur cabane jusqu'au printemps de 1607, alors qu'eut lieu l'assemblée des sauvages qui décida de venger sa mort. Puis l'on alla déposer le cadavre sur une île écartée, près du cap de Sable, à vingt-cinq ou trente lieues de Port-Royal.

Cette guerre entre les Souriquois, les Etchemins et les Montagnais d'une part, contre les Armouchiquois, est restée célèbre dans les annales guerrières de ces peuples. Lescarbot a chanté, dans un poème épique,

l'odyssée de cette lutte presque homérique, dont l'issue fut la défaite des Armouchiquois. Les chefs, du côté des alliés, étaient, à part Membertou et Anadabijou, Messamoet, ancien domestique du sieur de Grandmont, en France, et sagamo du port de la Hève, Schoudon, Cuzagat, Medagoet, Oagimont, Oagimech, Susinou et Panoniaguès, frère de la victime. Du côté de l'ennemi, venaient en première ligne Olmechin, chef de Chouacouet, Bessabés, Marchim, Mnesinou, Abejou, Argostembroet, Bertachin et Chitagat. La rencontre eut lieu dans la baie de Chouacouet, au cœur même de la bourgade d'Olmechin. La bataille fut terrible ; les Armouchiquois étaient valeureux dans les combats, et ils avaient l'avantage d'être chez eux. Le sort allait tourner en leur faveur, quand une femme apparut soudainement sur le rivage aux yeux des combattants, et élevant les bras et la voix, elle s'écria : " Quoi donc, s'adressant aux guerriers de Membertou, vous vous sauvez devant vos ennemis ! Vous n'êtes pas dignes de vivre ! Lâches, retournez dans le sein des mères qui vous ont portés ! " A cette voix bien connue, car c'était Neguioadetch, mère de Panonias, qui les apostrophait ainsi, les rangs se resserrèrent de nouveau, et la bataille recommença avec une nouvelle fureur. Les Armouchiquois, se voyant criblés de

flèches, ne purent résister longtemps, et bientôt ce fut un sauve qui peut général dans leurs rangs. Vingt des leurs trouvèrent la mort dans cette rencontre et dix furent blessés. Olmechin et Marchim [1] furent mortellement atteints par Sasinou. Panoniagnès reçut un javelot en pleine poitrine. Membertou fendit le crâne à Mnesinou, au moment où celui-ci venait de lancer un dard dans la hanche d'Actaudinech, le chéri de son père. Et, ajoute Lescarbot :

> .....Ce qui est ici digne d'étonnement,
> C'est que des Souriquois n'est mort un seulement.

Ce mémorable fait d'armes immortalisa la mémoire de Membertou, et après sa mort, les sauvages ne lui connurent plus d'autre nom que celui de grand capitaine. Les sauvages de l'Acadie et de la Gaspésie portaient une haine mortelle à ceux de la rivière Bersiamis, ainsi qu'aux Esquimaux du Labrador. On les vit souvent traverser le golfe en canot, sans boussole, et aborder à l'endroit précis où ils avaient résolu de prendre terre. Ces querelles durèrent longtemps, mais elles finirent un jour par se calmer à la faveur d'un traité de paix, qui fut conclu à l'île de Percé, au commencement de juillet 1646, entre les

(1) Bessabés fut élu chef des Armouchiquois. Après avoir été mis à mort par les Anglais, Asticou, " homme grave, vaillant et redouté, " fut choisi comme sagamo.—Lescarbot, II, p. 534.

sagamos Betsiamites et Souriquois, par l'intermédiaire de Ouandagareau, de l'île de Miscou. Simon Nechabouit, connu sous le nom de Boyer, capitaine de Tadoussac, et le sagamo de la baie des Chaleurs, l'avaient choisi pour cette importante mission, à cause de sa bonne renommée de douceur, de modération, et de l'estime dont il jouissait parmi les Montagnais et les Micmacs. (1) Quant aux Esquimaux, ils restèrent les ennemis des nations souriquoises ainsi que des Basques, à qui ils avaient voué une haine mortelle. (2)

Pour revenir aux coutumes de nos sauvages acadiens, ils donnaient à leurs enfants des noms particuliers, différents parfois de celui du chef de la famille. Souvent le fils aîné portait le nom de son père, avec l'addition d'un diminutif. Ainsi, l'aîné de Membertou s'appelait Membertoucoichis. Le second ayant pris le nom d'Actaudin, le puiné reçut le nom d'Actaudinech. De même Mentamerthouer eut un fils nommé Semcoud, dont le frère puiné s'appelait Semcoudech. Après la mort de son père et de son frère aîné, Semcoudech abandonna son nom et se fit appeler Paris, parce qu'il avait eu l'avantage de voir

(1) Relation 1646. p. 87, 88.

(2) Rel. 1662, p. 17 et seq.

la grande capitale de France. Ils changeaient ainsi de nom pour éviter le souvenir des défunts, car ils détestaient la mémoire des morts de leur famille, et jamais ils ne prononçaient leurs noms. Ainsi, Membertou ne fut plus connu après sa mort que sous le nom de Capitaine, et Schoudon sous celui de Père.

Les enfants étaient l'objet de la plus tendre affection de leurs parents ; mais les femmes étaient traitées comme des esclaves. Leurs maris les battaient sous le moindre prétexte. Les familles n'étaient jamais nombreuses, et le divorce leur était à peu près inconnu. Bien que la polygamie fût permise, on rencontrait chez eux des pères qui n'eurent jamais qu'une seule femme. Tel fut Membertou, même avant sa conversion. On cite des cas de longévité extraordinaire parmi ces indigènes, assez peu soucieux pourtant de leur santé. Ainsi, Membertou dépassait cent ans quand il mourut, en 1611. Son fils aîné, Louis, avait alors plus de soixante ans, comme Lescarbot en fait foi. Comme il a déjà été dit, cet illustre sagamo, " le plus redouté qu'il y ait eu depuis plusieurs siècles, " prétendait avoir connu Jacques Cartier, en 1534 ; il était déjà marié à cette époque. Cette affirmation a une bonne couleur de vérité, car il pouvait avoir alors une vingtaine d'années.

Les Souriquois croyaient en une divinité qu'ils nommaient *niscaminou* ou soleil. Ils l'invoquaient surtout dans leurs nécessités corporelles en disant : Notre soleil, donne-nous à manger ; *Niscaninou hignemouy ninem marcodam.* Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, mais ils ne possédaient que des notions vagues sur la vie future. Leur culte se réduisait à sa plus simple expression : ils n'avaient ni idoles, ni autels. Leurs prêtres étaient des sorciers ou devins, qui étaient en même temps médecins du corps. Si quelqu'un tombait malade, on envoyait quérir l'autmoin, qui soufflait sur la partie affectée, y faisait des incisions, puis en suçait le mauvais sang. [illegible] était appelé à guérir une blessure ou une plaie, une tranche de rognons de castor était appliquée sur le mal. L'autmoin rendait des oracles, prédisait l'avenir, et il s'acquittait souvent de cette fonction avec un succès assez étonnant. Membertou, ayant été consulté pour savoir si les Français, déjà en retard, car on était au 15 juillet, viendraient cette année-là, affirma qu'un navire ferait bientôt son apparition dans le Port-Royal, et l'événement lui donna raison. Membertou prétendait avoir des communications directes avec le diable en personne, et Lescarbot rapporte qu'il lui entendit souvent dire que "ce maître diable égratignait

Membertou dans ses luttes avec lui. (1) L'autmoin portait à son cou, comme insigne de sa profession, une bourse triangulaire toute brodée en perles et en poils de porc-épic, dans laquelle était soigneusement renfermé leur démon, appelé *Aoutem*.

Ces sauvages étaient doués d'un assez bon naturel, et ils se laissaient facilement impressionner par les missionnaires français. Avant de recevoir le baptême, plusieurs vivaient chrétiennement. Ainsi, Schoudon, sagamo de Ouigoudi, ne portait pas un morceau de pain à la bouche sans lever les yeux au ciel et sans faire le signe de la Croix. Il se mettait à genoux pendant les prières qui se disaient en commun au fort de Port-Royal ; il avait planté une croix dans sa bourgade, et même les sauvages en avaient placée dans leurs cabanes. Le sagamo portait aussi la croix sur sa poitrine, afin de prouver à tous qu'il n'était plus sauvage, c'est-à-dire, brute ou barbare comme les autres. N'est-ce pas là l'origine du

(1) Le diable exerçait certainement un grand empire sur ces pauvres nations assises à l'ombre de la mort. Après sa conversion, Membertou déclara au Père Biard, qu'étant autmoin, Satan lui apparaissait souvent et qu'il lui commandait de faire du mal. Ces accointances diaboliques n'étaient pas toujours réelles, car les devins étaient le plus souvent des fourbes, usant de supercherie pour servir leurs fins personnelles. Toutefois, on cite des cas où des devins consultés sur l'avenir, ont été tellement heureux dans leurs oracles, qu'il semble impossible que l'homme, laissé à ses seules ressources imaginatives, puisse ainsi deviner les secrets de Dieu.

culte de la Croix, que le Père Chrestien Le Clercq retrouva plus tard si en vogue au milieu des Souriquois de la rivière Miramichi ? Ces Souriquois reçurent le nom de Porte-Croix ou Crucientaux, parce qu'ils avaient des croix incrustées partout, sur leurs canots, sur les murs de leurs cabanes ; ils se tatouaient le corps de ces figures représentant un des plus grands mystères de notre religion. Il est tout naturel de penser que ces sauvages avaient appris des Etchemins de la rivière Saint-Jean, à vénérer le signe du salut, au lieu de faire remonter cette louable coutume aux Normands ou *Northmen* du dixième siècle, avec lesquels les sauvages de l'Acadie auraient eu des rapports. Membertou et Schoudon donnèrent, les premiers, l'exemple d'une conversion sincère.

Le Père Biard, qui a le plus écrit sur le compte des sauvages de l'Acadie, nous apprend qu'ils se laissaient facilement baptiser, mais qu'en consentant à embrasser le christianisme, ils avaient plus en vue de conquérir l'amitié des Français, que de se convertir sincèrement. Membertou fit exception, dit-il, car " il était chrétien de cœur, et ne désirait rien tant que de pouvoir être bien instruit pour instruire les autres." Lescarbot avait jeté les premières semences de vérité dans le cœur du grand chef. Les conférences qu'il donnait tous les dimanches, avant l'arri-

vée des missionnaires, et auxquelles les sauvages assistaient à côté des Français, furent le commencement de son instruction religieuse. Membertou comprenait un peu le français. Des rapports de longue date avec les Basques, dont le langage avait une certaine affinité avec le nôtre, avaient fini par le familiariser avec quelques expressions françaises d'abord, puis avec la langue. Les Souriquois, en général, du temps de Poutrincourt et de Lescarbot, entremêlaient leurs discours d'une foule de mots basques qui les rendaient presque incompréhensibles, excepté des Basques eux-mêmes. Le baron de Saint-Just, fils de Poutrincourt, parlait fort bien l'idiôme des Souriquois, et il se faisait un plaisir d'enseigner à Membertou les premières vérités de notre religion.

Toute la famille du vieux sagamo assistait aux leçons de catéchisme avec un recueillement et un esprit de foi édifiants. Peu à peu la lumière se fit dans les âmes de ces enfants des bois, et quand vint le jour où le prêtre devait verser sur leur front l'eau régénératrice, ils étaient parfaitement éclairés sur nos mystères.

La cérémonie du baptême avait été fixée au 24 juin, jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Les néophytes, au nombre de vingt et un, vinrent prendre leur place dans leur cabane de bois, qui servait de

chapelle. Chacun, suivant les expressions de Lescarbot, " fit reconnaissance de toute sa vie, confessa ses péchés et renonça au diable qu'il avait servi jusque-là." L'eau sainte ayant coulé sur leur tête, le missionnaire Jessé de Fléché entonna le *Te Deum* ; et le canon du fort fit résonner les échos de la forêt en signe de réjouissance.

Les nouveaux chrétiens reçurent chacun un nom de saint. Membertou fut appelé Henri, du nom du roi de France Henri IV, que l'on croyait encore vivant.

La femme de Membertou reçut le nom de Marie, en mémoire de la reine régente. Les autres baptisés étaient :

Membertoucoichis (Judas), fils aîné de Membertou, âgé de plus de soixante ans, nommé Louis par M. de Biencourt, en souvenir du dauphin.

Actaudinech, troisième fils de Membertou, surnommé Paul, du nom du pape Paul, alors glorieusement régnant.

La fille du vieux chef, nommée Marguerite.

Sept enfants de Membertoucoichis, dont six filles et ses trois femmes ; Arnest, cousin du grand chef ; Agoudegouen, autre cousin, sa femme, deux filles et une nièce.

Depuis ce moment jusqu'à sa mort, Membertou donna des preuves de sa piété et de sa foi profonde. Il portait une croix sur sa poitrine, il assistait régulièrement aux offices religieux. Son exemple fut bientôt suivi par une centaine de ses compatriotes. Si ce vertueux néophyte eut vécu plus longtemps, il eût certainement converti toute sa nation, car il prêchait de parole et d'exemple. Au témoignage de Lescarbot, il semblait disposé à vouloir implanter le règne du Christ, même par la force des armes, sur toutes les plages acadiennes.

Au commencement de septembre 1611, le vieux sagamo, alors résidant à la baie Sainte-Marie, tomba malade de la dyssenterie. Biencourt l'envoya chercher pour lui épargner les sorcelleries des jongleurs, qui avaient déjà failli l'envoyer dans l'éternité, au moyen de leurs absurdes magies, et aussi pour le faire soigner par Louis Hébert, apothicaire de l'habitation de Port-Royal. Le Père Enemond Massé le logea dans sa cabane et le fit coucher dans le lit du Père Biard alors occupé dans ses missions. Quand il arriva, quelques jours après, il ne voulut pas que le malade fût dérangé, et les deux Jésuites ne cessèrent pas un instant de lui prodiguer leurs soins. Au bout de cinq ou six jours, la femme et la fille de

Membertou vinrent offrir leurs services. Force fut aux missionnaires de déloger leur hôte, pour qui l'on dressa une cabane spéciale. Ils n'en continuèrent pas moins à lui donner toute l'assistance possible. Voyant que la vie allait bientôt quitter leur cher malade, ils le confessèrent une dernière fois et lui administrèrent l'extrême-onction. Ainsi muni des sacrements de l'Eglise, Membertou fit approcher tous les membres de sa famille et, dans une exhortation, aussi touchante que solennelle, il leur recommanda de rester fermes dans la foi catholique, afin de pouvoir mourir contents comme lui, et de se montrer pleins de déférence pour M. de Poutrincourt, " son frère." Après les avoir tous bénis au nom de la très sainte Trinité, il expira doucement, le 18 septembre.

Durant sa maladie, Membertou avait manifesté le désir d'être enterré dans le cimetière sauvage, à côté de ses parents et de ses ancêtres. Le Père Biard lui exposa que la religion catholique s'opposait à ce qu'un chrétien partageât la demeure des païens, et qu'en agissant de la sorte, il serait cause d'un grand scandale. M. de Biencourt, malheureusement, intervint dans ce petit démêlé en faveur du sauvage, qui résista aux bonnes raisons du Jésuite, d'autant plus

qu'il se sentait appuyé du commandant. Alors le Père Biard déclara qu'il ne présiderait pas aux obsèques et quitta la cabane du mourant. Craignant cependant que Membertou n'interprétât mal son départ, le Père revint, quelques instants après, reprendre son rôle de garde-malade. Touché de cette grande charité, Membertou lui dit qu'il désirait être enterré dans le cimetière catholique, afin de participer aux prières de l'Eglise.

La mort de cet illustre sagamo contrista fort les Jésuites, qui l'aimaient sincèrement. L'amitié du reste était bien réciproque. Membertou leur disait souvent : " Hâtez-vous d'apprendre ma langue, quand vous la saurez, vous m'instruirez mieux, et alors je deviendrai missionnaire comme vous, et ensemble nous convertirons tout le pays." Le Père Biard, dans sa *Relation*, dit que " les sauvages n'ont pas mémoire d'avoir eu jamais un plus grand sagamo, ni plus autorisé. Et, plût à Dieu, ajoute-t-il, que tous les Français fussent avisés et discrets comme il était." (1)

Ses funérailles furent très solennelles. Tous les Français de Port-Royal se firent un devoir d'être

---

(1) Relation de 1611, p. 33.

présents. Les sauvages entouraient le cercueil en pleurant. De la cabane mortuaire, le convoi se rendit à la chapelle, les missionnaires en tête, pendant que le canon du fort faisait entendre sa voix majestueuse. L'office divin terminé, le corps fut reconduit, avec la même pompe, jusqu'au cimetière, pour y reposer à l'ombre de la croix.

" Membertou, dit Charlevoix, n'avait rien de barbare que l'extérieur et la fierté. Lescarbot, qui l'a beaucoup pratiqué, en a fait un éloge qui paraîtra sans doute exagéré à ceux qui ne savent pas qu'il peut se rencontrer partout des hommes si heureusement nés que, ni le défaut de culture ni une éducation sauvage, ne les empêchent pas de s'élever, par leur propre génie, au-dessus de la plupart même de ceux qui ont eu plus de secours pour se former l'esprit et le cœur.... Il était brave et habile guerrier.... Il était de la plus grande taille et avait l'air noble ; on dit même qu'il avait de la barbe, ce qui est si rare parmi les peuples de l'Amérique, que, s'il ne fut pas né avant l'arrivée des Français dans son pays, on n'eût pas douté que le sang européen ne fût mêlé dans ses veines avec le sang américain. Enfin, il s'était donné sur toute sa nation une autorité que nul autre ne s'était donnée avant lui."

Ce témoignage, joint à ceux du Père Biard, de Lescarbot, et de Champlain, suffit pour établir que Membertou fut le plus grand d'entre tous les sagamos de la nation souriquoise.

Son amitié pour Champlain, Louis Hébert et les Jésuites, doit nous faire chérir la mémoire de celui que la tradition indienne n'a cessé de reconnaître sous le nom de " Grand Capitaine."

Le fondateur de Québec assure que, de son temps, Membertou avait la renommée d'être le plus méchant et traître qui fût entre ceux de sa nation ; cependant, sa conduite valait mieux que sa réputation, puisque Champlain lui-même déclare que, pendant le long séjour qu'il fit à Port-Royal, Membertou se comporta toujours comme un bon sauvage.

Lescarbot, de son côté, dit que le grand sagamo micmac avait été " sanguinaire en son jeune âge et durant sa vie." C'est fort possible, mais ses dernières années furent assez pacifiques, du moins dans ses rapports avec les Français, dont il sut s'attirer l'amitié, à tel point que les colons de Port-Royal ne le voyaient qu'avec le plus profond chagrin s'absenter pour ses courses de chasse.

Membertou avait la baie Sainte-Marie pour résidence. Son autorité s'étendait sur cette région assez

mal délimitée, comme l'était alors chacune des sagamies de la péninsule acadienne et des régions avoisinantes, de l'autre côté de la baie Française, sur la côte de la Norembègue et dans la Gaspésie.

Lorsque les Français vinrent se fixer à Port-Royal, en 1605, après avoir péniblement échoué dans leur tentative de coloniser l'île de Sainte-Croix, Membertou ne tarda pas à venir, du fond de la baie Sainte-Marie, saluer ces étrangers dont il avait connu l'arrivée dès l'année précédente, car il est probable que les sauvages avaient eu connaissance des courses aventureuses à travers bois du pilote Champdoré et de quelques autres, à la recherche de l'abbé Nicolas Aubry, qui s'était égaré dans la forêt avoisinant la baie. Membertou était un vieillard. Lescarbot dit à deux reprises qu'il dépassait alors sa centième année, bien qu'il ne parût pas avoir plus de cinquante ans, et qu'il n'eût pas un seul cheveu blanc. Cette dernière particularité n'est pas un trait caractéristique de jeunesse chez les Indiens, car il est assez rare que leurs cheveux perdent leur couleur avec les années.

Quoiqu'il en soit, Membertou était à la tête d'une nombreuse famille, et il avait sur toute la nation souriquoise une autorité considérable, qui n'avait fait que s'accroître avec le temps. " Il était un

homme d'esprit," dit Charlevoix. Joignons à cette qualité la ruse ordinaire aux sauvages et le calcul dans la conduite et les sentiments, sans déloyauté toutefois ni aucun manque de sincérité, et nous aurons connu le caractère de cet illustre sagamo. Fin, rusé, loyal, et généreux : tel était Membertou.

Durant les cinq années qu'il vécut à côté des Français, à Port-Royal, où il avait dressé une cabane tout près du fort, jamais son caractère ne se démentit. Toujours calme et réservé, il ne connut aucune de ces petites perfidies propres aux sauvages et qui laissent apercevoir chez eux un vice dans le caractère dû au manque d'éducation et à la défiance les uns des autres. Membertou se montra l'ami fidèle et dévoué des Français, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Toujours prêt à rendre service, il s'engagea, après qu'ils eurent décidé d'abandonner l'habitation de Port-Royal, à prendre soin des constructions et à relever le courage des deux seuls compagnons de Champlain et de Pont-Gravé qui, comme nous l'avons vu, consentirent à rester gardiens du fort, pour y tenir debout le drapeau de la vieille France.

Poutrincourt avait pris le vieux chef en grande amitié. Pas une fête dans l'enceinte de Port-Royal,

sans qu'il eût sa place à table au milieu des compagnons de l'*Ordre de bon temps*, dont Lescarbot était l'âme.

Ces repas étaient suivis de harangues et de danses à la façon des sauvages dans leurs tabagies. " Membertou, dit Lescarbot, après la danse, haranguait avec une telle véhémence, qu'il étonnait le monde ; il racontait les courtoisies et amitiés dont ils étaient l'objet de la part des colons, ce qu'ils en pouvaient espérer à l'avenir, combien la présence d'iceux leur était utile, voire même nécessaire, pour ce qu'ils dormaient sûrement et n'avaient crainte de leurs ennemis."

Quand des sauvages forains arrivaient à Port-Royal, leur première visite était pour Membertou, " là où ils s'asseoient, et se mettoient à petuner, et après avoir bien petuné, bailloient le petunoir au plus apparent, et de là consécutivement aux autres : puis au bout de demie heure commençoient à parler." Lorsque des chefs venaient lui rendre visite, il avait recours à la munificence française pour leur faire bonne chère. Le vin du cellier était mis à contribution, et les sagamos s'en donnaient à cœur joie. Membertou lui-même ne dédaignait pas le vin qu'on lui offrait chaque fois qu'il allait au fort. Cela me

réjouit, disait-il, et me procure un bon sommeil. Mais il n'apparaît pas qu'il se soit laissé entraîner à des excès, comme il arrive généralement aux sauvages, quand ils ont l'occasion de boire à leur gré. Sa dignité en eût souffert, et Membertou tenait fortement à ne pas la compromettre. S'absentait-il un peu plus qu'à l'ordinaire, il voulait qu'à son retour à l'habitation, on tirât du canon, en considération de sa qualité de sagamo, et comme tel, disait-il, il avait autant de titres à cet honneur que les capitaines français.

Moreau raconte un fait qui démontre la grande foi de Membertou. Un jour que ses provisions étaient épuisées et que lui manquaient même les ressources de la pêche, parce que le poisson, qui devait à cette époque monter de la mer dans la rivière, n'était pas encore arrivé, se souvenant de ce qu'on lui avait dit de la puissance de la prière, il se mit à genoux, et il demanda au Père tout-puissant, qui donne aux oiseaux leur nourriture, de lui envoyer quelque secours dans sa détresse. En même temps, avec une confiance pleine d'abandon, il chargea sa fille d'aller voir si le hareng qu'on attendait, commençait à paraître. Il ne s'était pas relevé, que déjà celle-ci venait en courant et en criant : " Le hareng, mon père, le

hareng ! " C'est ainsi que Dieu se plaît quelquefois à récompenser la foi de ses bons serviteurs.

Membertou, comme nous l'avons vu, était âgé de plus de cent ans, lors de l'arrivée des Français à Port-Royal. En dépit de cet âge, qui comporte la décrépitude et l'impotence, le sagamo souriquois avait conservé une grande force physique. Il jouissait de toute la plénitude de ses facultés ; son jugement était sain, sa mémoire complète. L'organe de la vision chez lui était si parfait, qu'il voyait venir une chaloupe d'aussi loin qu'il était possible, sans lunette d'approche. Au témoignage de Lescarbot, pas un Français n'avait aussi bonne vue que lui. C'est à cette puissance de vision que des Français, arrivant un jour dans une barque à Port-Royal, durent de n'être pas coulés à fond par les gardiens de l'habitation, Miquelet et La Taille, dont il a déjà été fait mention.

Quant au langage des peuples de la péninsule acadienne et de la côte de Norembègue, il différait essentiellement. (1) Les Souriquois et les Etchemins

(1) Les Souriquois avaient intercalé dans leur langage une foule de mots basques qui les rendaient presque inintelligibles, excepté aux Basques eux-mêmes, avec qui ils avaient de fréquents rapports commerciaux. Néanmoins ils avaient leur langue propre, familière à tous, et pure de tout alliage étranger. Ils ne comptaient pas, comme nous, les jours, les semaines, les mois et

ne comprenaient pas les Armouchiquois. Le chef de bourgade qui, du temps de Cartier, se disait *agohanna* à Stadaconé, était connu sous le nom de *sagamo* chez les Souriquois, les Etchemins et les Montagnais. Comment expliquer cette expression commune chez des peuples parlant des langues différentes, autrement que par la communauté d'origine ; car ces trois nations appartenaient à la grande famille algonquine. Les Montagnais étaient connus sous le nom d'Algonquins inférieurs. Nous avons déjà essayé de prouver ailleurs, que le langage parlé à Stadaconé et à Hochelaga lors de l'arrivée de Champlain en 1608, n'était plus identique à celui que Cartier y entendit en 1535. Ce n'étaient donc plus les mêmes tribus, car on ne peut pas supposer une transformation de langage chez un même peuple dans l'espace de soixante-douze années. Les sauvages de Stadaconé et d'Hochelaga avaient-ils été détruits ou chassés ailleurs ? La tradition, rendue presque lumineuse à l'aide des renseignements puisés par le Père Lafitau et Nicolas Perrot, célèbre coureur de bois, au

---

les années. Pour cent années, ils disaient cent soleils ; pour dix mois, ils disaient dix lunes. Pour désigner un nombre considérable, une grande multitude, ils prenaient leur chevelure à poignées ; ils signifiaient les saisons par leurs effets. Ainsi, pour donner à entendre que Poutrincourt viendrait au printemps, ils disaient : la feuille venue, alors le sagamo Poutrincourt viendra, certainement : *Nibir betour, Sagamo Poutrincourt betour eta, kedretch.*

cœur même des hordes barbares, établit que les Iroquois, autrefois maîtres des rives du Saint-Laurent, en furent expulsés par les Algonquins qui, en 1608, étaient encore tout-puissants depuis Tadoussac jusqu'à la rivière de leur nom, du côté nord du fleuve, avec de nombreux rejetons dans la Gaspésie, l'Acadie et la côte orientale de l'Amérique, du fond de la baie Française à l'embouchure de la rivière Pentagouet, tandis que les Iroquois étaient relégués au sud du lac Ontario.

CHAPITRE DIXIÈME

FONDATION DE QUÉBEC—1608

Champlain fait un rapport à de Monts de ses découvertes. — Champlain et Gravé partent pour le Canada. — Arrivée à Tadoussac. — Les Basques attaquent le vaisseau de Gravé. — Champlain règle le différend. — Arrivée à Québec. — Travaux de défrichement au pied du cap. — Construction d'un magasin et d'un logement. — Conspiration de Duval, Natel et autres contre Champlain. — Intervention heureuse de Guillaume Le Testu. — Duval condamné à mort et pendu. — Description de l'habitation de Québec. — Gravé s'en retourne en France. — Voisinage des sauvages.— L'hiver de 1609. — Dyssenterie et scorbut enlèvent plusieurs hommes.— Arrivée au printemps de Claude des Marets, gendre de Gravé. — Champlain se prépare à aller porter la guerre aux Iroquois.

Après son retour en France, dans l'automne de 1607, Champlain se hâta d'aller à la rencontre de M. de Monts, et lui fit le récit de ce qui l'avait le plus impressionné durant les trois années de son séjour en Amérique ; il lui remit en même temps la carte et le plan des côtes et des ports les plus remarquables qu'il avait si minutieusement visités. (1) Découragé

(1) Champlain nous dit en effet qu'il fit un relevé exact des côtes de l'Acadie, du pays des Etchemins et des Armouchiquois. Puis il ajoute : "Je fis graver cette carte en 1604." Il y a erreur quelque part, car il ne pouvait faire graver, cette année-là, que son voyage de l'année précédente dans le fleuve Saint-Laurent.

par le peu de succès de cette entreprise, et probablement aussi poussé par Champlain à porter ses vues sur la région du fleuve Saint-Laurent, de Monts résolut de ne point abandonner " une si généreuse et vertueuse entreprise, quelques peines et travaux qu'il y eut par le passé." Les sacrifices de tous genres qu'il avait faits jusqu'alors, auraient été perdus à tout jamais, s'il eut agi autrement. C'était pour lui une bonne occasion de reconstituer une fortune gravement compromise, et il sut en profiter. L'homme qui pouvait mieux que tout autre le comprendre et entrer dans ses plans de colonisation, était tout indiqué d'avance, dans la personne de Champlain. Poutrincourt avait donné la mesure de sa valeur dans ses travaux en Acadie. Certes, son mérite était considérable, mais il était trop rempli d'espoir de ce côté, d'autant plus que ses intérêts particuliers devaient l'attirer à Port-Royal plutôt qu'ailleurs, pour qu'il fût question de le choisir. Champlain fut donc nommé lieutenant de de Monts, pour commander une expédition à Québec. Pont-Gravé devait conduire les vaisseaux, faire la traite avec les sauvages et puis retourner en France la même année. M. de Monts avait obtenu, dans l'intervalle des préparatifs du départ, une commission, interdisant à toute autre personne, le trafic des fourrures " durant

le temps d'un an seulement, ès-terres, pays, ports, rivières et avenues de l'étendue de sa charge." Ces lettres-patentes furent signées à Paris, le 7 janvier 1608.

Le vaisseau (1) de Pont-Gravé partit de Honfleur le 5 avril, et celui qui portait Champlain ne mit à la voile que huit jours plus tard. (2) Le 30 mai, l'île de

---

(1) Ce vaisseau était le *Lévrier*, capitaine Nicolas Marion, comme l'indique la pièce ci-dessous tirée des archives de tabellionage de Honfleur : " Du samedy vingt-deuxiesme jour du moys de mars mil six cent huit à Honnefleu, avant midy devant Jehan Dugallé et Guillaume Fourrey tabellions en la vicomté de Roncheville pour le siége de Honnefleu.

Fut présent François Gravey, escuyer sieur du Pont, cappitaine pour le Roy en la marine, de présent demeurant audit Honnefleu lequel recognut que pour luy subvenir pour faire le voyage de Canada et de re our pour tous restes au port et havre dudit Honnefleu, dans le navire nommé le Liepvre du port de quatre vingts tonneaux ou environ dont est maître Nicollas Marion estant de présent audit port et havre de Honnefleu — présent — luy a esté baillé et fourni par François Andrieu, marchand bourgeois, demeurant audit Honnefleu présent, la somme de trois cents livres tournois à prouffict à vingt-cinq pour cent dont (il s'est obligé) de rendre lesdits trois cents livres et prouffict au retour hors les risques (de la mer et de la guerre) allants (et venants sur ledit sr Andrieu) a quoy obligeant tous ses biens et mesme son corps — présents Me Ollivier Caillard et André Gravois demeurant audit honnefleu refusants signer.

(Signé) GRAVÉ — DUGALLE — FOURREY.

Ce prêt fut rendu le 20 mars 1609, et le même jour François Andrieu prêta de nouveau la même somme à François Gravé.—*Documents*, page 114.

François Andrieu, dont il est ici question, est l'un des ancêtres de MM. Charles et Paul Bréard, de qui nous tenons le document plus haut cité, et qui est absolument inédit. Voir à l'Appendice la pièce B, où il est aussi question de Nicolas Marion, au sujet du voyage de 1608.

(2) Le vaisseau qui portait Champlain était probablement le *Don-de-Dieu*, commandé par Henry Couillard, qui avait déjà navigué avec Gravé et même avec Chauvin. Ce qui peut nous porter à le penser, c'est qu'on voit Corneille

Percé et les côtes gaspésiennes apparurent dans le lointain, mais on ne s'y arrêta point. Champlain arriva bientôt près de Tadoussac, et vint jeter l'ancre dans le mouillage du Moulin-Baude [1], puis il courut en chaloupe à Tadoussac pour s'assurer si Pont-Gravé y était rendu. Chemin faisant il rencontra le pilote de Pont-Gravé et un Basque qui venaient au devant de lui, pour lui apprendre que Pont-Gravé ayant voulu empêcher le capitaine Darache, commandant du navire basque, de faire la traite avec les sauvages, celui-ci avait déployé toute son artillerie contre le vaisseau français. Durant l'action, trois matelots et Pont-Gravé avaient été blessés. Darache avait fait main basse sur l'artillerie, afin d'être plus en sûreté pour continuer son trafic malgré les défenses du roi ; mais il s'engageait à en faire la restitution avant son départ. L'émissaire basque

---

de Bellois, marchand de Rouen, risquer 600 livres sur ce navire. Or, ce Corneille de Bellois avait été l'associé de M. de Monts, organisateur de l'expédition au Canada, et s'il s'intéressait à celle de 1608, c'est bien certainement le navire de Champlain qu'il aura choisi.—*Extrait d'une lettre* de M. Paul Bréard, notaire à Honfleur.

(1) Champlain désigne d'abord ce lieu sous le nom de rade du port de Tadoussac, puis dans sa carte de Tadoussac, il écrit Bode. La Relation de 1634 écrit le Moulin-Baude : " C'est un lieu proche de Tadoussac, dit le P. Le Jeune, que les Français ont ainsi nommé." Quelle est l'origine de ce nom ? Personne jusqu'à présent n'a osé risquer une explication.

Cette rade est séparée de celle de Tadoussac par la pointe aux Vaches que Champlain appelle la pointe de tous les Diables.

voulait s'assurer de Champlain qu'aucune mesure de représailles ne serait prise contre son maître. Champlain lui fit réponse qu'il se consulterait avec Pont-Gravé, avant d'agir. En effet, après avoir avisé pour le mieux, ils décidèrent d'un commun accord, " afin d'une juste cause n'en faire une mauvaise et ainsi se ruiner," de ne rien entreprendre contre les Basques, mais ils étaient bien déterminés à saisir la justice de cette affaire, aussitôt qu'ils auraient mis le pied sur le sol de la France. Darache les invita à se rendre à son bord, et il leur fit une bonne réception. Là, Champlain mit l'accord entre les deux capitaines ; Darache promit qu'il n'attaquerait plus Pont-Gravé et ne ferait rien au préjudice du roi ni du sieur de Monts.

Ce différend vidé, grâce à l'intervention opportune de Champlain, les charpentiers affrétèrent une petite barque de douze à quatorze tonneaux, pour transporter à Québec les objets nécessaires à l'habitation projetée. (1) Dans l'intervalle de ces préparatifs, qui

(1) Les vaisseaux ne remontaient pas le fleuve plus haut que Tadoussac. Là, on prenait des chaloupes ou des barques. " Dans un temps où l'on n'avait encore pu faire que des observations incomplètes, c'eût été une vraie imprudence que de risquer à monter plus haut un vaisseau de gros tonnage, puisque, de nos jours même, avec des études spéciales, avec le secours des cartes marines, si exactes de l'Amirauté, nos pilotes canadiens, qui certes n'ont pourtant pas dégénéré de leurs ancêtres, regardent encore la Traverse comme la partie la plus difficile de la navigation du fleuve.—Bayfield, I, partie II, ch. XI.

devaient durer plusieurs jours, Champlain remonta le cours du Saguenay et il y recueillit des sauvages qu'il rencontra, certaines informations sur le lac Saint-Jean et ses tributaires, qui n'étaient en somme que le résumé de ce qu'il avait appris d'eux à son voyage de 1603. Ce ne fut que le 30 juin que l'on se mit en route pour remonter le Saint-Laurent. Trois jours plus tard, Champlain et les trente hommes qui l'accompagnaient, débarquèrent sur le rivage, au pied du promontoire de Québec. Parmi ceux-ci notons Nicolas Marsolet, Etienne Brûlé, Bonnerme, chirurgien, Jean Duval, Antoine Natel et La Taille. (1) Ce sont les seuls dont l'histoire nous a conservé les noms. Ce fut le 3 juillet que la petite troupe mit pied à terre. Le premier soin de Champlain fut de chercher un endroit propice pour y construire un logement. "Je n'en pus trouver de plus commode, dit-il, ni mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers." (2) Champlain fit d'abord abattre un petit carré d'arbres, creuser une cave et des fossés. Pendant qu'un groupe d'ouvriers travaillait à préparer le bois pour la charpente du magasin destiné à abriter

---

(1) Est-ce le même qui consentit avec Miquelet à passer l'hiver à Port-Royal, en l'absence de tous les autres Français ?

(2) Voy. de Ch., Ed. 1613, liv. 2, ch. 3.

les vivres, d'autres étaient retournés en toute diligence à Tadoussac, afin d'en rapporter les outils et les munitions qu'on y avait laissés sous bonne garde.

Tels furent les débuts de la ville de Champlain. Débuts bien humbles sans doute, pour un poste que son fondateur destinait à devenir le grand entrepôt du commerce dans la Nouvelle-France. Jusqu'alors les marchands français avaient pratiqué leurs opérations dans les lieux où ils pouvaient plus facilement atteindre les sauvages ; Chauvin ne dépassa pas Tadoussac. Trois-Rivières, les îles de Sorel, à l'embouchure de la rivière des Iroquois, l'entrée de la rivière des Outaouais, étaient restées à peu près inconnues aux navigateurs français qui venaient au Canada. Mais ces divers postes, de facile accès aux aborigènes, n'offraient pas les mêmes garanties que Québec sous le rapport de la sûreté des habitants. Champlain avait parfaitement saisi l'importance de jeter les bases de sa ville dans un endroit naturellement fortifié, où, dans tous les cas, il serait facile de se mettre en état de défense contre les ennemis qui ne manqueraient pas de surgir tôt ou tard.

Les premiers adversaires que Champlain eut à combattre à son arrivée au Canada, ne furent point les aborigènes, comme on pourrait se l'imaginer, mais des Français, gens de son équipage, qui, sous

divers prétextes, aussi peu fondés les uns que les autres, tramèrent d'assassiner leur chef, qui était animé pourtant de bonnes dispositions à leur égard, et de remettre ensuite la place aux Basques. Un nommé Jean Duval, serrurier du roi, avait monté cette honteuse conspiration. Il réussit à débaucher quatre matelots, aussi mauvais garnements que lui, en leur donnant à entendre qu'ils partageraient la fortune qui devait être le prix de leur trahison. Pour mieux faire réussir leur infernal complot, ceux-ci avaient été chargés d'en suborner d'autres. Tous promirent, sous peine de mort, de ne point livrer le secret. La date de l'assassinat avait été fixée : ils devaient laisser écouler quatre jours encore, et durant la nuit qui les suivrait, une fausse alarme serait donnée, et alors, à la faveur des ténèbres et de la confusion générale, ou l'on étoufferait Champlain ou on le ferait périr d'un coup d'arquebuse. Les quatre jours étaient expirés, lorsqu'arriva de Tadoussac une des barques commandée par le capitaine le Testu [1], qui jouissait de la considération et de l'estime générale, à cause de sa grande discrétion. Le déchargement était terminé, et la barque était prête à faire voile pour s'en retourner, lorsque Natel, un des complices de Duval,

(1) Voir Note 5, en appendice.

et serrurier comme lu , eut la bonne inspiration de dévoiler au capitaine le Testu l'affaire montée contre la vie de Champlain, le suppliant en grâce de garder le silence sur son nom. Testu informa aussitôt Champlain de ce qu'il venait d'apprendre, et lui demanda le pardon pour celui qui avait eu le courage de tout divulguer. Natel comparut devant son maître et lui avoua la vérité.

Il n'y avait pas de temps à perdre, car la nuit qui devait être témoin du meurtre, approchait. Champlain comprit qu'il n'avait rien à gagner en essayant de parlementer avec ces mauvais sujets, et sous un prétexte quelconque, afin de s'assurer plus facilement de leurs personnes, il invita les quatre conspirateurs à prendre part, durant la soirée, à une collation qui leur serait servie sur la barque de Testu. La nuit venue, les quatre galants, — c'est ainsi que Champlain les désigne —, n'eurent rien de plus pressé que de se rendre au lieu du festin. Mais quelle ne fut pas leur surprise, quand au lieu du vin qu'ils espéraient boire, ils se virent cernés et garottés comme des malfaiteurs. Ils firent aussitôt l'aveu que Champlain exigea d'eux. Le lendemain, il recueillit leurs dépositions en présence du pilote et des marins, et les mit par écrit. Cette enquête préliminaire terminée, Champlain fit mettre des menottes

aux quatre séditieux, ainsi qu'au chirurgien Bonnerme et à La Taille, qui avaient été faussement accusés de complicité. Mais ils furent tous deux remis en liberté.

Champlain conduisit lui-même ses quatre prisonniers à Tadoussac, afin de délibérer avec Pont-Gravé sur la ligne de conduite à suivre. Celui-ci consentit à les garder dans son vaisseau, et de les ramener plus tard à Québec, afin de les confronter avec Natel et les autres témoins, et puis d'en faire bonne justice. Champlain s'en revint ensuite à son habitation où tout était à la merci de ses gens, qui ne s'étaient pas contentés de faire bombance, mais laissaient gaspiller les provisions, sans se soucier où ils en prendraient d'autres lorsqu'elles seraient épuisées. Pont-Gravé ne tarda pas à apparaître avec les quatre galants, au grand mécontentement des ouvriers. Croyant que Champlain leur avait pardonné, ils s'imaginaient que les coupables chercheraient à tirer vengeance pour avoir témoigné contre eux. Mais ils se trompaient, car les misérables allaient être mis à la question, confrontés les uns avec les autres, et puis condamnés à une juste punition de leur préméditation de meurtre. Les déclarations furent les mêmes, et il n'y eut qu'une voix pour dénoncer Jean Duval comme l'auteur du complot, qui avait pris naissance

aussitôt après le départ de leur pays natal. Duval n'eut pas un mot à dire pour sa défense ; il avoua qu'il avait mérité la mort, mais il supplia ses juges d'avoir pitié de lui et des autres qui avaient suivi ses funestes conseils. On avait constitué une espèce de jury, dont formaient partie Pont-Gravé, Champlain, Testu, Bonnerme, le maître de la barque, le contre-maître et quelques marins. Après qu'ils eurent entendus les dépositions des témoins et confronté les accusés, tous ensemble décidèrent unanimement que Jean Duval serait " pendu et étranglé au dit Québec, et sa tête mise au bout d'une pique pour être plantée au lieu le plus éminent du fort, et les trois autres condamnés d'être pendus, et cependant les ramener en France entre les mains du sieur de Monts, pour leur être fait plus ample justice, selon qu'il aviserait, avec toutes les informations et la sentence. " Lescarbot, rapportant cette triste affaire, dit que leur mécontement contre Champlain avait eu pour prétexte le trop grand travail auquel il les assujétissait et la petite quantité de nourriture qu'ils recevaient de lui. Le naïf historien de Port-Royal ne savait donc pas que les conspirateurs eux-mêmes avaient fait l'aveu du motif de leur révolte. Après avoir tué Champlain, ils devaient s'emparer des provisions et des marchandises, et puis se sauver en Espagne sur

un des vaisseaux basques qui étaient alors dans la rade de Tadoussac. Qu'il y eût connivence entre Duval et Darache ou quelque autre contrebandier que nous avons vus faire la traite au mépris des privilèges de M. de Monts, il n'est pas téméraire de le penser, car ces Basques étaient gens sans vergogne, capables de tout faire pour s'assurer la suprématie du Saint-Laurent. Quoiqu'il en soit, les trois complices de Duval, ramenés en France, obtinrent leur pardon, après avoir reconnu leur faute. C'est le deuxième cas de pendaison que mentionne l'histoire du Canada. Le premier qui eut à subir le sort fatal, est un des compagnons de Roberval, Michel Gaillon, qui fut exécuté au Cap-Rouge, durant l'hiver de 1542-43.

Cet acte de justice sommaire ne saurait être blâmé. Il importait en effet qu'il y eût un exemple, afin d'ôter aux autres toute velléité de trahison dans le futur. Champlain était du reste revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, constituant une sorte de despotisme tempéré, dont le fondateur de Québec, homme d'une grande douceur de caractère, n'abusa jamais : "En paix, repos et tranquillité, disaient les instructions, commander et gouverner, tant par mer que par terre ; ordonner, décider et faire exécuter tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire, pour maintenir, garder et conserver les dits lieux sous notre puissance

et autorité, par les formes, voies et moyens présents par nos ordonnances. Et pour y avoir égard avec nous, commettre, établir et constituer tous officiers, tant ès affaires de la guerre que de justice et police, pour la première fois, et de là en avant nous les nommer et présenter, pour en être par nous disposé, et donner les lettres, titres et provisions tels qu'ils seront nécessaires. Et, selon les occurrences des affaires, vous-même, avec l'avis de gens prudents et capables, prescrire sous notre bon plaisir des lois, statuts et ordonnances, autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment ès choses et matières auxquelles n'est pourvu par icelles."

A dater de ce jour-là, tout le monde remplit son devoir, et Champlain ne fut plus jamais molesté, et il continua les travaux au milieu de la plus profonde tranquillité. L'habitation se composait de trois corps de logis à deux étages, chacun pouvant mesurer trois toises de long sur deux et demie de large. Le magasin [1] seul avait six toises sur trois, avec une

---

(1) Suivant toutes les apparences, ce premier magasin de Québec était situé à angle droit avec les longs pans de l'église de la basse-ville, à peu près à l'endroit où est la chapelle latérale, et, comme ce terrain continua d'appartenir au gouvernement jusqu'à ce qu'on y bâtit l'église, il y a tout lieu de croire que la limite de cette enceinte, du côté du sud-ouest, était l'alignement du mur auquel est adossé le maître-autel, avec l'encoignure des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort. (Ed. canadienne, vol. II, page 155, note 1.)

cave de six pieds. Champlain logeait dans le même édifice que les ouvriers, mais à l'étage inférieur. L'autre corps de logis servait aux ouvriers et au dépôt des armes et munitions. Dans une allonge, située en arrière des chambres de Champlain, quelques artisans couchaient à côté de la forge. Tout autour de l'habitation, une galerie de dix pieds de large servait de promenoir. Un fossé de quinze pieds de large et creux de six pieds, devait protéger la vie des colons contre les agressions des sauvages. Champlain fit dresser en dehors du fossé plusieurs pointes d'éperon où il disposa des pièces de canon. Il ne restait plus entre l'habitation et le fleuve qu'une lisière de terrain de quatre toises, et en arrière, du côté du cap, un espace de terres arables de 100 à 120 pas de long sur la moitié autant de large. Champlain dit que ces jardins étaient très bons. Il y fit semer du blé et du seigle d'automne, et planter des vignes sauvages.

Dans les premières semaines qui suivirent son installation à Québec, Champlain fit une étude des lieux avoisinants. " Plus proche du dit Québec, raconte-t-il, y a une petite rivière qui vient dedans les terres d'un lac distant de notre habitation de six à sept lieues. Je tiens que dans cette rivière qui est au nord et un quart du nord-ouest de notre habitation, ce fut le lieu où Jacques Cartier hiverna, d'au-

tant qu'il y a encore à une lieue dans la rivière des vestiges comme d'une cheminée, dont on a trouvé le fondement, et apparence d'y avoir eu des fossés autour de leur logement, qui était petit. Nous trouvâmes aussi de grandes pièces de bois équarries, vermoulues, et quelques 3 ou 4 balles de canon. Toutes ces choses montrent évidemment que ç'a été une habitation, laquelle a été fondée par des chrétiens ; et ce qui me fait dire et croire que c'est Jacques Cartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucun aie hiverné ni bâti en ces lieux que le dit Jacques Cartier au temps de ses découvertures..... et appert fort clairement par son discours, que ce fut proche de Québec et qu'aucun n'avait encore recherché cette particularité, sinon ce que j'ai fait en mes voyages ; car dès la première fois qu'on me dit qu'il avait habité en ce lieu, cela m'étonna fort, ne voyant apparence de rivière pour mettre vaisseaux, comme il décrit. Ce fut ce qui m'en fit faire exacte recherche pour en lever le soupçon et doute à beaucoup." (1)

La petite rivière " venant d'un lac dedans les terres et distant de six à sept lieues de l'habitation, " est évidemment la rivière Saint-Charles, appelée Sainte-Croix par Jacques Cartier. L'affirmation de

(1) *Voyages de Champlain*, Ed. 1613, liv. 2, ch. 4.

Champlain au sujet du lieu où le découvreur hiverna, est péremptoire. Il a vu les vestiges d'une cheminée, des restes de fossés, des pièces de bois équarries et des boulets de canon, toutes choses qui prouvent jusqu'à l'évidence que des chrétiens avaient séjourné dans cet endroit, où plus tard les Jésuites fixèrent leur demeure, suivant l'expression même de Champlain. Or, il est avéré que ces religieux avaient construit, en 1626, leur résidence de Notre-Dame des Anges, sur les bords de la rivière Saint-Charles, à quelque deux cents pas du rivage, tout près de l'endroit où le ruisseau Lairet vient prendre son embouchure.

Pont-Gravé était parti le 18 septembre pour la France, laissant Champlain avec vingt-sept personnes, et d'amples provisions pour un hivernage. Ce renfort était un précieux appoint, car il eût été difficile aux Français de se procurer les choses nécessaires à leur alimentation, vu que les sauvages eux-mêmes, qui s'étaient cabanés à proximité de l'habitation, se trouvèrent sans ressources et reçurent durant la saison des neiges plus de secours, sous ce rapport, qu'ils n'en purent donner. Imprévoyants, comme ils ont toujours été de tout temps, ils entraient en hiver sans se préoccuper du lendemain, se fiant, pour vivre, sur les produits de leur pêche et de leur

chasse à l'orignal ou au caribou. Ce voisinage était désagréable, et il pouvait offrir certains dangers. A tout instant, le fort était encombré de Peaux Rouges, que la faim ou la peur d'ennemis toujours invisibles, y attirait. Mû d'une charité digne d'éloges, Champlain leur donnait de la nourriture, et aux femmes l'hospitalité à l'intérieur de l'habitation, laissant les hommes libres de se tenir dans les jardins, leur conseillant aussi de faire le guet par escouade, à tour de rôle, d'après le système adopté par les Français depuis leur séjour au pays. Les sauvages n'avaient d'autre but, en feignant ainsi la peur, de soutirer leur subsistance. Champlain comprit parfaitement leurs ruses, car il les traite de menteurs.

On ne saurait se faire une idée de la misère que ces sauvages endduraient durant l'hiver. L'automne, ils se nourrissaient d'anguilles fraîches, et ils en faisaient sécher une petite provision qui leur durait jusqu'au mois de février. La chasse au castor se faisait au commencement de l'hiver, et en février, alors que les vivres étaient consommés, s'ils avaient la chance de tuer des élans et autres bêtes des bois, ils se rendaient au printemps sans trop souffrir. Mais les chasses étaient souvent improductives ; ces pauvres diables dévoraient, dans leur disette, tout ce qui leur tombait sous la main : coquillages, cadavres

d'animaux en putréfaction. Champlain rapporte qu'il avait jeté, à quelque distance du magasin, un chien et une truie pour servir d'appâts aux renards. Après avoir été exposés à tous les temps, ces cadavres exhalaient une odeur tellement infecte, que les Français se tenaient à distance pour s'en préserver l'odorat. Les sauvages affamés les traînèrent un jour dans leurs cabanes, et en firent un festin. Le même sort était arrivé à une chienne morte, que l'on avait attachée au haut d'un arbre pour attirer les oiseaux de proie.

Cependant, ces malheureux indigènes auraient vécu à l'aise, s'ils se fussent un tant soit peu adonnés à l'agriculture, comme faisaient les Algonquins, les Hurons et les Iroquois. Mais les Montagnais, les Canadiens (1) et les Souriquois préféraient vivre de chasse et de pêche, risquant de jeûner à des intervalles assez rapprochés. " Je tiens, dit Champlain, que qui leur montrerait à vivre, et leur enseignerait le labourage des terres, et autres choses, ils apprendraient fort bien." (2) Le fondateur dut comprendre par la suite, combien il est difficile d'attacher au sol les sauvages de certaines tribus nomades, qui ont toujours vécu, de génération en génération, du produit

(1) On appelait alors Canadiens les Montagnais du bas du fleuve.

(2) Voy. de Ch., Ed. 1613, liv. 1, ch. 4.

de leur chasse et de leur pêche. Vouloir les faire sortir de ce milieu, qui leur est aussi indispensable que l'air, c'est les condamner à une existence plus misérable encore. La vie des bois a, pour eux, plus de charme, que la vie des champs pour certaines personnes transportées par état dans les carrefours des villes. Celles-ci gémissent de leur sort, mais le subissent assez courageusement, tandis que le sauvage, transplanté de la forêt au sein de la civilisation, dépérit vite, et meurt avant de se soumettre à des coutumes raffinées.

La vie des Français dans l'habitation de Québec n'offrait aucun attrait particulier. Durant le premier hiver, ils eurent à lutter contre deux maladies extrêmement graves, le scorbut et la dyssenterie. Les sauvages, dont la nourriture d'automne consistait principalement d'anguilles mal cuites, payèrent largement le tribut à cette dernière. Le serrurier Natel y succomba vers la fin de novembre. Cinq autres en moururent durant l'hiver. Mais ce fut le scorbut qui fit le plus de ravages. Dix-huit en furent atteints, et dix fatalement. Quelque temps après, le chirurgien Bonnerme vint grossir la liste des mortalités, en la portant à dix-sept. De sorte qu'au printemps, il ne restait plus que huit hommes avec Champlain, et encore étaient-ils tous indisposés.

C'était la troisième épidémie dont celui-ci fut témoin, aussi commença-t-il à en comprendre les véritables causes, sans en connaître le remède. " Je tiens pour assuré, dit Champlain, qu'ayant de bon pain et viandes fraîches, qu'on n'y serait point sujet." (1)

Le premier hivernage à Québec ne fut donc qu'une longue suite d'épreuves pour la colonie naissante. Aussi, les beaux jours du printemps furent salués avec bonheur par les survivants. Le cinq juin arriva des Marets (2), gendre de Pont-Gravé, avec la bonne nouvelle que son beau-père était à Tadoussac depuis le vingt-huit mai. Champlain commit la garde de l'habitation à des Marets, et courut à Tadoussac. Une lettre de M. de Monts lui enjoignait de repasser en France, pour lui rendre compte de ses découvertes. Il lui fallut donc se préparer à partir pour le pays des

---

(1) Voy. de Ch., éd. 1613, liv. 1, ch. 6.—Voir chap. VI, à ce sujet.

Champlain fit une perquisition de l'*amedda*, mais sans aucun succès. " Et toutefois, ajoute Lescarbot, sa demeure est à Québec, voisine du lieu où hiverna Cartier. Sur quoi je ne puis penser autre chose sinon que les peuples d'alors ont été exterminés par les Iroquois, ou autres leurs ennemis. " Lescarbot se trompait, car il est assez probable que les sauvages de Stadaconé, de Stadin, de Tailla, d'Ajoaste, de Sternatam, d'Ochelai et d'Hagouchenda, disséminés le long du Saint-Laurent, depuis le saut Montmorency jusqu'à la pointe de Sainte-Croix, étaient Iroquois, et que ce sont eux qui furent chassés par leurs ennemis invétérés les Algonquins et les Montagnais, auxquels s'allièrent probablement les Hurons. Quand Champlain arriva à Québec en 1608, il ne paraît pas qu'il y eut de bourgades indiennes sédentaires, comme du temps de Cartier.

(2) Voir Note 6, en appendice.

Iroquois, avec le parti de Montagnais qui avaient promis de l'accompagner. Le but de cette longue expédition est facile à saisir. Les sauvages voulaient porter la guerre au cœur même du pays de leurs ennemis ; quant à Champlain, pour qui ces luttes n'avaient aucun attrait, il se proposait surtout d'en tirer profit pour ses découvertes. Mais, comme nous le verrons bientôt, il ne pouvait pas reculer devant les exigences de ses alliés. Il prit avec lui les vingt hommes que Pont-Gravé mit à sa disposition, et monta à Québec, laissant celui-ci à Tadoussac. Gravé devait, en attendant le retour de Champlain, surveiller l'habitation de Québec, l'approvisionner en prévision de l'hiver suivant, et faire un voyage dans la Gaspésie.

CHAPITRE ONZIÈME

ALLIANCE FRANCO-INDIENNE — 1603-1608.

Champlain part avec les sauvages alliés pour le pays des Iroquois. — L'alliance franco-indienne. — Historique des guerres entre les Iroquois et les autres nations sauvages. — Promesses de Champlain aux sauvages à son voyage de 1603. — Pacte conclu dans un festin. — Justification de Champlain. — Opinion de Ferland, de Garneau et de Faillon.

Champlain partit de Québec, le dix-huit juin, avec ses hommes bien armés et prêts à le suivre partout où il les conduirait. Remontant le Saint-Laurent, ils aperçurent sur le rivage, près de l'île Saint-Eloi, deux ou trois cents sauvages qui s'y étaient cabanés. C'étaient des Hurons et des Algonquins qui descendaient à Québec, pour rejoindre leurs alliés Montagnais. Leurs chefs s'appelaient Iroquet et Ochateguin. Champlain courut à eux, et leur exposa le but de son voyage ; ce qui parut leur être agréable. Le lendemain, les deux chefs vinrent à bord de la chaloupe française, et pétunèrent longtemps au milieu d'un profond silence. Tout-à-coup, l'un d'eux se leva, et prononça une longue harangue devant ses

compagnons, qui pouvaient l'entendre du rivage où ils se trouvaient, leurs arcs à la main. Laissons la parole à Champlain, qui reproduit la substance de ce discours, destiné, dans l'esprit de l'orateur, à convaincre les Français qu'ils étaient tenus en honneur de les aider dans leurs guerres contre les Iroquois.

" Il y avait près de dix lunes que le fils d'Iroquet m'avait vu, et que je lui avais fait bonne réception, et déclaré que le Pont (Gravé) et moi désirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils avaient, dès longtemps, la guerre pour beaucoup de cruautés qu'ils avaient exercées contre leur nation, sous prétexte d'amitié ; et qu'ayant toujours depuis désiré la vengeance, ils avaient sollicité tous les sauvages que je voyais sur le bord de la rivière, de venir à nous, pour faire alliance avec nous, et qu'ils n'avaient jamais vu de chrétiens, ce qui les avaient aussi mus de nous venir voir : et que d'eux et de leurs compagnons j'en ferais tout ainsi que je voudrais ; et qu'ils n'avaient point d'enfants avec eux, mais gens qui savaient faire la guerre, et pleins de courage, sachant le pays et les rivières qui sont au pays des Iroquois ; et que maintenant ils me priaient de retourner en nos habitations, pour voir nos maisons, et que trois jours après nous retournerions à la guerre tous ensemble ; et que pour signe de grande amitié et

réjouissance je fisse tirer des mousquets et arquebuses, et qu'ils seraient fort satisfaits." (1)

Champlain leur fit réponse, qu'il s'en retournerait à Québec, si cela leur faisait plaisir. Ils pouvaient juger par là qu'il n'avait jamais eu d'autre intention que d'aller faire la guerre avec eux, puisqu'il portait des armes, et non des marchandises de traite. Du reste, sa parole était engagée, et il la tiendrait. (2)

Ainsi se cimenta l'alliance contractée en 1603, entre les Français, d'une part, et les Hurons, les Algonquins et les Montagnais, d'autre part, alliance qui ne devait jamais être rompue. Certains historiens ont reproché à Champlain son intervention dans les querelles entre les aborigènes du Canada. N'aurait-il pas été plus sage, disent-ils, de garder la plus stricte neutralité à l'égard de tous, plutôt que d'épouser la cause des uns, et s'attirer ainsi, à coup sûr, l'inimitié et les représailles des autres, d'autant plus redoutables que ces derniers, les Iroquois, passaient pour être les plus braves dans les combats.

Afin de mieux expliquer l'attitude de Champlain, il importe de se rendre bien compte de la position spéciale que les Français occupaient envers les

---

(1) Voy. de Ch., éd. 1613, liv. 1, ch. 7.

(2) *Ibidem.*

sauvages, depuis environ six ans. Des rapports de la plus franche amitié n'avaient pas cessé d'exister entre les agents de traite et les sauvages du Saguenay et des Trois-Rivières. Or, ces sauvages, les Hurons en plus, étaient en guerre depuis de longues années avec les Iroquois. Nicolas Perrot, dans son Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages dans l'Amérique septentrionale, donne l'origine des guerres désastreuses et prolongées que firent les Iroquois contre les Algonquins avec les Hurons comme alliés. Les premiers avaient résidé autrefois à Montréal et aux Trois-Rivières. Leurs voisins, les Algonquins, étaient échelonnés le long de la rivière des Outaouais, sur les bords du lac Nipissing et de la rivière des Français. " Une année, il arriva qu'un parti d'Algonquins, peu adroits ou peu exercés à la chasse, y réussit mal. Des Iroquois qui les suivaient, demandèrent la permission d'essayer s'ils seraient plus heureux. Cette complaisance, qu'on avait eue quelquefois, leur fut refusée. Une dureté si déplacée les aigrit. Ils partirent à la dérobée, pendant la nuit, et revinrent avec une chasse très abondante. La confusion des Algonquins fut extrême. Pour en effacer jusqu'au souvenir, ils attendirent que les chasseurs iroquois fussent endormis, et leur cassèrent à tous la tête. Cet assassinat fit du bruit. La nation

offensée demanda justice. Elle lui fut refusée avec hauteur. On ne lui laissa pas même l'espérance de la plus légère satisfaction. Les Iroquois, outrés de ce mépris, jurèrent de périr ou de se venger ; mais, n'étant pas assez forts pour tenir tête à leur superbe offenseur, ils allèrent au loin s'essayer et s'aguerrir contre des nations moins redoutables. Quand ils eurent appris à venir en renards, à attaquer en lions, à fuir en oiseaux, c'est leur langage, alors ils ne craignirent plus de se mesurer avec l'Algonquin. Ils firent la guerre à ce peuple avec une férocité proportionnée à leur ressentiment."

Les Iroquois avaient d'abord été refoulés au sud, sur les rives du lac Erié, où n'ayant pu résister aux Choüanons, ils furent forcés de se réfugier le long du lac Ontario, à peu de distance du lac Champlain. Là, ils étaient disposés en cinq cantons, formant une grande confédération. C'étaient : 1° les Tsonnontouans, que les Anglais appelaient Senecas ; 2° les Goyogouins ou Cayugas ; 3° les Onontagués ou Onondagas ; 4° les Oneyouts ou Oneidas ; 5° les Agniers ou Mohawks des Anglais. Les Tsonnontouans étaient les plus nombreux, mais les Agniers l'emportaient sur tous les autres par la férocité et la bravoure. Les cinq bourgades étaient cantonnées de telle sorte, qu'ils pouvaient résister aux attaques, de quelque

côté qu'elles vinssent. Ayant eu à soutenir depuis longtemps la guerre contre leurs ennemis coalisés,qui comprenaient toute la population sauvage depuis le Saguenay jusqu'au lac Huron, il n'y a pas lieu de s'étonner que les Iroquois, de beaucoup inférieurs en nombre, usassent de quelque précaution pour se maintenir solides chez eux. Du reste, le pays qu'ils habitaient était très agréable, fertile, et bien arrosé par des rivières et des lacs.

Lors de son premier voyage à Tadoussac avec Pont-Gravé, en 1603, Champlain apprit des sauvages, réunis à la pointe Saint-Mathieu, qu'ils venaient de se battre au nombre de mille contre les Iroquois, près de l'embouchure de la rivière qui portait alors leur nom, et qu'ils en avaient tué un cent par surprise. Anadabijou, le sagamo des Montagnais, fit à cette occasion un grand discours aux siens, leur disant, entre autres choses, qu'ils devaient être fiers d'avoir le roi de France pour ami, et de pouvoir compter sur son concours dans leurs guerres futures. C'est à dater de cette fête mémorable, que l'on commence à saisir l'intention véritable des sauvages représentés à cette entrevue avec les Français, qui semblait avoir été ménagée d'avance, tant on y mit d'apparat. Ecraser des ennemis qui les tenaient constamment sur le qui-vive, tel était le rêve com-

mun à tous. Mais se sentant impuissants à les réduire par leurs propres forces, ils avaient cru qu'avec l'appui des Français, et leurs machines foudroyantes, ils en obtiendraient facilement raison. Champlain se trouva forcé en quelque sorte de leur promettre son appui, d'autant plus que les trois détachements qui l'entouraient, s'étaient jusque-là montrés amis des navigateurs et des pêcheurs de sa nation. Ceux-ci n'avaient pas eu de relations commerciales avec les Iroquois, qui, du reste, ne faisaient pas de la traite une condition de leur existence. Conséquemment, les Français avaient plus d'intérêt à se tenir sur un pied d'amitié et à vivre en bons termes avec les Montagnais et les Etchemins, qu'ils étaient certains de rencontrer en mettant le pied sur le sol du Canada. Quand Champlain parut, l'amitié entre les Français et les sauvages de Tadoussac, leurs alliés les Algonquins et les Hurons, régnait toujours, et qui sait si des promesses de secours mutuels n'avaient pas déjà été faites par Chauvin et Pont-Gravé ? En tous cas, le fondateur de Québec ne pouvait faire mieux que de conserver l'harmonie avec les premiers aborigènes qui s'offrirent à lui. Comme il prévoyait bien être obligé de vivre au milieu d'eux, le meilleur parti à prendre, dans le moment, était de leur donner l'espoir qu'il appuierait leur cause, qui était aussi celle de tous

les sauvages restés jusque-là fidèles à ses compatriotes, lorsqu'il n'avait rien à attendre des Iroquois.

Il nous a paru hors de propos de rapporter tous les témoignages qui pourraient détruire les préjugés que des historiens ont entassés autour de cette question, non pas dans le but de ternir la gloire de Champlain, car c'eût été une tâche trop antipatriotique, mais afin de rehausser le nom d'autres personnages d'ailleurs très méritants. Une conduite tout opposée à celle de notre héros, aurait eu, d'après eux, des conséquences beaucoup moins désastreuses. Les faits et gestes de Champlain serviront de réponse à ces écrivains, plus soucieux d'assujétir l'histoire à des questions de clocher, que de l'envisager à pleine face. Dans les jugements sur les hommes publics, il n'est pas juste de tenir à sa disposition deux poids et deux mesures, comme faire de Champlain un vulgaire soldat ou un simple marchand de fourrures, et, par opposition, de Paul de Chomedey, un héros doué de qualités presque surhumaines. Disons donc, guidé par les faits historiques, que Champlain se trouvait en face d'une alliance conclue solennellement près de six années auparavant, lorsque les Algonquins, les Hurons et les Montagnais vinrent la lui rappeler, au commencement de l'été de 1609, par la bouche du même Anadabijou. " Il y aura bientôt

dix lunes, dit le sagamo montagnais, que toi et du Pont avez promis au fils d'Iroquet de nous assister contre nos ennemis." " C'était le moment, écrit M. Laverdière, ou de se concilier ces nombreuses et puissantes tribus, ou de se les aliéner peut-être pour toujours." Ce à quoi répond Champlain : " Je n'ai point d'autre intention que d'accomplir ce qui vous a été promis."

C'est ainsi que fut scellé ce pacte solennel, honnêtement et sans arrière-pensée de la part de Champlain. " Mais, s'écrie Faillon, si Champlain, au lieu de se déclarer pour les Algonquins contre les Iroquois, eut embrassé la neutralité à l'égard des uns et des autres, et se fut montré l'ami de tous, comme le pratiquaient alors certaines nations sauvages, il eût fait bien plus d'honneur au nom français ; il eût trouvé un libre accès chez tous pour ses découvertes, et frayé les voies aux missionnaires dans tous ces pays, en y faisant admirer et aimer la douceur et la charité de l'Evangile, qui y étaient encore inconnues. Tandis que, par les cruautés exercées dans ces guerres, il rendit odieux aux Iroquois et la France et la religion catholique tout ensemble." (1)

---

(1) Histoire de la colonie française, vol. 1, p. 142.

Nous avons déjà établi que Champlain ne pouvait pas en honneur rompre l'engagement qu'il avait contracté en 1603, vis-à-vis des sauvages Montagnais, Etchemins et Algonquins rassemblés sur une des pointes de la rade tadoussacienne. Qu'eût-il gagné par une conduite contraire ? A se faire très certainement des ennemis de ces nations puissantes qu'il devait avoir pour voisins, et qui eussent été plus en état, à cause de leur proximité, de ruiner les premiers établissements français, que les hordes iroquoises reléguées à une bonne distance du Saint-Laurent. Jamais il n'eût pu résister aux hostilités incessantes de ces indigènes, moins cruels, à la vérité, que leurs ennemis des cinq cantons, mais barbares tout de même. Leur union, sous un même chef, contre les Français, eût causé tôt ou tard la perte de la colonie. D'ailleurs, Champlain pouvait-il espérer se faire des Iroquois autant d'amis, s'il gardait la plus stricte neutralité dans leurs guerres avec les autres sauvages du Canada ? Nous ne le croyons pas, car ces nations étaient à cette époque la terreur de l'Amérique. Ecoutons Garneau à leur sujet : " Quand, dans la suite, les Agniers prennent les armes contre les tribus de la Nouvelle-Angleterre, le terrible cri d'alarme courait de colline en colline : les Iroquois ! les Iroquois ! et, saisis d'épouvante, hommes, femmes

et enfants prenaient la fuite, comme un troupeau timide poursuivi par des loups. Les Iroquois, par politique, mettaient un soin extrême à entretenir cette terreur, et cherchaient toutes les occasions de persuader qu'ils étaient invincibles." (1) Dès le premier hiver à Québec, Champlain eut des exemples souvent répétés de la frayeur des sauvages, qui vivaient proches de l'habitation, quand il était question des Iroquois. Trente ans après, nous constatons que les Hurons réfugiés autour de Québec, étaient dans des transes continuelles, croyant à tout instant que leurs anciens ennemis allaient fondre sur eux.

Les guerres entre les sauvages alliés des Français et les cinq cantons, furent marquées par des trèves. Champlain réussit, en 1624, à les pacifier, et il conclut même avec eux un traité de paix, mais sans autre résultat qu'un désarmement temporaire. La guerre, pour ces hordes assoiffées de sang et de carnage, semblait une condition de leur existence, et bien habile eût été Champlain, s'il eut réussi à se les concilier. Nous croyons, au contraire, qu'il n'y serait jamais parvenu, même avec toutes les ressources de son génie et de sa diplomatie.

" Mais, ajoute M. Ferland, il semble aujourd'hui que la dignité et les intérêts de la France y auraient

(1) Histoire du Canada, I, p. 61.

beaucoup gagné, si le fondateur de Québec eut agi comme le firent les Hollandais, et fut resté neutre au milieu des dissensions des tribus aborigènes." (1) Faillon abonde dans le même sens. Les Hollandais restèrent neutres, il est vrai, mais ils usèrent d'un procédé assez singulier vis-à-vis de nos ancêtres, qui pourtant valaient bien les Iroquois. Pendant qu'ils bâtissaient des forts à Orange et à Corlaer, ils fournissaient à leurs amis, les Agniers, des armes et des munitions, dont ceux-ci se servaient ensuite pour détruire les établissements du Saint-Laurent. Dans le même temps, Champlain évitait soigneusement de mettre entre les mains de ses alliés les fusils qu'ils lui demandaient. Mais n'appuyons pas davantage sur cet exemple que Ferland a sans doute évoqué pour de bons motifs, car il ajoute aussitôt : " Il serait cependant injuste de taxer Champlain de précipitation ou d'imprudence ; car nous sommes trop éloignés de son temps, et trop peu au fait des circonstances dans lesquelles il se trouvait, pour juger sûrement de l'opportunité de sa démarche. Plusieurs considérations importantes ont dû l'engager dans cette expédition. Il voulait se concilier ses voisins immédiats, qui auraient été des ennemis très redoutables.

---

(1) Histoire du Canada, I, p. 149.

Ne connaissant ni la puissance ni l'énergie de la nation iroquoise, il espérait l'assujétir, et la forcer à vivre en paix avec les autres peuples du pays. Il ne pouvait prévoir qu'avant peu ses projets de pacification par la guerre seraient rompus, et que, si la supériorité des armes européennes donnait alors l'avantage aux Français, qui seuls en étaient pourvus, d'autres Européens, à une époque assez rapprochée, en fourniraient aux cinq nations, et qu'alors la lutte deviendrait inégale." (1)

Garneau ne pense guère différemment de l'abbé Ferland : " Ignorant la force et le caractère de cette confédération (iroquoise), et plus intéressé, d'ailleurs, à se maintenir en bonne intelligence avec les indigènes qui étaient près de lui, Champlain, dit-il, accepta peut-être trop précipitamment l'offre d'une union dont l'effet fut de doter la colonie d'une guerre qui dura près d'un siècle. Il pensait qu'en ayant pour alliées les tribus du pays, il pourrait subjuguer facilement, non seulement cette confédération, mais encore toutes les peuplades qui voudraient entraver ses projets par la suite. Il ne savait pas que d'autres Européens, rivaux de la France, étaient déjà établis

(1) Histoire du Canada, I, p. 149.

à côté des Iroquois, et tout prêts à les soutenir dans leurs prétentions." (1)

Comme question de fait, Champlain, tout bien doué qu'il fut sous le rapport de la perspicacité, ne pouvait pas prévoir, dès 1603, que les Hollandais et les Anglais, les Suédois et les Danois viendraient s'implanter successivement sur le territoire américain, et que les Français seraient obligés d'entrer en lutte avec les Anglais. En 1608, la colonisation, dans les contrées qu'arrosent l'Hudson et la Delaware, n'existait pas encore. Champlain lui-même était-il bien sûr de réussir à fonder une colonie durable dans la Nouvelle-France ? Manquant des ressources les plus indispensables, il n'eut pas même la consolation de pouvoir compter, au début de sa fondation, sur une poignée de colons. Son unique appui reposait sur quelques ouvriers ou artisans sans famille, à la solde d'un armateur aux trois-quarts ruiné. Cependant, il se trouvait dans l'obligation ou de servir les intérêts de cet homme ou d'abandonner ses projets de colonisation. Seul à travailler dans ce sens, quelle pouvait être sa force contre tant d'éléments hostiles, prêts à surgir pour détruire une œuvre qu'ils redoutaient.

Les Anglais et les Hollandais arrivaient puissants et nombreux. Le fait est que dès le moment où ils

(1) Garneau, I, p. 60.

mirent le pied sur le territoire américain, ils en imposèrent aussitôt aux sauvages, même aux Iroquois. Ne visant, ni par eux-mêmes, ni par leurs missionnaires, à faire des prosélytes religieux au sein des tribus infidèles, ils ne traitaient avec elles qu'au point de vue des intérêts purement humains. Donc, aucune source de difficultés sous ce chef. Civiliser ces barbares en les christianisant, n'entrait pas dans le programme de leurs fondateurs, au moins comme un des principaux articles. A quoi bon ? Ne valait-il pas mieux flatter leurs mauvaises passions, exciter leur soif de vengeance contre des sauvages reconnus comme des ennemis invétérés, dût-il en résulter la destruction de ces Français dont ils voyaient étendre l'empire sur le Saint-Laurent avec jalousie et mécontentement. La suite de ce récit nous fera voir par quels procédés les Kertk, au service de l'Angleterre, et Argall, tentèrent de faire disparaître le nom français du sol de l'Acadie et de la Nouvelle-France. Mais n'anticipons pas sur ces événements douloureux, et poursuivons avec Champlain sa campagne vers le pays des Iroquois.

CHAPITRE DOUZIÈME

BATAILLE DU LAC CHAMPLAIN — 1609

Départ de Champlain, des Marets, la Route et de neuf Français pour la guerre contre les Iroquois. — Les sauvages alliés les rejoignent. — Le parti remonte la rivière des Iroquois. — Arrivée au lac Champlain — Bataille sur ses bords. — Iroquois mis en déroute. — Festins des vainqueurs. — Leurs cruautés à l'égard des prisonniers. — Champlain redescend à Québec avec les Montagnais. — Pierre de Chauvin. — Champlain passe en France. — Obtient une audience du roi. — Sa visite à M. de Monts. — Préparatifs d'un nouvel embarquement

Suivant le vœu formulé par les sauvages alliés, Champlain donna l'ordre de retourner à Québec, afin de leur être agréable et de se consulter avec Pont-Gravé, auquel il avait envoyé un exprès jusqu'à Tadoussac, lui mandant de le rejoindre au plus tôt. Deux barques chargées d'hommes, se montrèrent bientôt aux yeux des sauvages, qui furent éblouis de leurs costumes et de leurs armements. La date du départ pour les Iroquois étant arrivée, Champlain, Pont-Gravé et tous les sauvages, armés d'arcs et de flèches, s'embarquèrent, le 28 juin, dans des canots et des chaloupes pour remonter le fleuve. Pont-Gravé rebroussa

chemin à Sainte-Croix, et Champlain ne retint avec lui que des Marets [1], le pilote la Route et neuf autres. C'était bien peu, mais ces hommes étaient armés d'arquebuses, et ils valaient, pour cette raison, trois ou quatre fois leur nombre de sauvages.

Le départ de Sainte-Croix eut lieu le trois juillet. Champlain signale, le long de la côte, plusieurs rivières, qui jusque-là avaient échappé à son œil observateur. Ce sont les rivières qu'il apppelle Sainte-Suzanne [2], du Pont [3] et de Gênes. [4] Le parti s'arrêta pendant deux jours à l'entrée de la rivière des Iroquois. Un différend, qui surgit entre les sauvages alliés au sujet de la guerre qu'ils venaient d'entreprendre, fut cause qu'un groupe abandonna le gros de l'armée. Ce contretemps n'altéra en rien la résolution de Champlain, bien que l'occasion eût pu être favorable, s'il eut voulu en profiter, pour prendre aussi une autre direction. Mais ses projets de découvertes auraient été entravés, et, raison plus forte encore, il aurait pu se discréditer aux yeux des sauvages. Or, il était de première importance que ceux-ci eussent une bonne opinion de lui, surtout en

(1) Voir Note 6, en appendice,

(2) La rivière-du-Loup.

(3) La rivière Nicolet.

(4) La rivière Yamaska.

temps de guerre, car son départ eût été une marque de lâcheté. Champlain agit donc avec sagesse en leur restant fidèle jusqu'à la fin.

Les guerriers indiens continuèrent leur route vers le pays des Iroquois, par la rivière Richelieu, qui y menait. A quinze lieues de son embouchure, l'on se trouva en présence d'un saut ou rapide. (1) C'était le premier obstacle sur la voie. " Aucuns chrétiens, dit Champlain, n'étaient encore parvenus jusqu'à ce lieu, que nous, qui eûmes assez de peine à remonter la rivière à la rame." (2) Dans l'impossibilité de remonter le courant, il fallut faire portage. Les hommes de Champlain, que ces difficultés de navigation décourageaient, refusèrent de le suivre plus loin. Alors, Champlain, s'armant d'un courage nouveau, en fit consentir deux à l'accompagner, puis il s'embarqua, lui, troisième des Français, sur les canots indiens, franchit le rapide, arriva à une île (3), longue de trois lieues, remplie des plus beaux pins qu'il eut jamais vus. Rendu de l'autre côté du rapide de Chambly, Champlain avait fait le recensement de sa petite armée ; elle ne se composait plus que de soixante hommes. Nonobstant ce petit nombre, l'on

(1) Les rapides de Chambly.

(2) Voyages de Champlain, éd. 1613, ch. 8.

(3) L'île Sainte-Thérèse.

résolut de ne pas reculer dans le sentier de la guerre, et l'on vint cabaner six lieues plus en amont, après avoir élevé une barricade, comme mesure de protection contre toute agression nocturne. Ici, Champlain fut témoin des superstitions des Indiens, qui consultaient leurs devins pour apprendre d'eux ce qui devait leur arriver dans la guerre. Ces devins, reconnus sous le nom de pilotois ou autmoins, étaient des fourbes de la pire espèce, "de cent paroles n'en disant pas deux véritables."

Le lendemain, Champlain poursuivit sa route en canot, et arriva à un grand lac [1] où il y avait nombre de belles îles basses, couvertes de prairies et de bois, que fréquentaient les cerfs, les daims, les chevreuils et les ours. Les bords du lac, bien que plaisants, ne portaient aucune trace d'habitation, car les Iroquois préféraient vivre au fond des bois plutôt qu'auprès des lacs et des rivières, où ils eussent été trop exposés à la vue de leurs ennemis. En pénétrant dans un lac le jour suivant, Champlain aperçut quatre grandes îles [2], autrefois habitées, et le lac, auquel il donna son nom, pouvait mesurer, dit-il, 80 lieues de long. Mais c'est une erreur, car le lac Champlain n'a pas plus

(1) Le lac Champlain.

(2) Les îles de Contrecœur (l'île Longue et la Grande île), l'île la Motte et celle de Valcour.

de trente lieues. Du côté de l'est, se dressaient de hautes murailles, dont les sommets étaient encore couverts de neige ; les Algonquins lui dirent que c'était par là que demeuraient les Iroquois ; que, pour les atteindre, il fallait passer par un saut, et de là, entrer dans un autre lac [1], qui avait trois ou quatre lieues de long ; qu'étant parvenus au haut de celui-ci, il fallait faire quatre lieues de chemin par terre et passer une rivière (Hudson) qui allait tomber à la côte de la Norembègue, et qu'ils ne mettaient que deux jours pour s'y rendre avec leurs canots.

L'en approchait ainsi à petites journées du pays des Iroquois, et, pour ne pas s'exposer à tomber dans quelque embuscade, la prudence leur commandait de ne pas voyager de nuit. Le jour était consacré au repos, et aussitôt que les ténèbres approchaient, l'on s'avançait en silence, amortissant autant que possible le bruit des rames. Un jour qu'il s'était livré au sommeil au plus épais d'un bois, Champlain vit en songe les Iroquois qui se noyaient dans le lac, près d'une montagne ; les ayant voulu secourir, les sauvages alliés l'en détournèrent, en disant qu'il fallait les laisser périr comme ils méritaient. Lorsqu'il fut réveillé, les sauvages vinrent lui demander, suivant

(1) Le lac Saint-Sacrement ou lac George.

leur habitude, s'il avait fait quelque rêve ; il leur raconta celui qu'il avait eu, et ils ne doutèrent plus que le sort des armes ne tournât en leur faveur.

Un soir, les canots venaient d'être lancés à l'eau, et les rameurs voguaient tranquillement et sans bruit sur la surface limpide du lac Champlain, lorsqu'on aperçut, au clair de la lune, l'armée des Iroquois, qui filait le long d'un cap [1], dans des canots, courant sus à leurs ennemis, dont la présence en ces lieux leur avait été sans doute annoncée par des éclaireurs. Aussitôt, des cris terribles éclatèrent au milieu de cette flottille, auxquels répondirent comme un écho les compagnons de Champlain. Mais, l'heure étant trop avancée, on dut attendre au jour pour en venir à un engagement. Les Iroquois se barricadèrent de leur mieux, et les sauvages alliés prirent terre à environ une portée de flèche de leurs ennemis. La nuit se passa en danses et chansons, mêlées d'injures et de provocations insolentes, que l'on s'échangeait d'un camp à l'autre.

Dès le point du jour, les Iroquois, au nombre de deux cents, commandés par trois chefs qu'il était aisé de reconnaître par leurs panaches emplumés, s'avancèrent au petit pas, avec gravité et assurance.

---

(1) Ce cap paraît correspondre à la pointe Saint-Frédéric, *Crown point.*

Les alliés s'avancèrent dans le même ordre jusqu'à une distance raisonnable, et ouvrant tout-à-coup leurs rangs, ils appelèrent Champlain à grands cris. Celui-ci parut aussitôt, l'arquebuse au bras, et marcha seul, jusqu'à ce qu'il fut à trente pas de l'ennemi. Cette démarche audacieuse, de la part d'un homme aussi étrangement vêtu, étonna tellement les Iroquois, qu'ils tinrent leurs armes en suspens, comme si la présence de ce guerrier à l'allure superbe avait paralysé leurs bras. Cependant, le premier moment de surprise passé, ils s'ébranlèrent de nouveau pour décocher leurs flèches, visant surtout Champlain. Celui-ci ne perdit pas de temps, coucha en joue un des chefs, avec son arquebuse chargée de quatre balles, et de ce coup, deux furent frappés à mort et un troisième reçut une blessure mortelle. Pendant que des deux armées l'on s'envoyait des grêles de flèches qui, pour la plupart, allaient se briser sur les cuirasses des Indiens, Champlain rechargeait son arquebuse, et un des Français, embusqué sur la lisière du bois, lâcha à son tour un coup de mousquet qui acheva de faire perdre contenance aux Iroquois. Voyant leurs chefs abattus, sans pouvoir se rendre compte de quelle manière, ils lâchèrent pied et s'enfoncèrent dans le bois, courant de toute la force de leurs jambes. Les alliés en tuèrent plusieurs et firent

une douzaine de prisonniers. Il n'y eut que 15 ou 16 blessés de leur côté, qui se remirent promptement.

La victoire était restée aux amis de Champlain. Elle ne leur avait pas coûté beaucoup d'efforts. Champlain et ses deux Français avaient plus fait pour dérouter l'ennemi qu'eux, avec leurs flèches impuissantes. Aussi se déclarèrent-ils satisfaits. (1) Les Iroquois avaient tout abandonné derrière eux, armes et provisions. Ce fut l'occasion, pour les vainqueurs, de festiner aux dépens des fuyards. Pendant trois heures, les échos des bois redirent les chansons et les clameurs bruyantes des alliés de Champlain. Puis sonna l'heure du retour.

Cette journée-là, l'on ne fit que huit lieues. Quand vint le soir, l'on commença à torturer les prisonniers en présence de Champlain. Le premier appelé eut à subir une longue harangue, lui rappelant les cruautés de sa nation, et l'exhortant à supporter la mort terrible qui lui était réservée. Alors, cet infor-

---

(1) Lescarbot loue la noble conduite de Champlain à cette occasion. "En quoi est louable Champlain de s'être pu résoudre à tels hazards presque seul, et tant éloigné de secours parmi une troupe de gens barbares, aux mains desquels il confiait sa vie. Mais il faut faire ainsi qui veut acquérir bruit, amitié et faveur entre ces peuples-là, et n'y a autre moyen de pénétrer dans ces terres que par armes, et promesses à ceux desquels vous voulez vous servir de venger leurs querelles. Ce qu'il faut montrer par effet, et non de paroles. Car ils savent fort bien reconnaître leurs hommes. Et comme ils ne veulent point tromper, aussi ne veulent-ils point être trompés."—Lescarbot, liv, 5, ch. 3.

tuné entonna un chant " fort triste à ouïr." Pendant ce temps, les Indiens allumèrent un grand feu, puis ils en tirèrent chacun un tison, et firent brûler peu à peu leur prisonnier, pour que ses souffrances fussent plus atroces ; parfois, ils lui jetaient de l'eau sur le dos, ils lui arrachaient les ongles, et lui mettaient du feu à l'extrémité des doigts ; ils lui enlevèrent une partie de la peau du crâne et firent dégoutter de la graisse brûlante sur la partie mise à nu ; ils lui percèrent les bras au-dessus des poignets, et, tirant ses nerfs avec des baguettes, il les arrachèrent avec force ; quand ils ne les pouvaient avoir, ils les coupaient. Au milieu de ces tortures abominables, le prisonnier iroquois faisait encore entendre son chant courageux, et, sauf des cris aigus que de temps à autre il ne pouvait réprimer, on eût dit que sa constance avait vaincu la douleur.

Champlain était resté jusque-là paisible spectateur de cette scène digne des lieux infernaux. Afin de ne pas être en reste de politesse à son égard, les sauvages le prièrent de prendre un tison ardent, pour l'appliquer sur les chairs de l'Iroquois à demi rôti. Champlain leur fit comprendre que cette coutume de martyriser les prisonniers était inconnue dans son pays, et qu'il avait tellement horreur de ce spectacle, que, s'ils y consentaient, il l'achèverait d'un coup d'ar-

quebuse. Ces barbares ne voulurent pas, parce que, disaient-ils, il ne sentirait point son mal. Alors, Champlain abandonna le théâtre de cette orgie de tortures, et se retira à l'écart, faisant mine d'être fâché. Ils le rappelèrent et l'autorisèrent à agir comme bon lui semblerait. Champlain termina d'un seul coup les souffrances de la pauvre victime.

Mais les féroces Indiens ne se contentèrent pas d'avoir tyrannisé leur prisonnier, ils s'acharnèrent ensuite à son cadavre, qu'ils ouvrirent, jetant ensuite ses entrailles dans le lac ; ils lui coupèrent la tête, les bras et les jambes, ne réservant que la peau du crâne comme trophée de leur victoire. Ils poussèrent la méchanceté jusqu'à essayer de faire manger de force le cœur du mort aux autres prisonniers. Après en avoir mis dans leur bouche, ceux-ci refusèrent de l'avaler. " Voilà, dit Champlain, comme ces peuples se gouvernent à l'endroit de ceux qu'ils prennent en guerre ; et mieux vaudrait pour eux mourir en combattant, ou se faire tuer à la chasse, comme il y en a beaucoup qui font, plutôt que de tomber entre les mains de leurs ennemis." (1)

Après cette exécution, Français et sauvages redescendirent le cours de la rivière des Iroquois, et puis

(1) Voy. de Ch., éd. 1613, liv. 1, ch. 10.

la séparation se fit, non sans des protestations d'amitié de part et d'autre. Champlain promit de les visiter plus tard, et de les assister comme des frères. Les Montagnais s'en revinrent avec lui jusqu'à Québec, où il leur fit donner du pain, des pois et des patenôtres qu'ils avaient demandées pour en parer la tête de leurs prisonniers. Champlain les reconduisit jusqu'à Tadoussac. Les femmes les ayant aperçus, se jetèrent à la nage au-devant des canots, puis, s'emparant des crânes que leurs maris portaient au bout des bâtons, elles les suspendirent à leur cou, comme une chaîne de métal précieux. Quelques jours après, les Montagnais prièrent Champlain d'accepter, pour montrer au roi, une de ces têtes et une paire d'armes enlevées sur l'ennemi. Pont-Gravé n'était pas encore de retour de Gaspé. Champlain ne l'attendit pas, et retourna à son habitation ; quelques Algonquins, qui s'y trouvaient fortuitement, lui exprimèrent leur chagrin de n'avoir pu prendre part à la dernière guerre, et lui firent cadeau de plusieurs peaux de castor, en témoignage de leur amitié et de leur reconnaissance. Quelques jours plus tard, Champlain retourna à Tadoussac y rencontrer Pont-Gravé, car il y avait plusieurs questions à régler avant de partir pour la France. Il fut résolu de mettre le commandement

de l'habitation au capitaine Pierre de Chauvin [1], de Dieppe, " honnête homme, " dit Champlain. On lui laissait quinze ouvriers à diriger, avec instruction d'attendre, jusqu'à l'année suivante, les ordres de M. de Monts, avant d'abandonner son poste. Partis de Tadoussac, le cinq septembre, Champlain et Pont-Gravé débarquèrent à Honfleur, le 13 octobre.

Champlain avait séjourné dans la Nouvelle-France depuis le commencement de juillet de l'année précédente. Durant ces quatorze mois, il n'avait pas perdu son temps : il avait choisi le site de son habitation, future métropole de la colonie française ; il y avait élevé un fort et un magasin ; il avait aussi exploré une partie importante du pays. Aussi avait-il traversé la mer avec la satisfaction d'avoir amplement rempli la promesse qu'il avait faite à M. de Monts de ne pas s'épargner pour découvrir des terres nouvelles, d'étudier les mœurs et coutumes des indigènes, et de s'en faire des amis, afin de faciliter le trafic des fourrures. Champlain avait visité une partie du Saguenay ; les environs de Québec lui étaient devenus familiers, ayant examiné en détail les rivières et les ruisseaux tributaires du Saint-Laurent et de la rivière Sainte-Croix ; il avait revu le Saint-Laurent

(1) Voir Note 7, en Appendice.

jusqu'à la rivière des Iroquois, dont il avait suivi le cours jusqu'au lac Champlain, d'où elle origine. Les Montagnais, les Algonquins et les Hurons n'étaient plus des étrangers ; il avait renouvelé connaissance avec Anadabijou, et fait un pacte d'amitié avec Iroquet et Ochateguin, trois des plus illustres chefs de ces tribus. Il avait appris de quelle manière ils faisaient la guerre, et comment ils se comportaient à l'égard de leurs prisonniers. Tout ce que nous avons rapporté, au cours des trois chapitres précédents, au sujet du fondateur de Québec, établit suffisamment qu'il fit preuve d'une activité peu ordinaire dans ses entreprises, de quelque nature qu'elles fussent.

De retour en France, Champlain ne resta pas inactif. A Honfleur, il ne fit qu'un bref séjour. Ayant appris que M. de Monts était à Fontainebleau, où résidait aussi le roi Henri IV, il n'eut rien de plus pressé que de prendre la poste, seul moyen de locomotion qui s'offrait à lui, pour aller rendre compte de son voyage. Ce fut au roi d'abord qu'il raconta ses découvertes, sa bataille avec les Iroquois, et ses espérances dans l'avenir du Canada comme champ de colonisation. Henri prit beaucoup de plaisir à écouter ces récits, qui avaient au moins le mérite de la nouveauté, et lui exprima sa plus vive satisfaction. Avant de se retirer, Champlain lui offrit une ceinture

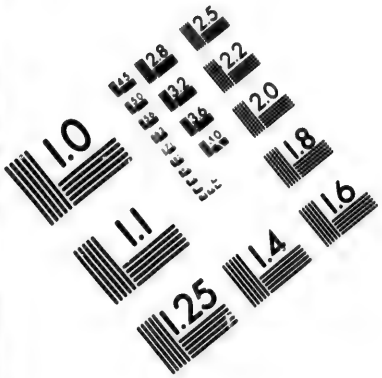

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

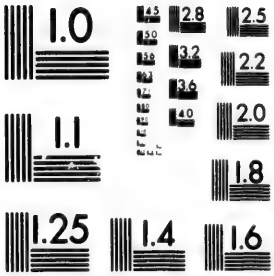

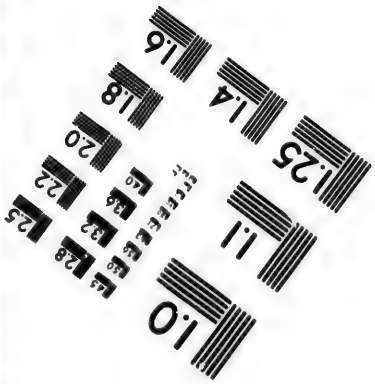

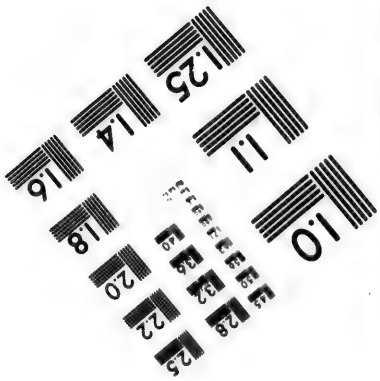

2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

de porc-épic, tissée avec tout l'art que les sauvages savent mettre dans la confection des travaux de ce genre, deux petits oiseaux incarnats, et une tête de poisson [1] qu'il avait pris dans le lac Champlain.

La deuxième visite fut pour M. de Monts. Celle-là n'était pas la moins importante, car le sort de l'habitation de Québec reposait en grande partie sur son bon vouloir. Après avoir écouté attentivement l'exposé fidèle que lui fit Champlain de sa conduite, pendant son séjour au Canada, de Monts ne voulut rien décider par lui-même sur ce qu'il y aurait à faire dans le futur. Il résolut de consulter Collier et Le Gendre, ses associés, tous deux marchands à Rouen, et d'aviser ensuite. Après mûre délibération, ils statuèrent que l'habitation serait parachevée, et que l'on pousserait, aussi loin que possible, les découvertes dans le Saint-Laurent, à l'aide des Hurons qui exigeaient en retour l'appui des Français dans leurs guerres. Pont-Gravé serait chargé de faire la traite

---

(1) Les sauvages l'appelaient *Chaousaron*. Sagard en a laissé une description complète : " Au lieu nommé par les Hurons Onthrandéon, et par nous le cap de la Victoire.... je vis en la cabane d'un Montagnais un certain poisson, que quelques-uns appellent *Chaousaron*, gros comme un grand brochet.... Il avait un bec d'environ un pied et demi de long, fait à peu près comme celui d'une bécasse, sinon qu'il a l'extrémité mousse et non si pointue, gros à proportion du corps. Il a double rang de dents fort aiguës et dangereuses.... et la forme du corps tirant au brochet, mais armé de très fortes et dures écailles, de couleur gris argenté, et difficiles à percer."

à Tadoussac, et d'autres négoces dont la société pourrait tirer quelques revenus pour subvenir à ses dépenses. En attendant le nouvel embarquement, le Gendre verrait à l'achat des vivres et des marchandises, à l'affrètement des vaisseaux, et au recrutement des équipages.

Ces négociations terminées, de Monts et Champlain reprirent le chemin de Paris, pour régler le point capital de l'affaire. La commission qui octroyait à de Monts le privilège de la traite pour un an, était expirée, et il s'attendait à en obtenir le renouvellement. Mais ses démarches, toutes justes et raisonnables qu'elles étaient, échouèrent devant les protestations des marchands de la Bretagne et de la Normandie. Ceux-ci prétendaient toujours que pareil monopole était ruineux pour leur commerce, et le roi finissait par se laisser convaincre qu'ils ne demandaient que justice. De guerre lasse, de Monts eut recours à ses anciens associés, qui avaient déjà fait des sacrifices assez notables pour fonder Québec. Deux vaisseaux furent armés à leurs frais ; Pont-Gravé reçut le commandement de l'un d'eux, pour la traite, et l'autre devait servir à transporter au Canada les objets nécessaires à l'habitation, ainsi qu'aux découvertes.

Bien que Champlain surveillât de près les moindres incidents relatifs à Québec, il n'avait encore rien pu savoir des intentions de M. de Monts à son égard. Il avait bien ouï dire que l'on voulait se dispenser de ses services, mais il ne s'arrêtait pas à cette pensée contrariante. Ne valait-il pas mieux s'ouvrir franchement au chef de la compagnie, afin d'en avoir une décision ? C'est ce qu'il fit. M. de Monts lui donna pleine liberté de faire comme il entendait. Rassuré par cette parole, Champlain prit aussitôt le parti de retourner au Canada, et il laissa Paris pour Honfleur, dans les derniers jours de février 1610. Pont-Gravé et le Gendre y étaient déjà rendus, occupés à charger les vaisseaux de provisions. Champlain voulut se rendre compte par lui-même de la qualité et de la quantité des vivres, et il trouva qu'il y en avait assez pour le temps qu'il se proposait de rester à Québec.

CHAPITRE TREIZIÈME

VOYAGE DE 1610

Champlain part de Honfleur. — Sa maladie en mer. — Retourne au Havre — Part de nouveau pour Québec. — Courte traversée. — Rencontre de du Parc. — Colons de Québec en bonne condition. — Réjouissances à l'arrivée de Champlain. — Tabagie des sauvages. — Traite et guerre. — Rendez-vous des Montagnais aux Trois-Rivières. — Rencontre des Iroquois à l'embouchure de la rivière du Richelieu. — Bataille. — Champlain blessé. — Iroquois vaincus. — Réunion des sauvages au cap de la Victoire. — Echange d'un Français contre un jeune indien nommé Savignon. —Champlain décide de repasser en France. — Du Parc commande en son absence. — Traite de 1610 infructueuse. — Champlain songe au mariage. —Contrat de mariage avec Hélène Boullé.

Champlain fit voile de Honfleur, le 7 mars 1610, amenant avec lui onze artisans qui, ajoutés aux quinze *hivernants*, allaient porter à vingt-six le nombre des hommes de l'habitation. La tempête contraignit le vaisseau à relâcher à Portland, sur la côte méridionale de l'Angleterre, puis à l'île de Wight où on cherchait un meilleur havre de refuge ; mais la brume s'étant élevée, l'on dut mouiller avant de s'y rendre. Ce fut pendant ces allées et venues, occasionnant un retard forcé, que Champlain fut frappé d'une maladie assez sérieuse, qui l'obligea

à se faire transporter en bateau jusqu'au Havre, pour s'y faire soigner. Dans l'intervalle, il apprit que des Marets, gendre de Pont-Gravé, se préparait à partir pour le Canada. Cette bonne nouvelle l'encouragea beaucoup, car il espérait se rétablir assez promptement pour le suivre à l'heure fixée. Mais le vaisseau qu'il avait abandonné à travers les brumes de la Manche, était revenu à Honfleur, afin d'y prendre le lest qui lui manquait pour se mettre en bonne assiette. Comme cette opération nécessitait plusieurs journées de travail, Champlain eut tout le temps nécessaire pour se remettre sur pied. Et le 8 avril, il dit une seconde fois adieu à Honfleur, bien qu'il fût encore faible et débile.

La traversée de l'Atlantique fut une des plus courtes dont les annales de l'époque fassent mention. Le vingt-cinq avril, le vaisseau entrait dans la rade de Tadoussac. D'autres y étaient rendus depuis le dix-huit, " ce qui ne s'était vu, remarque Champlain, il y avait plus de 60 ans, à ce que disaient les vieux mariniers qui voguent ordinairement au dit pays." Cette réflexion de Champlain, basée sur des témoignages véridiques, prouvent que, depuis plus d'un demi-siècle, les pêcheurs français n'avaient pas cessé d'explorer les côtes du Saint-Laurent. Le basque Savalette, qui faisait la pêche sur le littoral

acadien, depuis l'année 1565 ou environ, est bien propre à confirmer le témoignage des vieux mariniers. " C'était le peu d'hiver qu'il y avait fait, ajoute Champlain, et le peu de glaces qui n'empêchèrent point l'entrée des dits vaisseaux." La raison que donne Champlain de cette venue hâtive de la flottille française, ne doit pas s'entendre d'une manière générale, comme l'a cru Lescarbot, car il s'agit d'un cas particulier, exceptionnel.

En arrivant à Tadoussac, Champlain rencontra du Parc [1], qui avait hiverné à Québec avec Chauvin. Ce fut un plaisir pour lui d'en apprendre que tous ses compagnons avaient joui d'une bonne santé, et que la maladie, n'ayant que peu sévi parmi eux, ils s'étaient donné du bon temps. Les viandes fraîches ne leur avaient pas manqué, aussi " la santé y fut-elle aussi bonne qu'en France." Les sauvages attendaient anxieusement le retour des Français. Champlain leur rappela le projet arrêté entre eux de l'accompagner jusqu'aux Trois-Rivières, et de là en un lieu où il existe une mer si grande, qu'ils n'en voient point la fin [2], puis de revenir par le Saguenay à Tadoussac. Ils lui promirent de le guider dans ce voyage, mais l'année suivante seulement. Cham-

(1) Voir Note 8, en Appendice.

(2) La baie d'Hudson.

plain leur assura en retour qu'il les assisterait dans leur guerre contre les Iroquois, et il remit à plus tard son projet de se rendre à cette mer immense, dont les sauvages hurons et algonquins lui avaient aussi parlé, comptant à bien plus forte raison sur ces derniers, dont le pays était beaucoup plus rapproché du grand lac que celui des Montagnais. " Si bien, dit Champlain, que j'avais deux cordes à mon arc : de façon que si l'une faillait, l'autre pouvait réussir. "

Champlain ne passa que deux jours à Tadoussac, et il continua jusqu'à Québec. Chauvin et ses compagnons étaient " en bon état." Un capitaine sauvage, du nom de Batiscan [1], et plusieurs de sa bourgade, l'y attendaient. Son arrivée fut l'occasion de grandes réjouissances au milieu de la petite colonie, moitié française, moitié indigène. Champlain fit tabagie aux sauvages, et plongea, comme eux, l'écuelle dans la vaste marmite remplie de viandes apprêtées à leur façon. Les Montagnais ne tardèrent pas à se montrer, en route pour la guerre. Ils étaient soixante guerriers, choisis parmi les plus

---

(1) Ce nom lui avait été donné par les Français, car il était connu des sauvages sous celui de Tchimaouirineou. Le Père Le Jeune baptisa, en 1634, un de ses enfants âgé de huit mois, qui reçut le nom de son parrain, Adrien Duchesne, chirurgien de l'habitation de Québec. Le nouveau chrétien mourut l'année suivante et il fut enterré avec honneur. Sa mère s'appelait Matouetchiouanouecoueou.— Relation 1634, p. 7.

robustes. Le grande inquiétude était de savoir si Champlain les accompagnerait de nouveau. Entre autres discours dénotant leur incrédulité à cet égard, ils tenaient celui-ci : "Voilà beaucoup de Basques et Mistigoches, (c'est ainsi qu'ils appelaient les Normands et les Malouins), qui disent qu'ils viendront à la guerre avec nous, que t'en semble, disent-ils la vérité ? "—" Non, leur répondait Champlain, je sais bien ce qu'ils pensent ; ils ne font de telles promesses que pour se procurer plus facilement vos fourrures." "Tu as dit vrai, répliquaient les Indiens, ce sont des femmes ; ils ne veulent faire la guerre qu'à nos castors." Champlain devait même pour sauver la réputation de ses compatriotes, plus enclins à promettre qu'à tenir, observer vis-à-vis des sauvages le moindre de ses engagements, sans quoi il eût été mis au même rang que les Mistigoches, en qui les sauvages ne reposaient qu'une légère confiance. Leurs tromperies servirent mal leurs intérêts, car il advint que les Indiens ne voulurent plus trafiquer avec eux, si ce n'est en présence ou avec l'autorisation de Champlain.

Confiants en la parole du chef français, les Montagnais de Tadoussac partirent pour Trois-Rivières avec l'entente d'un rendez-vous général à cet endroit avec les Français, qui devaient bientôt s'y porter en

masse, les uns pour la traite avec Pont-Gravé, et les autres pour la guerre, sous la conduite de Champlain, jusqu'à la rivière aux Iroquois. Les Hurons avaient promis d'envoyer quatre cents des leurs, vers cette époque de l'année. Champlain se mit en route, le 14 juin A peine avait-il franchi huit lieues en remontant le fleuve, qu'il aperçut un canot et deux sauvages, dont l'un était Algonquin et l'autre Huron, qui lui dirent de se hâter, vu que deux cents guerriers des deux nations arriveraient deux jours plus tard, lesquels seraient bientôt suivis par deux cents autres commandés par Iroquet. Champlain les reçut dans sa barque et leur fit servir un bon repas. Devisant ensuite avec eux de guerre, et de différents sujets particuliers à leurs pays respectifs, le chef algonquin tira d'un sac une pièce de cuivre de la longueur d'un pied, dont il fit cadeau à Champlain, lui disant qu'il y en avait ainsi en quantité là où il l'avait pris, sur le bord d'une rivière proche d'un grand lac, et que les naturels le faisaient fondre pour l'épurer, et puis le lamellaient avec des pierres dures. Quoique cette barre de cuivre n'eût pas une forte valeur intrinsèque, Champlain dit qu'il en fut content.

Les Montagnais étaient rendus aux Trois-Rivières, quand Champlain y arriva. Le lendemain, 18 juin, tous ensemble partirent pour se rendre à l'entrée de

la rivière aux Iroquois, où les autres sauvages devaient les rejoindre. Le jour suivant, les Montagnais campèrent sur une des îles [1], en face de cette rivière. Le festin de rigueur allait commencer, lorsqu'un Algonquin courut les avertir que les Iroquois, au nombre de cent, s'étaient fortifiés à une petite distance, et qu'il serait difficile de les vaincre, si les Français ne leur prêtaient pas assistance. Cette nouvelle jeta l'alarme dans le camp. Chacun courut à ses armes et à son canot, apportant, dans leur fuite, une précipitation et un désordre qui pouvaient leur être fatals. Champlain prit place dans un des canots qui eurent bientôt franchi l'étroit bras de rivière qui sépare l'île de la terre ferme. Les sauvages s'empressèrent ensuite de prendre le bois, pour courir sus à l'ennemi. Dans leur affollement, ils ne s'étaient pas aperçu qu'ils avaient perdu Champlain et cinq Français derrière lui et sans guide. Obligés de marcher à travers des marécages, l'eau jusqu'à mi-jambe, dévorés par les moustiques, nos Français se seraient infailliblement égarés, si deux sauvages, que le hasard conduisit dans le voisinage, ne les eussent

(1) L'île Saint-Ignace. C'est ici que les sauvages venaient camper pendant la traite, afin d'éviter les surprises des Iroquois. Le cap de la Victoire ou du Massacre s'entendait également bien de l'île qui se trouvait à sa proximité. Ce nom lui fut donné à l'occasion de la victoire remportée, en 1610, contre les Iroquois.

aperçus et remis sous la guide d'un Algonquin, qui avait rebroussé chemin pour venir à leur recherche. Il était temps, car les Algonquins et leurs alliés Montagnais, ayant voulu forcer les ennemis dans leurs retranchements, s'étaient vus repousser avec perte. Champlain pouvait seul les tirer de cette position dangereuse. Les Français parurent bientôt sur le théâtre du combat, car leurs zigzags à travers la forêt ne les en avaient éloignés que d'une demi-lieue. Champlain aperçut enfin la clôture palissadée derrière laquelle les Iroquois lançaient impunément leurs flèches acérées. Les premières décharges de mousquets ne produisirent aucun effet, car les balles se perdaient à travers les branchages. Dès le début de l'action, Champlain fut blessé par une flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille, et alla ensuite se fixer dans la peau du cou. Cette blessure ne lui fit pas perdre son sang-froid. Il prit la flèche, l'arracha, et après l'avoir examinée avec une certaine curiosité, il la jeta à côté de lui. Il fit la même opération à un de ses hommes, blessé comme lui.

Cependant, les flèches continuaient à pleuvoir drues comme grêle. Les Français déchargeaient leurs arquebuses sans perdre un seul coup, car ils avaient pris le parti de les appuyer sur le bord des barricades iroquoises. Chaque fois qu'il tombait l'un d'entre

eux, ils se jetaient par terre, comme s'ils eussent été eux-mêmes mortellement atteints. Mais les munitions allaient manquer, et le sort du combat restait indécis. Champlain prit le parti suprême de rompre la palissade à force de bras, et de se jeter sur les ennemis, pendant qu'ils étaient encore sous l'empire de la frayeur. Les uns reçurent l'ordre d'attacher des cordes aux piliers de bois qui soutenaient toute la construction, et de les attirer à eux ; d'autres devaient renverser une couple de gros arbres rapprochés de l'enceinte du fort, toujours dans le but de pratiquer une ouverture quelque part, afin d'y faire irruption tous à la fois.

Pendant que cette bataille traînait ainsi en longueur, les Français, qui étaient restés tranquilles au fond de leurs barques chargées de marchandises, avaient entendu, avec une indifférence peu excusable, la fusillade de leurs compatriotes. Un jeune homme de Saint-Malo, nommé Des Prairies, plus courageux que les autres et plus sensible, voyant le danger que pouvaient courir Champlain et ses compagnons, se sentit tout-à-coup transporté d'indignation et reprochant aux autres leur inaction : " C'est une honte, dit-il, de laisser battre cet homme-là, sans lui porter secours. Quant à moi, j'ai trop d'honneur pour permettre qu'on me reproche une indifférence

coupable." Enhardis par cet appel, plusieurs sautèrent sur leurs arquebuses, et prenant une chaloupe, ils apparurent sur le théâtre de la bataille, au moment où les assaillants n'avaient plus qu'à tenter un effort pour rompre la barricade. Champlain voulait en finir, et en conséquence, il enjoignit à des Prairies et aux guerriers de la dernière heure, de faire une fusillade bien nourrie, pendant que les sauvages pratiqueraient une brèche à travers le mur de bois qui protégeait les Iroquois. Cet ordre fut exécuté ponctuellement, et au moment dit, vingt-cinq à trente guerriers, tant sauvages que français, ceux-ci l'épée au poing, envahirent l'enceinte du fort, bien déterminés d'en finir avec ces barbares, qui se croyaient invincibles. La résistance ne fut ni longue ni énergique ; se voyant chauffés de près, ils prirent la fuite dans toutes les directions ; mais bien peu échappèrent, car ceux qui ne tombèrent pas sous les coups des sauvages alliés, coururent se jeter à la rivière pour s'y noyer. Quinze furent faits prisonniers. Les assaillants avaient perdu trois des leurs, et ramenaient cinquante blessés. Suivant une coutume invétérée, les vainqueurs dépouillèrent les crânes de leur chevelure et les suspendirent à leur ceinture, comme autant de trophées. Puis tous reprirent le chemin qui devait les conduire à leurs canots aban-

donnés sur le rivage du grand fleuve. Champlain fit panser ses blessures par un chirurgien nommé Boyer, de Rouen, venu au Canada pour s'occuper de la traite des pelleteries. Tout ce jour-là fut consacré par les sauvages à des danses et à des chansons.

Le lendemain, Pont-Gravé arrivait pour échanger ses marchandises avec les Indiens, qui s'étaient fait annoncer. Pierre de Chauvin devait arriver quelques jours plus tard ; mais tous deux ne firent pas de grosses affaires, car les marchands de Rouen, qui avaient été les premiers rendus, avaient aussi été les mieux servis. Ce qui fait dire à Champlain avec raison : " C'était leur avoir fait un grand plaisir de leur être allé chercher des nations étrangères, pour après emporter le profit sans aucun risque ni hasard." A maintes reprises, le fondateur de Québec signale cette anomalie étrange. Les marchands de Rouen, de La Rochelle et de Saint-Malo, n'appartenant à aucune société, pouvaient faire le trafic sur le même pied que ceux qui avaient à supporter les charges de l'établissement de la colonie.

Les sauvages étaient retournés à leur camp du cap de la Victoire, où ils passèrent trois jours à torturer leurs prisonniers. Iroquet les y joignit presque aussitôt avec quatre-vingts Hurons. De toutes ces nations, il se trouvait réunis sur cette île près de

deux cents indigènes qui n'avaient jamais vu d'Européens avant ce jour-là. Champlain avait amené avec lui, à Québec, lors de son premier voyage, un tout jeune homme [1], qui avait manifesté le désir de demeurer chez les Algonquins, afin d'apprendre leur langue. Il crut que l'occasion était bonne pour contenter cette envie, et il le consulta de nouveau à cet effet. Le petit Français accepta volontiers l'offre de goûter de la vie sauvage. Champlain s'en ouvrit à Iroquet qui, après en avoir parlé aux gens de sa nation, revint avec une réponse peu favorable. Après bien des pourparlers, au cours desquels Champlain rappela leurs promesses, ils finirent par s'incliner devant les bonnes raisons alléguées à l'encontre de leurs prétextes pour refuser. Ils craignaient que ce jeune homme, venant à tomber malade ou à mourir, par suite du changement de régime, on ne leur chercha noise ensuite. Ainsi poussés au pied du mur, ils consentirent à recevoir cet enfant et à le traiter comme un des leurs, mais à la condition que Champlain amènerait en France un petit Huron. L'échange fut acceptée, et Champlain amena avec lui cet otage, auquel il donna le nom de Savignon. Lescarbot nous apprend qu'il rencontra plusieurs fois, à Paris,

(1) C'est tout probablement de Nicolas Marsolet dont il est ici question.

le sauvage de Champlain : "C'était un gros garçon et robuste, dit-il, lequel se moquait voyant quelquefois deux hommes se quereller sans se battre, ou tuer, disant que ce n'étaient que des femmes, et n'avaient point de courage."

Français et sauvages se séparèrent avec force protestations d'amitié ; ces derniers s'en allèrent du côté du grand saut, et les autres prirent le chemin de Québec. En route, ils rencontrèrent Pont-Gravé sur le lac Saint-Pierre, et le capitaine Chauvin conduisant une barque difficile à manœuvrer par sa lourdeur, laquelle n'avait pu, pour cette raison, se rendre au cap de la Victoire pour le temps de la traite. Pont-Gravé retournait à Tadoussac avec ses marchandises, ne sachant pas au juste encore s'il retournerait en France à l'automne. Chauvin s'arrêta à Québec, où il consacra les quelques semaines qui lui restaient avant son départ pour la France, à réédifier quelques palissades autour de l'habitation, et à y mettre tout en ordre. Dans l'intervalle survint des Marets, qui avait laissé Honfleur peu de temps après les vaisseaux de la société. Ce fut une source de réjouissances pour tout le monde, car on commençait à craindre qu'il ne lui fût arrivé quelque accident en mer. Champlain profita de sa présence pour aller consulter Pont-Gravé à Tadoussac, sur la conduite à

tenir pour l'hiver suivant. Celui-ci était dans l'indécision, à savoir s'il s'en retournerait en France; cependant, il avait écrit à Champlain qu'il était quasi résolu d'hiverner à Québec. "Si vous croyez mieux faire que moi, lui avait répondu ce dernier, vous ferez bien de rester." Mais quand Pont-Gravé eut entendu de la bouche de Champlain les raisons qui devaient l'engager à changer de résolution, il abandonna son projet. Des motifs d'ordre supérieur l'engagèrent à partir, car des navigateurs de Brouage lui avaient apporté de tristes nouvelles. De Saint-Luc avait chassé les catholiques de Brouage; le roi avait été assassiné, et deux ou trois jours après, le duc de Sully et deux autres seigneurs avaient subi le même sort. (1) Champlain avait appris ces nouvelles sans y ajouter trop de foi; tout de même, il ne put s'empêcher d'en concevoir du chagrin.

Avant leur départ définitif pour la France, Champlain et Pont-Gravé résolurent d'amener avec eux le capitaine Chauvin, et de confier à du Parc le commandement du fort de Québec, et des seize hommes qui y restaient. On leur laissa des provisions de bouche en abondance. Les jardins promettaient une

---

(1) Henri IV avait en effet été assassiné le 14 de mai; mais ni Sully ni d'autres grands seigneurs ne l'avaient été.

belle récolte : le blé-d'Inde, le froment, le seigle et l'orge qu'on y avait semés, étaient en pleine croissance. La vigne seule avait manqué, faute de soins. Tout était donc en bon état à Québec, quand Champlain en partit, le 8 du mois d'août. Cinq jours plus tard, le navire de Pont-Gravé quittait Tadoussac, et après avoir fait escale à Percé, cinglait vers la France. Le 27 de septembre, nos voyageurs purent revoir Honfleur, la traversée ayant duré environ un mois et demi.

Le deuxième voyage de Champlain n'avait pas contribué à relever les finances de la compagnie de M. de Monts. Le retrait de son privilège commercial avait eu pour effet d'amener dans les eaux du Saint-Laurent un plus grand nombre de navires marchands que d'habitude. Si considérable il fut, que la traite faillit complètement. " Cette année, dit Lescarbot, le refus fait au sieur de Monts de lui continuer son privilège, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des Mercadents (marchands) pour les castors fut si grande, que les trois quarts cuidans aller conquérir la toison d'or sans coup férir, ne conquirent pas seulement des toisons de laine, tant était grand le nombre des conquérants." (1) Le désastre fut tel,

(1) Lescarbot, liv. 5, ch. 5.

que Champlain finit par dire, que " plusieurs se souviendront longtemps de la perte qu'ils firent en cette année." Son retour en France ne devait pas être étranger au règlement dont il parlera souvent plus tard, qui aurait eu pour résultat de mettre fin à ce déplorable état de choses. Car il saute aux yeux que tout son travail était dépensé en pure perte. Il semait pour le compte de M. de Monts et de ses associés, et les marchands étrangers récoltaient. " Avant les entreprises de de Monts, dit Lescarbot, les seuls sauvages des terres voisines de Tadoussac allaient trouver les pêcheurs de morues dans ce lieu ; et là ils troquaient avec eux, presque pour rien, ce qu'ils avaient de pelleteries. Mais l'envie et la rapacité ont porté ces pêcheurs de morue jusqu'au Sault de la grande rivière de Canada ; et Champlain ne saurait y aller, ainsi qu'il lui est arrivé aux voyages précédents, qu'il n'ait une douzaine de barques à sa suite, pour lui ravir ce que son travail et son industrie devraient lui avoir acquis." La liberté du commerce eut donc un résultat désastreux pour les marchands qui soutenaient Champlain et son œuvre de prédilection.

" Je ne suis point aux gages d'icelui (de Monts), écrivait Lescarbot, pour défendre sa cause. Mais je sais qu'aujourd'hui, depuis la liberté remise, les

castors se vendent au double de ce qu'il en retirait. Car l'avidité y a été si grande qu'à l'envie l'un de l'autre les marchands y ont gâté le commerce. Il y a huit ans que, pour deux gateaux, ou deux couteaux, on eût eu un castor, et aujourd'hui il en faut quinze ou vingt, et y a en cette année 1610 qui ont donné gratuitement toute leur marchandise aux sauvages, afin d'empêcher l'entreprise sainte du sieur de Poutrincourt, tant est grande l'avarice des hommes. Tant s'en faut donc que cette liberté de commerce soit utile à la France, qu'au contraire elle y est extrêmement préjudiciable. C'est une chose fort favorable que la liberté du trafic puis que le Roi aime ses sujets d'un amour paternel ; mais la cause de la religion et de nouveaux habitants d'une province est encore plus digne de faveur. Tous ces marchands ne donneront point un coup d'épée pour le service du roi, et à l'avenir sa Majesté pourra trouver là de bons hommes pour exécuter ses commandements. Le public ne se ressent point du profit de ces particuliers, mais d'une Nouvelle France toute l'antique France se pourra un jour ressentir avec utilité, gloire et honneur." (1)

Ce fut pendant l'hiver qu'il passa en France que le fondateur de Québec songea sérieusement au ma-

(1) Lescarbot, liv. 5, ch. 1.

riage. Il avait dépassé les quarante ans. Les voyages qu'il avait entrepris depuis douze ans, l'avaient sans doute empêché jusque-là d'unir son sort à celui d'une personne de son choix. Il est même surprenant que, même à cette époque de sa vie, consacrée à des déplacements fréquents, il ait pu mettre de côté toutes les considérations opposées à son mariage. Espérait-il se fixer définitivement à Québec, ou prévoyait-il qu'il lui faudrait abandonner à courte échéance toute idée de demeure permanente ? Rien dans ses récits de voyage peut nous faire saisir quel était le fond de sa pensée à cet égard. Le nom de sa femme n'y apparaît pas même une seule fois. Mais, comme nous le verrons plus tard, il l'amena avec lui à Québec, où elle y séjourna quatre années. Puis elle ne revint plus, et un grand silence se fait sur son nom jusqu'au jour qui la vit franchir les portes du cloître qui se refermèrent sur elle pour toujours.

Hélène Boullé était fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de Marguerite Alix, de la rue et paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris. Elle naquit vers 1598, et elle n'avait que douze ans lorsqu'elle contracta son union avec Samuel Champlain. Ses parents appartenaient au calvinisme ; elle avait été élevée dans les mêmes sentiments.

Mais disons immédiatement qu'elle ne tarda pas à devenir une excellente catholique, d'après les sages inspirations de son époux. C'est lui-même qui l'instruisit dans la foi, et lui fit embrasser une religion à laquelle elle resta fermement dévouée toute sa vie.

Le contrat fut fait et passé à Paris, le 27 décembre 1610, et signé par Chocquillot et Arragon, notaires, et gardes-notes du roi en son Châtelet de Paris, en présence de parents et d'amis des deux conjoints. C'étaient Messire Pierre du Guast, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, etc., etc., ami ; Lucas Legendre, marchand bourgeois de la ville de Rouen, aussi ami ; Hercule Rouer, bourgeois de Paris ; Marcel Chenu, marchand bourgeois de Paris ; M. Jehan Roernan, secrétaire de M. de Monts, ami de Champlain ; François Lesaige, apothicaire de l'écurie du roi, allié et ami ; Jehan Ravenel, sieur de la Merrois ; Pierre Noël, sieur de Cosigné, ami ; Me Anthoine de Murad, conseiller et aumônier du roi, ami ; Anthoine Marye, Me Barbier, chirurgien, allié et ami ; Geneviève Lesaige, femme de Me Simon Alix, oncle d'Hélène Boullé du côté maternel. La plupart de ces témoins faisaient partie de la société commerciale dont Pierre du Guast était l'âme. D'après ce contrat, Nicolas Boullé et sa femme s'engageaient à payer au futur époux, par avancement d'hoirie, la

somme de six mille livres tournois, en deniers comptants, le jour précédant les épousailles. Champlain, de son côté, donnait à la future épouse, la jouissance de tous les biens qu'il pourrait avoir à sa mort. Deux jours plus tard, Nicolas Boullé fit remettre à son gendre quatre mille cinq cents livres, le reste devant lui être payé plus tard. Les fiançailles eurent lieu dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, le 29 décembre, qui tombait, cette année, un mercredi ; et le lendemain [1], le mariage fut célébré dans la même église. Comme la jeune fille était nubile, elle dut retourner avec ses parents, pour y demeurer deux ans encore [2], jusqu'au terme fixé par le contrat matrimonial.

---

(1) Etat civil de Paris. Registre de Saint-Germain l'Auxerrois, 29 et 30 décembre 1610.

(2) Contrat de mariage. Registre des insinuations au Châtelet de Paris, 27 décembre 1610. Voir pièce C, en appendice.

CHAPITRE QUATORZIÈME

VOYAGE DE 1611

Départ de Champlain pour Québec. — Voyage de découvertes. — Le mont Royal. — La place Royale. — Ile Sainte-Hélène. — Traite au saut Saint-Louis. — Noyade du jeune Louis. — Arrivée des Hurons. — Longs pourparlers avec Champlain, au sujet de la traite. — Arrivée des Algonquins. — Champlain leur donne rendez-vous pour l'année suivante. — Il retourne en France. — La compagnie de M. de Monts dissoute. — Ligue des Malouins contre de Monts. — Plaidoyer de Champlain à l'encontre de leurs prétentions.

M. de Monts aurait sans doute abandonné ses plans de colonisation dans la Nouvelle-France, si Champlain n'eut activé constamment son zèle, en appelant à son dévouement pour l'extension du nom français, lui laissant aussi entrevoir, dans un avenir assez rapproché, des profits facilement réalisables. Les voyages répétés du fondateur de Québec n'avaient d'autre but que de surveiller les intérêts de son habitation, et il ne fallait que peu de secours pour la tenir sur pied. Quelques barils de biscuits, de pois et de cidre, lui suffisaient pour nourrir les quinze ou vingt hommes qui jusqu'alors avaient

composé la petite colonie. Les espérances que l'on fondait sur les bénéfices de la traite, devaient servir à rembourser les bailleurs de fonds. D'une année à l'autre, Champlain espérait, par ses seuls efforts et ses prévenances à l'égard des sauvages, attirer leur commerce à lui seul ou à ceux qu'il recommanderait, non pas pour son intérêt particulier [1], comme on pourrait le croire à la simple lecture de ses écrits, mais pour la compagnie de M. de Monts qu'il importait d'encourager.

L'équipement des vaisseaux se fit de bonne heure, car le départ eut lieu le premier jour de mars. La traversée fut extrêmement difficile. A quatre-vingts lieues du grand banc, une énorme quantité de banquises mit les voyageurs à deux doigts de leur perte. Le froid fut si grand que l'on ne pouvait manœuvrer le vaisseau ; les cordages et les voiles se couvrirent de glaçons. Dans le voisinage de Terre-neuve, un vaisseau français communiqua avec eux. C'était le fils de M. de Poutrincourt qui s'en allait à l'habitation de Port-Royal, pour y trouver son père. Depuis trois mois qu'il était parti de France, il n'avait pu retrouver la route de la côte acadienne, et il était encore éloigné de cent quarante lieues du poste qu'il

(1) Le Père Charlevoix juge ainsi Champlain : " Il s'embarrassait peu du commerce, et il pensait en citoyen."

cherchait. (1) Après avoir reconnu la Gaspésie, Champlain prit terre à Tadoussac, le treizième jour de mai. Tout le pays était encore couvert de neige. Les sauvages, avertis par un coup de canon, se montrèrent bientôt. Il y avait déjà un mois, apprirent-ils à Champlain, qu'une patache était arrivée, et trois vaisseaux avaient fait leur apparition depuis huit jours, espérant trafiquer avec plus de profits. Mais, comme le remarque Champlain, ils s'étaient abusés, car les sauvages étaient devenus trop fins et trop subtils pour se laisser prendre à ce subterfuge. Ils préférèrent attendre l'encombrement du marché pour livrer leurs fourrures sans les sacrifier. Du reste, les sauvages cabanés à Tadoussac avaient l'air misérable, et n'avaient presque rien à trafiquer.

Champlain n'eut donc rien de mieux à faire que de poursuivre sa course vers Québec, où il ne fit que

---

(1) " En notre route, nous eûmes la rencontre du sieur Champlain, qui tirait à Québec parmi les glaces, sur la fin du mois d'avril. Ces glaces étaient monstrueuses, car en aucuns endroits la mer en était toute couverte, autant qu'on pouvait étendre la vue ; et pour passer à travers, fallait les rompre avec barres et leviers apposés aux escobilles ou bec du navire. Elles étaient d'eau douce, et avaient été charriées plus de cent lieues avant en haute et pleine mer par la grande rivière S. Laurent. En aucuns endroits apparaissaient de hauts et prodigieux glaçons nageants et flottants, élevés de trente et quarante brasses, gros et larges comme si vous joigniez plusieurs chateaux ensemble, et comme vous diriez, si l'Eglise Notre-Dame de Paris avec une partie de son Ile, maisons et palais, allait flottant dessus l'eau."—Relation, 1611, p. 28 et 29.

s'arrêter. Son intention était de se rendre immédiatement au saut Saint-Louis, où il avait donné rendez-vous aux Algonquins, pour entreprendre avec eux le voyage de la mer du Nord, depuis si longtemps prémédité. Il comptait beaucoup sur cette expédition, pour étendre le cercle de ses découvertes. De leur côté, les Français qui étaient au fait de l'engagement de leurs alliés de l'ouest, auraient désiré les suivre. L'espérance de s'enrichir dans un pays dont on rapportait des merveilles, à l'égal même des Indes Occidentales, leur avait fait entreprendre l'équipement de navires afin d'accompagner Champlain. Ceux qui, cette année-là, avaient précédé Champlain à Tadoussac, avaient construit de petites barques expressément pour ce voyage extraordinaire. Pont-Gravé laissa partir Champlain, et demeura à Tadoussac, avec l'entente qu'ils se rejoindraient au saut Saint-Louis.

Tout avait été tranquille à l'habitation durant l'hiver. Pas de maladie ni de mortalité parmi les compagnons de du Parc. La chasse leur avait fourni une nourriture saine et abondante. Batiscan, ce capitaine sauvage dont nous avons déjà parlé, attendait impatiemment l'arrivée de Champlain, pour lui dire qu'il ne pouvait pas le guider dans son exploration des Trois-Rivières, dont il tenait à remonter le

cours. Cette nouvelle entreprise fut différée à plus tard. Champlain partit de Québec le 21 mai, laissant derrière lui un Français, de la Rochelle, nommé Tresart, qui avait sollicité de partager les fatigues du voyage, et il amena le sauvage Savignon et un autre Français. Le choix tout particulier que fit Champlain de ses compagnons, est un indice qu'il ne voulait pas initier les étrangers aux affaires de sa compagnie, ni à ses découvertes. Sept jours plus tard, la petite troupe déposait son canot auprès du grand saut. Après avoir visité la localité de côté et d'autre, pour y trouver un lieu propre à une habitation, et y préparer un terrain pour bâtir, il côtoya le fleuve et s'avança jusqu'à un lac que Savignon reconnut. Toute cette terre provoque l'admiration de l'illustre explorateur. " Mais en tout ce que je vis, dit-il, je n'en trouvai point de lieu plus propre qu'un petit endroit, qui est jusqu'où les barques et chaloupes peuvent monter aisément : néanmoins avec un grand vent, ou à la cirque, ou à cause du grand courant d'eau : car plus haut que le dit lieu (qu'avons nommé la place Royale) à une lieue du mont Royal, y a quantité de petits rochers et basses, qui sont fort dangereuses. Et proche de la dite place Royale y a une petite rivière [1] qui va assez avant

(1) La petite rivière Saint-Pierre.

dedans les terres, tout de long de laquelle y a plus de 60 arpents de terre désertés qui sont comme prairies, où l'on pourrait semer des grains, et y faire des jardinages. Autrefois des sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y avaient. Il y a aussi quantité d'autres belles prairies pour nourrir tel nombre de bétail que l'on voudra : et de toutes les sortes de bois qu'avons en nos forêts de par deça : avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises et autres sortes qui sont très bonnes à manger, entre autres une qui est fort excellente, qui a le goût sucrain, tirant à celui de plantaines (qui est un fruit des Indes) et est aussi blanche que neige, et la feuille ressemble aux orties, et rampe le long des arbres et de la terre, comme le lierre. La pêche y est fort abondante, et de toutes les espèces que nous avons en France, et de beaucoup d'autres que nous n'avons point, qui sont très bons : comme aussi la chasse aux oiseaux aussi de différentes espèces : et celle des cerfs, daims, chevreuils, caribous, lapins, loups-cerviers, ours, castors, et autres petites bêtes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fûmes au dit saut, nous n'en manquâmes aucunement." (1)

---

(1) Troisième voyage, ch. 2.

Champlain fit défricher un petit espace de terrain sur une pointe qu'il eût été facile de convertir en îlot. A 60 pieds de cet endroit, qu'il avait appelé place Royale [1], se trouvait une île de cent pas de long. Ses alentours étaient charmants, consistant en des prairies de terre argileuse. La place déblayée, Champlain éleva tout autour une muraille de quatre pieds d'épaisseur, de trois à quatre de hauteur, et de trente pieds de long. Cette fortification, ainsi construite sur un tertre de douze pieds plus haut que le niveau du sol, dans un temps où la crue des eaux se faisait encore sentir, devait être à l'abri de toute inondation. Champlain donna le nom de Sainte-Hélène à une autre île d'environ trois quarts de lieue de circuit, " capable d'y bâtir une bonne et forte ville." C'est en souvenir, sans doute, de sa jeune épouse, que Champlain donna le nom d'Hélène à l'île qui fait l'ornement du port de Montréal.

Pont-Gravé arriva au saut Saint-Louis, le premier jour de juin. Ses espérances de traite furent déçues, car les sauvages ne s'étaient pas encore montrés, malgré leur rendez-vous, fixé au 20 du mois précédent. Plusieurs barques chargées de Français âpres à la curée, suivaient Pont Gravé de bien près. Quatre

(1) La pointe Callières.

ou cinq autres arrivèrent le six de juin. En attendant la venue des sauvages, Champlain dépêcha Savignon avec un des siens vers ceux de sa nation, pour leur dire de se hâter. Ils revinrent au bout de quelques jours, rapportant qu'ils n'avaient aperçu aucune ce de leurs compatriotes, mais en retour ils avaient u sur une île [1], près du saut, une telle quantité de hérons, que l'air en était tout obscurci. Un jeune Français, appelé Louis, au service de M. de Monts, et grand amateur de chasse, conjura Savignon de l'amener avec lui pour satisfaire son goût de prédilection. Tous deux partirent accompagnés d'un sauvage Montagnais nommé Outetoucos, fort gentil personnage. La chasse aux hérons fut ce qu'on attendait, c'est-à-dire fructueuse. On emplit le canot de gibier, et en revenant, le jeune Louis [2] paya de sa vie la témérité qui l'avait induit à ne pas suivre les conseils de ses compagnons. Ceux-ci voulaient lui faire éviter un rapide dangereux, où le canot allait infailliblement chavirer. Les sauvages s'accrochèrent à l'esquif, mais le Français disparut dans le courant, et l'on ne le revit plus. Outetoucos, se fiant trop à son habileté de nageur, lâcha bientôt son unique planche de salut, pour gagner terre ; mal lui en prit, car

(1) L'île aux Hérons.
(2) Le nom de Louis est resté depuis attaché au saut Saint-Louis.

ses forces s'épuisèrent vite à cette tâche presque surhumaine, et il fut englouti à son tour dans les flots. Quant à Savignon, plus avisé que les autres, il ne lâcha prise que lorsque l'embarcation fut parvenue dans un remou où le courant l'avait entraînée, et il finit, non sans fatigue, par gagner le rivage. Le lendemain, Champlain se fit conduire par Savignon au lieu de l'accident, afin de découvrir les cadavres des noyés. " Les cheveux me hérissèrent sur la tête, dit-il, de voir ce lieu si épouvantable, et m'étonnais comme les défunts avaient été si hors de jugement de passer un lieu si effroyable, pouvant aller par ailleurs : car il est impossible d'y passer pour avoir sept à huit chutes d'eau qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisait un frain et bouillonnement étrange, et une partie du dit saut était toute blanche d'écume, qui montrait le lieu le plus effroyable, avec un bruit si grand que l'on eût dit que c'était un tonnerre, comme l'air retentissait du bruit de ces cataractes." (1)

Ce ne fut que le treize juin, que deux cents Hurons (2) arrivèrent au saut. Ils étaient conduits par les capitaines Ochateguin, Iroquet et Tregouaroti,

---

(1) Troisième voyage, ch. 2.

(2) Champlain dit Charioquois, après les avoir désignés sous le nom d'Ochateguins.

frère de Savignon. Comme ils approchaient, ils commencèrent à crier tous ensemble, et les Français les saluèrent par une décharge générale des mousquets, des arquebuses et de petits canons. Ce bruit inusité les effraya tellement, qu'ils supplièrent Champlain de dire à ses gens de ne plus tirer. Les Hurons avaient ramené le jeune Français qui avait hiverné dans leur pays. Savignon, qu'ils croyaient mort, sur la foi d'un Algonquin mal informé par un Montagnais, leur raconta son voyage de France. Le récit des choses merveilleuses qu'il avait vues, leur fit pousser des exclamations de surprise. Le Français n'avait qu'à se féliciter des bons traitements des Hurons durant son séjour au milieu d'eux.

Le lendemain, Champlain eut un long entretien avec les Hurons, dans un endroit écarté, où ils avaient planté leurs tentes. Le jeune Français savait déjà assez bien la langue pour servir d'interprète à leurs discours. Ils tinrent à peu près ce langage : " Nous désirons faire une étroite amitié avec toi, mais nous sommes fâchés de voir toutes ces barques à la fois. Savignon nous a dit qu'il ne les connaissait pas, et ne savait pas ce qu'ils avaient dans l'âme ; mais nous voyons bien qu'il n'y a que le gain ou l'avarice qui les amène ici. Quand même ils auraient besoin de notre assistance, nous ne leur donnerons

aucun secours. Toi, au contraire, tu nous as offert de venir en notre pays avec tes compagnons, et de nous assister dans nos guerres. Nous n'avons qu'à nous louer de la manière dont tu as traité notre sauvage, et nous tâcherons de t'accorder tout ce que tu pourrais désirer de nous." (1) Champlain leur répondit ainsi : " Nous sommes, tous ceux qui sont ici comme moi, soumis au même roi, nous appartenons à la même nation, et si nous avons des difficultés à régler ensemble, elles sont d'une nature particulière et ne regardent que nous seuls." (2)

Admirons ici la discrétion de Champlain et sa loyauté envers des compatriotes, dont la plupart étaient là, mais ne pouvant l'entendre, pour faire la traite, au grand détriment des intérêts de ses amis de France. Au lieu d'engager les sauvages à ne pas trafiquer avec ceux-là qui travaillaient à la ruine de M. de Monts, il se tait sur leurs motifs de lucre et d'ambition, se réservant le droit de régler avec eux des questions auxquelles les sauvages devaient rester étrangers.

La conversation se prolongea pendant quelque temps encore, et puis les Hurons firent à Champlain

---

(1) Troisième voyage, ch. 2.

(2) *Ibid.*

un présent de cent peaux de castor. Il leur donna en retour quelques marchandises. D'après ce que ces sauvages lui apprirent, un parti de plus de quatre cents des leurs devait venir, mais, ayant appris au moment du départ, qu'il avait fait alliance avec les Iroquois pour détruire les Algonquins, ils avaient renoncé à leur voyage. C'était une histoire inventée à plaisir par un prisonnier iroquois, qui était parvenu à échapper à la vigilance des Français. Champlain les rassura, après leur avoir dit de quelle manière ce déserteur s'était sauvé. Les Hurons assurèrent en outre que dans cinq ou six jours, trois cents Algonquins descendraient de leur pays pour aller porter la guerre au sein des peuplades iroquoises, à condition que Champlain consentît à les accompagner. Celui-ci les laissa dire, et il les questionna longuement sur les sources du grand fleuve, sur leur pays, dont ils lui firent la description, en détail. Quatre d'entre eux assurèrent qu'ils avaient vu de leurs yeux une mer très éloignée de leurs bourgades, difficile d'accès à cause des déserts qu'il fallait traverser, et des sauvages qui leur barraient le chemin. L'hiver précédent, ils avaient connu des sauvages venus du côté de la Floride, en arrière du pays des Iroquois, et ces sauvages, avec qui ils étaient amis, apercevaient de chez eux la mer Océane. Champlain prit plaisir

à les entendre discourir ; il jugea leurs renseignements très propres à lui donner une connaissance exacte des lieux qu'ils avaient ainsi visités.

" Après tous ces discours finis, dit Champlain, je leur dis qu'ils traitassent ce peu de commodités (pelleteries) qu'ils avaient, ce qu'ils firent le lendemain, dont chacune des barques emporta sa pièce : nous toute la peine et amertume, les autres qui ne se souciaient d'aucunes découvertures, la proie, qui est la seule cause qui les meut, sans rien employer ni hasarder." (1) Jusqu'à présent, nous n'avons vu que des gens intéressés dans le commerce des pelleteries. Pont-Gravé et tous les autres faisaient la traite pour en soutirer quelques profits. Mais ce commerce n'avançait pas les affaires de la colonie. Champlain se trouvait aussi mêlé à des négociations avec les sauvages, mais ce n'était pas pour s'enrichir : son unique but, on le devine aisément aux plaintes qu'il sème à profusion dans ses écrits, était de découvrir des contrées inconnues, la grande mer du nord, quelques mines précieuses qui eussent aidé son protecteur en France à soutenir son œuvre. La traite pouvait être la raison apparente de ses longues et incessantes pérégrinations, mais ses principales visées allaient bien au delà de l'idée que lui ont faussement

(1) Troisième voyage, ch. 3.

attribuée certains historiens, d'avoir voulu se créer une fortune dans la Nouvelle-France. Les sauvages eux-mêmes entretenaient sur son compte une bien meilleure opinion, comme nous allons pouvoir en juger.

Le lendemain, on était au seize juin, les Hurons eurent une autre conférence avec Champlain. Ils l'avaient envoyé chercher vers minuit par Savignon. Champlain les trouva tous réunis, assis par terre ; il fit comme eux, puis il les écouta : " Nous sommes fâchés, dirent-ils, de voir tant de Français vivre dans la désunion, et nous avons voulu te parler en secret. Nous te voulons du bien, et notre confiance en toi est absolue ; mais nous nous défions des autres. Si tu reviens parmi nous, amène autant de gens que tu voudras. Nous t'avons envoyé chercher pour t'assurer notre grande amitié, qui ne sera jamais rompue. Quand tu viendras visiter notre pays, nous te donnerons autant d'hommes qu'il faudra pour aller partout en sûreté." (1) Là-dessus, ils lui firent un second présent, de la part de capitaines de leur pays, de cinquante peaux de castor et de quatre carcans de porcelaine, aussi précieux, à leurs yeux, que les chaînes d'or des Européens ; la moitié de ces cadeaux était destinée à Pont-Gravé, qu'ils appelaient le frère

(1) Troisième voyage, ch. 3.

de Champlain. Celui-ci accepta ce nouveau gage d'amitié, et il leur fit part de ses projets pour l'année suivante. Entres autres propositions soumises à leur adhésion, Champlain leur fit celle-ci, qui leur parut très agréable. Désirant voir leur pays, il demanderait au roi 40 ou 50 hommes bien fournis de tout pour une lointaine expédition, à l'exception toutefois des vivres, que les Hurons leur apporteraient au besoin. Si leur pays était jugé fertile et propre à s'y fixer, il y établirait des habitations, de sorte qu'ils pourraient plus facilement communiquer avec les Français de Québec, et apprendre leur religion. Les sauvages acceptèrent les conditions du marché, et Champlain les quitta pour aller se reposer.

Le lendemain, les sauvages partirent dans leurs canots, sous prétexte d'aller à la chasse, mais en réalité pour se rendre de l'autre côté du saut, où ils s'étaient tous donné rendez-vous. Pendant leur absence, Iroquet et Tregouaroti vinrent prier Champlain d'aller seul les rencontrer, vu qu'ils avaient à lui communiquer une affaire de haute importance. Deux capitaines qui devaient le guider, arrivèrent le jour suivant et le conduisirent à huit lieues dans les bois, sur les bords d'un lac. Les sauvages s'étaient cantonnés dans un endroit très agréable. La présence de Champlain fut l'occasion d'un grand festin, auquel

prirent part tous les chefs et Champlain lui-même. Le conseil se réunit ensuite. Là, ils avouèrent que le motif qui les avait induits à venir dans ces lieux, n'était pas celui qu'ils avaient dit. Craignant que les Français ne leur fissent du mal, ils avaient donné ce prétexte pour se retirer. Ils supplièrent encore une fois Champlain de ne plus amener personne que de ses amis, car ils avaient une trop grande peur des autres. Les promesses d'amitié et d'aide réciproque renouvelées, ils demandèrent, comme l'année précédente, un jeune Français pour l'amener chez eux. Bovier, le commandant d'une des pataches, leur en avait offert un, bien disposé à faire ce trajet, mais ils n'avaient pas donné leur consentement, sans savoir si Champlain serait content. Il leur dit qu'ils pouvaient l'amener, pourvu qu'il demeurât avec Iroquet.

Champlain les pria ensuite de le conduire où ils l'avaient pris. Huit canots furent mis à flot, et les sauvages ôtèrent leurs vêtements pour se mettre à l'eau dans les passes difficiles. Champlain dut aussi simplifier son accoutrement, afin d'être prêt à faire comme les autres, si son embarcation venait à chavirer dans quelques rapides. Le trajet fut heureux, mais non sans danger, et Champlain, qui était encore novice dans ce genre de navigation périlleuse, eut une rude peur de périr. " Je vous assure, dit-il, que

ceux qui n'ont pas vu ni passé le dit endroit, ne le pourraient pas sans grande appréhension, même le plus rassuré du monde. Je le passai, ce que je n'avais jamais fait, ni autre chrétien, hormis mon garçon."[1] A son retour, Champlain se consulta avec Bovier, au sujet du jeune homme qu'il voulait envoyer avec les sauvages. Ils résolurent de le remettre sous la protection d'Iroquet [2], et d'en expédier un autre chez les Hurons (Charioquois) avec le frère de Savignon.[3]

Voyant que les sauvages annoncés n'arrivaient pas, les capitaines des pataches engagèrent quelques Algonquins, moyennant récompense, à aller à leur rencontre, à condition qu'ils reviendraient au bout de neuf jours. Le cinq juillet, l'on vit arriver un canot portant la nouvelle que leurs émissaires s'étaient rendus chez eux, et que vingt-quatre canots algonquins descendraient au plus tard dans huit jours pour la traite. Champlain résolut de les attendre. Pont-Gravé partit le onze, laissant derrière lui Champlain dans l'attente et presque dans la disette. Heureusement qu'il arriva le même jour une barque

---

(1) Troisième voyage, ch. 3.

(2) Iroquet était de la nation algonquine. Il est assez probable que le jeune Français qui consentit à le suivre était Marsolet qui semble avoir eu une connaissance plus spéciale de la langue de cette tribu.

(3) Tregouaroti. Cet autre Français était, supposons-nous, Etienne Brûlé, le grand interprète huron.

chargée de provisions. Le lendemain, les Algonquins arrivèrent. Avant que de parler de traite, ils firent un présent au fils d'Anadabijou, chef montagnais que la mort venait d'enlever. Puis chacun des capitaines reçut en cadeau dix peaux de castor. Ils auraient désiré faire davantage, mais la guerre avait ruiné leur chasse. Cependant, leur offre était faite de bon cœur. " Notre meilleur ami, dirent-ils, est celui-ci, en désignant Champlain, qui était assis auprès d'eux, il nous a toujours assistés, et nous n'avons jamais trouvé *en lui deux paroles.* Mais, parlant des autres Français, ceux-là ne nous veulent du bien que pour nos castors." Champlain leur fit réponse que tous ceux qu'ils voyaient assemblés étaient de leurs amis ; quand il se présenterait une occasion favorable, ils ne manqueraient pas de faire leur devoir ; qu'ils devaient faire la traite paisiblement, et seraient récompensés de leur générosité. Le lendemain, les sauvages apportèrent à la dérobée quarante peaux de castor, dont ils firent présent à Champlain, leur grand ami, puis, avant de se quitter, ils se déclarèrent heureux de l'idée qu'il avait de construire un fort dans les environs du saut Saint-Louis. Avant de reprendre le chemin de leur pays, les Algonquins allèrent chercher le corps d'Outetoucos, noyé au saut, et le transportèrent sur l'île

Sainte-Hélène, où ils firent leurs cérémonies accoutumées, consistant en danses et chansons sur la fosse, suivies de festins et de banquets.

Le quinze du même mois arrivèrent quatorze canots, commandés par Tecouehata. Ces sauvages venaient du nord, et ils racontèrent à Champlain ce qu'ils connaissaient de leur pays, où il pourrait faire des découvertes utiles. Ils demandèrent un jeune Français pour les suivre. Champlain en décida un [1] sans trop de difficultés, et il lui remit " un mémoire fort particulier des choses qu'il devait observer, étant parmi eux." La traite terminée, ces sauvages se divisèrent en trois bandes : les uns partirent pour la guerre, les autres remontèrent le Saint-Laurent, et les derniers s'enfoncèrent dans une petite rivière qui va se jeter près du grand saut. On était au dix-huit juillet. Champlain partit le même jour qu'eux et le lendemain, il arrivait à Québec. La première chose dont il s'occupa, fut de mettre tout à l'ordre dans l'habitation ; certaines réparations étaient devenues urgentes. Il fit planter des rosiers, et scier quelques planches de chêne pour emporter en France, afin de s'assurer si ce bois ne pourrait pas servir aux lambrissages des navires et aux garnitures des fenêtres.

---

(1) Nicolas du Vignau, dont il sera longuement question, lors du prochain voyage de Champlain au saut Saint-Louis.

Le 20 juillet, Champlain disait encore une fois adieu à son habitation de Québec, et le 11 août, il quittait Tadoussac pour la France, sur la vaisseau du capitaine Thibault, de La Rochelle, où il arriva le dix septembre. M. de Monts était alors en Saintonge, dans son gouvernement de Pons. De cette ville à La Rochelle, la distance n'est pas considérable ; aussi Champlain s'y rendit en un court temps, et raconta à M. de Monts toutes les circonstances afférentes à son voyage au Canada, les promesses que les Hurons et les Algonquins lui avaient faites de le guider à travers leurs pays, pourvu qu'on les assistât dans leurs guerres. M. de Monts résolut aussitôt d'aller trouver le roi, afin de lui exposer la situation sous son véritable aspect, et de lui arracher du secours, soit sous forme de privilège de traite qui pourrait être réviviflé, soit autrement. Champlain prit les devants, mais en route, il eut le malheur de tomber de cheval, et il faillit être écrasé. Cette chute retarda son voyage de plusieurs jours. Quand il se sentit assez bien remis, il courut à Fontainebleau. M. de Monts était déjà à Paris, en train de désintéresser ses associés ; la tâche n'était pas ardue, car ils étaient dégoûtés d'une affaire qui ne leur rapportait rien, et dont ils n'espéraient rien, tant que le roi n'aurait pas renouvelé le monopole du commerce des four-

rures pour la société. M. de Monts convint de leur payer une certaine somme pour leur part du magasin de Québec.

La compagnie de M. de Monts avait cessé d'exister. Un seul homme restait ferme encore, bien que son unique protecteur menaçât de lui manquer. C'était Champlain, le fondateur de Québec, qu'aucune difficulté ne décourageait. M. de Monts avait résisté avec une énergie peu ordinaire, à toutes les tracasseries des Malouins, des Rouennais et des Rochelais ; mais il avait toujours conservé l'espoir de refaire sa fortune au moyen de la traite. Depuis quatre ans qu'il escomptait ainsi l'avenir, il avait résolu de frapper un dernier coup ; le roi, qu'il avait essayé d'attendrir par le récit de ses malheurs, et de ses sacrifices de tous genres pour la cause de la colonisation, daigna l'écouter avec beaucoup d'attention, mais ne lui accorda pas ce qu'il demandait. Louis XIII n'était pas obligé de payer les obligations personnelles de son prédécesseur, et M. de Monts n'était plus ce grand personnage jouant un rôle durant les guerres de la Ligue. Il comprit lui-même que la situation n'étant plus la même, ce serait perdre son temps et son argent que de vouloir lutter contre toute une nuée de marchands, qui ne manqueraient pas de protection à la cour, et il informa Champlain qu'il lui

abandonnait la direction de la colonie, et qu'il eut à se pourvoir ailleurs pour la question d'argent. Ce fut la dernière entrevue entre ces deux hommes faits pour s'entendre. De Monts était protestant, mais il ne fit jamais preuve de fanatisme ; il semble avoir plus favorisé les catholiques que les autres. Sa commission de 1603 l'obligeait de faire instruire et élever les sauvages dans le catholicisme. Ce fut une forte sauvegarde pour les intérêts de la véritable Eglise, en Acadie et dans les endroits où le protestantisme aurait pu s'implanter. L'œuvre de la colonisation avait donc été jusque là plutôt catholique que protestante. Ce régime ne fut pas de longue durée.

L'espèce d'isolement qui se fit autour de Champlain, avec la retraite de M. de Monts, redoubla chez lui cette activité et cette persévérance qu'il sut toujours déployer dans les circonstances graves de sa vie. Qu'allait-il faire ? Lui-même ne pouvait apporter à Québec que son travail et son dévouement. Ses ressources personnelles étaient trop minimes, pour soutenir une œuvre relativement assez coûteuse. Il lui répugnait, d'autre part, de sacrifier quatre années de labeurs, de sacrifices de toute nature, dont les résultats, quelque peu tangibles qu'ils fussent encore, deviendraient bientôt fructueux, avec la protection des riches et des puissants. Pendant que Champlain

songeait en lui-même aux meilleurs moyens d'assurer la réussite de ses projets d'avenir, voilà que les jeunes Français qui avaient suivi Iroquet et Tregouaroti au milieu des tribus algonquines et huronnes, revenus en France, l'accostèrent un jour, en plein Paris, et lui apprirent que deux cents sauvages, pensant le trouver au saut Saint-Louis, où il leur avait donné rendez-vous en 1610 pour l'année suivante, s'y étaient présentés, suivant leur promesse. N'ayant pas trouvé celui qu'ils cherchaient, ils avaient montré de la mauvaise humeur. Les Français qui se trouvaient là pour la traite, avaient essayé de les calmer, en leur disant que Champlain ne manquerait pas de venir l'année suivante. D'autres Français leur avaient assuré que Champlain était mort, malgré l'affirmation contraire des premiers, qui étaient des amis de la société de M. de Monts. " Voilà, dit Champlain, comme l'envie se glisse dans les mauvais naturels contre les choses vertueuses ; et ne leur faudrait que des gens qui se hasardassent en mille dangers pour découvrir des peuples et terres, afin qu'ils en eussent la dépouille, et les autres la peine. Il n'est pas raisonnable qu'ayant pris la brebis, les autres aient la toison. S'ils voulaient participer en nos découvertures, employer de leurs moyens, et hasarder leurs personnes, ils montreraient avoir de

l'honneur et de la gloire : mais au contraire ils montrent évidemment qu'ils sont poussés d'une pure malice de vouloir également jouir du fruit de nos labeurs." (1)

Champlain n'avait pas à se plaindre seulement des Français, qui le suivaient comme son ombre au Canada, afin de profiter de sa connaissance du pays et de l'amitié dont l'entouraient les sauvages pour trafiquer plus à leur aise, mais il gémit surtout sur la conduite des Malouins, qui s'opposaient, par tous les moyens, à ce que M. de Monts obtînt le monopole du commerce dans les eaux du Saint-Laurent. Il fait, dans la relation de ses voyages, un plaidoyer à l'encontre de leurs prétentions, qui mérite d'être connu. " Ce sujet, écrit-il, me fera dire quelque chose pour montrer comme plusieurs tâchent à détourner de louables desseins, comme ceux de Saint-Malo et d'autres, qui disent, que la jouissance de ces découvertures leur appartient, pour ce que Jacques Cartier était de leur ville, qui fut le premier au dit pays de Canada et aux îles de Terreneuve : comme si la ville avait contribué aux frais des dites découvertures de Jacques Cartier, qui y fut par commandement, et aux dépens du roi François premier

(1) Troisième voyage, ch. 4.

ès année 1534 et 1535 découvrir ces terres aujourd'hui appelées nouvelle France ? Si donc le dit Cartier a découvert quelque chose aux dépens de sa Majesté, tous ses sujets peuvent y avoir autant de droit et de liberté que ceux de S. Malo, qui ne peuvent empêcher que si aucuns découvrent autre chose à leurs dépens, comme l'on fait paraître par les découvertures ci-dessus décrites, qu'ils n'en jouissent paisiblement : Donc ils ne doivent pas s'attribuer aucun droit, si eux-mêmes ne contribuent. Leurs raisons sont faibles et débiles, de ce côté. Et pour montrer encore à ceux qui voudraient soutenir cette cause, qu'ils sont mal fondés, posons le cas qu'un Espagnol ou autre étranger ait découvert quelques terres et richesses aux dépens du roi de France, savoir si les Espagnols ou autres étrangers s'attribueraient les découvertures et richesses pour être l'entrepreneur Espagnol ou étranger : non, il n'y a pas de raison, elles seraient toujours de France : de sorte que ceux de S. Malo ne peuvent se l'attribuer ainsi que dit est, pour être le dit Cartier de leur ville : mais seulement à cause qu'il en est sorti, ils en doivent faire état, et lui donner la louange qui lui est due. Davantage le dit Cartier au voyage qu'il a fait ne passa jamais le dit grand saut S. Louis, et ne découvrit rien nord ni sud, dans les terres du

fleuve Saint-Laurent : ses relations n'en donnent aucun témoignage, et n'y est parlé que de la rivière du Saguenay, des trois rivières et sainte Croix, où il hiverna en un fort proche de notre habitation : car il ne l'eut omis non plus que ce qu'il a décrit, qui montre qu'il a laissé tout la haut du fleuve S. Laurent, depuis Tadoussac jusqu'au grand saut, difficile à découvrir les terres, et qu'il ne s'est voulu hasarder ni laisser ses barques pour s'y aventurer : de sorte que cela est toujours demeuré inutile, sinon depuis quatre ans que nous y avons fait notre habitation de Québec, où depuis l'avoir fait édifier, je me mis au hasard de passer le dit saut pour assister les sauvages en leurs guerres, y envoyer des hommes pour connaître les peuples, leurs façons de vivre et que c'est que de leurs terres." (1)

Cette citation n'était pas de trop, tant il est important de bien définir l'œuvre des deux grands Français qui ont laissé leurs noms visiblements écrits sur les premières pages de nos annales. Champlain ne déprécie pas le mérite de Cartier : il s'oppose à l'abus que les Malouins faisaient de son nom glorieux pour détruire l'édifice dont leur illustre compatriote avait jeté la première pierre dans la Nouvelle-France.

(1) Troisième voyage, ch. 4.

CHAPITRE QUINZIÈME

CHAMPLAIN ET LES ALGONQUINS — 1613

Règlement désiré par Champlain au sujet de la traite. — Demande protection au président Jeannin. — Mémoire qui lui est présenté. — Le comte de Soissons nommé commandant en la Nouvelle-France et lieutenant-général du pays. — Sa mort. — Henri de Condé lui est substitué. — Champlain son lieutenant. — Frète plusieurs navires pour le Canada. — Départ de Honfleur. — Tadoussac. — Les Montagnais. — Champlain se rend au saut Saint-Louis pour la traite. — Puis il remonte la rivière des Outaouais avec l'idée de se rendre jusqu'à la mer du Nord. — Nomme le lac de Soissons. — Chute de la Chaudière. — Nibachis. — Tessouat. — Algonquins de l'île des Allumettes. — Séjour de Champlain chez eux. — Imposture du Français du Vignau. — Champlain renonce à son voyage de la mer du Nord. — Retourne à Québec, puis passe en France.

Le fondateur de Québec énumère, au début de la relation de son quatrième voyage au Canada, les motifs qui l'engagèrent à poursuivre aussi persévéramment ses découvertes : " Le désir que j'ai toujours eu, dit-il, de faire nouvelles découvertures en la Nouvelle-France, au bien, utilité et gloire du nom

français : ensemble d'amener ces pauvres peuples à la connaissance de Dieu, m'a fait chercher de plus en plus la facilité de cette entreprise qui ne peut être que par le moyen d'un bon règlement." (1)

Ce règlement, si désiré par Champlain, eût sans doute mis fin aux désordres que nous avons déjà signalés à maintes reprises. Tous les embarras venaient des marchands, dont l'avidité atteignait des proportions fabuleuses. Les uns mettaient une telle ardeur dans le commerce avec les sauvages, qu'ils partaient de France avant l'époque ordinaire, afin d'arriver les premiers à Tadoussac. Bien souvent, dans leur précipitation à vouloir s'emparer de tout le trafic, ils payaient plus que la valeur des fourrures. Ce triste état de choses durait depuis plusieurs années déjà, mais lorsque Champlain vint au Canada, et que les marchands s'aperçurent qu'il pouvait faire le commerce, pour le compte de la compagnie, avec d'autant plus de chance d'être mieux servi, qu'il s'était fait ami personnel des sauvages, ils redoublèrent d'activité et lui firent une lutte acharnée. Champlain avait mis sous les yeux de M. de Monts la conduite inqualifiable de ces trafiquants, qu'il traite d'étrangers. Nous avons été témoin des dé-

(1) Quatrième voyage, ch. 1. Voir Note 9, en Appendice.

marches du chef de la société en dissolution et de ses représentations infructueuses à la cour, le tout se terminant par l'abandon de l'entreprise.

C'est alors que Champlain résolut de s'adresser au président Jeannin [1], qu'il savait être bien disposé. Il n'était pas du nombre de ceux qui prétendaient alors que les Français " n'avaient ni la persévérance, ni la prévoyance requise à telles choses, et qui ordinairement ne portaient leur esprit, vigueur et courage, qu'à ce qui leur est proche, prompt et présent." Un long mémoire sur la condition du Canada et de ses habitants indigènes, lui fut présenté par Champlain, qui reçut des félicitations et des encouragements. Mais, afin de ne pas induire son protégé en erreur, Jeannin lui fit entrevoir que les gens qui aiment à pêcher en eau trouble, trouveraient son règlement inopportun, et s'évertueraient à le faire rejeter. Champlain eut l'heureuse inspiration d'aller se jeter dans les bras d'un homme puissant, capable de repousser les complots de ceux à qui son règlement pourrait porter ombrage. Ses regards s'arrê-

(1) Pierre Jeannin, né à Autun, en 1540, étudia le droit sous Cujas. Il entra dans le parti des ligueurs, mais, à l'avènement de Henri IV, se rallia franchement à ce prince, fut nommé premier président au parlement de Paris, et partagea avec Sully toute la confiance du roi. Après la mort de Henri IV, Marie de Médecis le nomma surintendant des finances ; il conserva cette charge jusqu'à sa mort, en 1622. Il a laissé des *Négociations*, Paris, 1656, ouvrage très estimé des diplomates.

tèrent sur Charles de Bourbon [1], comte de Soissons, alors gouverneur du Dauphiné et de Normandie. M. de Beaulieu, conseiller et aumônier ordinaire du roi, servit d'intermédiaire entre lui et le prince, et lui fit ouvrir toutes les portes de son cabinet. Champlain lui remontra l'importance de son affaire, les malheurs qu'elle avait déjà subis, et la ruine dont elle était menacée, au grand déshonneur du nom français. Le comte l'écouta avec attention, fit un examen minutieux de la carte du pays, et conclut l'entretien en lui promettant sa protection, pourvu toutefois que le roi n'y mît pas d'empêchements.

Champlain adressa sur le champ une requête bien libellée au roi et à sa cour, demandant un règlement spécial, sans quoi, la colonie courait à une perte certaine. La réponse fut la nomination du comte de Soissons pour diriger et gouverner la Nouvelle-France. Ses lettres-patentes datent du 8 octobre 1612. [2] Une semaine plus tard, Champlain recevait sa commission de lieutenant du nouveau gouverneur

---

(1) Charles de Bourbon, prince du sang, le plus jeune des fils de Louis I, prince de Condé, né en 1566, mort en 1612, fut élevé par sa mère dans la religion catholique, et prit part à toutes les intrigues du temps. Il rendit des services à Henri IV, et reçut la charge de grand maître de France. Pendant la minorité de Louis XIII, il se ligua contre la régente, avec Henri, prince de Condé, son neveu.

(2) Voir Appendice, pièce D.

et lieutenant-général. Mais la mort du comte de Soissons fut cause que l'affaire fut un peu différée. Le roi le remplaça bientôt par Henri de Condé [1], avec le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, lequel honora Champlain de sa lieutenance. Condé jouissait d'un grand prestige à la Cour, et il aurait pu l'utiliser pour rendre des services à la colonie, mais, ayant suscité des embarras à la régente Marie de Médicis, il se vit enlever tout son crédit et fut peu utile au pays.

Suivant les justes prévisions du président Jeannin, les marchands s'interposèrent pour empêcher la promulgation des nouveaux pouvoirs conférés à Champlain ; ils prétendaient même faire casser sa commission [2], sous prétexte d'intérêt général. Mais leurs réclamations étaient injustes, car ils restaient avec la pleine et entière liberté de faire partie d'une association qui était ouverte à tout le monde indistinctement. Aussi furent-elles rejetées comme elles le méritaient. Voyant qu'il serait impossible, pour

---

(1) Henri II, prince de Condé, était fils posthume de Henri I, (fils de Louis I). Naquit en 1588, et mourut en 1646. Pendant la minorité orageuse de Louis XIII, il se mit à la tête d'un parti de mécontents : il fut pour ce fait arrêté et enfermé pendant trois ans à la Bastille et au château de Vincennes. Sa plus grande gloire, dit Voltaire, est d'avoir été le père du grand Condé (Louis II, duc d'Enghien, 1621-87).

(2) Celle-ci datait du 22 novembre 1612.

cette année, de jeter les bases d'une société, Champlain se contenta d'affréter quatre navires, et résolut de se rendre au Canada avec des passeports de Condé. Les capitaines de ces vaisseaux s'étaient engagés à lui fournir chacun quatre hommes pour l'aider dans ses découvertes et dans les guerres qu'il pourrait être appelé à faire, de concert avec les sauvages alliés. Trois de ces vaisseaux attendaient à Rouen le signal du départ, et le quatrième était à La Rochelle, tout prêt à mettre à la voile. Champlain avait terminé ses préparatifs, lorsqu'il fut informé que la cour du parlement de Rouen s'opposait à la publication de sa commission, d'abord parce que les Malouins s'y refusaient, et puis le roi s'était réservé de prendre connaissance de tous les différends qui pourraient surgir à cette occasion. Ces tracasseries obligèrent Champlain à faire trois voyages de Paris à Rouen, jusqu'à ce qu'enfin il obtint des lettres du roi, qui furent cause que la cour débouta les Malouins de leurs prétentions. La commission de Champlain fut donc publiée dans tous les ports de Normandie.

En passant par Rouen, Champlain prit avec lui le capitaine l'Ange, qui devait l'accompagner dans ses découvertes et même à la guerre, si l'occasion s'en présentait, et tous deux se rendirent à Honfleur prendre passage sur le navire de Pont-Gravé, l'infa-

tigable voyageur. Le départ eut lieu le six mars, par un vent favorable. La traversée fut longue, quoique peu orageuse. Cependant, le quinze avril, il s'éleva un vent formidable qui fit périr plusieurs vaisseaux sur les côtes de l'île du Cap-Breton, mais celui de Pont-Gravé résista à la tourmente, et le 29 du même mois, il venait ancrer à la pointe aux Vaches. Les Montagnais ne l'eurent pas plus tôt aperçu, qu'ils coururent à son bord sur leurs pirogues. Ils commencèrent par demander du pain, disant qu'ils se mouraient de faim. De fait, ils étaient si maigres et si hideux, que Champlain eut de la peine à les reconnaître. " Quand ils furent dans notre vaisseau, rapporte Champlain, ils regardaient chacun au visage, et comme je ne paraissais point, ils demandèrent où était Monsieur de Champlain ; on leur fit réponse que j'étais demeuré en France ; ce que ne croyant du tout, il y eut un vieillard qui vint à moi en un coin, où je me promenais, ne désirant encore être connu, et me prenant l'oreille (car il se doutait qui j'étais) vit la cicatrice du coup de flèche que je reçus à la défaite des Iroquois ; alors il s'écria, et tous les autres après lui, avec grandes démonstrations de joie, disant : Tes gens sont au port de Tadoussac qui t'attendent." (1)

(1) Quatrième voyage, ch 2.

Ces pauvres diables étaient heureux de revoir leur ami, leur soutien dans la paix comme dans la guerre, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Après une absence de deux ans, Champlain, de son côté, dut éprouver une certaine émotion, à la vue de ces malheureux dont la misère avait bouleversé les traits, au point de les rendre méconnaissables.

Ce même jour, Boyer, capitaine d'un des vaisseaux rouennais qui avaient quitté la France avant celui de Pont-Gravé, vint mouiller dans la rade de Tadoussac. Le lendemain, 30 avril, il en arriva deux autres de Saint-Malo, commandés par les sieurs de la Moinerie et de la Tremblaye. Ils étaient partis avant que la commission de Champlain fût publiée en Normandie. Champlain se rendit à leur bord avec Pont-Gravé, et leur donna officiellement communication des défenses portées par le roi au sujet de la traite. Les Malouins firent réponse qu'ils étaient sujets et fidèles serviteurs du roi, et qu'ils obéiraient à ses commandements. Champlain fit aussitôt attacher à un poteau, dans le port, les armes de Sa Majesté ainsi que sa commission, pour la gouverne de ceux qui passeraient par là, afin que personne ne pût prétexter ignorance.

Le deuxième jour de mai, Champlain et l'Ange prirent une chaloupe pour se rendre à Québec, et de

là au saut Saint-Louis. Le mauvais temps faillit les faire périr près de l'île d'Orléans ; une chaloupe appartenant à l'un des navires de Saint-Malo, chavira sous leurs yeux. On n'arriva à Québec que le sept. Tous les *hivernants* paraissaient en bonne santé. Aucune maladie n'avait sévi parmi eux durant la saison du froid. L'hiver n'avait pas été rigoureux. Les arbres commençaient à se couvrir de feuilles, et les champs à s'émailler de fleurs. C'était un printemps précoce, comme on n'en voit plus de nos jours.

Le 13, Champlain continua sa route jusqu'au saut Saint-Louis, où en arrivant, le 21, il sut par les gens d'une de ses barques en quête de traite, qu'un parti d'Algonquins tout récemment arrivés de la guerre au pays des Iroquois, s'en retournaient avec deux prisonniers. Les Français leur avaient appris la nouvelle de l'arrivée de Champlain, qui se préparait à les accompagner à la guerre, et puis à les suivre chez eux, suivant, en cela, les promesses faites de part et d'autre, deux années plus tôt. Ces sauvages promirent de redescendre de leur pays avant le milieu de la première lune, et laissèrent pour gages de leur parole, leurs rondaches de bois et de cuir d'élan, et une partie de leurs flèches et arcs. Trois jours plus tard, arrivèrent des canots chargés d'Algonquins, qui racontèrent que les mauvais traitements

qu'ils avaient eu à subir de la part des marchands français, l'année précédente, avaient détourné leurs compatriotes du commerce avec eux. Quant à Champlain, il ferait peut-être mieux de ne pas aller dans leur pays, parce que des envieux lui avaient fait tort dans l'esprit des sauvages, et en outre, son absence prolongée avait été cause que les Algonquins, désespérant de le revoir, avaient été obligés d'entreprendre seuls une guerre difficile et dangereuse.

Il y avait dans le rapport de ces sauvages une triste nouvelle, dont la réalisation pouvait nuire aux trafiquants : c'était au sujet de la traite et de la détermination, de la part des Algonquins, de n'en plus faire. Champlain comprit qu'il devait se rendre chez ces nations ; tout en agrandissant le cercle de ses découvertes, il leur ferait connaître les avantages qu'ils avaient de conserver intactes leurs relations de commerce et d'amitié avec les Français. Pour réaliser ce dessein, il leur demanda trois canots et autant de guides. Quelques présents, distribués à propos, les décidèrent à lui prêter deux canots avec un seul guide. Champlain prit quatre Français avec lui, entre autres, le nommé Nicolas du Vignau, " le plus impudent menteur qui se soit vu de longtemps." Ce mauvais garnement était l'un de ceux qui avaient hiverné chez les sauvages et auquel Champlain avait

confié une mission spéciale, avec " un mémoire particulier des choses qu'il devait observer étant parmi eux." Pendant que Champlain était en France, du Vignau avait quitté le pays et, un jour de l'année 1612, il arrivait à Paris avec une abondance de détails qu'il prétendait avoir recueillis pendant son séjour chez les sauvages du Nord. Il avait raconté à Champlain qu'il avait vu la mer du Nord, et qu'on pouvait s'y rendre du saut Saint-Louis en dix-sept jours, par la rivière des Algonquins. Cette nouvelle avait réjoui Champlain, qui crut avoir trouvé bien près ce qu'il était disposé à chercher bien loin. Mais celui-ci eut des doutes sur la véracité de du Vignau, et il le conjura de lui dire la vérité, lui promettant une bonne récompense, si sa relation était vraie, mais le menaçant de le faire pendre, si elle était mensongère. Du Vignau renchérit encore, et comme preuve de son dire, il remit à Champlain une description écrite du pays qu'il prétendait avoir visité. Le tout avait une telle apparence de vérité, que Champlain crut utile de communiquer ces renseignements au chancelier de Sillery, au maréchal de Brissac, au président Jeannin et à d'autres seigneurs de la cour, qui tous, d'une voix commune, conseillèrent à Champlain d'aller au pays en question. Le capitaine Georges, marchand de la Rochelle, se chargea de ramener du

Vignau au Canada, sans lui payer de salaire. Voilà comment il se fait qu'on le retrouve au saut Saint-Louis, prêt à se mettre en route pour la mer du Nord sur un des canots algonquins. Avant que de partir, Champlain le prit sérieusement à partie ; il lui exposa tous les dangers de ce voyage, et le supplia de lui dire franchement ce qu'il connaissait, afin qu'il n'entreprît pas un voyage inutile. Du Vignau jura sur sa vie qu'il n'avait rien à retrancher de ses récits.

Le départ se fit, le 27 mai, de l'île Sainte-Hélène, au bruit du canon. L'expédition se composait de six personnes : Champlain, un sauvage, quatre Français dont du Vignau, et un nommé Thomas (1), qui devait servir d'interprète. Le 29, on franchit le saut Saint-Louis au moyen de portages. Deux lieues plus loin, on entra dans un lac (2) de douze lieues de circonférence, où viennent se décharger trois rivières, l'une (3) venant de l'ouest, du côté des Hurons ; l'autre (4) du sud ; et la troisième (5) du nord, qui circule à travers

---

(1) Peut-être Thomas Godefroy, l'un des principaux interprètes des premiers temps de la colonie.

(2) Le lac Saint-Louis.

(3) Le Saint-Laurent qui, à son point de jonction avec le lac Saint-Louis, semble venir de l'ouest.

(4) La rivière Chateauguay.

(5) La rivière des Algonquins, qui prit plus tard le nom de rivière des Outaouais.

le pays des Algonquins, des Nipissiriniens et d'autres peuplades inconnues. Sur les trois heures du soir, 30 mai, les canots entrèrent dans cette dernière rivière, et les voyageurs passèrent la nuit sur une petite île à son entrée. Le lendemain, on franchit le lac des Deux-Montagnes, que Champlain nomma le lac de Soissons. Il fallut ensuite sauter plusieurs rapides (1), et parfois la forêt bordant le rivage était tellement épaisse, qu'ils furent obligés de marcher dans l'eau, traînant après eux leurs canots avec des cordes. Champlain faillit se noyer dans ce trajet. " Si je ne fusse tombé favorable entre deux rochers, le canot m'entraînait ; d'autant, dit-il, que je ne pus défaire assez à temps la corde qui était entortillée à l'entour de ma main, qui me l'offensa fort, et me la pensa couper. En ce danger je m'écriai à Dieu, et commençai à tirer mon canot, qui me fut renvoyé par le remous de l'eau qui se fait en ces sauts, et lors étant échappé je louai Dieu, le priant nous préserver. " (2)

Après avoir pris un repos bien gagné, nos voyageurs continuèrent à remonter la rivière des Algonquins, et leur première rencontre fut celle de quinze canots de sauvages Quenongebin (3), de la nation algonquine,

(1) Le long Saut.

(2) Quatrième voyage, ch 3.

(3) Ainsi les appelle Champlain ; c'étaient les Kinounchepirini.

dont le pays était situé au sud de l'Ile des Allumettes. Il y eut échange de paroles amicales entre les deux groupes, et Champlain réussit à obtenir un des leurs comme guide, et en retour il leur confia un Français qu'ils promirent, de ramener au saut Saint-Louis, avec une lettre de Champlain qu'il avait écrite sur une *feuille de tablette*, faute de papier. Puis l'on se sépara, chacun allant de son côté. Chemin faisant, l'on aperçut la rivière " qui vient des Ouescharini " (1), une autre " qui vient du nord (2), où se tiennent les Algonquins," une troisième qui vient du sud, où à son entrée il y a une chute d'eau admirable. (3) " Les sauvages passent dessous par plaisir sans se mouiller que du poudrin que fait la dite eau." Après avoir vaincu de grandes difficultés, les canotiers arrivèrent au pied d'un " saut qui est large de demi-lieue, et descend de 6 à 7 brasses de haut." (4) Les sauvages l'appelaient *Asticou*, c'est-à-dire chaudière.

Le cinq juin, l'on atteignit " un grand saut qui comprend près de trois lieues de large, où l'eau descend comme de dix ou douze brasses de haut en talus, et fait un merveilleux bruit. " L'on passa

---

(1) Les Ououiechkaïrini, ou la Petite Nation des Algonquins. La rivière qui vient de leur pays s'appelle aujourd'hui rivière de la Petite Nation.

(2) La Gatineau.

(3) La chute de la rivière Rideau.

(4) La chute de la Chaudière n'a que 34 pieds de hauteur.

deux autres sauts [1], puis on entra dans un autre lac [2] de six à sept lieues de long, où se décharge une rivière [3] venant du sud ; les peuples qui l'habitaient étaient appelés Matou-oüescarini. On vint se reposer le 5 juin dans une des îles. Champlain fit planter à son extrémité, dans un endroit dominant, une croix avec les armes de la France. Il la nomma, pour cette raison, l'île Sainte-Croix. Le 6 juin, l'on quitta cette île, et après avoir navigué une partie du jour, on dut se débarrasser des bagages et même d'une partie des provisions, pour faire un portage long et extrêmement fatigant. A cet endroit, Champlain prit la latitude au moyen de son astrolabe, et il dit qu'il a trouvé 46⅔ degrés. [4] Quelques lieues

---

(1) Le rapide des Chats.

(2) Le lac des Chats.

(3) La rivière Madawaska, ou des Madwoüaskarini.

(4) Au mois d'août 1867, un nommé Overman trouva sur sa terre, sur la partie nord-est du lot numéro 12, second rang, township Ross, comté de Renfrew, un astrolabe que l'on suppose avoir été perdu par Champlain pendant son exploration de l'Outaouais supérieur, en 1613. Ce fut durant la journée du 5 juin qu'il traversa le 2e rang de ce township. Cet astrolabe est en cuivre et pèse environ trois livres. Il mesure, à l'extérieur, 5 pouces 10 lignes sur 16 pouces ; l'épaisseur du cuivre est d'un huitième de pouce au sommet et de six seizièmes à la base. La date de 1603 est gravée sur cet instrument. Les deux quarts du cercle sont divisés en degrés, commençant du sommet à la base, et réciproquement, courant de chaque côté, c'est-à-dire à droite et à gauche, depuis 1 jusqu'à 90. Un anneau mobile, placé au zénith, servait à suspendre l'instrument au cours des observations. Un indicateur, également mobile, pivote sur le centre et est percé de deux yeux par lesquels passait la

plus haut, l'on aperçut un lac de six lieues de long [1], sur deux de large, où l'on fit rencontre d'un chef sauvage appelé Nibachis. L'arrivée des Français parut le surprendre. Ces naturels ne pouvaient s'expliquer comment ils avaient pu surmonter les difficultés d'une navigation aussi dangereuse. Il fallait un courage plus qu'ordinaire pour franchir cette succession presque ininterrompue de rapides de toute dimension, bordées de forêts vierges dont les fourrés étaient, pour le plus grand nombre, inaccessibles. Les sauvages des environs s'occupaient d'agriculture, récoltaient du maïs, mais la chasse était leur principale occupation, contrairement à la coutume huronne. Champlain visita leurs champs et leurs jardins. Avant de labourer la terre, ils faisaient brûler les arbres, dont les pins constituaient la plus grande partie, et puis ils semaient le blé-d'Inde, grain à grain, comme les Indiens de la Floride. A cette époque de l'année, 7 juin, il avait atteint environ quatre pouces de hauteur.

---

lumière quand Champlain prenait la hauteur du soleil. A partir du 6 juin, Champlain ne se sert plus de l'expression usuelle : *J'ai pris la latitude*, il dit simplement ; *l'île est à 0° degrés ; j'étais sous le 0°*. Ce changement d'expression, facile à constater à la lecture de ses récits, joint à la découverte de cet instrument qui lui est contemporain, — la date 1603 l'indique assez, — et dont on faisait à cette époque un fréquent usage, prouve d'une façon presque incontestable, que c'est Champlain qui le perdit le 6 juin 1613.

(1) Le lac du Rat-Musqué n'a pas cette dimension.

Nibachis connaissait Champlain de réputation. Il entretenait une haute opinion de lui, et il le fit bien voir, quand il lui dit qu'il venait à bout de tout ce qu'il entreprenait, faisant allusion au voyage que notre illustre Français était à la veille de terminer. Le sagamo offrit à Champlain de le conduire auprès de Tessouat, résidant à huit lieues plus en amont, sur le bord d'un grand lac. La bourgade commandée par cet illustre capitaine que Champlain avait déjà rencontré à Tadoussac, en 1603, était située près d'une île bien boisée de chaînes et de pins, naturellement fortifiée, et qui, d'après Champlain, peut avoir 20 lieues de longueur, sur 3 ou 4 de large. (1) En revoyant Champlain, Tessouat ne put en croire ses yeux, et crut rêver. Ce fut une vraie fête, pour ce brave Indien, que l'arrivée dans son pays, d'un homme aussi distingué que ce Français, le plus grand qu'il eût connu. Champlain fit d'abord une exploration générale de l'île, et rendit visite à tous les capitaines et principaux guerriers. Comme le terrain n'annonçait pas la fertilité, Champlain leur fit remarquer qu'ils seraient mieux dans bien d'autres endroits pour y

(1) L'île des Allumettes est longue de six milles et large du quart ; cependant Champlain lui donna plus tard dix lieues de longueur. Cette île fut pendant longtemps le poste principal des sauvages de cette vaste contrée. Les peuplades qui l'habitaient étaient connues sous le nom de Sauvages de l'Ile. C'étaient les Kichesipirini, hommes de la Grande-Rivière.

cultiver le maïs. Ils firent réponse qu'ils avaient choisi cette île, parce qu'elle était difficile d'accès ; ils la considéraient comme un boulevard à l'abri des ennemis ; cependant ils étaient prêts à aller demeurer au saut Saint-Louis, à côté des Français, qu'ils estimaient de bons voisins. Champlain leur dit que, pour cette année, il ferait seulement abattre le bois et casser de la pierre pour y bâtir un fort. A cette nouvelle, les sauvages poussèrent mille exclamations de joie. Rendez-vous leur fut donné pour le lendemain à la cabane de Tessouat, de l'autre côté de la rivière.

Champlain vit pour la première fois, ce jour-là, un cimetière de sauvages, ce qui le jeta dans une telle admiration qu'il ne put s'empêcher de l'exprimer. Nous connaissons cette coutume, encore en vogue parmi les sauvages de l'ouest, d'ensevelir les morts de peaux de castor ou d'autres robes de fourrures, et de les mettre dans une caisse d'écorce qu'ils placent ensuite sur un échafaud, au-dessus du sol. Au pied du mort, on rangeait des armes, quelques pains et une courge remplie d'huile. Cette manière de traiter les morts était particulière aux Algonquins et aux Hurons, car les Iroquois enterraient les leurs.

A l'heure et au jour dits, les chefs de l'île étaient assemblés chez Tessouat, chacun portant son écuelle

de bois etsa *mivoanne*, prêts à faire honneur à la sagamité,et aux divers ragouts de poisson plus ou moins dégoutants, accompagnés d'eau claire pour breuvage. La tabagie faite, chacun emplit son calumet de petun ; on en offrit un à Champlain, et puis l'on fuma en silence durant une bonne demi-heure. Champlain prit alors la parole, et prononça un long discours que l'interprète Thomas traduisait dans leur langue. Il était venu chez eux pour leur assurer son amitié, et leur affirmer, une fois de plus, qu'il désirait les assister dans leurs guerres, suivant sa promesse. Le roi de France lui avait ordonné de venir les voir, afin de connaître la fertilité de leurs terres, d'explorer leurs lacs, leurs rivières et la Mer qu'ils lui avaient dit exister dans leur pays. Comme il désirait se rendre chez les Nipissiniens, il les priait de lui prêter quatre canots avec huit sauvages pour l'y conduire.

Ce discours terminé, ils recommencèrent à fumer, au milieu d'une conversation tenue à voix basse, comme pour délibérer sur ce qu'ils diraient. Tessouat porta la parole au nom de tous : " Nous t'avons toujours reconnu plus affectionné pour nous, s'adressant à Champlain, qu'aucun autre Français. La démarche que tu viens de faire, en risquant ta vie pour venir nous voir, est une preuve que tu es notre ami. Voilà pourquoi nous te voulons du bien, comme si tu étais

l'un de nos enfants. Cependant, l'année dernière tu as manqué à ta parole ; 2000 sauvages sont allés au saut Saint-Louis pour te rencontrer dans le but d'aller ensemble à la guerre, et te faire des présents. Ne t'ayant pas vu, ils ont eu beaucoup de chagrin, parce qu'ils te croyaient mort, comme on le leur avait dit. Les Français qui étaient au saut n'ont pas voulu assister à nos guerres, et quelques-uns d'entre eux nous ayant maltraités, nous avons résolu de ne plus descendre au saut. Maintenant, nos guerriers, au nombre de douze cents, sont dans le chemin de la guerre. Nous te donnerons quatre canots, mais tu as tort d'entreprendre ce voyage difficile ; les Nipissiriniens sont des sorciers, ils font mourir leur monde par des maléfices et par le poison, et ils sont nos ennemis. Ne compte pas sur eux pour la guerre, car ils n'ont pas de cœur." (1)

A cette harangue, dont la conclusion n'était pas rassurante, Champlain répondit qu'il voulait tout simplement visiter cette tribu, et s'en faire l'ami, afin de mettre à exécution son projet d'atteindre la mer du Nord ; qu'il n'ajoutait aucune croyance à leurs sortilèges, qui n'auraient aucun pouvoir sur lui, parce que Dieu l'en préserverait ; qu'il connaissait les

(1) Quatrième voyage, ch. 4.

herbes vénéneuses, et se garderait bien d'en manger. Sur ce, ils accordèrent les embarcations dont Champlain avait besoin pour remonter le cours de la rivière. Puis il les quitta, et consacra le reste du jour à se promener dans leurs champs remplis de citrouilles, de faséoles et de pois français. Pendant qu'il examinait la culture imparfaite des sauvages, le truchement Thomas s'était glissé au milieu d'eux et avait pu saisir l'expression d'un grand mécontentement au sujet du voyage de Champlain chez leurs ennemis. Ils étaient fermement convaincus que leur allié ne reviendrait pas vivant. Personne maintenant voulait l'accompagner. Valait mieux, disaient-ils, attendre à l'année suivante, afin de préparer une bonne escorte à Champlain. Ce changement de front consterna Champlain, qui se croyait à la veille de réaliser un rêve entretenu de longue date. Il courut à eux et leur dit qu'il les avait toujours considérés comme des hommes courageux et de francs alliés, mais qu'en cette circonstance, ils faisaient preuve de faiblesse et de duplicité, et qu'il était plus simple de ne point faire trait d'amitié, s'ils ne lui en donnaient pas de preuves. Puis il finit par leur demander deux canots et quatre sauvages seulement.

Mais Champlain ne comptait pas avec l'entêtement de ces nations, et encore moins avec leurs ruses,

car ils n'étaient pas convaincus de ce qu'ils disaient. De nouveau ils lui représentèrent la difficulté des passages, le nombre des sauts, la méchanceté de ces peuples, et surtout leur crainte de le perdre pour toujours. Champlain leur répliqua qu'il était mécontent de leur peu d'amitié ; qu'il avait amené avec lui un garçon, et en même temps, il désignait du Vignau, qui, étant allé dans le pays des Nipissiriniens, n'avait pas trouvé ces peuples aussi mauvais. Tous se prirent à examiner le jeune Français, et surtout Tessouat avec qui il avait passé tout un hiver. Le vieux capitaine l'apostropha aussitôt en ces termes : " Nicolas, est-il vrai que tu as dit avoir été aux Nipissirini ? (1) — Oui, j'y suis allé, répondit-il. — Alors tous les sauvages se jetèrent sur du Vignau, en proférant de grands cris, comme s'ils eussent voulu le dévorer tout vivant. Puis Tessouat reprit son interrogatoire : " Tu es un fieffé menteur ; tu sais bien que tous les soirs tu couchais dans ma cabane, avec mes enfants, et que tous les matins tu t'y levais. Si tu as été vers ces peuples, ça été en dormant ;

(1) Les Nipissiriniens étaient algonquins, mais leur réputation de sorciers les avait rendus redoutables des autres nations, même algonquines. Jean Nicolet hiverna souvent chez eux, et les Jésuites y établirent la mission du Saint-Esprit. On les appelait indifféremment Nipissings, Bissirinions et Nipissirinis. Les Hurons les connaissaient sous le nom de Askicouanchronons ; pour les Français, c'étaient les Sorciers.

comment as-tu été assez imprudent pour avoir ainsi trompé ton chef par tes mensonges, et assez méchant pour lui faire risquer sa vie parmi ces sauvages ? Tu es un homme perdu ; il devrait te faire mourir, plus cruellement que nous ne faisons à l'égard de nos ennemis. Je ne m'étonne pas s'il insiste tant, après le langage rassurant que tu lui as tenu. "

Ce fut au tour de Champlain à apostropher l'imposteur ; il lui enjoignit de répondre à ces gens-là. Mais du Vignau resta muet et tout tremblant de peur. Champlain l'attira à l'écart, et pour la dernière fois il le conjura de lui dire franchement la vérité. Le misérable menteur affirma de nouveau qu'il avait vu la mer et la lui ferait voir, si les sauvages voulaient lui prêter des canots.

Sur l'entrefaite, Thomas vint avertir Champlain que les sauvages parlaient d'envoyer secrètement quelques-uns des leurs avertir les Nipissiriniens de son arrivée prochaine dans leur pays. Celui-ci courut trouver les sauvages et leur dit avoir rêvé, la nuit précédente, qu'ils avaient l'intention d'envoyer à son insu un canot chez leurs ennemis. C'était un moyen assez habile d'arrêter leur plan, car les Indiens, dans leur naïve crédulité, pouvaient s'imaginer que Champlain était doué d'une vue surnaturelle. Tout de même ils se montrèrent scandalisés de ce qu'il

semblait se fier davantage à la parole d'un menteur qu'à celle de tant de capitaines amis. " Mais, leur dit Champlain, ne savez-vous pas que mon garçon est allé à la mer du nord avec un des parents de Tessouat, et que, du rivage, il a vu périr un vaisseau anglais, dont l'équipage, composé de quatre-vingts marins, a été massacré par les Indiens ? " " C'est un menteur, s'écrièrent-ils, il faut le faire mourir. Qu'il nomme celui avec qui il a fait ce voyage, qu'il donne les noms des lacs, des rivières et des chemins par où il a passé ? " Du Vignau répondit qu'il avait oublié le nom de son compagnon de route, bien qu'il l'eût rappelé plus de vingt fois à Champlain, même le jour précédent. Quant au pays qu'il avait parcouru, il leur dit qu'il l'avait décrit sur une carte que Champlain lui fit interpréter aux sauvages. Ceux-ci le poussèrent à bout de questions, mais du Vignau se retrancha dans un mutisme absolu. Ne pouvant comprendre que ce jeune homme, qui n'avait jamais fait de voyage au Canada avant son séjour avec les Algonquins de l'Ile, eut inventé une carte aussi détaillée, Champlain voulut tenter une dernière épreuve. Cette fois la situation était sérieuse, et du Vignau la comprit. Le canot était prêt à partir, et l'on n'attendait plus qu'un signe pour le mettre à l'eau. Alors Champlain, l'interpellant encore, lui exposa tout

ce qui s'était passé jusqu'alors, le voyage pénible qu'il avait fait, sans compter celui qui se présentait sous des couleurs peu riantes. " J'ai tout oublié, lui dit-il, fatigues, ennuis, tracasseries ; nous allons continuer notre route, mais je t'avertis que si tu m'as trompé, tu seras pendu et étranglé sans miséricorde. " Du Vignau réfléchit pendant quelques instants, puis se jetant aux genoux de Champlain, il lui demanda pardon de l'avoir trompé. Tout ce qu'il avait affirmé sur sa parole était de la fantaisie ; il n'avait jamais vu cette mer, il avait eu recours à cette ruse pour revenir au Canada. Transporté de colère, Champlain ordonna à cet effronté menteur de disparaître à ses regards. A la demande de Champlain, Thomas le fit parler, afin de savoir quelle direction il prendrait. Il déclara que si Champlain consentait à le laisser derrière lui, il irait à la découverte de la mer en question, dût-il en mourir à la peine. Dans l'intervalle, Champlain avait raconté aux sauvages la scène qui venait d'avoir lieu entre lui et du Vignau. Après lui avoir reproché son peu de confiance dans leurs paroles, ils ajoutèrent : " Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir ; donne-le nous, et nous te garantissons qu'il ne mentira plus. " Champlain leur défendit de lui faire aucun mal, car il voulait le ramener au saut, pour voir la

figure qu'il ferait en présence des messieurs de la traite auxquels il avait promis d'apporter de l'eau salée.

Champlain comprit qu'il était inutile de passer outre, pour n'arriver peut-être à aucun résultat, car cette mer pouvait bien n'exister que dans l'imagination des sauvages. En tous cas, il y avait trop de risques à poursuivre un voyage déjà bien pénible, et en s'aventurant dans la direction que lui indiquaient les plus forts en science géographique, ce n'eût été qu'une expédition ébauchée, et conséquemment à refaire. Avant de dire adieu au bon vieux Tessouat, il invita les sauvages à venir au saut Saint-Louis, où il attendait quatre vaisseaux chargés de marchandises de traite. Pour dernier souvenir à cette terre et à ces peuples, qu'il ne devait revoir que quelques années après, Champlain fit ériger sur le bord du lac, dans un endroit proéminent, une grande croix de cèdre blanc, sur laquelle il avait gravé les armes de la France, avec injonction aux sauvages de la conserver intacte, s'ils voulaient vivre en paix avec leurs voisins ; sinon, il leur arriverait malheur.

Le dix-huit juin, les Français prirent congé de Tessouat, lui firent quelques présents, et Champlain lui promit, si Dieu lui conservait la santé, de revenir

l'année suivante, avec une bonne escorte de guerriers. Le vieux sagamo s'engagea, de son côté, à réunir une grande armée pour la même époque, et il confia son fils à Champlain pour lui servir de guide jusqu'à la fin de son voyage. Quarante canots à la fois partirent de l'île, avec des fourrures en assez grande quantité. En chemin, ils virent s'adjoindre à eux neuf grands canots de Ouescharini, montés par quarante hommes forts et puissants, et plus loin une dizaine d'autres, lesquels réunis aux vingt qui avaient pris les devants, formaient un contingent de quatre-vingts embarcations. La descente s'opéra à petites journées, et non sans rencontrer les mêmes embarras que dans la montée. Au saut de la Chaudière, les sauvages se livrèrent à une cérémonie que Champlain rapporte avec des détails minutieux : " Après avoir porté leurs canots au bas du saut, ils s'assemblent en un lieu, où un d'entre eux avec un plat de bois va faire la quête, et chacun d'eux met dans ce plat un morceau de petun ; la quête faite, le plat est mis au milieu de la troupe, et tous dansent à l'entour, en chantant à leur mode ; puis un des capitaines fait une harangue, remontrant que dès longtemps ils ont accoutumé de faire telle offrande, et que par ce moyen ils sont garantis de leurs ennemis, et qu'autrement il leur arriverait du malheur, ainsi que leur persuade le

diable, et vivent en cette superstition. Cela fait, le harangueur prend le plat, et va jeter le petun au milieu de la chaudière, et font un grand cri tous ensemble. Ces pauvres gens sont si superstitieux, qu'ils ne croiraient pas faire bon voyage, s'ils n'avaient fait cette cérémonie en ce lieu, d'autant que leurs ennemis les attendent à ce passage, n'osant pas aller plus avant, à cause des mauvais chemins, et les surprennent là : ce qu'ils ont quelquefois fait." (1)

La flottille arriva au saut le dix-sept juin. Le capitaine l'Ange, qui était l'homme de confiance de Champlain, l'informa que le sieur de Maisonneuve, de Saint-Malo, était arrivé avec trois vaisseaux, et qu'il était muni d'un passeport du prince de Condé lui permettant le trafic avec les sauvages. Il fut en conséquence décidé entre Champlain et ces derniers, que la traite se ferait avec tous les capitaines de pataches, indistinctement. Puis, ayant fait venir du Vignau en présence des sauvages et des Français réunis, il lui fit avouer ses impostures. Le misérable demanda grâce encore une fois, et promit de réparer sa faute en tâchant de découvrir la mer du nord. Champlain lui pardonna à cette condition.

Pendant son absence, les Français avaient passé le temps à chasser dans le voisinage, et chaque jour ils

(1) Quatrième voyage, ch. 5.

abattaient cinq ou six cerfs. Le jour de la Saint-Barnabé, du Parc et deux de ses compagnons en tuèrent neuf. Ils avaient vécu aussi de tourtes, qui étaient en nombre incroyable, et du produit de leurs pêches ; " aussi, s'écrie Champlain, étaient-ils tous au meilleur point que moi, qui étais atténué par le travail et la fâcherie que j'avais eue, et n'avais le plus souvent mangé qu'une fois le jour, de poisson mal cuit, et à demi rôti." (1)

La traite terminée, Champlain pria les sauvages d'amener avec eux deux jeunes Français, afin de leur faire connaître leur pays, mais à condition de les ramener l'année suivante. Ils ne voulurent pas d'abord, craignant qu'ils ne tinssent une conduite aussi méprisable que celle de du Vignau, mais ils finirent par céder devant les reproches de Champlain, qui leur représenta que leur refus équivaudrait à de l'inimitié. Or, ils tenaient à vivre en bons termes avec lui. Quant à du Vignau, personne n'en voulut, et Champlain l'abandonna à la garde de Dieu.

N'ayant plus rien à faire au pays, Champlain résolut de s'embarquer dans le premier vaisseau qui ferait voile pour la France. Le sieur de Maisonneuve lui offrit passage sur le sien ; cette offre fut acceptée.

---

(1) Quatrième voyage, ch. 5.

Il partit accompagné de l'Ange, le vingt-sept juin, laissant au saut les autres pataches, qui attendaient que les sauvages fussent de retour de la guerre pour compléter leurs négociations. Le navire malouin partit de Tadoussac, le huit juillet, sortit de Gaspé, le dix-huit, et arriva à Saint-Malo, le vingt-huit août. Le premier soin de Champlain fut de s'aboucher avec plusieurs marchands de cette ville, en vue de former, avec leur coopération, une société puissante, laquelle, grâce à des privilèges spéciaux, pourrait tirer de la Nouvelle-France des avantages matériels innombrables. En terminant ce chapitre, nous nous écrierons avec Champlain : " Dieu par sa grâce fasse prospérer cette entreprise à son honneur, à sa gloire, à la conversion de ces pauvres aveugles, et au bien et honneur de la France." (1)

---

(1) Quatrième voyage, ch. 5.

-sept juin,
ttendaient
uerre pour
e malouin
e Gaspé, le
-huit août.
ucher avec
de former,
issante, la-
ourrait tirer
iels innom-
nous écrie-
grâce fasse
à sa gloire,
et au bien

CHAPITRE SEIZIÈME

CHAMPLAIN ET LES RÉCOLLETS — 1614-1615

Motifs de Champlain pour coloniser la Nouvelle-France. — Travaille surtout à l'extension du catholicisme au milieu des barbares. — Le sieur Houël, secrétaire du Roi, vient à son aide. — Le Père du Verger, provincial des Récollets. — Etats généraux approuvent le plan d'envoyer des missionnaires au Canada. — Lettres patentes royales. — Permission du nonce papal. — Les Pères le Caron, Jamay et d'Olbeau, le Frère du Plessis, premiers missionnaires. — Séjour de Champlain à Rouen. — Départ des religieux et de Champlain pour Québec. — Difficultés qu'ils doivent surmonter. — Amitié de Champlain pour les Récollets.

L'affection, ou pour mieux dire, la passion de Champlain pour faire des découvertes dans la Nouvelle-France, le rendait de plus en plus désireux de parcourir le pays dans toutes les directions, afin de se le rendre familier jusque dans les moindres détails. Les seuls moyens de communication à sa portée consistaient dans la chaloupe ou le canot sauvage ; cela pouvait suffire pour remonter le cours des rivières ou traverser les lacs. Mais pour bien connaître un pays, il n'importe pas seulement de savoir s'il est

bien ou mal arrosé, s'il renferme des rivières plus ou moins navigables, des lacs poissonneux, des pouvoirs d'eau en abondance. Or, jusqu'à présent, le fondateur de Québec avait poussé ses explorations avec une vigueur et une célérité qui étonnent ; il avait remonté la rivière des Iroquois, jusqu'au lac Champlain ; il s'était enfoncé vers les sources de la rivière des Outaouais, avec un courage tel, que les Algonquins ne purent s'empêcher de lui en exprimer leur admiration ; les premières avenues du Saguenay n'avaient pas échappé à ses regards inquisiteurs. Mais il lui restait encore beaucoup à voir, encore plus à connaître : ainsi la fertilité du sol sous les différentes latitudes du pays, les coutumes et les mœurs des sauvages, surtout de la grande tribu huronne, la plus nombreuse, une des plus puissantes, et peut-être la mieux disposée à recevoir la semence évangélique, à cause de ses dispositions sédentaires. Champlain entretenait toujours la louable ambition d'introduire les idées chrétiennes chez ces peuples barbares, afin de les amener par la suite à la civilisation. C'est ce qu'il dit clairement, et ce qui ressort de ses nombreux récits. Rentré en France, en 1614, il écrivait ces mots, qui nous font bien connaître ses intentions à cet égard : " Ne perdant courage, dit-il, je n'ai laissé de poursuivre et fréquenter plusieurs nations de ces

peuples sauvages, et familiarisant avec eux, j'ai reconnu, et jugé, tant par leurs discours, que par la connaissance déjà acquise, qu'il n'y avait autre ni meilleur moyen, que de patienter, laissant passer tous les orages et difficultés qui se présenteraient, jusqu'à ce que sa Majesté y apportât l'ordre requis, et en attendant continuer, tant les découvertures au dit pays, qu'à apprendre leur langue, et contracter des habitudes et amitiés, avec les principaux des Villages et des Nations, pour jeter les fondements d'un édifice perpétuel, *tant pour la gloire de Dieu*, que pour la renommée des Français."

A-t-on jamais remarqué la portée de ces paroles dans la bouche du fondateur de Québec ? Est-ce le langage d'un vulgaire trafiquant de pelleteries, ne cherchant à étendre ses relations avec les naturels du pays que pour en retirer une fortune, objet de son ambition ? Quel est son but en réalité, dans toutes ces démarches, où il ne rencontre que déboires et mécomptes ? Est-ce la curiosité du touriste, ou l'ambition du savant, à la recherche des secrets de la nature ? Champlain aimait à s'instruire, sans doute, et au point de vue de la science nautique et géographique il s'est élevé à une grande hauteur, mais il voulait faire servir ces connaissances variées à la

grande et noble cause de sa religion, sans oublier dans ses motifs, l'honneur de sa patrie. Aussi nous disons, sans vouloir placer Champlain sur un piédestal plus élevé qu'il ne convient, que sa conduite générale est digne de notre admiration. Son dévouement à la colonie naissante ne se démentit jamais, depuis le jour où il posa le pied sur le rivage de Québec jusqu'à son heure suprême : dévouement aux habitants, privés de ressources et souvent persécutés dans leurs biens et leur foi ; dévouement aux pauvres sauvages en proie aux famines, aux guerres et à l'idolâtrie ; dévouement à la religion catholique et à ses héroïques apôtres. Les événements prochains nous apporteront la preuve convaincante que Champlain songeait sérieusement, à l'époque où nous en sommes rendu de son histoire, à faire parvenir la connaissance de Dieu au sein de ces peuples vivant sans religion, comme des brutes. "Je jugeai à part moi, dit-il, que ce serait faire une grande faute si je ne m'employais à leur en préparer quelque moyen." Cette faute, il sut l'éviter. Aussi doit-on savoir lui en attribuer l'honneur. Non seulement il eut l'idée d'amener des missionnaires au Canada, mais c'est lui-même qui réussit à la réaliser. Naturellement le concours de personnes aussi pieuses que zélées à étendre la doctrine du

Christ sur cette terre de désolation, contribua puissamment à donner de l'essor à son œuvre. Le bon vouloir des religieux de saint François, seconda beaucoup ses efforts. Mais, enfin, ce fut Champlain qui, par sa persévérance et par son habileté, mena le plan à bonne fin, comme nous allons voir.

Rentré en France en 1614, il s'occupa activement à fonder une société de marchands qui dirigerait les affaires matérielles de la colonie. Nous l'avons vu à l'œuvre dans la ville de Saint-Malo, aussitôt après son arrivée sur le vaisseau du sieur de Maisonneuve.[1] A Rouen il s'employa au même but. Les anciens associés de La Rochelle reçurent également communication du nouveau projet. Tous convinrent que les organisations antérieures avaient été défectueuses, et qu'il fallait mettre la compagnie projetée en état de résister aux empiètements des marchands étrangers. Comme il fallait nécessairement obtenir l'assentiment du roi et du vice-roi de la Nouvelle-France, il fut convenu que les intéressés se rendraient à Fontainebleau et y discuteraient ensemble les articles du contrat. Au jour dit, les Malouins et les Rouennais arrivèrent, mais les Rochelais firent défaut. La compagnie fut formée, chacune des villes coopérant

(1) Voir note 10 en appendice.

pour un tiers dans les dépenses et devant, en retour, partager dans la même proportion, s'il y avait des profits. Mais les marchands de La Rochelle, pour une raison ou pour une autre, ne répondirent pas aux espérances que l'on fondait sur eux. Rouen et Saint-Malo se virent alors dans l'obligation de prendre charge de l'affaire, moitié pour moitié. Après mille difficultés, la société fut constituée pour onze ans, le contrat fut approuvé et ratifié par le roi et par le prince de Condé. Les Rochelais essayèrent plus tard de molester les marchands des autres villes, et un procès qu'ils suscitèrent à ce propos, finit par tourner contre eux. Quelques particuliers de Saint-Malo, jaloux aussi de se voir frustrés de leur liberté dans les affaires de traite, réussirent, à force d'intrigues, à faire insérer dans le cahier général des Etats tenus à Paris, qu'il serait permis d'avoir le commerce des pelleteries, libre pour toute la province de Bretagne. L'article qui le leur défendait, fut maintenu, par l'intervention du prince de Condé, mis au courant de l'affaire par Champlain.

La grande question matérielle était réglée à la satisfaction de tous ceux qui portaient quelque intérêt à la Nouvelle France. Champlain se mit immédiatement à la recherche de religieux " qui eussent le

zèle, et affection à la gloire de Dieu, pour les persuader d'envoyer, ou se transporter en ces pays, et essayer d'y planter la foi, ou du moins y faire ce qui y serait possible selon leur vocation." Il avait communiqué son dessein à plusieurs personnes du monde, qui pouvaient l'aider de leur bourse et de leur influence. Le premier qui entra pleinement dans ses vues, fut le sieur Houël [1], secrétaire du roi, contrôleur général des salines de Brouage, homme d'honneur, pieux, zélé pour les œuvres religieuses, et bien connu par le fondateur de Québec. Ce distingué personnage lui dit qu'il connaissait de bons pères religieux, de l'ordre des Récollets, avec qui il était familier, qui condescendraient aisément à entreprendre le voyage du Canada. La question de leurs dépenses serait facile à régler, car il ne pouvait pas en coûter beaucoup pour la vie de trois ou quatre religieux; il était prêt à souscrire sa quote-part pour assurer le succès d'une aussi belle mission. Le sieur Houël fit part du projet au Père du Verger, provincial de l'Immaculée-Con-

(1) Louis Houël se qualifiait d'écuyer, de conseiller du roi, contrôleur général des salines de Brouage et traites de Saintonge, sieur de la terre du Petit-Pré (fief situé sur la paroisse de Gournay, "pays de Caux."). Il avait épousé Marie Le Provost, fille de Christophe Le Provost, sieur de Malassis, dont il eut trois enfants: Charles, Robert et Madeleine. Cette dernière épousa en seconde noces Jean Bochard, sieur de Champigny, qui fut intendant de la Nouvelle-France, sous le gouverneur de Frontenac.

ception [1], " religieux d'une grande vertu et d'un rare talent." Ce religieux était alors au couvent de son ordre à Brouage. Les confrères qu'il mit au courant de la lettre de Houël, s'offrirent tous à aller au Canada. Deux furent envoyés à Paris, munis d'une commission de leur supérieur, laquelle, pour être valide, devait porter l'approbation du nonce du pape. Mais celui-ci les référa au général de leur ordre, ou plutôt au provincial de la province de Saint-Denis, qui était alors le R. P. Garnier de Chapouin. Ce dernier s'en ouvrit au prince de Condé et aux cardinaux et évêques alors assemblés à Paris pour les Etats Généraux; ils louèrent l'idée d'envoyer des Récollets dans ces missions lointaines, et promirent de prélever entre eux une partie des fonds nécessaires à l'entretien de quatre religieux. Champlain fut à son tour trouver les vénérables prélats pour les remercier de leur patronage, et il les engagea à intéresser à son œuvre, des personnages aussi bien disposés qu'eux en sollicitant leur aumôme. Ils lui firent remettre,

---

(1) Les Récollets de naient ce nom à leur province de la Touraine pictavienne, qui comprenait la Touraine, le Poitou et la Saintonge, dont ressortissait le couvent de Brouage. La France été ainsi divisée par eux en diverses provinces: celle de Saint-Denis ou de France, la province d'Artois, la province d'Aquitaine, la province de Bretagne, etc. — E. Réveillaud, *apud Histoire chronologique de la Nouvelle-France, etc*, par le P. Sixte le Tac, récollect, p. 89, 90, en note.

quelques jours plus tard, près de quinze cents livres. Cette somme était destinée à l'achat de chapelles portatives, de linge, d'ornements d'église et d'autres objets nécessaires à la mission. De leur côté, les marchands de Rouen s'engagèrent à nourrir, entretenir et transporter gratuitement jusqu'au nombre de six, les Récollets qui iraient au Canada en qualité de missionnaires. Le roi accorda au Père Provincial des lettres patentes (1) pour la future église canadienne ; le nonce (2) enfin, lui accorda verbalement les permissions requises, conformément aux ordres du souverain Pontife, en attendant un Bref, qui ne fut expédié que le 20 mai 1618.

Le choix du P. Garnier pour fonder le personnel de la mission, tomba sur les Pères Denis Jamay, Jean d'Olbeau et Joseph Le Caron. Le frère du Plessis devait les accompagner. Ces quatre religieux étaient également remarquables par leurs vertus et leur zèle apostolique. Le Père Jamay, aussi bien connu sous le nom de Père Denis, de même que le Père Le Caron, était indifféremment appelé le Père Joseph, était revêtu de la fonction de commissaire, et le

(1) Voir pièce E, appendice.

(2) Le nonce à Paris, en 1615, était Robert Ubaldini, et non pas Guy de Bentivole, archevêque de Rhodes, comme le dit l'abbé Faillon. Le savant historien ne s'est pas aperçu sans doute que le Bref ne fut émis qu'en 1618 par la nonciature de Paris, Bentivole ayant remplacé Ubaldini dans l'intervalle.

Père d'Olbeau devait lui succéder, en cas de mort. Ces trois religieux n'avaient que des pouvoirs ordinaires ; administrer les sacrements, à l'exception de ceux qui exigent le caractère épiscopal, célébrer la messe sur des autels portatifs, en des lieux décents et honnêtes, et accorder certaines dispenses de mariage. Le roi autorisait le Provincial des Récollets à construire un ou plusieurs couvents en Canada, et lui permettait d'envoyer autant de religieux qu'il jugerait nécessaire. Mais on dut se contenter, pour la première année, d'un faible contingent. Nous verrons ce nombre s'accroître insensiblement, à mesure que les besoins se feront de plus en plus sentir, sans toutefois dépasser les modestes proportions que la pauvreté et les communications difficiles tendaient sans cesse à restreindre.

Champlain avait choisi la ville de Rouen pour réunir ces Pères, avant de prendre passage à Honfleur sur le vaisseau de Pont-Gravé. Ils y séjournèrent quelque temps ensemble, tout en faisant leurs préparatifs de départ. " Et cependant, dit Champlain, on se prépara pour la conscience, à ce que chacun de nous s'examinât et se purgeât de ses péchés, par une pénitence, et confession d'iceux, afin de faire son bonjour et se mettre en état de grâce, pour puis après étant plus libres, chacun en sa conscience, s'exposer en la

grâce de Dieu, et à la merci des vagues de cette grande et périlleuse mer. " Le 24e jour d'avril 1615, le *Saint-Etienne*, de trois cent cinquante tonneaux, faisait voile deHonfleur, et, poussé par un vent favorable, il venait mouiller, un mois plus tard, devant Tadoussac, après une magnifique traversée, sans tempêtes et sans glaces. Le 25 mai, jour de l'arrivée des bons Pères, était la fête de la Translation de saint François d'Assise, fondateur de leur ordre. Cette coincidence fut regardée comme un bon augure pour l'avenir de la mission. Un mois après, jour pour jour, le père d'Olbeau devait célébrer la messe dans l'humble chapelle construite au pied de la côte de la montagne de Québec, par les soins des religieux et la coopération active du fondateur de la colonie française.

En mettant le pied sur le sol du Canada, ces braves missionnaires allaient se trouver en face de difficultés, assez faciles à prévoir pour ceux qui connaissaient l'esprit du temps, et les conditions d'existence de la compagnie des marchands, patronnée par Henri de Condé. Plusieurs de ceux-ci appartenaient à la religion prétendue réformée, comme l'appelle Champlain, et il va de soi que leurs sympathies n'étaient pas dirigées vers le catholicisme et sa transplantation à l'étranger Depuis Coligny, qui

avait entrepris de fonder en Amérique des colonies huguenotes, afin de reprendre le terrain que ses coreligionnaires perdaient constamment en France, les marchands les plus aisés s'empressaient d'entrer dans ces sociétés auxquelles les faveurs royales semblaient être un gage de prospérité. La tolérance de Henri IV accordant aux huguenots le libre exercice de leur religion, et l'accès aux charges de l'Etat, leur avait procuré le moyen de faire valoir leur influence partout où elle se pouvait faire sentir, dans la marine, dans l'armée, à la cour, et dans les colonies. Cette influence, le plus souvent néfaste, nous l'avons déjà dit, fit un mal incalculable aux établissements français en Acadie et sur les rivages du Saint-Laurent. Champlain ne manque pas de faire connaître les tristes résultats de cet amalgame de religions, qui ne fit qu'engendrer des querelles et souvent des rixes entre les enfants d'un même pays : " Deux religions contraires, dit-il, ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les infidèles que l'on veut convertir ; et ce fut ce qui se trouva à redire dans cette entreprise. (1) J'ai vu le ministre et notre curé s'entre-battre à coups de poing sur le différend de la religion, et vider de cette façon les points de contro-

(1) La première colonie française en Acadie, sur l'île de Sainte-Croix.

verse. Je ne sais pas qui était le plus vaillant et qui donnait de meilleurs coups ; mais je sais très bien que le ministre se plaignait quelquefois au sieur de Monts qu'il avait été battu. Je vous laisse à penser si cela était beau à voir : les sauvages étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; et, les Français, mêlés suivant leurs diverses croyances, disaient pire que pendre de l'une et l'autre religion, quoique le sieur de Monts y apportât la paix le plus qu'il pouvait. Ces insolences étaient véritablement un moyen de rendre l'infidèle encore plus endurci dans son infidélité." (1) " En ces commencements où les Français furent vers l'Acadie, ajoute le Frère Sagard, il arriva qu'un prêtre et un ministre moururent presque en même temps. Les matelots qui les enterrèrent, les mirent tous deux, par une dérision impie, dans une même fosse, pour voir si, après leur mort, ils demeureraient en paix, puisque, durant leur vie, ils n'avaient pu s'accorder ensemble ; et toute cette scène funèbre se tourna en risée bouffonne." (2)

Ces scènes peu édifiantes ne se virent jamais à Québec, car les marchands français eurent eu le bon esprit de n'y pas envoyer de ministres de leur secte ;

---

(1) Champlain, 1.

(2) Sagard, Hist. du Canada, 1636, p. 9.

mais, par contre, ils surent y placer des agents aussi fanatiques qu'eux-mêmes, bien trop zélés, hélas ! à faire de la propagande parmi leurs compatriotes qui, à venir jusqu'à l'arrivée de Louis Hébert, étaient tous à leur solde. Les Récollets s'en plaignirent en des termes très amers. Mais nous croyons qu'ils ont dépassé un peu la note juste, en ce qui se rapporte aux commis et à leurs aides. Comme nous le verrons plus tard, il y en eut de bons, même parmi ceux qui n'étaient pas catholiques. Tous les désordres qu'ils déplorent se passaient à bord des vaisseaux, dont les équipages recrutés à la hâte et sans trop de soin, apportaient sur nos rives le spectacle de leur irréligion. " Dans leurs vaisseaux, où ils faisaient leurs prières, ils avaient partout le dessus, dit le Frère Sagard ; et nous, en chantant les louanges de Dieu, nous étions contraints de tenir la proue. C'est que les principaux de la flotte, avec la plupart des officiers étaient de la religion prétendue réformée. Ne trouvant donc ni empêchement ni obstacle qui s'opposât à leurs volontés, ils forçaient les catholiques eux-mêmes d'assister à leurs prières et à leur chants de Marot, sous peine autrement de n'être point admis dans leurs vaisseaux ni employés dans leurs ateliers. Je m'en suis plaint bien souvent, mais en vain ; les catholiques, sans dévotion, à qui la seule avarice

faisait passer la mer pour rapporter des pelleteries s'accommodaient aisément à l'humeur des Huguenots. Il arriva même que, pendant qu'un de nos religieux disait la sainte Messe, à la traite, les Huguenots en vinrent jusqu'à chanter leurs marottes, ce qui avait l'air d'être fait pour l'interrompre et le contrarier. Ce n'était pas le moyen de planter la foi catholique dans ce pays, les chefs et les principaux étant contraires à cette même foi, mais plutôt, d'établir parmi les sauvages une confusion de croyance." (1)

Les marchands s'étaient engagés toutefois à pourvoir à l'entretien et au transport gratuit de six religieux, et ce fut sans doute une des conditions essentielles de leur charte. Pour eux, comme pour de Monts, la colonisation du Canada devait être catholique, et il leur était défendu de prêcher le calvinisme aux sauvages. " Politique pleine de sagesse, s'écrie Bancroft, et bien conforme à l'esprit d'une religion qui aime tous les membres de l'espèce humaine, sans distinction d'origine ou de couleur. Elle était aussi d'accord avec les principes de cette charte elle-même qui assimilait d'avance le néophyte indigène au citoyen français et l'admettait à jouir des mêmes droits sociaux." Cette conduite de la France envers les

(1) Sagard, livre 4, page 861.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

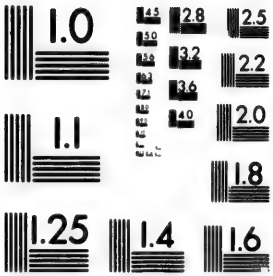

2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

tribus indigènes, dit un autre écrivain protestant, Parkman, contrastait avec celle des autres nations européennes. Les Espagnols réduisaient les sauvages au rôle d'esclaves. Les Anglais les vouaient au mépris et à l'abandon. Les Français les aimaient et les traitaient en frères.

Les interprètes, cette classe d'hommes qui auraient pu jouer un beau rôle auprès des sauvages, en travaillant, de concert avec les missionnaires, à procurer leur conversion, furent ceux qui mirent le plus d'entraves au développement du catholicisme. Etaient-ils soudoyés, ou n'agissaient-ils ainsi que pour ménager leurs intérêts particuliers et donner libre cours à leurs passions ? Il est certain que plusieurs d'entre eux firent preuve d'un mauvais vouloir, trop évident pour que nous ne le fassions pas entrer en ligne de compte dans l'insuccès qui marqua au début l'œuvre d'évangélisation des infidèles. Les uns menèrent une vie coupable au milieu des tribus, au point de scandaliser ces indigènes, chez qui la pudeur pourtant ne brillait pas d'un bien vif éclat. Ils ne furent pas seuls à donner de si mauvais exemples, par leur conduite désordonnée. Mais, tandis que les Récollets ne faisaient qu'un bref séjour au milieu des sauvages, les truchements vivaient presque constamment à leur côté, se familiarisaient avec leur langue

et leurs coutumes. Dans ce commerce journalier, ils auraient pu apprendre à ces pauvres infidèles des notions chrétiennes, tout en les mettant eux-mêmes en pratique. Mais une fois entrés dans une mauvaise voie, ils ne surent plus comment en sortir.

Bien différente était la conduite de Champlain sous ce rapport. Vivant comme un religieux voué à la chasteté, notre héros ne donna jamais la plus légère prise au soupçon contre la sainte pudeur. Le témoignage du P. Lalemant mérite d'être cité : " La réputation de M. de Champlain, qui fit ici (1) quelque séjour, il y a environ vingt-deux ans, vit encore dans l'esprit de ces peuples barbares, qui honorent, même après tant d'années, plusieurs belles vertus qu'ils admiraient en lui, et particulièrement sa chasteté et sa continence. Plût à Dieu que tous les Français qui, les premiers, sont venus en ces contrées, lui eussent été semblables ? " (2)

Un autre reproche à la charge des interprètes, est d'avoir refusé aux missionnaires récollets de leur apprendre le secret des langues qu'ils étaient parvenus à baragouiner passablement. Nous avons à cet égard le récit du Père Charles Lalemant, supérieur

---

(1) Au pays des Hurons.

(2) Relation 1640, p. 90.

de la mission des Jésuites à Québec. Parlant de l'un d'eux, il dit : " Ce truchement n'avait jamais voulu communiquer à personne la connaissance qu'il avait de ce langage, non pas même aux révérends pères Récollets, qui depuis dix ans n'avaient cessé de l'importuner." (1) Le Père Le Jeune écrivait en 1633 : " En tant d'années qu'on a été en ces pays on n'a jamais rien pu tirer de l'interprète ou truchement Marsolet, qui pour aucun disait qu'il avait juré qu'il ne donnerait rien du langage des sauvages à qui que ce fut." (2)

Quels fruits les pauvres Franciscains pouvaient-ils espérer de leur séjour au sein des peuplades sauvages, privés qu'ils étaient de la faculté de les comprendre et surtout de se faire entendre d'eux ? Ainsi peut-on se rendre facilement compte de l'inutilité de leurs efforts, poussés jusqu'à l'héroïsme. Quand on sait qu'il fallut au Père de Brébeuf plusieurs années d'une étude acharnée, pour le mettre un peu au courant de l'idiome huron, et que d'un autre côté, aucun des Pères Récollets ne fit un long séjour dans cette mission lointaine, on ne doit pas être étonné de ce qu'à l'arrivée chez les Hurons de ce Jésuite, qui fut

(1) Relation 1626, p. 6.

(2) Relation 1633, p. 7.

leur apôtre pendant plus de seize ans, le catholicisme n'y eût fait encore que des progrès peu sensibles. Ces bons et vertueux Récollets eurent l'immense mérite de frayer la voie à leurs successeurs, et ils firent briller la croix du Sauveur aux yeux des nations barbares, depuis Tadoussac jusqu'au lac Huron, en les catéchisant des yeux plutôt que par des discours.

Une des plus terribles épreuves que les Récollets rencontrèrent en Canada, fut l'obligation de franchir de longues distances pour atteindre les sauvages. En été, il leur fallait ramer pendant des journées entières ; porter les canots sur leurs épaules, quand la navigation des rivières devenait impraticable ; endurer les morsures des mouches, un des plus grands fléaux de la vie des bois, et pour comble d'ennuis, coucher sur le sol avec une pierre pour chevet ; partager les mets dégoûtants de ces peuples, malpropres à l'excès ; durant l'hiver, chausser la raquette, dont l'usage immodéré occasionne des maux de jambes insupportables ; contracter bien souvent des ophthalmies violentes ; braver des froids de 25 à 30 degrés, dont l'intensité leur était inconnue. Telle était la vie de ces vaillants disciples de saint François, vie de misères de toute nature, vie qui semble au-dessus des forces humaines, mais qu'ils supportèrent toujours avec une résignation digne des mar-

tyrs de la Chine et du Japon. Le Frère Sagard, qui entreprit un voyage jusque dans les régions lointaines où les Hurons étaient cantonnés, a laissé un récit bien touchant des incommodités de ces courses apostoliques : " Pour pratiquer la patience à bon escient, et pâtir au-delà des forces humaines, il ne faut, dit-il, qu'entreprendre des voyages avec les sauvages : car, il faut se résoudre d'y endurer et pâtir, outre le danger de périr en chemin, plus qu'on ne saurait penser, tant de la faim, que de la puanteur que ces sales maussades rendent presque continuellement dans leurs canots, ce qui serait capable de se dégoûter du tout de si désagréables compagnies, que pour coucher toujours sur la terre nue par les champs, marcher avec grand travail dans les eaux et lieux fangeux, et en quelques endroits par des rochers et bois obscurs et touffus, souffrir les pluies sur le dos, toutes les injures des saisons et du temps, et la morsure d'une infinie multitude de mousquites et cousins, avec la difficulté de la langue pour pouvoir s'expliquer suffisamment, et manifester ses nécessités, et n'avoir aucun chrétien avec soi pour se communiquer et consoler au milieu de ses travaux. " (1) Mais l'ardeur de souffrir pour la religion catholique, à

(1) Grand voyage au pays des Hurons, p. 43-44.

l'exemple des premiers apôtres, leur faisait endurer sans se plaindre, l'horreur de cette vie pénible, et souvent même ils n'étaient jamais plus heureux que lorsqu'ils avaient plus souffert, disant alors comme saint François-Xavier : encore plus, Seigneur, encore plus ! Si les consolations du Ciel ne leur manquaient pas, à travers toutes les croix de la route, ils eurent aussi, pour soutenir leur courage, l'appui constant et efficace de Champlain, qui se montra l'ami des missionnaires, à toutes les périodes de sa carrière. Sa confiance en eux était si grande, qu'il les consultait toujours dans les circonstances difficiles. Souvent il entreprit avec quelqu'un d'entre eux le voyage de France, pour exposer aux yeux du roi les besoins spirituels et temporels de la jeune colonie. Cette amitié ne se démentit jamais.

FIN DU PREMIER LIVRE

NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1

BRIEF DISCOURS

Des choses plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage A reconneues aux Indes Occidentalles Au voiage qu'il en a faict en icelles en Pannée Ve IIIJ. xx XIX. et en l'année mil VJc.J. comme ensuit.

Tel est le titre du manuscrit original, dont M. de Puibusque a donné la description comme suit : « Son format est in-quarto ; il a 115 pages et 62 dessins faisant corps avec le texte, coloriés et encadrés de lignes bleues et jaunes. La couverture est en parchemin très fatigué ; le plat inférieur est déchiré, les derniers feuillets sont racornis, et la main d'un enfant y a tracé de gros caractères sans suite. L'écriture nette et bien rangée ressemble à celle des lettres conservées aux archives des affaires étrangères ; cependant, ces dernières sont moins soignées, et il est aisé de remarquer la différence naturellement produite par l'âge après un intervalle de trente-cinq ans. Le manuscrit en effet est de 1601 à 1603. »

M. de Puibusque découvrit ce précieux manuscrit, à Dieppe, chez M. Féret, antiquaire, poète et bibliothécaire de la ville normande ; il en avait fait l'acquisition, par hasard, d'une personne qu'il supposait descendant collatéral du Commandeur Aymar de Chastes. On le retrouve encore dans la bibliothèque de la ville de Dieppe.

La société Hakluyt l'a fait traduire, en 1859, par M. Alice Wilmere, et le publia à Londres sous la direction de M. Norton Shaw, éditeur.

Les soixante-deux planches que Champlain a intercalées à travers son récit, nous donnent une idée très haute de la somme de travail auqnel il a dû se livrer au cours de son expédition. Six sont consacrées à la description de la Galice, y compris le cap Finistère, Bayonne et ses îles, San-Lucar-de-Barameda, Séville, la rivière Séville et les îles Canaries. 35 sont des dessins d'animaux, de fruits et d'arbres des Iles occidentales. Saint-Domingue y est fidèlement représenté. On y voit aussi la Guadeloupe, les îles Vierges, la Marguerite, Porto-Rico, le port de Mancenille, le port aux Mousquites, l'île de la Tortue, Vera-Cruz, Saint-Jean-de-Luz, Mexico.

M. l'abbé C. H Laverdière a fait imprimer, en 1870, une copie textuelle du manuscrit de Champlain, avec les dessins, — dont plusieurs sont coloriés, — en tête des œuvres complètes du fondateur de Québec, publiées sous le patronage de l'Université-Laval.

NOTE 2

—

DES SAUVAGES

ou

Voyage de Samuel Champlain de Brouage, fait en la France Nouvelle, l'an mil six cent trois : contenant les mœurs, façon de vivre, mariages, guerres et habitation des Sauvagés de Canadas. De la descouverte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le païs des Sauvages. Quels peuples y habitent ; des animaux qui s'y trouvent ; des rivières, lacs, isles et terres, et quels arbres et fruicts elles produisent. De la coste d'Arcadie, des terres que l'on y a descouvertes, et de plusieurs mines qui y sont, selon le rapport des Sauvages. A Paris, chez Claude de Monstr'œil, tenant sa boutique en la cour du Palais au nom de Jésus. Avec privilège du Roy.

Ce livre est excessivement rare. M. l'abbé Laverdière avait obtenu de M. l'abbé Verreau la copie qui servit à l'impression. L'original de la première édition est conservé à la bibliothèque impériale, à Paris : c'est le seul exemplaire connu.

Le Récit de Champlain est précédé d'une Dédicace à Charles de Montmorency, amiral de France, d'une épître en vers du Sieur de la Franchise, et d'un extrait du privilège du Roi, donné à Paris le 15 novembre 1603, signé

Brigard, permettant à Champlain de faire imprimer " un livre par lui composé."

Une seconde édition des *Sauvages* ne diffère pas beaucoup de la précédente. L'avant dernière ligne du titre porte la date de 1604. Les *Pilgrims* de Purchas contiennent une version anglaise de l'édition de 1604. On en trouve un synopsis dans le *Mercure Français*, 1609, dans la préface connue sous le titre de *Chronologie septenaire de l'Histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne*, 1598-1604. Cet historique a été emprunté par Victor Palma Cayet au Champlain de 1604 et porte pour titre : *Navigation des Français en la Nouvelle-France dite Canada.*

NOTE 3

—

GUILLAUME DUGLAS

Les plus anciens de tous ces braves et intrépides loups de mer qui croisèrent en tous sens les eaux du golfe et du fleuve Saint-Laurent, vers la fin du seizième siècle et durant la première partie du suivant, mériteraient une étude spéciale, tant à cause de leur valeur comme marins, qu'à raison des nombreux services qu'ils rendirent aux fondateurs spirituels et temporels de l'Acadie et du Canada. La liste n'en est pas absolument chargée ; détachons en les principales figures, afin que la conduite

des uns et le nom des autres ne soient pas complètement oubliés.

En Acadie ce furent Guillaume Duglas, dont il est question dans ce chapitre; Charles Fleury ou Flory, d'Abbeville, capitaine du vaisseau de La Saussaye, que le P. Biard appelle "homme judicieux, hardi et paisible"; Nicolas L'Abbé, de Dieppe, "honnête et sage personne": Jehan Plastrier, de Honfleur, fils de Madeleine Chauvin, sœur de Pierre de Chauvin, dont le nom est resté inféodé à l'histoire primitive de Tadoussac; Merveille, capitaine malouin, qui fonda un établissement sur la rivière Saint-Jean avec Robert Gravé; David de Bruges, pilote du vaisseau qui transporta les Jésuites en Acadie, en 1611; Jean d'Aune (Dosne) capitaine du même vaisseau.

En Canada, nous voyons à la tête de ces habiles navigateurs, Pierre de Chauvin (le Chavin cité par Champlain) sieur de la Pierre, à qui fut confiée la garde de l'habitation de Québec, en l'absence de Champlain; Guillaume Le Testu et Guillaume Canané, sur le compte desquels il y a long à dire; le capitaine de Nesle, qui ramena Champlain en 1633, après une absence forcée de quatre ans; Nicolas La Mothe-Le-Vilin, devenu prisonnier des Anglais lors de la destruction de Saint-Sauveur, en l'île des Monts-Déserts, emmené en Virginie, puis conduit en Angleterre; le chevalier de la Roche-Jacquelin, commandant du *Saint-Jacques*, catholique fervent et grand ami des Jésuites, qu'il alla visiter à leur couvent de Notre-Dame-des-Anges,

le 12 juillet 1635 ; Henri Couillard et Nicolas Marion, qui contribuèrent à la fondation de Québec, en y transportant, dans leurs navires, les vivres et les autres choses nécessaires à un établissement nouveau ; François Porée, sieur du Chesne, dont le nom revient si souvent sous la plume de Champlain ; le capitaine Morel, dont Sagard ne peut trop vanter les sentiments catholiques ; Jehan Routier, pilote royal, tantôt guidant le vaisseau de Duglas, tantôt, et le plus souvent, le *Don-de-Dieu* de Henri Couillard. Combien d'autres noms pourrions-nous citer, sans avoir besoin de consulter d'autres écrits que ceux de Lescarbot, de Champlain et du Frère Sagard ?

L'on constate la présence de Guillaume Duglas aux terres neuves, dès l'année 1579. Le *Jehan*, dont il était maître, dut y retourner dans la suite, quoiqu'on ne retrouve aucune trace d'armement sous son nom. Le capitaine Duglas revint à la pêche de la morue en 1579 et en 1600 sur l'*Espérance*, et de 1609 à 1615, il fit tous les ans le voyage du Canada, sur le *Loyal*, du port de 70 tonneaux. Mais auparavant il avait visité l'Acadie, et Champlain rapporte qu'en 1604, il arriva un jour à l'île de Sainte-Croix, dans les circonstances qui suivent.

" Pendant que nous bastissions nos logis, le Sieur de Mons depescha le capitaine Fouques dans le vaisseau de Rossignol, pour aller trouver Pontgravé à Canceau, afin d'avoir ce qu'il restoit des commodités pour nostre habitation. Quelque temps après qu'il fut parti, il arriva une petite barque du port de huit tonneaux, ou estoit du Glas

de Honfleur pilotte du vaisseau de Pontgravé, qui amena avec luy les Maistres des navires Basques qui avoient été prins par le dit Pont en faisant la traicte de peleterie. Le sieur de Mons les receut humainement et les renvoya par ledit du Glas au Pont (Gravé) avec commission de leur dire qu'il ammenast à la Rochelle les vaisseaux qu'il avoit prins, afin que justice en fut faicte."

En vertu de sa commission du 8 novembre 1603, Pierre du Guast, sieur de Monts, avait obtenu la permission de faire interdire la traite des pelleteries à tous les Français et Basques. A lui seul était réservé ce privilège. C'est ce qui explique la prise des quatre navires basques dans les environs de Canseau, et de celui du capitaine Rossignol, dans une petite baie (1), située à cinq lieues du Cap de la Hève. C'est la baie de Liverpool d'aujourd'hui, à quelque distance de Halifax.

La plus grande entreprise du capitaine Duglas fut en l'année 1615. Il était bourgeois du navire le *Loyal*, commandé par Guillaume Faride, conjointement avec François Gravé et Jehan Dubosc, marchand de Honfleur, pour une expédition de pêche et de traite sur les côtes de l'Acadie. L'affrètement avait été confié à Gravé. Nous connaissons les principaux marins qui prirent part à ce voyage, ainsi que le salaire alloué à chacun d'eux.

---

(1) Ce havre de refuge porta longtemps le nom du capitaine Rossignol, appelé Pierre Fritot qui, en 1574, avait fait un voyage aux Antilles en qualité de pilote de la *Salamandre*, dont était capitaine Jehan Langlois.

Robert Yvelin, contremaître.....165 livres
Alexandre Le Court, pilote.....172 livres 10 sols
Pierre Gaspart, " .....235 livres
Jehan Lambert, charpentier,....138 livres
Jehan Feugère, " .....160 livres tournois

L'acte d'armement porte que le navire ira d'abord s'approvisioner de sel à Brouage, puis se rendra en Acadie. Au retour, les marchandises, morues, castors, seront partagées entre du Pont, Dubosc et Duglas, au prorata de leur mise, c'est-à-dire, un quart à Dubosc, un demi-quart à Duglas, et la moitié et demi-quart revenant à du Pont. Cet acte fut passé le 20 février 1615. Nous constatons aussi que certains emprunts à la grosse furent contractés par Gilbert Le Cordier, chirurgien, Martin Hauzey et Jehan Sacrey, pour faire le voyage d'Acadie sur le navire de Gravé, « capitaine pour le Roy en la Marine. » Ce navire était le *Saint-Etienne*, de 350 tonneaux qui avait à son bord Champlain et les quatre premiers Récollets des missions du Canada. Le même vaisseau avait servi, en 1605, à porter des vivres à l'établissement de l'île de Sainte-Croix.

NOTE 4

—

ROBERT GRAVÉ,

SIEUR DU PONT

Fils unique de François Gravé, sieur du Pont, et de Christine Martin, Robert débuta dans la marine lors du premier voyage de son père en Acadie. Il pouvait avoir vingt-cinq ans, lorsqu'en 1611, nous le voyons se fixer sur les bords de la rivière Saint-Jean, où il ne fit qu'un séjour temporaire. L'on peut dire que sa vie se passa sur mer, car depuis 1604 jusqu'à sa mort, il ne s'écoule pas d'années qu'on ne le voit en course, soit dans le golfe Saint-Laurent, soit dans les Indes Orientales.

Sa vie peut donc se diviser en deux phases : la première de 1604 à 1618, consacrée à des expéditions en Acadie ; la seconde, de 1619 à 1621, résumée par un grand voyage aux Indes, au cours duquel il trouva la mort. Mais la période la plus importante, sans contredit, se passa à côté de Champlain, de Poutrincourt et des Pères Jésuites, en Acadie, où il joua un rôle beaucoup plus effacé que celui de son père, mais pas assez cependant pour que l'histoire ait oublié et son nom et ses œuvres.

Robert Gravé avait suivi son père à Port-Royal en 1605. L'année suivante il accompagnait Champlain dans un

voyage d'exploration le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Etant dans le port Fortuné, il perdit plusieurs doigts d'une main, en tirant un mousquet, qui creva en plusieurs morceaux sans blesser ceux qui étaient à ses côtés. Louis Hébert pansa sa blessure, qui n'eut pas d'autre suite qu'une infirmité irrémédiable.

Durant l'été de l'année 1611, Poutrincourt avait fait arrêter Robert pour avoir enlevé une jeune indienne, et passa condamnation sur sa conduite. Cependant, sur les instances du P. Biard, Poutrincourt consentit à le grâcier. Gravé s'en alla ensuite avec une dizaine de Bretons s'établir à l'entrée de la rivière Saint-Jean, pour y trafiquer avec les sauvages, dont il connaissait parfaitement le langage.

En 1613, Gravé ramena en France une partie des gens de l'établissement de Saint-Sauveur, d'où ils avaient été chassés par les Anglais, conduits par Argall.

Le fils de Pontgravé retourna en Acadie en 1614, 1616, 1617 et 1618. Un chirurgien, du nom de Gilbert Lecordier, faisait partie de l'équipage, qui ne devait pas être considérable, puisque le vaisseau du jeune Gravé ne jaugeait que 50 tonneaux. On retrouve aussi les noms de Jehan Betourné, charpentier, et de Martin Hauzey.

Le 30 juin 1619, Robert Gravé prit la route des Indes Orientales, en qualité de capitaine du navire l'*Espérance*, de 400 tonneaux, fort de 26 canons, avec un équipage de 117 hommes. Une compagnie de marchands rouennais avait nolisé trois vaisseaux pour un voyage de deux ans

et demi. Les autres étaient le *Montmorency*, capitaine Augustin de Beaulieu, et l'*Ermitage*, capitaine Du Bucq. Pierre Berthelot, qui devint plus tard le P. Denis de la Nativité, carme déchaussé, remplissait les fonctions d'aide-pilote sur le vaisseau de Gravé. Ce voyage fut malheureux, comme nous allons voir.

Un jour que son vaisseau était ancré dans la rade de Bantam, les Hollandais l'invitèrent à leur bord pour prendre part à un festin. Pendant que l'on s'amusait à boire à la santé des uns des autres, les Hollandais envoyèrent mettre le feu au navire français, qui était chargé de marchandises de grande valeur. Gravé eut un tel chagrin de cette perfidie, qui consommait la perte de ses plus chères espérances, qu'il tomba aussitôt gravement malade, et mourut quelques instants après que son navire fut réduit en cendres. « Ce fut grand dommage de ce jeune homme, écrit le Frère Sagard, car il donnait de grandes espérances de sa personne, tant de sa valeur que de son bel esprit, mais l'envie de l'hérétique Hollandois qui ne veut avoir de compagnon à la navigation s'il n'est plus fort que luy, luy osta les biens et la vie. » (1)

La catastrophe de l'*Espérance* eut lieu le 9 novembre 1621.

Ainsi se termine la carrière aventureuse du fils de François Gravé, sieur du Pont.

---

(1) Sagard, *Histoire du Canada*, tome IV, p. 861.

NOTE 5

—

LE CAPITAINE LE TESTU

Guillaume était son nom de baptême. Champlain, qui se contentait de donner le nom de famille ou quelquefois le nom de baptême seul, ne parle jamais que du capitaine Testu, tout court. " Homme fort discret," dit-il, en manière d'éloge. D'après le récit de Champlain, l'on constate qu'il remplissait, en 1608, les fonctions de pilote sur un des vaisseaux qui avaient fait la traversée de Honfleur à Québec. C'était d'abord le *Lévrier*, du port de 80 tonneaux, dont Nicolas Marion était capitaine et bourgeois pour un tiers. Un acte du tabellionage de Honfleur indique d'une façon évidente que François Gravé, sieur du Pont, avait pris passage sur ce vaisseau. Quant à Champlain, on ne peut que faire des conjectures. Cependant, il paraît assez probable que ce fut le *Don-de-Dieu*, commandé par Henri Couillard, qui le transporta " avec les choses nécessaires et propres à une habitation." Le *Don-de-Dieu* était un beau vaisseau, jaugeant 120 tonneaux, et dirigé par un marin expérimenté. Henri Couillard avait été l'un des capitaines de Chauvin, et depuis lors, il n'avait pas cessé de fréquenter annuellement les bancs de Terreneuve, toujours sur le même vaisseau.

Le premier voyage aux terres neuves entrepris par le capitaine Guillaume le Testu remonte, d'après ce que nous pouvons constater, à l'année 1601. Il commandait alors la *Fleur-de-Lys*. La grande probabilité est qu'il y retourna tous les ans, jusqu'à ce qu'il fût appelé à faire partie de l'expédition de 1608, qui devait servir à jeter les bases de la fondation de Québec. La Providence semble avoir choisi cet homme exprès pour sauver la vie à Champlain.

Guillaume le Testu revint à Québec en 1610 sur la *Nativité*, en 1611, 1612, 1613 et 1614 sur la *Trinité*, et en 1616 sur la *Nativité*.

NOTE 6

CLAUDE DES MARETS

Champlain parle souvent, dans le récit de ses *Voyages*, d'un nommé des Marets, gendre de du Pont. Ce des Marets s'appelait Claude de Godet. La famille Godet habitait Chambois (canton de Trun, arr. d'Argentan, Orne), au commencement du XVIe siècle. On lui reconnaissait

plusieurs branches. En 1592, le chef de la branche de Chambois était Cléophas Godet, avocat, sieur des Marets. Il eut trois fils : Claude, Jean et Jessé. Jean portait le titre de sieur du Parc, et Jessé était curé de Chambois en 1634. Claude et Jean vinrent tous deux en Canada, et Champlain ne les désigne pas autrement que sous les noms de des Marets et du Parc, gentilshommes de Normandie.

Claude des Marets avait épousé, vers 1615, Jeanne Gravé, fille unique de sieur du Pont et de Christine Martin. Claude eut deux enfants, un garçon nommé François, comme son grand'père, et une fille, Christine, du nom de son aïeule.

Donc, Claude des Marets, gendre du capitaine Gravé, n'eut pas de difficulté à se laisser entraîner au Canada par son grand'père, dont la vie se passa à voyager d'un continent à l'autre, à côté de Pierre de Chauvin, de Pierre du Guast et de Champlain. Pendant trente ans, ce brave marin explora toutes les rives de l'Acadie et du Saint-Laurent, laissant partout où il passa, de bons souvenirs et emportant avec lui dans la tombe l'amitié du fondateur de Québec. Son gendre des Marets, et son fils Robert, suivirent les traces de leur parent, mais dans des directions opposées. Tandis que ce dernier tentait la fortune en Acadie et dans les Iles orientales, l'autre ne venait qu'au Canada, plutôt pour rendre service au vieux père de sa femme, que pour s'y enrichir soi-même. Son premier passage à Québec date de l'année 1609. Il arri-

vait à Québec, le 5 juin, dans une chaloupe de Tadoussac. " Le 5 juin, écrit Champlain, arriva une chaloupe à notre habitation, où estoit le sieur des Marais, gendre de du Pont-Gravé, qui nous apportait nouvelles que son beau-père estoit arrivé le 28 may." Champlain lui laisse la charge de l'habitation de Québec pendant qu'il va rencontrer le nouvel arrivant.

Quelques jours plus tard, Champlain partait pour le pays des Iroquois avec des Marets, le pilote LaRoute et neuf hommes. Quand le parti fut rendu aux rapides de Chambly, Champlain engagea des Marets à redescendre à Québec, et à aller à la rencontre de son beau-père, qui devait le ramener en France.

Des Marets revint à Québec l'année suivante, qui fut célèbre par l'affluence des marchands de traite ; année non moins remarquable encore par l'immense fiasco qui résulta de cette course aux fourrures, sans précédent dans les annales du commerce français avec les aborigènes. Aussi est-il intéressant d'assister aux nombreux préparatifs qui se firent, durant l'hiver de 1610, parmi les armateurs de Normandie, pour aller à la pêche des morues et à la chasse aux pelleteries. Claude des Marets ne fut pas étranger à ce mouvement extraordinaire, qui se comprend d'autant mieux, que Québec, venant d'être fondé, les rives du Saint-Laurent offrait plus de sûreté aux marins. Le 17 janvier il prêtait de l'argent pour subvenir aux dépenses des affrètements. De Honfleur partirent, cette année-là, pour le Canada, seize vaisseaux dont sui-

vent les noms et ceux de leurs conducteurs, maîtres ou capitaines :

Le *Daulphin*, Pierre Gadois.

Le *Don-de-Dieu*, Henri Couillard.

Le *Loyal*, Guillaume Duglas, maître, François Gravé, capitaine et Jehan Routier, pilote.

La *Petite-Lanterne*, Guillaume Cordier dit Vallin.

L'*Aigle*, Jehan Le Cordier.

Le *Croissant*, Pierre Delouze.

Le *Dion*, Pierre Letellier.

Le *Cerf-Volant*, Guyon Dières.

Le *Don-de-Dieu*, Jeuffin Cocquin.

Le *Pierre*, Pierre Auber.

L'*Admiralle*, Emmanuel Lecocq.

Le *François*, Pierre de Boulley.

Le *Bienheureux*, Pierre Lampérière.

Le *François*, Gion Desilles.

La *Nativité*, Guillaume le Testu.

Le *Don de-Dieu*, Guillaume Canané.

Comme on le voit, trois de ces vaisseaux portaient le nom de *Don-de-Dieu*. Le plus considérable était celui dont Henri Couillard était le maître, et qui avait appartenu à Pierre de Chauvin : il jaugeait 120 tonneaux. C'est le même qui avait transporté de Monts, Gravé et Chauvin, lors de leur voyage à Tadoussac, en 1600.

Des Marets revint-il à Québec après 1610 ? Champlain note son arrivée en 1620, comme suit : " Le 2 juillet arriva un canau où estoit Estienne Bruslé truchement

avec Desmarets, qu'il nous apporta nouvelle qu'il estoit arrivé : il n'arresta à Québec qu'une nuit passant plus outre, pour advertir les sauvages, et aller au-devant d'eux pour les haster de venir." Le but de ce voyage précipité était d'avertir les sauvages de l'arrivée des navires de traite. S'il suivit Brûlé, il dut se rendre jusqu'au saut de la Chaudière, sur la rivière des Outaouais, allant à la recherche des Algonquins et des Hurons, qui avaient promis à Champlain de descendre avec des chargements de fourrures pour les troquer avec les Français au Cap de la Victoire.

A partir de 1620, des Marets semble avoir dit adieu à la Nouvelle-France. L'année suivante, il portait le titre pompeux de " capitaine pour le service du Roy en la côte de Touque, " autrement dit capitaine garde-côte. Nous perdons ses traces en 1623, et au mois de juin 1627, Jeanne Gravé, sa femme, était veuve et tutrice de ses enfants. François, âgé seulement de 11 ans à cette époque, suivit son grand'père au Canada, et demeura à ses côtés jusqu'à la prise de Québec par les Kertk. Plus tard, devenu officier au régiment d'Enghien, il s'allia à la famille des Salviati, une des plus illustres maisons de Florence. Il épousa, en 1645, Marie de la Marck, fille naturelle de Louis de la Marck, marquis de Mauni, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, gouverneur de Caen en 1620.

François de Godet des Marets fut tué au combat de la porte Saint-Antoine, le 2 juillet 1652. De son mariage avec Marie de La Marck naquit, en 1647, Paul de Godet

des Marets qui fut l'un des directeurs de la maison de Saint-Cyr, le confesseur de Madame de Maintenon, et devint évêque de Chartres. Ce prélat, loué par Saint-Simon, était le petit-fils de Jeanne Gravé et l'arrière-petit-fils de François Gravé, sieur du Pont, le compagnon de Champlain à Port-Royal et sur les rives du grand fleuve, et partout son fidèle allié, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. (1)

NOTE 7

PIERRE DE CHAUVIN,

SIEUR DE LA PIERRE

Il y avait à la fin du seizième siècle, dans la Haute-Normandie, plusieurs familles qui portaient le nom de Chauvin. Les terres ou les seigneuries dont elles étaient propriétaires, peuvent seules nous les faire distinguer aujourd'hui. Plusieurs d'entre elles brillaient aux premiers rangs de la bourgeoisie normande. Nous constatons, l'existence des Chauvin, sieurs de Tontuit, et, des Chauvin, sieurs de la Pierre. Deux des membres de ces familles liées les unes au autres par la parenté, sont bien connus au Canada, ou méritent de l'être, par la part qu'ils ont prise

(1) Bréard, *Documents, etc.*

aux premiers mouvements de colonisation dans la Nouvelle-France.

Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit, est celui qui édifia à Tadoussac un simulacre d'habitation, laquelle portait dans son germe des éléments de destruction inévitable. Cet armateur, auquel nous ne devons guère de reçonnaissance, aurait pu implanter le nom français sur nos rivages, si, au lieu de chercher la fortune qui ne venait pas assez vite là-bas pour lui permettre de dorer à neuf les lambris de son château de Honfleur, il eut rempli la promesse qu'il avait faite de conduire en Canada les cinq cents colons promis en échange des lettres patentes royales.

Mais ce n'est pas le sieur de Tontuit qui doit nous occuper maintenant, mais un autre Chauvin, que Champlain appelle ordinairement le capitaine Pierre, ne nous faisant connaître son nom de famille qu'une seule fois, lorsqu'il dit " le capitaine Pierre Chavin." Son nom véritable était Pierre de Chauvin, sieur de la Pierre.

Chauvin connaissait la Nouvelle-France pour l'avoir visitée en 1603, en qualité de marin, sur le navire la *Bonne-Renommée* dont Pont-Gravé était capitaine. Champlain vint à Tadoussac avec eux, et il remonta le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis. Chauvin vint au Canada en 1608, sur la *Levrette*, de 40 tonneaux, qu'il avait achetée l'année précédente de François Berthelot, en société avec Nicolas Tuvache et Jacques Leliepvre. Deux autres vaisseaux furent équipés, cette année-là, à

Honfleur, en destination pour Québec. L'un était le *Lévrier*, capitaine Nicolas Marion, et l'autre le *Don-de-Dieu*, capitaine Henri Couillard. Chauvin vint à Québec l'année suivante (1609) et il y passa l'hiver de 1609-10. "Nous resolumes, dit Champlain, d'y laisser un honneste homme, appelé le Capitaine Pierre Chavin, de Dieppe, pour commander à Québecq."

Quand Champlain revint à Québec en 1610, le capitaine Chauvin était à son poste, avec les Français demeurés avec lui. Le sieur de la Pierre retourna en France vers la fin de l'été, en même temps que Champlain, qui se fit remplacer à la tête de la colonie par Jean Godet, sieur du Parc. Il revint au Canada l'année suivante, sur un navire de traite appartenant à Isaac Martel. En 1612 le capitaine Pierre entreprit le voyage du Brésil sur la *Perle*, de 120 tonneaux, capitaine Charles Bougard, sieur de la Barbotière, pilote Pierre Leclerc, de Dieppe. Le bourgeois s'appelait Charles de Thieuville, sieur de la Houssaye. Ce fut, cette année-là même, que Daniel de la Ravardière et François de Razilly organisèrent une expédition pour l'Amérique du Sud, dans le but de coloniser le Brésil qu'on appelait la France équinoxiale. On allait d'abord en Guinée y traiter du *bois d'ébène* que l'on troquait ensuite pour le bois de teinture du Brésil.

Les archives de tabellionage de Honfleur en parlent à diverses reprises, assez pour nous faire connaître quelques particularités de sa vie de marin et certaines affaires de famille ; c'est là que nous avons pu retracer son voyage

au Canada en 1603, sur la *Bonne-Renommée*, par un acte du 18 février en vertu duquel il reconnait que François Andrieu, lui a payé et fourni la somme de 36 livres tournois, à profit à 30 pour cent, « pour lui subvenir, saison presente, faire le voyage de Canada dans le navire duquel est capitaine François Gravey, sieur du Pont.»

Durant l'hiver de 1608, autre emprunt de Pierre de Sausay, sieur de Sienne, qui avait épousé Marie de Brinon, veuve de Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit.

Le 28 mars 1608, le capitaine Pierre donnait quittance à Madeleine Chauvin, veuve de Jehan Plastrier, de Dieppe, « de toult le bien et revenu appartenant aud. de Chauvin qu'elle avait perçeu des héritages à icelluy Chauvin, etc.»

En 1611 Chauvin contracte encore un emprunt pour venir faire la traite en Canada, sur le navire d'Isaac Martel.

Dans le mois de décembre de la même année, nouvel emprunt pour son voyage au Brésil, de la somme de 33 livres. L'acte l'appelle capitaine en la marine.

Voilà tout ce que nous connaissons de cet honnête marin. Le Frère Sagard n'en parle point, et Champlain ne le mentionne plus après l'année 1610. Il était originaire de Dieppe, mais après la mort de son parent, le sieur de Tontuit, il vint se fixer à Honfleur. (1)

---

(1) Bréard, *Documents, etc.*

NOTE 8

—

JEAN DE GODET,

SIEUR DU PARC

Jean de Godet, sieur du Parc, était le deuxième fils de Cléophas de Godet, sieur des Marets, et le frère de Claude. Cette famille était d'extraction nobiliaire. Les armes des Godet étaient : *de gueules aux trois gobelets d'argent 2 et 1.* Du Parc s'établit à Saint-Germain-de-Clairefeuille (canton de Merlerault, arr. d'Argentan, Orne,) non loin de Cherbois, en épousant une riche héritière, Marie Guérenit, fille de Laurent Guérenit, sieur de Recouvrais. Mais, avant de vivre tranquillement au milieu de sa famille, Jean de Godet, sieur du Parc, passa au Canada, en même temps que son frère ainé, en l'année 1609. Il y demeura même pendant l'hiver suivant, alors que le capitaine Pierre de Chauvin, sieur de la Pierre, tenait les rênes du commandement, en l'absence de Champlain.

Dans les premiers temps de la colonie, le fondateur de Québec partait, le plus souvent vers la fin de l'été, pour la France, où l'appelaient les affaires du pays, qui n'étaient

pas brillantes. Désireux d'améliorer cet état de choses, Champlain s'adressait à ses amis, aux grands de la Cour et à tous ceux qu'il croyait pouvoir intéresser au sort de la Nouvelle France. Quoique peu nombreuse, la petite colonie de Québec avait besoin d'un chef, et Champlain le choisissait parmi ses officiers les plus recommandables. C'est ainsi qu'en 1609, il avait investi Chauvin de son autorité, et que l'année suivante, il mit du Parc à la tête de l'habitation. Laissons-le parler lui-même : " Pont-gravé et moy nous nous embarquasmes chacun dans une barque, et laissasmes le dit Capitaine Pierre au vaisseau (en rade à Tadoussac) et emmenasmes le Parc à Québecq, où nous parachevasmes de mettre ordre à ce qui restait de l'habitation. Après que toutes choses furent en bon estat, nous résolumes que le dit du Parc qui avoit yverné avec le Capitaine Pierre y demeuroit derechef, et, que le Capitaine Pierre reviendroit aussi en France, pour quelques affaires qu'il y avoit, et l'y appeloient. Nous laissâmes donc le dit du Parc, pour y commander avec seize hommes, auxquels nous fismes une remonstrance, de vivre tous sagement dans la crainte de Dieu, et avec toute l'obéissance qu'ils devoient porter audit du Parc qu'on leur laissoit pour chef et conducteur, comme si l'un de nous y demeuroit."

A son retour de France, en 1611, Champlain retrouva Du Parc et les *hivernants* en bonne santé. " La chasse et le gibier ne leur manqua aucunement en tout leur gouvernement, à ce qu'ils disent." A propos de chasse, il

n'est peut-être pas sans intérêt de mentionner que du Parc était un très habile Nemrod. Au cours d'un voyage qu'il fit au saut Saint-Louis, à l'époque de la traite, il rapporta, dans une seule expédition, neuf cerfs et une telle quantité de tourtes, " qu'impossible estoit de plus, " s'écrie Champlain.

Du Parc séjourna plusieurs années au Canada. En 1616, il commandait de nouveau au fort de Québec " pour le service du Roy et le bien des marchands de l'association. "

De retour en France, Jean de Godet, sieur du Parc, vécut à Saint-Germain de Clairefeuille, et il y finit ses jours le 16 novembre 1652. (1)

---

(1) Bréard, *Documents, etc.*

NOTE 9

—

LES VOYAGES

du Sieur de Champlain Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le Roy, en la marine. Divisez en deux livres, ou Journal très fidele des observations faites es descouvertures de la nouvelle France : tant en la description des terres, costes, rivieres, ports, havres, leurs hauteurs, et plusieurs declinaisons de la guide-aymant ; qu'en la creance des peuples, leurs superstitions, façon de vivre et de guerroyer : enrichi de quantité de figures, etc. A Paris, chez Jean Berjon, rue S. Jean de Beauvais, au Cheval volant, et en sa boutique au Palais, à la gallerie des prisonniers. M. DC. XIII. Avec privilege du Roy.

Le texte du récit est précédé d'une Epitre au Roi, d'une autre à la Reine, de stances adressées aux Français, sur les Voyages de Champlain, signées *L'Ange Paris*, et enfin d'une Ode à Champlain sur son livre et ses cartes marines signée *Motin*.

Le livre premier renferme les découvertes de Champlain le long des côtes de l'Acadie et de la Nouvelle Angleterre jusqu'à l'île de Martha's Vineyard.

Le livre second nous fait connaître les voyages de Champlain à Québec en 1608, 1610 et 1611, c'est-à-dire ses premier, deuxième et troisième voyages.

Cette édition de 1603 est la plus utile comme la plus intéressante. On y trouve une description exacte des lieux que visita Champlain durant son séjour à Port-Royal et à Québec. Deux grandes cartes de la Nouvelle-France accompagnent le texte. Plusieurs petites y sont aussi annexées dans l'ordre suivant :

1.—Le port de la Hève.
2.—Le port Rossignol.
3.—Le port au Mouton.
4.—Le port Royal.
5.—Le port des Mines.
6.—L'entrée de la rivière Saint-Jean.
7.—L'Ile de Sainte-Croix.
8.—L'habitation de Sainte-Croix.
9.—L'entrée de la rivière Kinibeki (Kenebek).
10.—L'entrée de la rivière Chouacouet.
11.—Le port de Saint-Louis (Plymouth).
12.—Le port de Mallebarre.
13.—L'habitation de Port-Royal.
14.—Le Beau-Port (Gloucester).
15.—Le port Fortuné (Chatham).
16.—Le port de Tadoussac.
17.—Québec et sa rade.
18.—L'habitation de Québec.
19.—La bataille du lac Champlain.
20.—Le fort des Iroquois assiégé.
21.—Montréal et la place Royale.

Toutes ces cartes sont d'une précision étonnante pour

l'époque, et leur perfection dénote chez l'auteur des qualités cosmographiques d'une haute valeur. Il y a, sans doute, des inexactitudes, mais elles étaient inévitables dans un temps où les instruments pour calculer les latitudes et les longitudes étaient très imparfaits. En tous cas, Champlain est le premier qui a dressé une carte plus ou moins fidèle des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Quant à la Nouvelle-France, il eut certainement un devancier dans le Découvreur du Canada, et dans plusieurs cosmographes du XVIe siècle, mais aucun d'eux n'apporta autant de précision et un aussi grand luxe de détails.

QUATRIÈME VOYAGE du Sr de Champlain Capitaine ordinaire pour le Roy en la Marine, et Lieutenant de Monseigneur le Prince de Condé en la Nouvelle France, fait en l'année 1613.

Ce voyage est précédé d'une lettre à Henri de Condé, premier pair de France et accompagné d'une carte géographique faite en 1612, d'un grand format. Elle est très curieuse à étudier. On y voit se dessiner des figures d'animaux, de poissons curieux, comme le siguenoc, des sauvages vêtus en guerriers, des cabanes sauvages, etc. Il y a là toute une étude géographique, zoologique et même botanique. Evidemment, le fondateur de Québec était versé dans toutes les branches des sciences naturelles.

Le quatrième voyage de Champlain fut consacré à des découvertes vers la mer du nord, par la rivière des Outaouais. Il rebroussa chemin à l'île des Allumettes.

La relation de ce voyage fait partie de ce qu'on est convenu d'appeler l'édition de 1613, et l'impression en fut faite en cette année-là, en même temps que les récits des 1er, 2e et 3e voyages, lesquels réunis, forment un gros volume de 325 pages, édition canadienne.

NOTE 10

—

AFFRÈTEMENT DE NAVIRES

Pour les terres neuves et le Canada du Port de Honfleur — 1605-1615

—

1605

La *Catherine*..... Jehan Desamaison.
La *Marie*, 70 t..... Jacques Cousin.

La *Suzanne*, 100 t..... Robert Delisle.
L'*Espérance*, 80 t..... Guillaume Goubard.
Le *Don-de-Dieu* (1), 120 t..... Henry Couillard.

1606

L'*Espérance*, 80 t..... Jehan Desamaison.
Le *Don-de Dieu*..... Henry Couillard.
Le *Faulcon*, 60 t.....
Le *Tessier*, 100 t..... Charles de Thieuville.
L'*Espérance*..... ..... Guillaume Goubard.
La *Catherine*, 80 t..... Guillaume Prémord.
Le *Cerf-Vollant*, 100 t..... Jehan Poitevin.
L'*Espérance* ..... Pierre Lampérière.
La *Marguerite*..... .

1607

L'*Espérance* ..... Jehan Desamaison.
Le *Don-de-Dieu*..... Guillaume Canané.
Le *Guillaume*..... Jehan Lecordier.
La *Petite-Lanterne*..... Guillaume Lecordier.
L'*Espérance* .... Guion Dières.
La *Marguerite*..... Henri Pinchon.
Le *Don-de-Dieu*..... Henry Couillard.
L'*Espérance* ..... Guillaume Goubard.
Le *Tessier*..... Martin Frémont.

---

(1) Ce navire avait appartenu à Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit.

1608

Le *Guillaume*, 80 t..... Jehan Lecordier.
Le *Saint-Pierre*..... Pierre Auber.
Le *Daulphin*, 200 t..... Thomas Jourdain.
L'*Amiralle*, 60 t..... Emmanuel Le Cocq.
La *Levrette*, 60 t..... ..... Pierre de Chauvin.
La *Françoise* ..... Guillaume Goubard.
La *Petite-Lanterne*, 60 t..... Guillaume Lecordier.
Le *Don-de-Dieu*, 120 t..... Henry Couillard.
La *Françoise*, 80 t..... Jacques Boudin.
Le *Michel*, 40 t..... Pierre Le Taillois.
Le *Courageux*, 40 t..... Nicolas Hervey.
Le *Comte*, 60 t..... Sébastien Morin.
Le *Lévrier*, 80 t..... Nicolas Morin.
Le *Tessier*..... Michel Frémont.
Le *Tigre*..... Jehan Lecordier.
Le *Guillaume*, 60 t..... Michel Canané.
Le *Don-de-Dieu*, 80 t..... Guillaume Canané.
L'*Espérance*, 140 t..... Guyon Dières.
Le *Saint-Pierre*, 60 t..... Pierre Auber.
La *Catherine*, 60 t..... Guillaume Prémord.
Le *Don-de-Dieu*. .... Thibault Le Chevallier.
La *Lepvrette*, 100 t..... ..... Jacques Leliepvre.
..... Nicolas Tuvache.
Le *Bienheureux*..... Pierre Lampérière.
..... Michel Girard.
..... *Monsieur* Israël Bailleul.

1609

La *Petite-Lanterne*.....	
Le *Bienheureux*.....	
Le *Tigre*.....	
Le *Saint-Pierre*.....	
Le *Daulphin*.....	
La *Nativité*.....	
Le *Guillaume*.....	
L'*Espérance*.....	
Le *Cerf-Volant*.....	Guyon Dières.
L'*Admiralle*	Emmanuel Le Cocq.
Le *Don-de-Dieu*.....	Henry Couillard.
La *Françoise*.....	Jacques Boudin.
Le *Saint-François*.....	Robert Dosne.
.....	Jacques Cousin.
.....	Guillaume Canané.
.....	Michel Girard.
....	Jacques Cocquin.

1610

Le *Pierre*.....	Pierre Auber.
L'*Admiralle*.....	Emmanuel Le Cocq.
La *Petite-Lanterne*.....	Guillaume Lecordier.
Le *François*.....	Pierre du Boulley.
Le *Bienheureux*.....	Pierre Lampérière.

L'*Aigle*..... Jehan Lecordier.
La *Nativité*..... Guillaume Le Testu.
..... Guillaume Duglas.
..... Guillaume Canané.
Le *Daulphin*..... Pierre Gadois.
Le *Don-de-Dieu* .... Henry Couillard.
Le *Lion*.....
Le *Cerf-Volant*..... Guyon Dières.
Le *Don-de-Dieu*..... ..... Jeuffin Cocquin.
Le *Croissant*..... Pierre Belouze.

1611

L'*Aigle*..... ..... Pierre Berthelot.
Le *Don-de-Dieu*..... Henry Couillard.
La *Françoise*..... .. Jacques Boudin.
Le *Saint-Pierre*..... ..... Pierre Auber.
Le *Loyal*..... Guillaume Duglas.
La *Petite-Lanterne*..... Guillaume Lecordier.
Le *Sanson*..... Thomas Jourdain.
Le *Don-de-Dieu*..... Guillaume Canané.
La *Lanterne*..... Emmanuel Le Cocq.
La *Perle*..... Macé Crestey.
La *Marie*..... Toussaint Deshaye.
Le *Cerf-Volant*..... Gion Dières.
Le *Bienheureux*..... Pierre Lampérière.
Le *Comte*..... ..... Gion Desilles.
..... Guillaume Le Testu.

..... Jacques Cousin.
..... Guillaume Girard.
..... Jehan Routier.

1612

Le *Pierre*..... Guillaume Cousin.
La *Françoise*..... Jacques Boudin.
..... Geuffin Cocquin.
..... Gion Desilles.
L'*Admiralle*..... François Degras.
Le *Sanson*..... Thomas Jourdain.
Le *Cerf-Volant* ..... Guyon Dières.
Le *Mouton*..... Pierre Belouze.
Le *Don-de-Dieu*..... Guillaume Canané.
Le *Don-de-Dieu*..... Thibault Lechevallier.
..... François Gravé.
Le *Pierre*..... Pierre Auber.
La *Françoise*..... Guillaume Deshayes.
Le *Don-de-Dieu*..... Henry Couillard.
La *Petite-Lanterne*..... Guillaume Lecordier.
Le *Loyal*..... Guillaume Duglas.
Le *Bienheureux*..... Pierre Lampérière.
..... Guillaume Le Testu.
..... Jehan Lecordier.

1613

Le *Loyal*..... Guillaume Duglas.
Le *Pierre*..... Guillaume Cousin.

Le *Saint-Pierre*..... Jacques Auber.
La *Françoise*..... Jacques Boudin.
La *Levrette*..... Jehan Paulmier.
Le *Saint-Pierre*..... Guillaume Jacques.
Le *Jonas* (1)..... Charles Fleury.
Le *Mouton*.....
Le *Cerf-Volant*.....
L'*Aigle*.....
Le *Don-de-Dieu*.....
Le *Bienvenu*.....
..... Jacques Cousin.
..... Michel Girard.
..... Pierre Lampérière.
..... Nicolas Auber.
..... Hélie Belouze.
..... Thibault Le Chevallier.
..... Guillaume Le Testu.
..... François Gravé.

1614

Le *Don-de-Dieu* ..... Guillaume Canané.
..... Robert Gravé.
..... Gion Dières.
Le *Bienvenu*..... Nicolas Ausoult.
Le *Saint-Pierre*..... Guillaume Jacques.

---

(1) Le *Jonas* faisait partie de l'escadre armée par les ordres de Madame de Guercheville. Il fut pris par les Anglais, le 20 juillet 1614.

Le *Loyal*..... ..... Jehan Canané.
Le *Mouton*..... Hellye Belouze.
Le *Pierre*..... Guillaume Cousin.
Le *Jehan* .... Guillaume Lemercier.
Le *Saint-Pierre*..... Jehan Auber.
Le *Loyal*..... ..... Guillaume Duglas.
La *Trinité*..... Guillaume Le Testu.
La *Petite-Lanterne*..... Guillaume Lecordier.
L'*Espoir-en-Dieu*..... Nicolas Tuvache.

1615

Le *Saint-Pierre*..... Guillaume Cousin.
Le *Mouton*, 120 t..... ..... Guillaume Canané.
La *Marguerite*, 100 t..... Jacques Cousin.
Le *Saint-Martin*.....
Le *Don-de-Dieu*..... Henry Couillard.
Le *Loyal*, 70 t..... Guillaume Faride.
L'*Espoir-en-Dieu*... ..... Pierre Berthelot.
Le *Loyal*, 60 t..... Jehan Canané.
Le *Bienvenu*..... Durand Auzoul.
L'*Aigle*..... Guyon Dières.
Le *Saint-Etienne*..... François Gravé.

P

e
e
si
r
l'
p
s
c
r

PIÈCES JUSTICATIVES

Pièce A

PROCURATION de Gravé pour l'adjudication du navire du capitaine Rossignol, en date du 27 octobre, 1604.

" Fut présent François Gravé, sieur du Pont, capitaine en la marine de Ponant, demeurant à Honnefleur, lequel en qualité d'associé de noble homme Pierre du Guast, sieur de Montz, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, lieutenant général pour Sa Majesté au païs de l'Acadie, a passé procuration *ad lites* sur le nom de telle personne qu'il advisera bien estre pour en son nom et en sa dite qualité d'associé requérir et poursuivre l'adjudication et confiscation d'un navire, barque, agretz, apparaulx, munitions et marchandises estant dans icelluy

navire que ledict sieur de Monts a prins à la coste de l'Acadie, icelluy navire appartenant ou sur lequel commandait un appelé Rosignol, du Havre de Grace ensemble poursuivre contre qui il appartiendra les amendes et paines portées par les lettres-patentes expédiées par Sa Majesté audit sieur de Monts et deffenses publiées partoult où besoing a esté ainsy que l'a dict le sieur du Pont, et faire toutes autres poursuites que besoing sera, etc.

(Signé) GRAVÉ.

Pièce B

PRÊT par François Andrieu à Nicolas Marion, capitaine du " Lévrier."

De Vendredi avant midi vingt huitiesme de mars mil six cent huit, à Honnefleur, en l'escriptoire devant Ollivier de Valsemé et Jean Robinet tabellions royaux en la viconté d'Auge pour le siège de Honnefleur.

Fut présent Nicollas Marion capitaine d'une navire nommée le *Levrier* du port de quatre vingts tonneaux ou environ et bourgeois en iceluy pour un tiers Lequel a

confessé que pour luy subvenir à mettre le dit navire hors en mer pour faire le voyage de Canadas dans sondit navire à sa conduitte ladite navire étant de présent en ce port et havre prest (à partir du premier temps qu'il plaira à Dieu envoyer) il luy a esté fourny et payé par honneste homme Françoys Andrieu, bourgois de Honnefleur présent la somme de cinquante livres tournois à proffict à trente pour cent et dont à rendre ladicte somme et proffict au restour de voyage les risques de la mer et de la guerre allant et venant sur ledict Andrieu à quoi faire obligeant son corps ainsy que ses biens.....

NICOLLAS MARION.

Pièce C

—

CONTRAT de mariage de Samuel Champlain.

—

Lundy, 27e. jour de decembre 1610.

Par devant Nicolas Chocquillot & Loys Arragon, notaires & Garde-nottes du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soubssignez, furent presents en leurs personnes M. Nicolas Boullé, secretaire de la chambre du Roy

demeurant à Paris, ruë & paroisse Sainct Germain l'Auxerrois, & Marguerite Alix sa femme, de luy autorisée en cette partye au nom & comme stipulant & eulx faisant fort pour Héleyne Boullé leur fille à ce presente d'une part. Et noble homme Samuel de Champlain, sieur du dict lieu, Capitaine ordinaire de la Marine, demeurant à la ville de Brouage, pays de Sainctonge, fils de feu Anthoine de Champlain, vivant capitaine de la Marine, et de dame Marguerite LeRoy, ses père et mère, ledit sieur de Champlain estant de present en ceste ville de Paris, logé ruë Tirechappe, de la paroisse Sainct Germain d'Auxerrois, pour luy & en son nom d'autre part.

Lesquelles partyes, & de bon gré, ont recogneu & confessé en la presence par l'advis & consentement de Messire Pierre du Gas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy & son Lieutenant General en la Nouvelle France, Gouverneur de Pons en Sainctonge pour le service de sa Majesté, amy ; Honorable Homme Lucas Legendre, marchand bourgeoys de la ville de Rouën, aussi amy ; Honorable Homme Hercules Rouer, bourgeois de Paris ; Marcel Chesnu, marchand bourgeois de Paris ; M. Jehan Roernan, secrétaire dudict Sieur de Mons, amy dudit futur espoux, & Honorable Homme François Le Saige, apothicaire de l'écurie du Roy, allié & amy ; Jehan Ravenel, sieur de la Merrois ; Pierre Noël, sieur de Cosigné, amy ; Me Anthoine de Murad, conseiller et aumosnier du Roy, amy ; Anthoine Marye, Me Barbier, chirurgien, allié & amy ; Geneviesve Le Saige, femme de Me Simon

Alix, oncle du costé maternel de laditte Héleyne Boullé ; avoir faict, seignent & font entre eulx de bonne foy ledict traitté, accords, dons, douaires, promesses cy mentionnez qui ensuivent pour raison du mariage futur desdits Samuel de Champlain & Héleyne Boullé, qui ont promis & promettent prendre l'un et l'autre par nom & loy de mariage dedans le plus bref temps que faire se pourra & sera advisé entre eulx, leurs parents et amis, si Dieu & nostre mere Eglise s'y accordent, aux biens & droits à eulx appartenants qu'ils promettent porter l'un avec l'autre, Et pour estre unis & conjoincts entre eulx selon les us & coustumes de Paris ; lequel mariage neantmoins, en consideration du bas aage de la ditte Héleyne Boullé, reste accordé qu'il ne se fera & effectuëra qu'après deux ans d'huy finis & accomplis, sinon & plus tost si il est trouvé bon & advisé entre leurs parents & amis passer outre à la confection dudict mariage, en faveur duquel promettent & s'obligent solidairement ledict Boullé & sa femme de bailler & payer auxdicts futurs mariez par advancement d'hoyrie venant par ladicte Boullé aux successions futures de ses père & mère la somme de six mille livres tournois en deniers comptans dans le jour precedant leurs espousailles, & par tant ledict sieur futur espoux a doué & douë laditte future espouze de la somme de dix-huict cents livres tournois en douaire prefix pour une fois payé à icelle douaire avoir & prendre par elle tost que douaire aura lieu sur tous & chacun les biens meubles et immeubles, presents & advenir dudict futur

espoux, qu'il en a pour ce du tout
us & coustume de Paris.

A esté accordé que le survivant desdicts futurs mariez aura et prendra par préciput & avant que faire aucun partage des biens de leur communauté & hors part la somme de six cents livres à sçavoir ledit sieur futur espoux pour ses habits, couvert & chevaulx, & laditte future espouze pour ses habits, bagues & joyaulx, selon la prizée qui en sera faicte par l'inventaire, & sans ce ne faire sur icelle ou ladicte somme en deniers comptans audict choix & option dudict survivant, pourvu que lors de la dissolution dudict futur mariage il n'y ait enfant ou enfans vivant nez & procreez d'iceluy. Et recognoissant lesdicts futurs espoux, et ayant esgard à la grande jeunesse de la dite Héleyne Boullé, et pour l'affection et amitié qu'ils luy portent, veult et entend ledict futur espoux après son deceds, & advenant qu'il fust prevenu de mort en ses voyages sur la mer & ès lieux où il est employé pour le service du Roy, en ceste considération & advenant, comme dict est, son deceds, veult et entend le dit futur espoux que laditte future espouze jouisse sa vye durant de tout & chacun les biens meubles et immeubles presents & advenir quelque part qu'ils soyent situez & assis, et qui pourront appartenir audict futur espoux soit par acquisition, successions, domaines ou aultrement, pourveu qu'il n'y ait enfant ou enfans vivants lors nez et procreez dudit futur mariage. Pour faire insinuer lequel dit contract au Greffe du Chastelet de Paris & port

ou d'ailleurs où il appartiendra, ont lesdits espoux faict & constitué par ces presentes font & constituent leur procureur general & spécial le porteur des presentes..... Faict et passé à Paris en laditte ruë & paroisse Sainct Germain, Enseigne du miroir, après midy l'an mil six cents dix, le lundy vingt septiesme jour de decembre. Et ont lesdicts futurs espoux et autres susnommez signé la minute des presentes, demeurée vers Arragon l'un de nous soubssignez.

(Signé) CHOCQUILLOT & ARRAGON.

Et plus bas est inscript ce qui ensuyt ;

Le dict Sieur de Champlain, sieur dudict lieu comme dessus nommé, confesse avoir eu et receu desdicts Nicolas Boullet & Marguerite Alix sa femme aussy cy dessus nommez ledict Boullé à ce present la somme de quatre mille cinq cents livres sur & en moings de la somme de six mille livres tournois, audict Sieur de Champlain promis en faveur du mariage de luy & d'Héleyne Boullé..... Fait & passé à Paris en l'estude des notaires soubssignez après midi l'an 1610, le mercredy vingt septiesme (1) jour de decembre. Et ont signé la minute des presentes estant au bas de la minute. Ledict contract de mariage signé de Chocquillot & Arragon.

(1) Le mercredi était le vingt-neuvième.

Pièce D

—

COMMISSION de Commandant en la Nouvelle-France par Mr le comte de Soissons, Lieutenant-Général au dit pays, en faveur du Sieur de Champlain, du 15e. octobre 1612.

—

Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand-maître de France, gouverneur pour le roi ès pays de Normandie et Dauphiné, et son lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons à tous qu'il appartiendra que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne du sieur Samuel de Champlain, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, et de ses sens, suffisance, pratique et expérience au fait de la marine, et bonne diligence, connaissance qu'il a au dit pays pour les diverses navigations, voyages et fréquentations qu'il y a faits et en autres lieux circonvoisins d'icelui, icelui sieur de Champlain, pour ces causes et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes notre lieutenant pour représenter notre personne au dit pays de la Nouvelle-France; et pour cet effet lui avons ordonné d'aller se

loger, avec tous ses gens, au lieu appelé Québec, étant dedans le fleuve Saint-Laurent autrement appelé la Grande Rivière de Canada, au dit pays de la Nouvelle France, et au dit lieu et autres endroits que le dit sieur de Champlain avisera bon être, y faire construire et bâtir tels autres forts et forteresses qu'il lui sera besoin et nécessaire pour sa conservation et de ses dits gens, lequel fort ou forts nous gardera à son pouvoir, pour au dit lieu de Québec et autres endroits en l'étendue de notre pouvoir, et tant et si ayant que faire se pourra, établir, étendre et faire connoître le nom, puissance et autorité de Sa Majesté, et à icelle assujétir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre et les circonvoisins d'icelle, et par le moyen de ce et de toutes autres voies licites les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connaissance et service de Dieu et à la lumière de la foi et religion catholique, apostolique et romaine, là y établir et en l'exercice et profession d'icelle maintenir, garder et conserver les dits lieux sous l'obéissance et autorité de Sa dite Majesté.

Et pour y avoir égard et vaquer avec plus d'assurance, nous avons, en vertu de notre dit pouvoir, permis au dit sieur de Champlain commettre, établir et constituer tels capitaines et lieutenans que besoin sera ; et pareillement commettre des officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, réglement et ordonnance ; traiter, contracter à même effet paix, alliance et confédération, bonne amitié, correspondance et communication avec les

dits peuples et leurs princes ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux ; entretenir, garder et soigneusement conserver les traités et alliances dont il convaindra avec eux, pourvu qu'ils y satisfassent de leur part, et à ce défaut, leur faire guerre ouverte pour les contraindre et amener à telle raison qu'il jugera nécessaire pour l'honneur, obéissance et service de Dieu, et l'établissement, manutation et conservation de l'autorité de Sa dite Majesté parmi eux, du moins pour vivre, demeurer, hanter et fréquenter avec eux en toute assurance, liberté, fréquentation et communication, y négocier et trafiquer amiablement et paisiblement ; faire faire à cette fin les découvertures et reconnoissances des dites terres, et notamment depuis le dit lieu appelé Québec jusques et si avant qu'il se pourra étendre au-dessus d'icelui, dedans les terres et rivières qui se déchargent dedans le dit fleuve Saint-Laurent, pour essayer de trouver le chemin facile pour aller, par-dedans le dit pays au pays de la Chine et Indes Orientales, ou autrement, tant et si avant qu'il se pourra, le long des côtes et en la terre-ferme ; faire soigneusement rechercher et reconnaître toutes sortes de mines d'or, d'argent et de cuivre et autres métaux et minéraux, les faire fouiller, tirer, purger et affiner, pour être convertis et en disposer selon et ainsi qu'il est prescrit par les édits et réglements de Sa Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné.

Et où le dit sieur de Champlain trouveroit des François et autres trafiquans, négocians et communicans avec les

sauvages et peuples étant depuis le dit lieu de Québec et au-dessus d'icelui, comme dessus est dit, et qui n'ont été réservés par sa majesté, lui avons permis et permettons s'en saisir et appréhender, ensemble leurs vaisseaux, marchandises et tout ce qui se trouvera à eux appartenant, et iceux faire conduire et amener en France, ès havres de notre gouvernement de Normandie, ès mains de la justice, pour être procédé contre eux selon le rigueur des ordonnances royaux et de ce qui nous a été accordé par Sa dite Majesté ; et ce faisant, gérer, négocier et se comporter par le dit sieur de Champlain, en la fonction de la dite charge de notre lieutenant, pour tout ce qu'il jugera être à l'avancement des dites conquête et peuplement ; le tout pour le bien, service et autorité de Sa dite Majesté, avec même pouvoir, puissance et autorité que nous ferions si nous y étions en personne, et comme si le tout y étoit par exprès et plus particulièrement spécifié et déclaré.

Et outre tout ce que dessus, avons au dit sieur de Champlain permis et permettons d'associer et prendre avec lui telles personnes et pour telles sommes de deniers qu'il avisera bon être pour l'effet de notre entreprise, pour l'exécution de laquelle, même pour faire les embarquemens et autres choses nécessaires à cet effet, qu'il fera ès villes et hâvres de Normandie et autres lieux où jugerez être à propos, vous avons de tous donné et donnons par ces présentes toute charge, pouvoir, commission et mandement spécial ; et pour ce vous avons substitué et subrogé en notre lieu et place, à la charge d'observer, et

faire observer par ceux qui seront sous votre charge et commandement, tout ce que dessus, et nous faire bon et fidèle rapport, à toutes occasions, de tout ce qui aura été fait et exploité, pour en rendre par nous compte raison à Sa dite Majesté.

Si prions et requérons tous princes, potentats et seigneurs étrangers, leurs lieutenants-généraux, amiraux, gouverneurs de leurs provinces, chefs et conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, capitaines de leurs villes et forts maritimes, ports, côtes, hâvres et détroits, donner au dit sieur de Champlain, pour l'entier effet et exécution de ces présentes, tout support, secours, assistance, retraite, main-forte, faveur et aide, si besoin en a, et en ce qu'ils pourront être par lui requis. En témoin de ce, nous avons ces dites présentes signé de notre main, fait contresigner par l'un de nos secrétaires ordinaires, et à icelles fait mettre et apposer le cachet de nos armes.

A Paris, le quinzième jour d'octobre, mil six cent douze.

Signé : CHARLES DE BOURBON.

Et sur le repli, Par monseigneur le comte,

Signé : BRESSON.

Pièce E

—

LETTRES-PATENTES de Louis XIII en faveur de l'établissement des religieux Récollets dans la Nouvelle-France.

LOUIS

PAR LA GRACE DE DIEU, Roy de France et de Navarre, A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. Les feuz Roys nos predecesseurs se sont acquis le tiltre et qualité de Tres Chrestien en procurant l'exaltation de la saincte foy Catholique, Apostolique et Romaine, et en la deffendant de toutes oppressions, maintenant les Ecclesiastiques en leurs droicts, et recevans en leur Royaume tous les Ordres de Religieux, qui avec une pureté de vie se mettoient à enseigner les peuples et les endoctriner, tant de vive voix que par exemple. Et soit ainsi que nous soyons remplis d'un extreme desir de nous maintenir et conserver ledit tiltre de Tres Chrestien, comme le riche fleuron de nostre couronne, et avec lequel nous esperons que toutes nos actions prospereront, voulans non seulement imiter en tout ce qui nous sera possible nosdits predecesseurs, mais mesmes les surpasser en desir d'establir ladite foy Catholique, et icelle faire annoncer es terres loingtaines, barbares et estrangeres où le S. nom de Dieu n'est point

invoqué. Nostre cher et devot Orateur, le Pere Provincial de la Province de S. Denis en France, des Religieux de S. François de l'estroicte observance vulgairement appellez Recollects, se soit cy-devant, et en secondant nos desirs, offert d'envoyer ès païs de Canada des Religieux dudit Ordre, pour y prescher le sainct Evangile et amener à la saincte foy, les ames des habitants dudit païs, qui sont errantes et vagabondes dans leurs fantasies, n'ayans aucune cognoissance du vray Dieu, et à cest effect y en ayant envoyé nombre, leur labeur (par la grace de Dieu) n'auroit point esté inutil, au contraire quelqu'uns desdits habitants de Canada recognoissans leur viel erreur ont embrassé avec ardeur la saincte Foy et y ont reçu le sainct Baptesme, nouvelle qui nous a esté aussi aggreable qu'aucune qui nous peust arriver, et ne reste à present qu'à affermir ce qui a esté commencé par les dits Religieux, ce qui ne peut mieux estre qu'en permettant auxdits Religieux de continuer ensemble de s'habituer audit pays et y bastir autant de couvents qu'ils jugeront estre nécessaires selon les temps et lieux, tous lesquels couvents, mónasteres et Religieux seront soubs l'obedience dudit Père Provincial de la Province de S. Denis en France et non d'autre, et ce pour empêcher toute confusion qui pourrait survenir, si chaque Religieux à son premier mouvement se portoit de passer audit pays de Canada, à quoy desirons remedier pour l'advenir, nous avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes signées de nostre main, notre intention et volonté estre que le Père Provincial de ladite

Province de S. Denis en France seul, puisse et lui soit loisible d'envoyer audit pays de Canada, autant de ses religieux Recollets nous avons permis et permettons pour ces dites presentes de soy habituer au dit pays de Canada, et y faire construire et bastir un ou plusieurs couvents et monastères, selon et ainsy qu'ils jugeront estre à faire et auquel pays de Canada aucuns autres Religieux Recollects ne pourront aller, si ce n'est par l'obedience qui leur sera donnée par ledit Provincial de ladite Province de sainct Denis en France, et ce afin d'éviter toute dissention qui pourrait survenir, faisant deffence à tous les maistres des ports et havres de permettre qu'aucun Religieux de l'Ordre de S. François s'embarquent pour passer et aller audit pays de Canada, sinon soubs l'obedience du dit Provincial et de celuy qu'il commettra pour supérieur. Et en tesmoignant plus particulièrement nostre affection envers lesdits Religieux, nous avons iceux, ensemble leurs couvents et monastères pris en nostre protection et sauvegarde. Sy donnons en mandement à notre très cher et aymé cousin le sieur de Montmorancy Admiral de France ou ses Lieutenants sur tous les ports et havres de cestuy nostre Royaume, et à tous nos autres justiciers, et officiers qu'il appartiendra, que le contenu cy-dessus ils ayent à faire garder et observer de point en point selon la forme et teneur, et faire publier ces presentes par tous les ports et havres, et lieux de leurs jurisdictions, sans permettre qu'il y soit contrevenu. Mandons en outre à notre Viceroy de Canada, ses Lieutenants ou autres nos officiers des

lieux, qu'ils ayent à maintenir lesdits Religieux Recollets de ladite Province de Sainct Denis en France audit pays, sans qu'ils y en puissent recevoir aucuns qui n'ayent l'obedience dudit Provincial de la Province de France tenant au surplus la main à l'exécution de cette nostre volonté, non obstant quelconque lettres à ce contraires, auxquelles nous avons desrogé et dérogeons par cesdites presentes. Car tel est notre plaisir, En tesmoing de quoy nous avons faict mettre notre scel à cesdites presentes. DONNÉ... (1)

---

(1) Le manuscrit, qui est aux archives de Versailles, s'arrête là. Etait-ce la copie ou l'original du projet de lettres patentes qui devait être soumis à la signature du roi ? Y a-t-il eu un exemplaire de ces lettres qui ont été daté et signé effectivement par le Roi ? Nous n'avons pu nous en assurer..... Ce ne serait pas le seul exemple d'une pièce qui aurait produit ses effets alors même que le point essentiel, la signature du roi, ne l'aurait pas rendue authentique. Et cela expliquerait pourquoi Sagard et d'autres restent muets sur la date de ces Lettres patentes.—Eug. Réveillaud.— Appendice à l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, etc., par le Père Sixte le Tac, Récollet. Paris, 1888, p. 176.

Pièce F

—

BREF APOSTOLIQUE permettant aux Récollets d'ouvrir une mission dans la Nouvelle-France.

GUY DE BENTIVOLE

par la grâce de Dieu et du S. Siege Apostolique Archevesque de Rhodes, de la part de nostre S. Père le Pape Paul cinquiesme au Tres Chrestien Roy de France et de Navarre Louys treiziesme, Nonce Apostolique, etc., et spécialement choisi, commis et député de par nostre S. Père Paul cinq, pour Juge ou Commissaire en ces quartiers. A N. bien aimé le Vénérable Père Joseph le Caron Prestre, Religieux profez Recollect de l'Ordre de S. François, Province de Paris, ou S. Denis, et à tous autres Pères et Frères Recollects profez dudit Ordre de S. François constituez en l'Ordre Sacré de la Prestrise et Confesseurs approuvez par l'Ordinaire, lesquels sont sur le point de recevoir Mission et obédience de leur Père Provincial, pour s'acheminer avec vous en quelques contrées des Payens et infidelles pour moienner leur conversion à la vraye foy et Religion Catholique, où que vous pouvez prendre avec la permission et licence du susdit Père Provincial, salut et sincere dilection en nostre Seigneur. Vous pourrez sçavoir qu'autrefois le Reveren-

dissime Archevesque Comte de Lyon, Ambassadeur de Sa Majesté Tres-Chrestienne vers Nostre S. Pere ayant requis le S. Siege Apostolique et supplié Sa Saincteté, que sous le bon plaisir de sadite Saincteté, et avec les conditions cy dessous escrites, il fut loisible au Reverend Pere Provincial des Religieux Recollects du susdit Ordre S. François, d'envoyer quelques Religieux du mesme Ordre et de sa province de S. Denis en France, lesquels fussent suffisans et idoines pour prescher et estendre la foy Catholique dans les terres et regions infidelles, et d'autant que cest œuvre estoit de foy meritoire, et qu'il avoit pleu à sadite Saincteté de nous donner plein pouvoir de concéder les moyens compétens et nécessaires pour l'exécution de tout ce que dessus par les causes et raisons sus alléguées, par autorité et commission Apostolique, nous avons donné et accordé, donnons et accordons à vostre R. P. Provincial, et à vous qui avez esté nommez, choisis et deputez par luy, les facultez et privileges suivants, desquels vous pourrez vous servir et prevaloir au cas que dans ces lieux, il ne se trouve personne qui en aye de semblables et dont le temps ne soit encore expiré, et pour le temps seulement que vous, frère Joseph Caron et vos associez demeurerez dans ces pays de payens et infidelles, et sont les susdits Privilèges de la teneur, vertu et pouvoir qui s'ensuit, sçavoir est, de recevoir tous les enfants naïs de parens fidelles et infidelles, et tous autres de quelque condition qui soyent, lesquels après avoir promis de garder et observer tout ce qui doit estre gardé et observé par les

fidelles, voudront embrasser la vérité de la foi Chrestienne et Catholique, de baptizer mesme hors les Eglises en cas de necessité, d'entendre les confessions des penitens, et icelles diligemment entenduës, après leur avoir imposé une pénitence salutaire selon leurs fautes, et enjoint ce qui doit estre enjoint en conscience, les deslier et absoudre de toutes sentences d'excommunication et autres censures Ecclésiastiques, comme aussi de toutes sortes de crimes, excès et delicts, mesme des reservez au Siege Apostolique et de ceux qui sont contenus dans les lettres lesquelles ont accoustumé d'estre leuës le jour du Jeudy sainct, d'administrer les Sacremens de Eucharistie, Mariage et extrême Onction, de benir toute sorte de paremens, vases et ornemens où l'onction sacrée n'est pas nécessaire, de dispenser gratuitement les nouveaux convertis qui auroient contracté ou voudroient contracter Mariage en quelque degré de consanguinité et affinité que ce soit, sauf au premier et second, ou entre ascendans et descendans, pourveu que les femmes n'ayent point esté ravies, que les deux parties qui auroient contracté ou voudroient contracter soient Catholiques, et qu'il y eut juste cause tant pour les mariages des-ja contractez, que pour ceux que l'on desire contracter, déclarer et prononcer les enfans naïs et issus de tels Mariages legitimes. D'avoir un Autel que vous puissiez porter avec bienseance, et sur iceluy celebrer es lieue decens et honestes où la commodité des Eglises vous manquera.

En foy et tesmoignage de tout ce que dessus, nous avons commandé les presentes lettres soubscrittes et soubsignées de nostre main, estre faites, signées et scellées de nostre sceau par nos aimez Louys Savanutius, nostre Auditeur et Docteur en l'un et l'autre droict et messire Thomas Gallot clerc à Paris licencié ès droicts canon et civil, Notaire public et juré tant de l'autorité Apostolique que de la venerable cour Episcopale de Paris, et suivant l'Edit du Roy descrit et immatriculé ès Registres de l'Evesché et Cour de Parlement de Paris, demeurant audit Paris, ruë Neuve Nostre-Dame, et nostre Notaire en ce quartier. Donné à Paris, l'an de Nostre Seigneur mil six cens dix-huict le vingtième du mois de Mars. Ainsi signé G. Archevesque de Rhodes, Nonce Apostolique et plus bas par commandement du susdit Illustrissime et Reverendissime Seigneur, Nonce Apostolique et Commissaire delegué, Th. Gallot, Notoire public comme dessus, et Louys Savanutius, Auditeur.

essus, nous
ıbscrittes et
es et scellées
ıtius, nostre
et messire
cts canon et
Apostolique
is, et suivant
Registres de
meurant au-
e Notaire en
Seigneur mil
Mars. Ainsi
postolique et
lustrissime et
e et Commis-
omme dessus,

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Abejou, 190
Actaudin, 177, 192
Actaudinech, 177, 191, 192, 198
Addenin, François, 100
Agoudegouen, 198
Alfonce, Jehan, 52, 53, 85, 105
Alix, Marguerite, 400, 403
Alix, Simon, 281, 401
Amahouet, 120
Anadabijou, 53, 54, 55, 190, 237, 239, 258, 299
Anassou, 118, 120
Andrieu, François, 213, 381, 398, 399
Aneda, 112
Ango, Jean, 13, 74
Anson, lord, 133
Antonio, don, 9
Antons, le capitaine des, 120, 158
Argall, 246
Argostembroet, 190
Armouchides, 69
Arnest, 198
Arragon, Loys, 281, 399, 403
Asticou, 191
Auber, Jacques, 394
Auber, Jeha[illegible] 95
Auber, Nicolas, 394
Auber, Pierre, 376, 390, 391, 392, 393
Aubert, 22
Aubry, Nicolas, 88, 89, 100, 204
Aubusson, Jacques, 74
Aumont, le maréchal d', 9, 10, 11
Aune, Jean d', Voir Dosne.
Auzoult, Durand, 395
Auzoult, Nicolas, 394

B

Bailleul, Israël, 390
Bancroft, George, 353
Barbier, chirurgien, 281, 400
Batiscan, 266, 286
Bayfield, 215
Beaulieu, Augustin de, 371
Beaulieu, M. de, 312
Beaumont, de, 100
Begourat, 73
Bellois, Corneille de, 213, 214
Belouze, Hellye, 394, 395
Belouze, Pierre, 392, 393
Bentivole, Guy de, 347, 413
Berjon, Jean, 386
Berkeley, sir John, 24
Bermudes, J., 43
Bertachin, 190
Berthelot, François, 379
Berthelot, Pierre, 371, 392, 395
Bessabés, 104, 105, 187
Béthencourt, Jean de, 20
Betourné, Jehan, 370
Biard, le Père, 81, 84, 85, 106, 121, 130, 134, 195, 196, 199, 200, 201, 203, 365, 370
Biencourt, 181, 197, 198, 199, 200
Bochard, Jean, sieur de Champigny, 345
Bonnerme, 126, 216, 221, 229
Boudin, Jacques, 390, 391, 392, 393, 394
Bougard, Charles, sieur de la Barbotière, 380
Boulay, 100, 144
Boullé, Hélène, 280, 281, 282, 400, 401, 402, 403
Boullé, Nicolas, 280, 281, 282, 399 401, 403
Boullé, Pierre du, 376, 391
Bourioli, 100
Bovier, 298, 299
Boyer, 273, 316
Bresson, 408
Breton, le P. Raymond, 22
Bréard, Charles et Paul, 213, 378, 381, 384
Bréard, Paul, 214
Brigard, 364
Brinon, Marie de, 381
Bruges, David de, 365
Brûlé, Etienne, 216, 299, 376, 377
Bucq, le capitaine du, 371

C

Cabahis, 106, 107
Caillard, Olivier 213
Canané, Guillaume, 365, 376, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395
Canané, Jehan, 395
Canané, Michel, 390
Cartier, Jacques, 7, 41, 47, 52, 61, 62, 63, 64, 112, 121, 122, 124, 131, 132, 136, 137, 138, 141, 164, 170, 193, 209, 224, 306, 307, 308
Castillon, Jeannot de, 48
Catherine de Médicis, 9, 48
Champdoré, 89, 92, 96, 100, 149, 150, 159, 177
Champlain, Antoine, 5, 6, 7, 400
Charles V, 15
Charlevoix, le Père, 28, 31, 170, 174, 202, 205, 284
Chastes, Aymar de, 12, 13, 48, 49, 51, 73, 74, 75, 362
Chauvin, Madeleine de, 365, 381
Chauvin, Pierre de, sieur de Tontuit, 12, 46, 76, 183, 213, 238, 365, 372, 374, 376, 379, 381, 389
Chauvin, Pierre de, sieur de la Pierre, 213, 258, 265, 266, 273, 275, 276, 365, 377, 378, 379, 380, 382, 390
Chenu, Marcel, 281, 400
Chevalier, M, 39
Chevalier, 175, 176, 177
Chitagat, 190
Chocquillot, 281, 399, 403
Churchill, 135, 136
Clément, Jacques, 10
Clifford, George, 24
Cochon, Jean, 74
Cocquin, Jacques, 391
Cocquin, Jeuffin, 376, 392, 393
Coligny, 2, 349
Collier, 260
Colomb, Barthélemy, 27
Colomb, Christophe, 18, 21, 40
Colomb, Francisque, 17, 20, 22, 24, 26, 41, 42
Condé, 2, 10, 312, 313, 314, 336, 344, 349, 384
Cortez, Fernand, 40
Cossé-Brissac, 9, 14, 329
Coton, le Père, 183
Couillard, Henri, 213, 366, 372, 376, 380, 389, 390, 391, 392, 393, 395
Cousin, Guillaume, 393, 395
Cousin, Jacques, 388, 391, 393, 394, 395
Cramolet, 100
Crestey, Macé, 392
Cumberland, 24

D

Dablon, le Père, 59
Darache, 214, 215, 222
Degras, François, 393
Delisle, Robert, 389
Delouse, Pierre, 376
Denys, Nicolas, 82
Desamaison, Jehan, 388, 389
Deschamps, Guillaume, 126, 147
Desbayes, Guillaume, 393
Deshaye, Toussaint, 392
Desilles, Gion, 376, 392, 393
Dières, Guyon, 376, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395
Dolbeau, le Père, 127
Dosne, Jean, 365
Dosne, Robert, 391
Drake, sir Francis 27
Dubosc, Jehan, 367, 368
Duchesne, Adrien, 74, 265
Duchesne, Jean, 74
Dugallé, Jehan, 213
Duglas, Guillaume, 101, 364, 365, 366, 367, 368, 376, 392, 393, 395
Du Guast, Pierre. V. de Monts.
Duhamel de Monceau, 140
Dumarché, le Père, 127
Duplessis, 22
Duval, Jean, 165, 216, 218, 220, 221, 222

E

Eberard, Gilles, 50
Ellis, 135
Erlenius, 239
Esnambuc, Belain d', 41
Etienne, le chirurgien, 168

F

Faillon, l'abbé, 6, 7, 78, 240, 243, 347
Faride, Guillaume, 367, 395
Ferland, l'abbé, 87, 242, 243, 244
Féret, 73, 362
Feugère, Jehan, 368
Fléché, Jessé de, 198
Fleury, Charles, 365, 394
Fontaine, Louis, 74
Fougeraye, 100, 159
Fouques, le capitaine, 156, 366
Fourrey, Guillaume, 213
Franchise, le sieur de la, 363
François I, 40, 47
Frémont, Martin, 389
Frémont, Michel, 390
Frissard, 73
Fritot, Pierre. Voir Rossignol.
Frotet, Michel, 12

G

Gadois, Pierre, 376, 392
Gaillon, Michel, 222
Garneau, F. X., 241, 242, 244, 245
Garnier de Chapouin, le Père, 346
Gaspart, Pierre, 368
Gayan, Jean de, 48
Gebvre, M. de, 51
Genestou, 100
Georges, le capitaine, 319
Gloria, Jean, 74
Godet, Claude de, sieur des Marets, V. des Marets.
Godet Cléophas de, sieur des Marets, 374, 382
Godet, François de, sieur des Marets, 377
Godet, Jean de, sieur du Parc, V. du Parc.
Godet, Jessé de, 374
Godet, Paul de, 377
Gomara, Lopez de, 40
Gondoin, le Père, 127
Gosnold, le capitaine, 116
Goubard, Guillaume, 389, 390
Grandmont, le sieur de, 162
Gravé, François, V. Pont-Gravé.
Gravé, Jeanne, 377
Gravé, Robert, V. Pont-Gravé.
Gravois, André, 213
Grégoire XIII, 48
Griffon, le Père, 22
Grou, François, 12
Guast, Pierre du, Voir de Monts.
Guérenit, Laurent, sieur de Recouvrais, 382
Guérenit, Marie, 382
Gyrard, Guillaume, 393
Gyrard, Michel, 390, 391, 394

H

Harris, 135
Hauzey, Martin, 368, 370
Hay, Daniel, 175
Henri III, 10, 48
Henri IV, 2, 8, 10, 11, 12, 47, 49, 51, 75, 78, 83, 198, 276, 311, 312, 350
Hébert, Louis, 91, 100, 158, 182, 199, 203, 349, 352, 370
Hervey, Nicolas, 390
Honabetha, 115
Houël, Charles, 345
Houël, Louis, 345, 346
Houël, Madeleine, 345
Houël, Robert, 345
Humboldt, de, 40

I

Iroquet, 233, 258, 268, 273, 291, 297, 298, 299, 305

J

Jacques, Guillaume, 394
Jacques, Maître, 126, 146, 147
Jamay, le Père Denis, 347
James, Thomas, 135
Jeanne d'Albret, 2
Jeannin, Pierre, 311, 319
Jourdain, Thomas, 390, 392, 393
Joyeuse, le cardinal de, 73

L

L'Abbé, Nicolas, 365
Laët, Jean de, 93
Lafitau, le Père, 209
Lalemant, le P. Charles, 355
Lalemant, le P. Jérôme, 52
Lambert, Jehan, 368
La Mothe-Cadillac, 103
La Mothe-le-Vilin, Nicolas, 365
La Motte, 100
Lampérière, Pierre, 376, 389, 390, 391, 392, 393, 394
Langlois, Jehan, 367
L'Ange, le capitaine, 314, 316, 336, 338
La Popelinière, 3
La Rochefoucauld, 2
La Roche-Jacquelin, 365
La Route, 248, 375
La Saussaye, 365
Las Casas, 44
La Taille, 150, 151, 208, 216, 220
Laverdière, l'abbé, 6, 17, 86, 240, 362, 363
Le Caron, le Père Joseph, 347, 413, 414
Le Chevallier, Thibault, 390, 393, 394
Leclerc, Pierre, 380
Le Clercq, le P. Chrestien, 196
Le Cocq, Emmanuel, 376, 390, 391, 392
Le Cordier, Gilbert, 368, 370
Le Cordier, Guillaume, 376, 389, 390, 391, 392, 393, 395
Le Cordier, Jehan, 389, 390, 392, 393
Le Court, Alexandre, 368
Lefèvre, 100
Le Gendre, Lucas, 260, 261, 262, 281, 400

Le Jeune, le Père, 214, 266, 356
Leliepvre, Jacques, 379, 390
Le Mercier, Guillaume, 395
Lemoine, Charles, 74
Le Provost, Christophe, sieur de Malassis, 345
Le Provost, Marie, 345
Le Roy, Marguerite, 5, 6 400
Lesaige, François, 281, 400
Lesaige, Geneviève, 281, 400
Lescarbot, 83, 84, 87, 88, 90, 91, 92, 94, 96, 109, 118, 121, 122, 124, 131, 140, 141, 151, 156, 158, 160, 165—181, 188, 189, 191, 193, 194
196, 197, 199, 202, 203, 206, 221, 230, 254, 274, 277, 278, 279, 366
Le Tac, le Père Sixte, 346, 412
Le Taillois, Pierre, 390
Letellier, Pierre, 376
Le Testu, Guillaume, 216, 219, 221, 365, 372, 373, 376, 392, 393, 394, 395
Lind, le docteur, 132, 134, 136, 137, 139
L'Olive, 22
Louis, 290
Louis XIII, 9, 303, 312, 409, 413

M

Maisonneuve, Paul de Chomedey, sieur de, 239
Maisonneuve, le capitaine de, 336, 343
Maneddos, 120
Manthoumermer, 111, 112
Marchim, 112, 119, 162, 190, 191
Marets, Claude de Godet, sieur des, 248, 264, 275, 373, 374, 375, 376, 377, 382
Marie de Médicis, 84, 311, 313
Mark, Louis de la, 377
Mark, Marie de la, 377
Marion, Nicolas, 213, 366, 372, 380, 398, 399
Marsolet, Nicolas, 216, 274, 299, 356
Martel, Isaac, 380, 381
Martin de Lyonne, le Père, 127
Martin, Christine, 369
Martin, Nicolas, 180
Marye, Antoine, 281, 400
Massé, le Père Enemond, 199
Maurault, l'abbé, 104
Mayenne, 3, 9
Medagoet, 190
Membertou, 152, 157, 170, 177, 187—208
Membertoucoichis, 192, 198
Mentamerthouer, 192
Mercœur, le duc de, 10, 11
Merveille, le capitaine, 365
Messamouet, 102, 162
Miquelet, 150, 157, 208, 216
Mirambeau, 3
Mnesinou, 190, 191

Moinerie, la, 316
Molyneux, 53
Monck, le général, 135
Montigny, Philippe de 73
Monts, de, 77—124, 130, 143, 144, 145, 150, 152, 153, 154, 159, 161, 162, 164, 165, 166, 175, 181, 183, 184, 211, 212, 214, 221, 222, 230, 258, 260, 261, 262, 277, 278, 281, 283, 284, 290, 293, 302, 303, 304, 305 306, 310, 349, 351, 353, 367, 374, 376, 397, 398, 400
Moreau, M, 77, 79, 80, 109, 155, 166, 167, 207
Morault, I. 186
Morel, le capitaine, 83, 366
Morin, Nicolas, 390
Morin, Sébastien, 390
Motin, 386
Murad, Anthoine de, 281, 400

N

Natel, Antoine, 216, 218, 219, 229
Nechabeouit, Simon, 192
Neguisadetch, 191
Nerestang, Philibert de, 48
Nesle, le capitaine de, 365
Nibachis, 324, 325
Nicolet, Jean, 330
Noël, Pierre, sieur de Cosigné, 281, 400

O

Oagimech, 190
Oagimont, 190
Ochateguin, 259, 291
Olbeau, le Père Jean d', 347, 348, 349
Olmechin, 162, 190, 191
Orville, d', 100, 144
Ouandagareau, 192
Outetoucos, 290
Overman, 323
Ouzagat, 190

P

Palma-Cayet, Victor, 364
Panoniaguès, 190
Panonias, 171, 189
Parc, Jean de Godet, sieur du, 265, 276, 286, 337, 374, 380, 382, 383, 384
Parkman, Francis, 354
Paris, Voir Semeoudech.
Parmentier, les frères, 12
Paulmier de Gonneville, 12
Paulmier, Jehan, 394
Pelletier, Georges, 74
Perrot, Nicolas, 209, 235

Philibert, Emmanuel, 48
Philippe II, 9, 15, 48
Pinchon, Henri, 389
Plastrier, Jehan, 365, 381
Poincy, de, 4
Poitevin, Jehan, 389
Polain, 3
Ponce de Léon, 24, 41
Pons, Jacques de, 1
Pont-Gravé, François, 5, 12, 50, 53, 63, 64, 68, 73, 74, 76, 77, 83, 84, 85, 88, 101, 110, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 157, 158, 182, 205, 212, 213, 214, 215, 220, 221, 225, 231, 233, 237, 238, 247, 257, 258, 260, 261, 262, 268, 275, 276, 277, 289, 295, 296, 299, 314, 315, 316, 348, 367, 368, 369, 372, 374, 375, 376, 378, 379, 381, 393, 394, 395, 397
Pont-Gravé, Robert, 159, 365, 369, 370, 371, 374, 394
Poupart, le docteur, 132, 133
Poutrincourt, Jean de, 83, 92, 94, 102, 155—182, 197, 200, 205, 209, 284, 369, 370
Prairies, des, 271, 272
Prémord, Guillaume, 389, 390
Prévert, 70, 71, 73, 91, 93
Provençal, le capitaine, 13, 15
Ptolémée, 2
Puibusque, M. de 361, 362
Purchas, 364

Q

Quentin, le Père Claude, 127

R

Ralleau, 85, 94, 102, 157
Rameau, 181
Ravardière, Daniel de la, 380
Ravenel, Jehan, sieur de la Merrois, 281, 400
Razilly, François de, 380
Reclus, E, 4
Regnault, Elias, 41
Rétel, de, 100
Réveillaud, Eugène, 346, 412
Rivière-Puy-Taillé, 2
Roberval, 74, 123, 170, 222
Robinet, Jean, 398
Rochefort, de, 54
Roche, le marquis de la, 12, 46, 74, 171
Roernan, Jehan, 281, 400
Rossignol, le capitaine, 85, 88, 101, 366, 367, 397, 398
Rouer, Hercule, 281, 400
Rougemont, Philippe, 132
Routier, Jehan, 74, 366, 376, 393

S

Sacrey, Jehan, 368
Sagard-Théodat, 5, 260, 349, 351, 352, 353, 358, 366, 371, 381, 412
Saint-Dominique, le Père, 22
Saint-Luc, 3, 9, 10, 276
Saint-Simon, 378
Sasinou, 112, 118, 187, 190
Sassacomouet, 120
Sausay, Pierre de, sieur de Sienne, 381
Savalette, 180
Savignon, 274, 287, 290, 291, 292
Schoudon, 94, 146, 149, 162, 177, 187, 190, 193, 195, 196
Semcoud, 192
Semcoudech, 192
Shaw, Norton, 362
Sillery, le chevalier de, 319
Simon, 100
Skitsuaroos, 124
Soissons, le comte de, 312, 313, 404, 408
Sourin, 100
Strozzi, Philippe, 10, 48
Sully, 276, 311

T

Tahanedo, 120
Tecouehata, 301
Tertre, le Père du, 22, 35
Tessouat, 55, 325, 326, 330, 332, 334
Thet, le Frère Gilbert du, 103
Thevet, André, 52, 53
Thibault, le capitaine, 302
Thieuville, Charles de, 380, 389
Timothée, le capitaine, 83
Thomas, 320, 327, 329, 331, 333
Tregouaroti, 291, 297, 299, 305
Tremblaye, la, 316
Tresart, 287
Turgis, le Père, 127
Tuvache, Nicolas, 379, 390, 395

U

Ubaldini, Robert, 347

V

Valsemé, Olivier de, 398
Velasquez, Rodrigue de, 44
Verger, le Père du, 345
Verrazano, Jean de, 13
Verreau, M. l'abbé, 363
Viel-Castel, M. de, 73
Vignau, Nicolas du, 301, 318, 319, 320, 330, 331, 332, 333, 336, 337
Vitré, de, 100, 159

W

Weymouth, le capitaine, 120
Williamson, 96, 114, 186
Wilmere, Alice, 362

Y

Yvelin, Robert, 368

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

—

PAGE

INTRODUCTION v

LIVRE PREMIER

PAGES

CHAPITRE I—Jeunesse de Champlain ..... 1 à 19
CHAP. II—Voyage aux Indes Occidentales ..... 20 à 45
CHAP. III—Voyage de 1603 ..... 46 à 75
CHAP. IV—Voyage en Acadie ..... 76 à 97
CHAP. V—Habitation à l'île de Sainte-Croix ..... 98 à 120
CHAP. VI—Le scorbut ou mal de terre ..... 121 à 141
CHAP. VII—Port-Royal ..... 142 à 160
CHAP. VIII—La colonie de Port-Royal ..... 161 à 184
CHAP. IX—Sauvages de l'Acadie ..... 185 à 210
CHAP. X—Fondation de Québec ..... 211 à 231
CHAP. XI—Alliance franco-indienne ..... 232 à 246
CHAP. XII—La bataille du lac Champlain ..... 246 à 262
CHAP. XIII—Voyage de 1610 ..... 263 à 282
CHAP. XIV—Voyage de 1611 ..... 283 à 308
CHAP. XV—Champlain et les Algonquins ..... 309 à 338
CHAP. XVI—Champlain et les Récollets ..... 339 à 359

NOTES EXPLICATIVES — PAGES

1.—Brief discours des choses plus remarquables que Champlain de Brouage a reconneues aux Indes Occidentalles, etc ..... 361 à 362
2.—Des Sauvages ou Voyages de Champlain, etc ..... 363 à 364
3.—Guillaume Duglas ..... 364 à 368
4.—Robert Gravé, sieur du Pont ..... 369 à 371
5.—Guillaume Le Testu ..... 372 à 373
6.—Claude de Godet, sieur des Marets ..... 373 à 378
7.—Pierre de Chauvin, sieur de la Pierre ..... 378 à 381
8.—Jean de Godet, sieur du Parc ..... 382 à 384
9.—Les Voyages du sieur de Champlain. Quatrième voyage. 385 à 388
10.—Affrètement de navires honfleurais pour le Canada et les terres neuves, de 1603 à 1615 ..... 388 à 395

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A.—1604—27 octobre—Procuration *ad lites* de François Gravé, sieur du Pont, pour requérir et poursuivre l'adjudication du navire du capitaine Rossignol ..... 397 à 398
B.—1608—28 mars—Prêt par François Andrieu à Nicolas Marion, capitaine du *Lévrier* ..... 398 à 399
C.—1610—27 décembre—Contrat de mariage de Samuel Champlain ..... 399 à 403
D.—1612—15 octobre—Commission de Commandant en la Nouvelle-France par le comte de Soissons, lieutenant général du pays, en faveur de Champlain ..... 404 à 408
E. — Sans date. — Lettres patentes du Roi Louis XIII en faveur de l'établissement des Religieux de saint François dans la Nouvelle-France ..... 409 à 412
F.—1618—20 mars—Bref apostolique permettant aux Récollets d'ouvrir une mission dans la Nouvelle-France.. 413 à 416

RES

Pages

que Cham-
s Occiden-
..... 361 à 362
..... 363 à 364
..... 364 à 368
..... 369 à 371
..... 372 à 373
..... 373 à 378
..... 378 à 381
..... 382 à 384
ne voyage. 385 à 388
Canada et
..... 388 à 395

e François
poursuivre
gnol..... 397 à 398
à Nicolas
..... 398 à 399
de Samuel
..... 399 à 403
ndant en la
lieutenant
..... 404 à 408
ouis XIII
r de saint
..... 409 à 412
nt aux Ré-
le-France.. 413 à 416